

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉBATS

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

X/64

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 73

Session 1964-1965

Séances du 22 au 24 septembre 1964

AVERTISSEMENT

Simultanément à cette édition en langue française, des éditions ont paru aussi dans les trois autres langues officielles des Communautés, en allemand, en italien et en néerlandais.

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

- (A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.
- (I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.
- (N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

Session 1964-1965

Séances du 22 au 24 septembre 1964



SOMMAIRE GÉNÉRAL

(Un sommaire détaillé figure en tête du compte rendu de chaque séance)

Séance du mardi 22 septembre 1964

1. Reprise de la session	1	7. Renvois à des commissions	3
2. Excuses	1	8. Renvoi pour avis à une commission	4
3. Nomination de juges à la Cour de justice	2	9. Rapport sur une pétition	4
4. Nominations dans les exécutifs des Communautés	2	10. Dépôt d'une pétition	4
5. Démission d'un membre du Parlement	2	11. Ordre des travaux	4
6. Dépôt de documents	2	12. Activité d'Euratom	17
		13. Ordre du jour de la prochaine séance	24

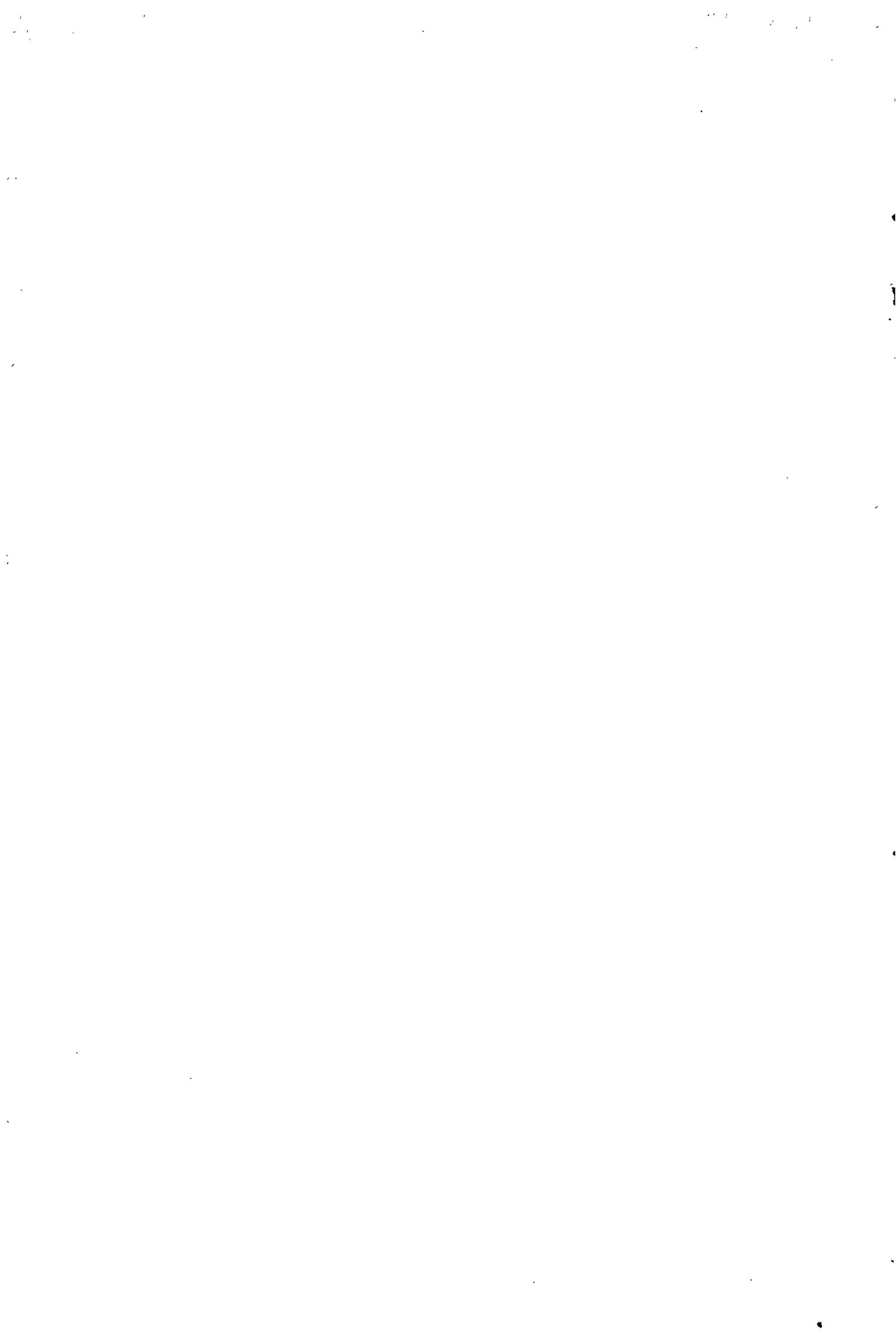
Séance du mercredi 23 septembre 1964

1. Adoption du procès-verbal	26	5. Activité d'Euratom (<i>suite</i>)	42
2. Dépôt de documents	26	6. Modification de l'ordre du jour	83
3. Questions conjoncturelles	26	7. Activité d'Euratom (<i>suite</i>)	83
4. Association C.E.E. - Grèce	36	Résolution relative au septième rapport général de la Communauté européenne de l'énergie atomique	90
Résolution sur la recommandation de la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce du 30 juin 1964 concernant le premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association	41	8. Ordre du jour de la prochaine séance	92

Séance du jeudi 24 septembre 1964

1. Adoption du procès-verbal	93	Résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. au Conseil relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre	109
2. Politique énergétique et fusion des exécutifs	94	6. Nomination d'un avocat général de la Cour de justice	110
Résolution sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens	100	7. Dépôt de documents	110
3. Avant-projet de budget du Parlement européen	101	8. Renvoi à des commissions	110
Résolution relative à la consultation demandée par les Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. (doc. 66) sur la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice financier 1965	103	9. Renvoi pour avis à des commissions	111
4. Problèmes budgétaires et fusion des exécutifs	103	10. Rapport sur une pétition	111
Résolution sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs et éventuellement des Communautés	106	11. Calendrier des prochains travaux	111
5. Prélèvement applicable à certains produits laitiers	108	12. Adoption du procès-verbal de la présente séance	111
		13. Interruption de la session	111

Table nominative



SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 1964

Sommaire

1. Reprise de la session	1	<i>M. Edoardo Martino sur l'implantation des institutions communautaires : Mme Strobel, MM. Debousse, le Président, Debousse, le Président, Poher, Pleven, le Président, Kapteyn, le Président, Mme Strobel, MM. Berkhouwer, Illerhaus, le Président. - Rejet au scrutin par appel nominal</i>	16
2. Excuses	1	<i>M. Kapteyn, Mme Strobel, MM. Poher, le Président</i>	16
3. Nomination de juges à la Cour de justice	2	<i>Adoption des propositions du bureau élargi le jeudi 24 septembre</i>	16
4. Nominations dans les exécutifs des Communautés	2	<i>Mme Strobel, MM. Poher, le Président</i>	16
5. Démission d'un membre du Parlement . .	2	<i>Suspension et reprise de la séance . .</i>	17
6. Dépôt de documents	2	12. <i>Activité d'Euratom. - Discussion du rapport de M. Pedini sur le septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique :</i>	
7. Renvois à des commissions	3	<i>M. Pedini, rapporteur général</i>	17
8. Renvoi pour avis à une commission . . .	4	<i>Renvoi de la discussion de ce rapport à la prochaine séance</i>	24
9. Rapport sur une pétition	4	13. <i>Ordre du jour de la prochaine séance . .</i>	24
10. Dépôt d'une pétition	4		
11. Ordre des travaux : M. le Président . . .	4		
<i>Suspension et reprise de la séance . . .</i>	4		
<i>M. le Président, Mme Strobel, présidente du groupe socialiste ; M. le Président</i>	4		
<i>Adoption de l'ordre du jour proposé par le bureau élargi pour le mardi 22 septembre et le début de la séance du mercredi 23 septembre</i>	6		
<i>Proposition du groupe socialiste tendant à inscrire à l'ordre du jour une question orale avec débat de Mme Strobel : MM. le Président, Debousse, Poher, président du groupe démocrate-chrétien ; Pleven, président du groupe des libéraux et apparentés ; Mme Strobel, MM. Debousse, Pleven, le Président, Battaglia, Kapteyn. - Rejet au scrutin par appel nominal</i>	11		
<i>Adoption de la suite de l'ordre du jour proposé par le bureau élargi pour la séance du mercredi 23 septembre . . .</i>	11		
<i>Proposition de Mme Strobel, au nom du groupe socialiste, tendant à inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 24 septembre, à 15 heures, le rapport de</i>			

PRÉSIDENCE DE M. DUVIEUSART

(La séance est ouverte à 15 h 40)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 19 juin dernier.

2. Excuses

M. le Président. — M. Dichgans s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance.

MM. Armengaud, Braccési, De Block, Brunhes, Faure, Stärke et Lardinois s'excusent de ne pouvoir assister aux prochaines séances.

Président3. *Nomination de juges à la Cour de justice*

M. le Président. — J'ai reçu de la conférence des représentants des gouvernements des Etats membres la lettre suivante :

« Bruxelles, le 30 juillet 1964

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, lors de leur conférence du 29 juillet 1964, les représentants des gouvernements des Etats membres ont renouvelé les mandats de MM. Donner, Strauss et Lecourt et ont nommé M. Monaco en qualité de juges à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 1964 au 6 octobre 1970 révolu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Fr. NEEF. »

J'ai, d'autre part, été informé que MM. Donner, Strauss, Lecourt et Monaco ont accepté leur nomination.

Acte est donné de ces communications.

4. *Nominations dans les exécutifs des Communautés*

M. le Président. — J'ai reçu de la conférence des représentants des gouvernements des Etats membres la lettre suivante :

« Bruxelles, le 31 juillet 1964

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de ce que, lors de leur conférence du 29 juillet 1964, les représentants des gouvernements des Etats membres ont nommé M. Margulies membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique, en remplacement de M. Krekeler, démissionnaire, et pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 9 janvier 1966 révolu.

Lors de leur conférence du 30 juillet 1964, les représentants des gouvernements des Etats membres ont nommé M. Guido Colonna di Paliano membre de la Commission de la Communauté économique européenne, en remplacement de M. Caron, démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 9 janvier 1966.

Enfin, les représentants des gouvernements ont nommé le professeur Lionello Levi Sandri vice-président de la Commission précitée, pour la période se terminant le 9 janvier 1966.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

G. SCHROEDER. »

J'ai, d'autre part, été informé que MM. Margulies, Colonna di Paliano et Levi Sandri ont accepté leur nomination.

Acte est donné de ces communications.

J'adresse au nouveau vice-président de la Commission de la C.E.E. nos plus sincères félicitations et je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres des Commissions parmi lesquels le Parlement voit avec satisfaction figurer l'un des siens.

5. *Démission d'un membre du Parlement*

M. le Président. — A la suite de sa nomination comme membre de la Commission de la C.E.E.A., M. Margulies m'a adressé une lettre par laquelle il déclare se démettre de son mandat de membre du Parlement européen.

Acte est donné de cette démission.

6. *Dépôt de documents*

M. le Président. — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

- Demandes de consultation des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. sur :
 - les propositions de la Commission de la C.E.E. et de la Commission de la C.E.E.A. concernant un règlement relatif aux modalités d'application au personnel de la Commission de contrôle du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (doc. 52) ; ce document a été renvoyé à la commission des budgets et de l'administration ;
 - les propositions des Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. relatives à la restructuration du barème des traitements et du système des allocations et indemnités du personnel des Communautés (doc. 57) ; ce document a été renvoyé à la commission des budgets et de l'administration ;
 - l'avis des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. relatif à la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice 1965 (doc. 66) ; ce document a été renvoyé à la commission des budgets et de l'administration.
- Demandes de consultation du Conseil de la C.E.E. sur :
 - la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à un règlement portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (doc. 53) ;

Président

ce document a été renvoyé pour examen au fond à la commission du marché intérieur et pour avis à la commission des transports ;

- la proposition de la Commission de la C.E.E. relative à une directive fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités de la presse (doc. 59) ;

ce document a été renvoyé pour examen au fond à la commission du marché intérieur et pour avis à la commission de la recherche et de la culture ;

- la proposition de la Commission de la C.E.E. concernant un règlement relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre (doc. 60) ;

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

- les propositions de la Commission de la C.E.E. relatives à :
 - un règlement portant instauration d'un régime d'échanges, pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles,
 - un règlement établissant la liste des marchandises auxquelles s'applique le règlement précité (doc. 61) ;

ce document a été renvoyé pour examen au fond à la commission du marché intérieur et pour avis à la commission de l'agriculture.

- Demande de consultation du Conseil de la C.E.E.A. sur :
 - les propositions de la Commission de la C.E.E.A. relatives aux modalités de recrutement des fonctionnaires des cadres scientifique ou technique du centre commun des recherches nucléaires de la C.E.E.A. (doc. 58).

Ce document a été renvoyé pour examen au fond à la commission des budgets et de l'administration et pour avis à la commission de la recherche et de la culture.

- Exposé annexé au septième rapport général de la Commission de la C.E.E. sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1963 (doc. 35 - III).

Ce document a été renvoyé pour examen au fond à la commission sociale et pour avis à la commission de la protection sanitaire.

- Lettres de transmission de la Commission de la C.E.E. du 27 juillet 1964 et de la Commission de la C.E.E.A. du 30 juillet 1964, comptes de gestion et bilans financiers afférents aux opérations du budget de l'exercice 1962 et rapport de la commission de contrôle, relatif aux comptes de l'exercice 1962 (doc. 56 - I à III).

Ces documents ont été renvoyés à la commission des budgets et de l'administration.

- Projet de recommandation de la Commission de la C.E.E. aux Etats membres concernant le logement des travailleurs qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (doc. 62).

Ce document a été renvoyé à la commission sociale.

J'ai reçu d'autre part des commissions parlementaires les rapports suivants :

- de M. Burgbacher, au nom de la commission de l'énergie, sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens (doc. 54) ;

- de M. Leemans, au nom de la commission des budgets et de l'administration, sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs et éventuellement des Communautés (doc. 55) ;

- de M. Edoardo Martino, au nom de la commission politique, sur la question de l'implantation des institutions communautaires (doc. 64) ;

- de M. Vendroux, au nom de la commission politique, sur la recommandation de la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce du 30 juin 1964, concernant le premier rapport annuel d'activité du Conseil de l'association (doc. 65) ;

- de M. Charpentier, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 60) concernant un règlement relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre (doc. 67).

J'ai reçu en outre :

- de M. Pedini, rapporteur général, le rapport établi en application de la résolution du 21 mars 1964 sur le septième rapport général sur l'activité de la C.E.E.A. (doc. 63) ;

- de M. Burgbacher, au nom de la commission de l'énergie, un rapport complémentaire sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens (doc. 68).

Ces documents ont été ou seront imprimés et distribués.

7. Renvois à des commissions

M. le Président. — Dans sa réunion du 7 septembre le bureau élargi a autorisé :

- la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement à faire rapport sur les problèmes que soulève la demande d'association à la C.E.E. présentée par la république fédérale du Nigéria ;

- la commission sociale à rédiger un rapport relatif aux répercussions de la fusion prochaine des exé-

Président

cutifs sur la réalisation d'une politique sociale communautaire.

8. *Renvoi pour avis à une commission*

M. le Président. — La commission de l'agriculture a demandé à être saisie pour avis du problème des relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine, dont la commission politique est saisie au fond.

Dans sa réunion du 7 septembre, le bureau élargi a provisoirement saisi pour avis cette commission.

Il n'y a pas d'observation ?...

La décision du bureau est ratifiée.

9. *Rapport sur une pétition*

M. le Président. — Au cours de la séance du 11 mai 1964, j'ai informé le Parlement du dépôt d'une pétition de MM. Gerlache, Manzanarès, Pannier et plusieurs signataires concernant les rémunérations des fonctionnaires des institutions européennes de Luxembourg.

Cette pétition, inscrite au rôle sous le n° 1 (1964-1965), avait été renvoyée à la commission des budgets et de l'administration.

Par lettre du 13 juillet 1964, la commission m'a informé qu'elle avait décidé, conformément à l'article 47, paragraphe 3, du règlement, de faire rapport au sujet de cette pétition.

10. *Dépôt d'une pétition*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Théodore Holtz, président du comité du personnel de la Commission de la C.E.E. et d'autres agents de la Commission de la C.E.E. une pétition relative au niveau des rémunérations des fonctionnaires de la Commission de la Communauté économique européenne.

Cette pétition a été inscrite sous le n° 2 (1964-1965) au rôle général prévu à l'article 47 du règlement et renvoyée pour examen à la commission des budgets et de l'administration.

11. *Ordre des travaux*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, le premier point de notre ordre du jour est la fixation de l'ordre de nos travaux pour les prochaines séances. Des propositions avaient été arrêtées le 7 septembre par le bureau élargi. Celui-ci vient de procéder à un échange de vues sur cet ordre du jour et, par un vote, y a apporté une modification.

A la suite de ce vote, le groupe socialiste m'a demandé de solliciter du Parlement une suspension de séance d'une demi-heure environ pour lui permettre d'examiner les conséquences qu'il entend tirer de la décision du Bureau.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 16 h 30)

La séance est reprise.

Dans sa réunion du 7 septembre 1964 et dans celle d'aujourd'hui, le bureau élargi a établi comme suit un projet d'ordre du jour de nos prochaines séances :

Cet après-midi :

— rapport de M. Pedini sur le septième rapport général de la Commission de la C.E.E.A.

Mercredi 23 septembre

à 10 heures :

— exposé de M. Marjolin sur les questions conjoncturelles ;

— rapport de M. Vendroux sur la recommandation de la commission parlementaire d'association C.E.E.-Grèce concernant le premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association ;

— suite de la discussion du rapport de M. Pedini ;

à 15 heures :

— suite de la discussion et vote du rapport de M. Pedini ;

— rapport et rapport complémentaire de M. Burgbacher sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens.

Jeudi 24 septembre

de 9 heures à 11 heures :

— réunion des groupes politiques ;

à 11 heures :

— réunion du Comité des présidents ;

à l'issue du Comité des présidents :

— réunion du bureau ;

à 15 heures :

— suite de la discussion et vote des rapports de M. Burgbacher ;

— éventuellement, présentation, discussion et vote d'un rapport au nom de la commission des budgets et de l'administration sur l'avis des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. relatif à la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice 1965 ;

Président

— rapport de M. Leemans sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs et éventuellement des Communautés ;

— rapport de M. Charpentier sur un règlement relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre.

Lors de l'établissement des propositions arrêtées le 7 septembre, le bureau élargi avait réservé l'éventualité qu'un point complémentaire fût inscrit à l'ordre du jour en fonction des délibérations que les ministres devaient avoir le 18.

Dans la même réunion, le bureau avait prévu d'inscrire à l'ordre du jour un débat sur une question orale. Je vais exposer ce qui s'est passé.

Sur le premier point, voici les informations que je dois au Parlement :

Le 19 septembre, c'est-à-dire samedi dernier, j'ai reçu une communication téléphonique de M. le ministre Lahr, président en exercice du Conseil de ministres. Celui-ci m'a exposé que le Conseil avait délibéré sur plusieurs problèmes et notamment sur l'implantation des institutions communautaires européennes, sans arriver à un accord.

Le Conseil avait chargé les représentants permanents d'éclaircir les problèmes pour permettre aux ministres, mieux informés, de reprendre leurs délibérations le 12 ou le 18 octobre, après quoi, m'a précisé M. Lahr, l'intention du Conseil de ministres était de prendre contact avec les organismes parlementaires, sans que la forme sous laquelle interviendrait ce contact ait encore été déterminée : ce pourrait être avec la Présidence ou avec la commission politique, ou avec la Présidence et la commission politique. En tout cas, dans son esprit, ces contacts parlementaires, établis alors que le traité ne prévoit pas de consultations du Parlement sur ces problèmes, seraient plus qu'une consultation puisqu'il s'agirait d'un dialogue et d'une conversation.

M. le ministre Lahr a alors, au nom du Conseil, émis la suggestion qu'il serait préférable que le Parlement n'abordât pas ce problème en séance publique dans sa session de septembre, en se réservant de le faire après ce dialogue avec le Conseil de ministres.

C'est cette communication que j'ai rapportée tout à l'heure au bureau : à la suite de quoi le bureau a décidé, par un vote, qu'il n'y avait pas lieu d'inscrire à notre ordre du jour de septembre mais de reporter à plus tard l'examen de la résolution de la commission politique et du rapport de M. Edoardo Martino à ce sujet.

Quant à la question orale avec débat posée à la Commission de la C.E.E. par Mme Strobel, au nom du groupe socialiste, sur la démocratisation de la Communauté européenne, il a été proposé qu'elle soit retirée du projet d'ordre du jour et le bureau a voté dans ce sens.

La parole est à Mme Strobel.

Mme Strobel, présidente du groupe socialiste. —

(A) Monsieur le Président, vous avez informé le Parlement de la situation telle qu'elle s'est présentée aujourd'hui pour le bureau. Conformément à l'article 13, paragraphe 2, du règlement, vous avez communiqué au Parlement, dans le bulletin du 9 septembre, les propositions relatives à l'ordre du jour ; celui-ci prévoit pour demain matin l'examen de la question orale que j'ai présentée au nom du groupe socialiste.

Le paragraphe 2 de l'article 13 prévoit que le président soumet les propositions à l'approbation du Parlement qui peut les modifier. Le groupe socialiste estime que le bureau ne peut plus modifier les propositions relatives à l'ordre du jour à partir du moment où elles ont été soumises au Parlement, ce qui est le cas du fait de leur publication au bulletin du 9 septembre. Dans ce cas, la modification de l'ordre du jour ne peut être que le fait du Parlement. C'est là, un premier point.

L'autre point est le suivant : sur la base des communications que vous avez reçues, comme d'autres membres d'ailleurs, de M. Lahr, au nom du président en exercice du Conseil de ministres, et du Conseil de ministres lui-même, vous proposez de ne pas examiner au cours de la session de septembre le problème du siège et la question de savoir si le Parlement doit être consulté. Vous préféreriez que l'on tente d'arriver à un accord sur ces problèmes par des contacts entre le Conseil de ministres et des organes du Parlement, c'est-à-dire de son président ou d'une représentation du Parlement. Mais justement, nous ne connaissons pas sur ce point l'opinion du Parlement tout entier. Le bureau ayant estimé, au cours de sa réunion du 7 septembre, qu'il était nécessaire de connaître l'opinion du Parlement avant que le président ou un organe du Parlement ne prenne contact sur ce point avec le Conseil de ministres, il a chargé la commission politique d'élaborer pour la présente session du Parlement un rapport en cette matière. Mais tout-à-coup, après une intervention du Conseil de ministres, une partie des membres du Parlement croit devoir renoncer au débat public pendant cette session de septembre. Il ne me revient pas de chercher les motifs de cette attitude. Mais le groupe socialiste estime que dans l'intérêt même d'une cristallisation de l'opinion du Parlement sur ce problème extrêmement important pour ses travaux futurs et sa capacité d'action et dans l'intérêt aussi de son prestige, il est très dangereux de renoncer à la possibilité qui nous est donnée au cours de la session de septembre d'exprimer publiquement notre point de vue sur un problème essentiel. Se décidant au silence à un moment des négociations où il pourrait encore se faire entendre, le Parlement renoncerait pratiquement à ses droits.

Et il ne faut pas oublier qu'un groupe politique important de ce Parlement a présenté, dans les délais fixés, une question orale comportant plusieurs questions particulières précises sur le thème essentiel de

Président

la démocratisation de la Communauté européenne et sur les dangers qui menacent cette démocratisation, questions auxquelles s'intéresse l'ensemble de l'opinion publique des pays de notre Communauté !

Au cours de sa dernière réunion, le bureau a inscrit à l'ordre du jour de la présente session la question orale présentée par mon groupe. Et voilà brusquement qu'il semble désagréable à une partie des membres du Parlement de débattre à ce stade, en séance publique, ces problèmes politiques importants et surtout d'entendre l'exécutif s'expliquer sur l'action qu'il a entreprise à cet égard et sur ce qu'il envisage de faire à l'avenir. Il ne s'est encore jamais produit que l'on essaie de repousser l'initiative d'un groupe par une décision prise à la majorité, comme on semble vouloir le faire en ce moment. A notre avis, une telle décision risquerait d'empoisonner l'atmosphère de ce Parlement. Je vous demande d'y réfléchir au moment du vote.

L'ordre du jour de la présente session a été régulièrement transmis au Parlement conformément à son règlement. Il comprend également notre question orale. Je demande au Parlement de s'en tenir au règlement.

M. le Président. — Nous nous trouvons devant deux problèmes touchant à notre ordre du jour et il convient de les traiter séparément.

A vrai dire, nous nous trouvons même devant une douzaine de problèmes et je me permets de dire à Mme Strobel que les termes qu'elle emploie de « renoncer » à inscrire à l'ordre du jour la question du siège et, au contraire, de « rétablir » la question orale, ne sont pas exacts.

C'est le Parlement qui établit son ordre du jour, soit en approuvant les propositions du bureau élargi, soit en les modifiant, suivant des nouvelles propositions.

Il y a des points sur lesquels il n'y aura pas de contestation. Sur d'autres, par contre, il y aura une discussion et éventuellement un vote.

Je n'ai pas à intervenir sur la question de fond. Tout ce que nous savons, c'est que le Conseil de ministres est maintenant d'accord pour prendre contact avec le Parlement. C'est, je crois, un succès du Parlement.

M. Dehousse. — Prendre contact par téléphone !

(Rires sur les bancs du groupe socialiste)

M. le Président. — Ce que je sais, c'est que le Parlement aura, dans un délai assez court, à prendre de très grandes responsabilités. Je ne doute pas qu'il les prenne.

Mais laissons de côté cette question pour le moment. Je dois d'abord demander au Parlement s'il

entend inscrire à l'ordre du jour de cet après-midi le rapport de M. Pedini sur le septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Le Parlement entend-il fixer à demain mercredi, à 10 heures, l'exposé de M. Marjolin, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne, sur les questions conjoncturelles ?

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Ici se place une proposition du groupe socialiste, ainsi conçue :

« Le groupe socialiste demande que soit rétablie à l'ordre du jour de mercredi la question orale avec débat de Mme Strobel concernant la démocratisation de la Communauté européenne. »

Dix signataires demandent un vote par appel nominal sur cette proposition.

Puis-je suggérer au groupe socialiste de modifier ainsi cette proposition :

« Le groupe socialiste demande que soit inscrite à l'ordre du jour de mercredi, après l'exposé de M. Marjolin sur les questions conjoncturelles, la question orale avec débat de Mme Strobel concernant la démocratisation de la Communauté européenne. »

La forme réglementaire serait ainsi respectée.

La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Je désire expliquer brièvement, au nom du groupe socialiste, les raisons pour lesquelles nous demandons non pas le rétablissement, mais le maintien à l'ordre du jour de la question orale formulée en notre nom par Mme Strobel.

Vous avez eu raison, Monsieur le Président, de dire que deux problèmes doivent retenir notre attention.

Il y a d'abord celui qui nous préoccupe en ce moment ; il y en a un autre sur lequel nous nous réservons de revenir tout à l'heure, l'inscription à l'ordre du jour du rapport de la commission politique.

Je vois, Monsieur le Président, que vous faites des signes de dénégation, mais les faits m'intéressent bien plus que les mots.

Le groupe socialiste est péniblement surpris de constater que le bureau a retiré, ou n'a pas maintenu, ou a proposé de ne pas faire figurer à l'ordre du jour de la présente session la question orale qui avait été formulée par Mme Strobel et qui portait sur le problème capital de la démocratisation des Communautés européennes.

Dehousse

Un certain nombre d'entre nous siège ici depuis le début du Parlement européen. J'ai beau faire appel à ma mémoire, je ne connais pas un seul cas où une proposition d'un groupe politique n'ait pas été acceptée.

J'attire l'attention d'au moins deux groupes de cette assemblée sur le fait que le sort qui menace d'être infligé au groupe socialiste pourrait être le leur demain.

La voie dans laquelle le Parlement européen s'engagerait en l'occurrence nous semble fort regrettable.

J'attire votre attention aussi sur une autre considération qui, à nos yeux, dépasse et de très loin l'importance du problème de procédure soulevé actuellement.

L'extension de nos compétences et de nos pouvoirs est un de nos chevaux de bataille, un de nos grands thèmes de combat et le groupe socialiste pense qu'il s'agit là d'un problème vital pour l'avenir des Communautés européennes.

N'y aurait-il pas une contradiction, Monsieur le Président, entre notre revendication de voir nos pouvoirs et nos compétences étendus et le fait de refuser un débat sur une question orale concernant la démocratisation des Communautés européennes ?

Je ne sais si le quorum sera atteint ; s'il l'est, permettez-moi de dire : « Une fois n'est pas coutume », car il n'est guère d'usage, hélas ! qu'il le soit dans cette assemblée. Dans la négative nous pourrions, si nous le voulions, réintroduire à chaque séance un débat sur la question orale posée par Mme Strobel et un autre sur l'inscription à l'ordre du jour du rapport de la commission politique.

Je fais appel aux sentiments démocratiques de cette assemblée, à sa volonté de voir se développer ce que nous sommes un certain nombre à appeler depuis tant d'années le parlementarisme européen pour que celui-ci ne soit pas foulé aux pieds et pour que notre voix soit entendue.

Nous créerions un précédent infiniment regrettable si l'occasion n'était pas donnée à Mme Strobel et au Parlement de débattre au cours de la présente partie de session du problème de la démocratisation des Communautés.

Quant à l'autre question, Monsieur le Président, vous avez fort bien fait la distinction : l'ordre du jour n'est pas un tout, il est formé d'une série de points.

Avec votre autorisation, je me permettrai donc de revenir en temps opportun sur l'inscription à l'ordre du jour du rapport de la commission politique. Mais je demande encore une fois au Parlement européen de prendre conscience de la très grave responsabilité qu'il est sur le point d'assumer en ce moment.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher, président du groupe démocrate-chrétien. Monsieur le Président, je désire tout d'abord féliciter nos collègues socialistes de l'initiative qu'ils avaient prise en vue de nous faire discuter du problème qu'ils évoquent sous le nom de démocratisation de la Communauté européenne.

Je crois toutefois que la meilleure manière d'observer les règles démocratiques c'est d'abord d'appliquer le règlement de notre assemblée.

Si j'ai demandé tout à l'heure au bureau, au nom du groupe démocrate-chrétien, le renvoi de la discussion à la session d'octobre c'est que j'ai effectivement le sentiment que la procédure a été mal appliquée.

Nous sommes en effet tous ici décidés à défendre les droits de ce Parlement. Nous devons féliciter le bureau et le président de défendre en toutes circonstances les droits qui nous sont reconnus.

Croyez bien que ce n'est pas dans le but de faire taire nos collègues que nous avons demandé le renvoi à la session d'octobre.

L'article 46 du règlement prévoit une procédure. Je me suis référé au rapport de notre collègue M. Fischbach qui fut à l'origine de cet article. Il avait pour but d'instaurer une certaine forme d'interrogation du Conseil de ministres ou des Communautés européennes.

Première erreur, le groupe socialiste ne s'adresse pas au Conseil de ministres qui est directement concerné, il ne s'adresse même pas à l'ensemble des Commissions qui sont toutes également concernées. Mme Strobel ne m'en voudra pas si je lui dis — elle le sait comme moi — que la fusion des exécutifs n'est malheureusement pas encore intervenue.

Il est donc fâcheux qu'on ait à interroger seulement la Commission économique européenne sur les sujets proposés.

Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne, Monsieur le Président, que le bureau s'est prononcé indirectement sur le problème du siège et que si nous avions donné un accord théorique sur l'inscription de sa discussion à la session de septembre, nous n'aurions pas eu communication du document que nous avons maintenant entre les mains. Or, ce texte vise plusieurs problèmes.

Si je voulais être malicieux, je dirais qu'il y a cinq ou six questions en une. Je vois mal le Parlement débattre, en se limitant à des interventions de dix minutes, à la fois des problèmes de la fusion des exécutifs, du siège du Parlement, du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, des pouvoirs du Parlement dans la création progressive du Marché commun, et des décisions majoritaires du Conseil.

Poher

Nos collègues auraient dû déposer plusieurs questions. En effet, Monsieur le Président, la procédure des questions orales nécessite des questions brèves, précises, incisives, qui permettent des réponses rapides. Si l'on veut, par ce débat, instaurer une discussion générale sur les Communautés, il ne faut pas accorder 20 minutes à l'orateur socialiste et 10 minutes aux autres. C'est un large débat qu'il faut ouvrir.

Nous nous trouvons donc dans la situation suivante : nous avons appris avec retard les intentions de nos collègues socialistes. Nous, démocrates-chrétiens, estimons qu'un tel débat mérite beaucoup d'étude, de réflexion, sinon — mais c'est la démocratie — la possibilité pour le Parlement de s'exprimer sur le rapport établi par une de ses commissions. Vous ne pouvez contester ce point. Le groupe démocrate-chrétien n'a pas voulu étouffer le débat. Au contraire, il demande qu'il soit élargi et que nous puissions, à la session d'octobre — à défaut de rapport — étudier les différents sujets pour nous exprimer nous aussi.

Après tout, le sujet mérite que le groupe démocrate-chrétien puisse participer largement au débat.

C'est la raison pour laquelle nous avons voté le renvoi de cette affaire à la session d'octobre et que nous demandons au Parlement de se prononcer en séance plénière conformément à l'article 13 du règlement, dans votre sens, Monsieur le Président.

M. le Président. — La parole est à M. Pleven.

M. Pleven, président du groupe des libéraux et apparentés. — Monsieur le Président, le groupe libéral a écouté avec le plus grand intérêt les explications du groupe socialiste, ainsi que celles de M. Poher.

Nous devons, nous aussi, faire observer à nos collègues socialistes que ce n'est pas une seule question qu'ils ont posée, mais au moins cinq. Ils ont eux-mêmes subdivisé leur texte en cinq paragraphes, dont certains s'étendent sur toute une page.

Vous êtes, mon cher collègue Dehousse, un très grand expert en procédure parlementaire et vous devez bien admettre qu'il y a là quelque chose d'insolite. Je voudrais vous poser une question qui aidera nombre de nos collègues libéraux à se décider lors du vote : accepteriez-vous d'écarter de votre question intitulée « la démocratisation de la Communauté européenne » le paragraphe 2 qui concerne le siège du Parlement européen ?

Nous, libéraux, sommes en effet convaincus, avec M. le Président du Parlement, que pour des raisons de haute convenance et de prudence politique il est préférable, en effet, de reporter au mois d'octobre ou de novembre la discussion de tout ce qui concerne le siège des institutions européennes.

Et je connais trop la loyauté du groupe socialiste pour ne pas savoir que s'il accepte de retirer le para-

graphe 2, ses orateurs éviteront de dire un seul mot de la question du siège.

Si vous acceptez cette transaction, je suis certain qu'un certain nombre, et même la majorité des membres du groupe libéral, accepteraient le maintien de votre question à l'ordre du jour. Si vous la refusez, nous serons obligés de voter contre.

M. le Président. — La parole est à Mme Strobel.

Mme Strobel. — (A) Monsieur le Président, je suis fort reconnaissante à M. Pleven de tenter de jeter un pont entre nos opinions divergentes. Mais malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de répondre à son vœu.

En effet, nous demandons aussi que le rapport de la commission politique sur la question du siège soit examiné au cours de la présente session, car nous sommes d'avis que le Parlement doit se prononcer sur cette question.

J'ai entendu les deux orateurs qui m'ont précédée déclarer que le Parlement devait être prudent. Permettez-moi de vous dire que jusqu'à présent, le Parlement a toujours été très prudent ; j'aimerais aussi qu'il se montre courageux, et qu'il donne cette semaine son avis sur des problèmes auxquels nous nous intéressons, non seulement nous et nos parlements nationaux, mais également l'opinion publique de la Communauté. Le Parlement ne doit pas demander au Conseil de ministres où il envisage de fixer le siège du Parlement, il appartient à ce dernier d'exprimer son avis avant que ne soit prise la décision du Conseil de ministres.

Ce qu'a dit M. Pleven ne fait que renforcer la réponse que je voulais donner à M. Poher. Que penser des groupes politiques de ce Parlement s'ils n'examinaient pas constamment les problèmes avant que nous en saisissions la Commission ? Vous ne voulez tout de même pas nous faire croire, M. Poher, que vous devez encore vous faire une opinion à ce sujet ?

Mais ceci mis à part, on peut se demander où va un Parlement dont les membres ont reçu les questions par écrit, dès le 9 septembre et qui, quinze jours plus tard, n'est pas encore à même de les discuter !

Au demeurant, ce qui nous intéresse surtout, c'est de savoir ce que l'exécutif a fait en ce domaine. C'est pourquoi nous l'interpellons. Son existence dépend de la confiance que lui témoigne le Parlement. Il est en dialogue constant avec le Conseil de ministres et il participe à toutes les réunions du Conseil de ministres au cours desquelles ont été examinés ces problèmes. Nous désirons savoir quelle conception il y a défendue. Les déclarations que le président Hallstein a faites ici même ne nous ont pas satisfaits. Les idées présentées publiquement par un autre membre de l'exécutif étaient totalement différentes. Nous voulons connaître l'opinion officielle de l'exécutif.

Strobel

Un autre problème, sur lequel nous aurons à nous pencher à bref délai, concerne les décisions prises à la majorité. En introduisant le rapport général, M. Hallstein a souligné les dangers qui menacent la Communauté du fait que, selon des déclarations faites ici et là, un Etat membre de la Communauté européenne ne pourrait être mis en minorité dans les questions importantes. Ce serait là une violation du traité. Ne voulons-nous parler de ce problème que lorsque le Conseil de ministres aura arrêté des décisions, ou bien désirons-nous charger un organe de ce Parlement, qui ne connaît pas l'opinion de l'ensemble du Parlement, d'engager des conversations ?

Il resterait beaucoup à dire pour pouvoir exprimer à quel point nous sommes affectés de ce que le Parlement doit déclarer qu'il n'est pas à même d'ouvrir un débat sur les problèmes qui le concernent directement et au sujet desquels il doit obtenir du Conseil de ministres qu'il se conforme à son avis, alors qu'il est encore temps de faire connaître son opinion et au Conseil de ministres et à la Commission. Nous ne parvenons pas à comprendre que c'est cela que vous voulez. Nous comprenons encore moins que vous ne soyez pas disposés à respecter tout au moins les règles les plus élémentaires du jeu parlementaire. Nous ne comprenons pas que vous vous refusiez à débattre la question orale régulièrement introduite par un groupe politique important.

Je ne veux pas répéter ce que M. Dehousse a déjà déclaré à ce sujet. Jusqu'ici, cela ne s'est jamais vu dans cette assemblée. Cela ne sert ni à l'atmosphère de ce Parlement ni à faire accepter nos demandes par le Conseil de ministres ; et cela ne sert pas la tâche que nous avons assumée à l'égard de nos peuples, et qui consiste à mettre tout en œuvre pour que la démocratie parlementaire ne soit pas minée dans la Communauté.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse. Je me permets de compter sur sa brièveté.

M. Dehousse. — Je serai très bref, Monsieur le Président, et je vais demeurer sur le terrain que vous avez délimité très strictement et avec raison. Je ne m'égarerai pas, pour le moment, sur le problème du siège de notre Parlement européen. Mme Strobel a d'ailleurs répondu sur ce point au nom du groupe socialiste.

Il est bien évident celui-ci ne peut pas répondre affirmativement à l'interrogation pressante de M. le président Plevén. Ce serait incompatible avec sa seconde offensive en faveur de l'inscription à l'ordre du jour du rapport de la commission politique.

Je répondrai simplement à deux remarques de M. Plevén.

Selon lui, c'est un catalogue très vaste de très nombreux problèmes institutionnels européens que le

groupe socialiste a introduit dans la question de Mme Strobel.

J'ai relu avec attention l'article 46 du règlement que je connais bien pour avoir eu l'honneur et le plaisir de collaborer à son élaboration sous la présidence de mon voisin et ami, M. Fischbach. Dans ce texte, il n'est nullement question de la forme ni du contenu de la question orale.

A ce sujet, dans le règlement du Sénat américain — mais je n'ai pas ce texte sous les yeux — il est précisé ce qu'est une question orale. Il n'en est pas de même dans notre règlement. Par conséquent, nous avons toute liberté pour formuler notre question orale comme nous l'entendons. Il n'est donc pas exigé que, pour être recevable, une question orale constitue une question unique ou, a fortiori, une petite question.

M. René Plevén. — Ce n'est pas une petite question !

M. Dehousse. — Il peut s'agir de n'importe quelle question, Monsieur le président Plevén. Aux termes de l'article 46 de notre règlement, l'auteur de la question est entièrement juge du libellé et du contenu qu'il envisage de lui donner.

De plus, j'ai décelé dans vos déclarations et dans celles du président Poher ce que je me permettrai d'appeler un certain flottement.

Vous entendez ne pas examiner la question orale de Mme Strobel à la présente session. Mais, quand il s'agit de savoir la date à laquelle elle viendra en discussion, l'un de vous deux nous a dit que ce serait au mois d'octobre et l'autre nous a simplement déclaré que ce serait « plus tard ».

Tout cela, Monsieur le Président, est très vague, ne nous convainc pas et ne modifie pas notre façon de voir. Nous insistons donc pour que la question orale de Mme Strobel figure à l'ordre du jour de la présente session.

M. le Président. — La parole est à M. Plevén.

M. Plevén. — Monsieur le Président, le règlement ne permet-il pas de déposer un amendement tendant à la suppression du paragraphe 2 de la question orale déposée par Mme Strobel ?

Je vous pose cette question avant le vote sur la date de la discussion, car le règlement ne prévoit rien, je crois, à ce propos.

M. Dehousse. — Non.

M. le Président. — Nous discutons uniquement de l'inscription ou non à l'ordre du jour de la question orale de Mme Strobel. Il ne peut y avoir d'amendement sur le texte de la question.

M. Dehousse. — L'auteur de la question est seul juge de son libellé.

M. le Président. — Et en est le propriétaire.

La parole est à M. Battaglia.

M. Battaglia. — (I) Monsieur le Président, bien qu'admirant la très grande compétence de M. Dehousse en matière juridique, il ne m'est pas possible, cette fois, d'être d'accord avec lui. Je parle d'ailleurs en mon nom personnel parce que, sur certains points, je ne partage pas non plus l'avis qui vient d'être exprimé par le président de mon groupe.

Monsieur le Président, je suis d'accord que nous devons exclure de l'ordre du jour la question du groupe socialiste parce qu'elle n'est pas recevable, en vertu de ce règlement auquel M. Dehousse s'est référé. En effet, la procédure de la question n'a pas été instituée pour permettre à tout moment d'ouvrir au Parlement un débat au fond sur n'importe quel sujet. M. Dehousse vient de nous dire que la question de son groupe constitue une sorte de catalogue des problèmes de fond (c'est ainsi qu'elle a été définie par les orateurs qui m'ont précédé dans le présent débat), et c'est effectivement une sorte de catalogue comportant cinq problèmes de fond de la politique communautaire.

Or, le règlement ne prévoit pas la procédure de la question à pareilles fins. S'il est exact que l'article 46 du règlement ne dit rien quant à la forme et au contenu de la question, il est une autre disposition, à la rédaction duquel vous avez également participé, M. Dehousse, celle du deuxième alinéa de l'article 45 et (j'aimerais que vous nous commentiez cet alinéa) qui prescrit que les questions doivent être précises et porter sur des points concrets et non pas sur des problèmes généraux. Or, la question du groupe socialiste touche directement aux institutions de la Communauté européenne.

C'est pourquoi, à mon humble avis, la question ainsi formulée ne peut, tant en raison de son contenu qu'en raison des problèmes qu'elle implique, faire l'objet d'un débat au titre de question. Par conséquent, il ne s'agit pas de la renvoyer à demain ou à après-demain, à octobre ou à novembre. Se conformant à notre règlement, le groupe socialiste devrait demander que ces problèmes fassent l'objet d'un rapport qui donnerait lieu à une résolution.

Dans les parlements nationaux nous pourrions déposer une motion, mais jamais une question.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je voterai personnellement contre l'inscription ou le maintien à l'ordre du jour — selon le point de vue auquel on se place — de la question du groupe socialiste, parce que, je le répète, à mon humble avis, elle n'est pas recevable.

M. le Président. — La parole est à M. Kapteyn.

M. Kapteyn. — (N) Monsieur le Président, M. Poher vient de féliciter aimablement le groupe socialiste de son initiative. Il me serait très agréable de lui retourner ses félicitations, mais il m'est hélas guère possible de le féliciter pour les efforts qu'il fait en vue de faire avorter cette initiative.

Je n'ai qu'un mot à dire concernant la proposition de M. Pleven. Il a proposé de supprimer le point relatif à la question du siège. Je voudrais demander à M. Pleven s'il maintiendra sa proposition lorsque je lui aurai signalé qu'il nous a été communiqué officiellement ce matin, à moi-même ainsi qu'à quelques autres collègues, que le Conseil de ministres a l'intention de consulter le Parlement dès que les ministres seront arrivés à une « position précise ».

Je le dis en français parce que je ne veux pas courir le risque de mal interpréter ce qui a été dit.

L'intention du Conseil de ministres est donc de procéder à une consultation dès qu'il aura adopté une position précise.

J'attire l'attention de M. Pleven sur le fait que, dans ce cas, nous nous trouverons dans la même situation que lors de la signature d'un traité, c'est-à-dire que le Conseil de ministres nous consultera lorsque la question sera définitivement tranchée et qu'il n'y aura plus à y revenir.

Dans ces conditions, M. Pleven maintient-il sa proposition privant ainsi le Parlement de l'occasion de se prononcer publiquement sur la question du siège, avant que l'on n'arrive à cette position précise ?

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix la proposition du groupe socialiste tendant à ce que soit inscrite à l'ordre du jour de mercredi matin la question orale avec débat de Mme Strobel concernant la démocratisation de la Communauté européenne.

J'ai été saisi d'une demande de vote par appel nominal signée par Mme Strobel, MM. van der Goes van Naters, Dehousse, Posthumus, Vanrullen, Blancho, Fhormann, Arendt, Kriedemann et Radoux.

Il va être procédé au vote par appel nominal.

L'appel nominal commencera par M. Bersani, désigné par le sort.

Le scrutin est ouvert.

(L'appel a lieu.)

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Président

Voici le résultat du vote (1) :

Nombre de votants	87
Abstentions	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	30
Contre	57

Le Parlement n'a pas adopté la proposition du groupe socialiste.

Nous allons poursuivre l'examen des propositions relatives à la fixation de l'ordre de nos travaux.

Les points suivants proposés sont :

— rapport de M. Vendroux sur la recommandation de la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce ;

— suite de la discussion du rapport de M. Pedini ;
à 15 heures :

— suite de la discussion et vote du rapport de M. Pedini ;

— rapport et rapport complémentaire de M. Burgbacher sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens.

Il n'y a pas d'opposition à ces inscriptions ?...

Elles sont adoptées.

Judi, 24 septembre :

de 9 à 11 heures, réunions des groupes politiques ;
à 11 heures, réunion du Comité des présidents ;
à l'issue du Comité des présidents, réunion du bureau.

La parole est à Mme Strobel.

Mme Strobel. — (A) Je demande que la séance de jeudi soit ouverte à 15 heures par l'examen du rapport de la commission politique sur la nécessité d'une consultation du Parlement par le Conseil de ministres sur le choix de son siège et sur la proposition de la commission politique visant à fixer le siège du Parlement au siège des exécutifs.

(1) Résultats du vote sur la proposition du groupe socialiste d'inscrire à l'ordre du jour du mercredi 23 septembre 1964 la question orale avec débat, n° 3 (1964-1965), de Mme Strobel à la Commission de la C.E.E. concernant la démocratisation de la Communauté économique européenne.

Ont voté pour :

MM. Arendt, Baas, Bading, Bergmann, Berkhouwer, Blancho, Carcassonne, Darras, Dehousse, Duvieusart, Mme Elsner, MM. Faller, Fohrmann, van der Goes van Naters, Kapteyn, Kreyszig, Kriedemann, Mauk, Metzger, Posthumus, Rademacher, Radoux, Seifriz, Strobel, Toubeau, Troclet, Vals, Vanrullen, Vredeling, Wischniewski.

Ont voté contre :

MM. Alric, Battaglia, Battistini, Bech, Bernasconi, Berthoin, Blondelle, Bord, Briot, Burgbacher, van Campen, Carcaterra, Ceruli Irelli, Charpentier, Colin, De Bosio, De Gryse, De Smet, Drouot L'Hermine, Dupont, Estève, Fischbach, Furler, Hahn, Herr, Hougardy, van Hulst, Illerhaus, Janssens, Jarrot, Klinker, Laudrin, Leemans, Lenz, Lückner, Edoardo Martino, Moro, Pedini, Pèbre, Pflimlin, Philipp, Pianta, Plevan, Poher, Mme Probst, MM. Restat, Richards, Rubinacci, Mlle Rutgers, MM. Sabatini, Santero, Scarascia Mugnozza, Storch, Terrenoire, Thorn, Vendroux, Weinkamm.

Le groupe socialiste estime que cela est absolument indispensable. L'intervention du Conseil de ministres qui tente d'empêcher le Parlement d'examiner ce rapport et d'émettre son avis sur ce rapport au cours de la présente session, a peut-être encore renforcé le groupe dans sa conviction qu'il est absolument indispensable d'examiner ce rapport au cours de la présente session. Je n'ai pas soulevé cet argument plus tôt. Je le fais maintenant car j'estime que nos collègues doivent discuter ces faits. Dans quelle situation nous mettons-nous ? Voulons-nous, lorsqu'il déplaît au Conseil de ministres que nous nous réclamions de nos droits, faire machine arrière parce qu'il nous y invite ? C'est ce que vous faites, Mesdames et Messieurs, si vous refusez d'examiner ce rapport.

Le groupe socialiste demande également le vote par appel nominal sur cette demande.

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le Président, je désire appuyer l'intervention de Mme Strobel. Un rapport de commission est fait pour trouver son aboutissement en séance plénière du Parlement, et cela, bien entendu, à l'époque la plus rapprochée de son élaboration.

A cette règle qui est vraiment de droit commun, je me permets, Monsieur le Président, d'ajouter des arguments tirés des circonstances spéciales dans lesquelles le rapport de la commission politique a été établi.

Le bureau du Parlement a fixé notre ordre du jour à la date du 9 septembre. Puis, le 10 et le 11, donc le lendemain et le surlendemain, la commission politique s'est réunie à Bruxelles. Vous vous y êtes rendu, Monsieur le Président, vous y êtes venu mandaté par le bureau du Parlement européen et vous avez demandé à la commission politique, à défaut de le faire devant le Parlement qui n'était pas en session à cette époque, de faire connaître son opinion sur le problème du siège du Parlement.

La commission politique s'est rendue à cet appel. Elle a engagé sur cette question un débat fort long puisqu'il a pris plusieurs heures de l'après-midi du jeudi 10 et a recommencé le lendemain vendredi 11, à l'occasion de l'audition de M. Lahr, président en exercice du Conseil de ministres.

A la suite de ces délibérations, la commission politique a adopté un projet de résolution sur lequel un rapport très bref mais très précis, a été établi par son propre président, M. Edoardo Martino.

Quelles sont les raisons pour lesquelles, au cours des débats de la commission politique, tant de voix se sont fait entendre en faveur d'une consultation — et, qui plus est, d'une consultation rapide — du Parlement européen ? Il y a d'abord, Monsieur le Président, le souci de notre dignité.

Dehousse

La lettre des traités confie à un organisme — qui n'est même pas un organisme communautaire mais une conférence diplomatique des six gouvernements — le soin de fixer à l'unanimité le siège des Communautés européennes. Cependant, si telle est la lettre des traités, il faut tenir compte aussi de leur esprit qui s'affirme démocratique dès le préambule. Dans cet esprit démocratique, on ne pourrait concevoir que le siège du Parlement européen soit fixé par les six gouvernements sans que notre assemblée soit à tout le moins entendue, je dis bien « entendue ».

Nous ne demandons pas à nous substituer à la décision de la conférence intergouvernementale. Mais, encore une fois, nous pensons que si le siège du Parlement était fixé par les six gouvernements, sans que notre avis ait été recueilli au préalable, ce serait là une atteinte très grave portée au prestige et à la dignité de cette assemblée et son avenir risquerait de subir de ce fait une hypothèque très lourde.

Ceux qui ont prôné le principe de la consultation du Parlement et invoqué à ce titre d'autres arguments, ont puisé dans les annales du droit public. Je ne crois pas qu'ils aient réussi à trouver — si d'autres membres du Parlement en ont découvert, je souhaite qu'il nous le disent — un seul cas où le siège d'un Parlement ait été fixé par un ou des gouvernements. En général, ce sont les constitutions qui se chargent de cette tâche, qui fixent la capitale et qui déterminent en même temps où se trouve le siège des institutions exécutives et législatives. Rien de tout cela ne s'est produit en l'espèce et nous pensons, Monsieur le Président, que si le siège du Parlement européen devait être fixé par les six gouvernements, sans que notre voix soit entendue, nous ferions un très grand pas en arrière. Nous reviendrions à l'époque des ukases.

Notre assemblée pourrait alors être considérée comme réduite à un rang subalterne, et cela à un moment où, comme je le disais tout à l'heure dans une autre intervention, elle revendique précisément l'extension de ses pouvoirs et de ses compétences.

Nous avons lieu de penser, Monsieur le Président, que la réaction de la commission politique a exercé une influence sur les débats du Conseil de ministres qui se sont déroulés aussitôt après, très exactement le 18 septembre. Je n'en veux pour preuve que l'intervention de mon éminent compatriote et ami, M. Spaak. Celui-ci avait pris soin de réunir, quelques jours auparavant, les parlementaires belges, non pas seulement les membres belges du Parlement européen, mais aussi les membres belges de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée de l'U.E.O.

Tout en rendant hommage au geste accompli, nous avons cependant fait remarquer qu'il ne fallait pas confondre une consultation de parlementaires avec une consultation du Parlement.

M. Spaak a été sensible à nos avis. Mes propos ne sont pas fondés sur des confidences ou des indiscretions,

mais sur des comptes rendus. Ainsi, des journaux très sérieux, comme « Le Soir » de Bruxelles, ont souligné que « l'ombre des parlementaires européens avait plané sur les délibérations du Conseil de ministres ».

Enfin, à défaut d'être une assemblée fantôme, voici que nous sommes au moins une ombre, et une ombre dont on constate l'existence ! Voici enfin que nous avons un commencement d'influence sur les délibérations du Conseil ! C'est ce moment qu'on choisirait pour faire ici un véritable acte d'abdication, pour accomplir un geste qui signifierait une démission du Parlement européen ?...

M. Poher. — Il n'est pas question de cela !

M. Dehousse. — Vous le direz tout à l'heure, Monsieur Poher. Mais, pour le groupe socialiste, il s'agirait là de la part du Parlement européen d'une véritable démission à propos d'une question politique importante.

On nous dit que le Conseil de ministres nous propose une collaboration. Monsieur le Président, j'ai entendu tout à l'heure vos déclarations. Le respect que j'ai pour vous ne m'a pas empêché d'éprouver une impression pénible. Vous avez parlé en effet de communication, et j'ai eu envie d'ajouter l'adjectif « téléphonique ».

Est-il normal d'avoir procédé par la voie d'une communication téléphonique ?

M. le Président. — Laissez-moi préciser. Ces Messieurs savaient que c'était urgent.

M. Dehousse. — Les lettres existent, les lettres exprès aussi, le télégramme également.

Je trouve tout de même assez singulier que, s'agissant d'un problème d'une importance semblable, une communication soit faite au Parlement uniquement par la voie du téléphone. Cela ne me fait pas bien augurer de l'avenir d'une telle « collaboration ».

J'aimerais d'ailleurs en connaître les formes. Que signifie au juste cette expression « collaboration du Parlement avec le Conseil », pour la détermination ou tout au moins pour une discussion sur la détermination du siège du Parlement européen ?

Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations que je voulais présenter.

Il serait très regrettable, je le répète, alors que le Parlement européen vient d'avoir la possibilité d'exercer une influence sur le Conseil de ministres, qu'il la laisse échapper et accepte de devenir une assemblée qui ne dispose pas elle-même de son sort.

Je revendique, Monsieur le Président, pour le Parlement européen, le droit de disposer de lui-même et

Dehousse

notamment le droit de faire entendre sa voix dans le choix de son siège.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)

M. le Président. — Avant de donner la parole à M. Poher, je dois encore confirmer que les représentants du gouvernement allemand m'ont exposé pour quelles raisons, entre un vendredi soir où avaient eu lieu leurs délibérations, et un week-end, c'est-à-dire un samedi, où ils ont eu d'abord grand peine à me trouver, suivi d'un dimanche, jour qui précédait notre réunion, ils n'avaient pas trouvé d'autre méthode, plus rapide, plus moderne, plus franche, que d'avoir avec moi une conversation par le seul moyen qu'il leur était possible d'utiliser.

Je ne peux donc que regretter personnellement que le ministre allemand soit pris à partie dans l'exercice de ses fonctions de président du Conseil, au sujet du moyen employé pour sa communication.

M. Pleven. — Vous admettez bien le téléphone rouge, Monsieur Dehousse.

M. Dehousse. — Je n'ai pas à prendre position sur le téléphone rouge, Monsieur le président Pleven. Je rends hommage à la collaboration — celle-là est authentique — que le ministre allemand auquel vous faites allusion a apportée à la commission politique. Il y est venu, il nous a écoutés très attentivement. Puis il a fait part de nos observations au Conseil de ministres.

Mais vous ne pouvez m'empêcher de regretter qu'une communication, sans adjectif, d'une telle importance ne laisse aucune trace matérielle. Cela me paraît très grave. Une telle communication doit être confirmée...

(Signes de dénégation de M. Janssens)

Mais si, Monsieur Janssens ! Ce genre de communication qui a une influence et un caractère politique, doit être confirmée d'une manière qui laisse des traces.

Monsieur le Président, je n'insiste pas ; je ne désire ni créer ni chercher un incident à ce propos. Je m'incline donc devant vos observations.

M. le Président. — Je n'ai pas dit que vous cherchiez un incident, Monsieur Dehousse, mais le Parlement sait que la parole de M. le ministre Lahr a toute sa valeur avant même d'être confirmée par écrit.

La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Monsieur le Président, je serai très bref.

Avec ou sans téléphone, il y a déjà deux heures que nous discutons sur l'ordre du jour (*Sourires*). Pour

moi, la démocratie c'est aussi le vote et, tout à l'heure, le Parlement s'est indirectement prononcé puisqu'il a déjà, sur ce point, après la proposition de M. Pleven, pris une décision par 57 voix contre 30.

Monsieur le Président, nous avons le sentiment que le Parlement a déjà remporté un premier succès. La commission politique a eu raison, étant donné l'imminence des interventions des ministres, de se saisir de cette question et d'en délibérer.

M. Dehousse vient de rendre justice à M. Lahr. Il est exact que la présence du ministre allemand a été très utile et qu'il a, sans doute, pu donner au Conseil des informations sur l'état d'esprit des parlementaires.

Monsieur le Président, c'était déjà le début d'un certain dialogue et dialogue vaut mieux que consultation. « Consultation » signifie que le Parlement répondrait, peut-être avec beaucoup de polémiques, mon cher ami, par un oui ou par un non. Mais, j'espère avant que les ministres prennent une décision sur notre sort, que nous aurons, par des procédures à déterminer, la possibilité de nous faire entendre. Je tiens à dire à M. Dehousse, au nom du groupe démocrate-chrétien, que nous ne voulons pas voir les ministres délibérer sur notre sort sans que nous soyons consultés d'une manière ou d'une autre.

Nous n'avons nullement l'intention d'abdiquer ou de démissionner, comme paraît le supposer M. Dehousse ; mais le Président vient d'obtenir la confirmation du Président du Conseil de ministres en exercice, que nous serions informés préalablement et que nous pourrions délibérer sur cette question.

Pourquoi vouloir à tout prix faire inscrire à l'ordre du jour de cette session, alors que nous avons des problèmes fort urgents à traiter, la question du siège d'autant plus qu'elle n'est pas encore au point. En effet, mes chers collègues socialistes, cette question sera traitée dans une atmosphère de compromis, d'accord, et non pas de polémique. Dans la mesure où il résulterait de cette séance un désaccord général des parlementaires, vous n'auriez pas fait avancer le problème ; vous auriez, au contraire, déconsidéré le Parlement.

C'est pour mieux préparer cette discussion, Monsieur le Président, que je me suis rallié à ceux qui voulaient renvoyer à plus tard la discussion de la proposition de M. Edoardo Martino.

M. le Président. — La parole est à M. Pleven.

M. Pleven. — Monsieur le Président, je tiens à bien préciser le sens des votes qui ont été émis par la majorité des libéraux de cette assemblée.

Je précise à l'intention de M. Dehousse qu'il n'est question ni de démission ni d'abdication et je réponds à Mme Strobel qu'il est très bien d'être courageux mais que, si l'on veut réussir, il faut l'être au bon moment et à bon escient.

Pleven

Nous serons courageux avec vous et, j'en suis sûr, avec nos collègues démocrates-chrétiens, mais la question n'est pas de savoir si l'on veut ou non discuter de la question du siège.

Il s'agit simplement aujourd'hui de savoir s'il est opportun de la discuter au cours de cette session ou de la session prochaine.

Comme je désire qu'il n'y ait pas le moindre mal-entendu, je m'adresserai à vous, Monsieur le Président, qui avez été l'interlocuteur valable du gouvernement allemand, ce qui était tout à fait naturel.

Si j'ai bien compris vos déclarations précédentes, il n'est pas question que la communication du Conseil de ministres nous sera faite après que celui-ci aura pris sa décision, mais il est question qu'il nous la fasse auparavant.

Si j'en crois même certains propos que j'ai entendus par ailleurs, j'ai cru comprendre que les ministres ne se déroberaient pas à prendre contact avec le Parlement et que le président du Conseil de ministres en exercice, c'est-à-dire le ministre allemand des affaires étrangères accompagné, m'a-t-on dit, du ministre français des affaires étrangères, accepterait même de participer à un échange de vues avec le Parlement.

Dans ces conditions, où est la démission, où est l'abdication ?

Si je me suis trompé, je sais, Monsieur le Président, que je peux compter sur votre loyauté pour rectifier mon propos.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, il ne m'a pas été parlé de présence physique du président du Conseil des ministres ni du ministre français des affaires étrangères.

Il m'a simplement été dit que lorsque les représentants permanents auraient éclairci le problème, les ministres en délibéreraient en conseil et que, lorsqu'ils auraient arrêté leur attitude, ils prendraient contact avec un organe parlementaire qu'ils ne m'ont pas encore précisé.

(Exclamations)

Les termes qui ont été employés sont la présidence ou la commission politique ou les deux, mais il a été dit qu'on me ferait à un moment donné une communication à ce sujet.

Voilà ce qui a été dit et rien de plus.

M. Dehousse. — Cela change tout !

M. Pleven. — On vous communiquera le résultat.

M. le Président. — Je ne peux vous empêcher de croire qu'on me communiquerait le résultat, mais ce n'est nullement ce qui m'a été dit.

M. Vanrullen. — C'est très vague !

M. le Président. — La parole est à M Kapteyn.

M. Kapteyn. — Monsieur le Président, n'était-ce pas « dès que les ministres seront arrivés à une position précise ? »

Ce sont les mots exacts qui m'ont été communiqués cet après-midi.

M. le Président. — Dans mon esprit, il s'agit du moment où les ministres seront en état d'avoir une opinion commune, ce qui doit se réaliser au Conseil de ministres. Ils rapprocheront alors cette opinion commune de celle qui serait exprimée par les représentants du Parlement.

La parole est à Mme Strobel.

Mme Strobel. — (A) Monsieur le Président, puis-je élargir la question de M. Pleven et vous demander : quelle sera l'opinion du Parlement que vous défendrez en tant que président du Parlement lors de ce contact avec le Conseil de ministres, quelle opinion y défendra le Bureau du Parlement, quelle opinion y défendra éventuellement la commission politique, si cette opinion n'a pas été préalablement précisée ?

M. Illerhaus. — (A) Il faudrait d'abord connaître quel genre de propositions les Conseils vont faire.

Mme Strobel. — (A) Mais, M. Illerhaus, vous n'allez tout de même pas me faire croire que vous ne savez pas exactement quel est le but du Conseil de ministres en établissant ce genre de contact. Vous craignez simplement aujourd'hui — je le dis en toute franchise — de dire enfin ce que vous voulez. Vous avez donné votre avis en réunion de la commission politique, je le connais. Mais pourquoi craignez-vous d'ouvrir un débat au Parlement sur une décision du Conseil de ministres avant qu'elle ne soit prise ? Qui donc, sinon le Parlement, est qualifié pour défendre ses idées contre le Conseil de ministres ?

M. le Président. — Je donnerai la parole à tous ceux qui la demanderont mais, comme je l'ai déjà dit, si nous consacrons trop de temps à la fixation de l'ordre du jour de la séance, nous courrons grand risque d'avoir, certes, un ordre du jour, mais de ne pas avoir de séance pour le discuter !

(Rires)

Je demanderai donc à M. Illerhaus d'en tenir compte dans son intervention.

M. Illerhaus. — Je renonce à la parole.

M. le Président. — Je rends hommage à votre concision !

(*Sourires*)

La parole est à M. Berkhouwer.

M. Berkhouwer. — (N) Monsieur le Président, il est en effet possible que le débat sur l'ordre du jour soit très long, mais j'estime que l'affaire dont il s'agit est suffisamment importante.

C'est pourquoi je regrette que M. Poher ait déclaré que la fixation du siège doive se décider sous forme de compromis.

Monsieur le Président, avec tout le respect dû à la compétence avec laquelle vous dirigez les débats de notre assemblée, et sans mettre un instant en doute la véracité de vos dires, je ne puis faire autrement que de constater que le Conseil de ministres n'a pas jusqu'ici fait connaître clairement ce qu'il entend par être disposé à consulter le Parlement. On a parlé ici de dialogue et de consultation. Il ne s'agit pas de mots mais de leur contenu, car un dialogue aussi bien qu'une consultation peuvent être vides de tout contenu.

Si un groupe du Parlement désire faire inscrire un point à l'ordre du jour, je me conforme aux usages.

Je sais qu'il est banal de se référer continuellement aux usages des parlements nationaux, mais le Parlement néerlandais est tout de même un des plus anciens parlements et jusqu'à présent, il a toujours exercé ses fonctions d'une manière très efficace. Et lorsqu'un groupe déterminé souhaite faire inscrire un point à l'ordre du jour, un usage, auquel il n'est jamais dérogé, veut qu'on lui donne satisfaction. Je ne dis rien du résultat de la consultation, et je ne dis pas quelle serait ma position à cet égard, mais c'est pour moi une question d'ordre essentiellement démocratique. C'est pourquoi, en mon nom personnel et au nom de mon collègue M. Baas, je déclare qu'à mon avis on peut admettre de faire figurer ce point à l'ordre du jour.

M. le Président. — La parole est à M. Illerhaus.

M. Illerhaus. — (A) Monsieur le Président, j'avais l'intention de me conformer à votre désir et de ne plus prendre la parole. Mais il me semble cependant nécessaire de donner des éclaircissements à Mme Strobel et de m'opposer à la conception qu'elle a exposée ici.

Madame Strobel, à notre avis, la situation n'est pas telle que le Conseil de ministres, lorsqu'il a pris une décision, nous demande si oui ou non nous l'acceptons, pour ensuite passer éventuellement outre à notre décision. Voici comment nous comprenons la situation : lorsque les représentants permanents seront parvenus à une conception qui a des chances d'être accep-

tée en Conseil de ministres, le Parlement sera alors consulté pour savoir quelle est son opinion sur cette proposition.

Croyez-vous, chère collègue, que si le Parlement repoussait cette proposition le Conseil de ministres passerait outre à la décision du Parlement ? Si le Parlement repousse cette proposition, le ballon est crevé. C'est le sens même d'une consultation que nous ne soyons pas saisis d'une question concrète à laquelle nous devrions répondre par oui ou par non avant qu'une décision ne soit prise. On tente plutôt de se mettre d'accord en Conseil de ministres et si un accord se dessine, il faut essayer de recueillir l'approbation du Parlement. Si le Parlement à ce moment-là dit non, de nouvelles propositions doivent être élaborées.

Vous estimez que nous devrions nous prononcer aujourd'hui. C'est aussi une manière de consultation. Le Conseil de ministres peut donner suite à notre avis ou ne pas en tenir compte. C'est pourquoi, l'autre procédure nous paraît la meilleure.

Mme Strobel. — (A) Je comprends : le Conseil de ministres nous glisse la mauvaise carte et vous, vous l'acceptez.

M. le Président. — Nous allons procéder au vote sur la proposition du groupe socialiste. Mais auparavant, je ferai remarquer au Parlement qu'il n'est pas question de renoncer pour toujours à l'examen de la proposition de la commission politique et du rapport de M. Edoardo Martino. Il s'agit simplement de ne pas inscrire ce rapport à l'ordre du jour de cette session. Le Parlement pourra toujours en aborder l'examen quand il le voudra.

La proposition du groupe socialiste est ainsi libellée :

« Le groupe socialiste demande d'ajouter à l'ordre du jour de la séance du Parlement européen du jeudi 24 septembre 1964 le point suivant :

— Présentation et discussion du rapport de M. Edoardo Martino, fait au nom de la commission politique, doc. 64, 1964-1965, sur la question de l'implantation des institutions communautaires. »

J'ai été saisi d'une demande de vote par appel nominal, signée de Mme Strobel, MM. Dehousse, Vanrullen, Toubeau, Kreyssig, Kriedemann, Kapteyn, Metzger, Vredeling et Mme Elsner.

Il va être procédé au vote par appel nominal.

Le Parlement voudra sans doute commencer l'appel par M. Bersani, qui a été désigné tout à l'heure par le sort.

(*Assentiment*)

Le scrutin est ouvert.

(*L'appel a lieu*)

Président

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du vote ⁽¹⁾ :

Nombre de votants	86
Abstentions	2
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour	30
Contre	54

Le Parlement n'a pas adopté.

La parole est à M. Kapteyn pour une justification de vote.

M. Kapteyn. — (N) Monsieur le Président, c'est bien volontiers que je motiverai mon vote. J'ai voté pour, parce que M. Lahr a officiellement informé le Parlement que le Conseil de ministres procéderait, sous une forme ou sous une autre, à une consultation dès qu'il aurait arrêté une position précise, en d'autres termes : à une époque où l'avis du Parlement n'aura plus aucune influence décisive.

M. le Président. — La parole est à Mme Strobel.

Mme Strobel. — (A) Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, je tiens à vous déclarer :

Nous estimons qu'en faisant obstacle à l'examen de notre question orale, le Parlement applique une méthode parlementaire tout à fait regrettable qui ne devrait pas faire école dans cette assemblée. Nous avons présenté notre question orale dans les délais requis et le bureau l'a régulièrement inscrite à l'ordre du jour. Le Parlement, à la majorité, s'est pratiquement opposé à l'application du règlement.

Nous ne pouvons plus changer quoi que ce soit à cette situation. Mais nous n'assisterons plus, aujourd'hui, à la séance du Parlement. Ainsi protesterons-nous contre la mise en minorité d'un groupe et de ses vœux dans une question qui revêt une très grande importance pour ce Parlement, celle qui concerne son

(1) Résultats du vote sur la proposition du groupe socialiste d'inscrire à l'ordre du jour du jeudi 24 septembre 1964 la présentation et la discussion du rapport de M. Edoardo Martino au nom de la commission politique sur la question de l'implantation des institutions communautaires (doc. 64).

Ont voté pour :

MM. Arendt, Baas, Bading, Bergmann, Berkhouwer, Blancho, Carcassonne, Darras, Dehousse, Mme Elsner, MM. Fallier, Fohrmann, van der Goes van Naters, Kapteyn, Kreyssig, Kriedemann, Mauk, Metzger, Posthumus, Rademacher, Radoux, Rohde, Seifriz, Mme Strobel, MM. Toubeau, Troclet, Vais, Vanrullen, Vredeling, Wischnewski.

Ont voté contre :

MM. Alric, Battaglia, Battistini, Bech, Bernasconi, Berthoin, Bord, Boscardy-Monsservin, Briot, Burgbacher, van Campen, Cerulli Irelli, Charpentier, Colin, De Bosio, De Gryse, De Smet, Drouot L'Hermine, Dupont, Duvieusart, Estève, Fischbach, Friedensburg, Furler, Hahn, Herr, van Hulst, Illerhaus, Janssens, Jarrot, Klinker, Laudrin, Leemans, Lenz, Moro, Pedini, Pêtre, Pflimlin, Philipp, Pianta, Pleven, Poher, Restat, Richartz, Rubinacci, Mlle Rutgers, MM. Sabatini, Santero, Scarascia Mugnozza, Storch, Terrenoire, Thorn, Vendroux, Weinkamm.

Se sont abstenus :

M. Edoardo Martino, Mme Probst.

existence, ses droits et ses devoirs. Nous regrettons vivement que la majorité de ce Parlement nous contraigne à une telle protestation.

(Les membres du groupe socialiste quittent la salle)

M. Poher. — Monsieur le Président, j'avais demandé la parole avant d'avoir entendu Mme Strobel.

Je regrette profondément que nos collègues socialistes croient que le Parlement européen a voulu éviter une discussion.

Cette discussion s'ouvrira, j'en suis sûr, dès que tous les éléments habituels du Parlement auront pu étudier les problèmes posés.

Pour l'instant, et avec deux heures et demie de retard, nous devons aborder l'examen du rapport général de la Commission de la C.E.E.A. C'est une question fort importante et il me paraît impossible qu'elle soit évoquée devant des bancs vides.

C'est pourquoi je vous suggère, Monsieur le Président, de suspendre la séance pendant cinq minutes, ce qui, je l'espère, permettra d'ouvrir cet important débat devant un Parlement garni.

M. le Président. — Nous devons d'abord régler la fin de l'ordre des travaux.

Les propositions du bureau élargi pour le jeudi après-midi sont les suivantes :

à 15 heures :

— suite de la discussion des rapports de M. Burgbacher sur la politique énergétique sous l'angle de la fusion des exécutifs européens ;

— éventuellement, présentation et discussion d'un rapport fait au nom de la commission des budgets et de l'administration sur l'avis des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. relatif à la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice 1965 ;

— rapport de M. Leemans sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs et éventuellement des Communautés ;

— rapport de M. Charpentier sur un règlement relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre.

Il n'y a pas d'opposition à ces propositions ?...

Elles sont adoptées.

Je vais maintenant, suspendre la séance pendant cinq minutes comme l'a demandé M. Poher.

Mme Strobel. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à Mme Strobel.

Mme Strobel. — (A) Monsieur le Président, c'est une erreur de croire qu'après une suspension de cinq minutes le groupe socialiste prendra de nouveau part à la séance d'aujourd'hui. Le groupe socialiste a pris une décision et n'en changera pas. Cette manifestation n'est pas dirigée contre le point de l'ordre du jour, ni contre la Commission de l'Euratom ou contre son rapport, mais contre nos collègues qui ont rejeté notre proposition. C'est dans cet esprit qu'elle sera mise en exécution.

M. le Président. — Dans ces conditions, Monsieur Poher, maintenez-vous votre demande de suspension de séance ?

M. Poher. — J'insiste d'autant plus, Monsieur le Président, qu'elle est également formulée par M. le Rapporteur.

M. le Président. — Il est bien entendu que, dans cinq minutes, nous reprendrons la séance pour aborder la discussion prévue à l'ordre du jour.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 18 h 10, est reprise à 18 h 15)

M. le Président. — La séance est reprise.

12. *Activité d'Euratom*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Pedini, établi en application de la résolution du 21 mars 1964, sur le septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 63).

La parole est à M. Pedini.

M. Pedini, rapporteur général. — (I) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il m'est désagréable de devoir prendre la parole en l'absence de collègues qui apporteraient certainement une importante contribution à la discussion. J'estime toutefois qu'il est opportun de poursuivre régulièrement les débats sur l'Euratom, puisque justement — et j'essayerai de vous le démontrer au cours de cette introduction à mon rapport — le secteur de l'énergie nucléaire est aujourd'hui une des pierres angulaires de l'Europe.

Je voudrais, avant d'introduire mon rapport, remercier sincèrement MM. Fohrmann, Pianta, Aigner, Philipp, De Block et Mme Gennai Toniatti, rapporteurs pour avis, qui m'ont beaucoup aidé dans mon travail. Je voudrais aussi remercier vivement la Commission de l'Euratom qui a mis toute son expérience à ma disposition et les syndicats ouvriers et les employeurs qui m'ont permis de tenir compte d'un avis extrêmement important pour définir la future poli-

tique de l'Euratom. Je remercie enfin le secrétariat du Parlement européen pour sa précieuse collaboration. Et qu'il me soit permis, chers collègues, de remercier le gouvernement américain et le gouvernement britannique à qui j'ai demandé, à titre personnel, en tant que rapporteur, et qui m'ont autorisé à prendre contact également avec les autorités américaines et britanniques compétentes afin que je puisse me rendre exactement compte de la situation actuelle du marché nucléaire.

Le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à ce Parlement se rattache à un document de grande importance, au discours qu'a fait, il y a deux mois maintenant, M. Chatenet et dans lequel il a exposé les plus délicats problèmes nucléaires. Je reprends ce que j'ai dit dans mon rapport. Le rapport qui nous a été présenté cette année par la Commission de l'Euratom est inspiré de critères rationnels et est également riche d'aperçus politiques. C'est donc à présent à nous, Monsieur le Président, d'exploiter ce rapport en tenant compte de certains faits fondamentaux qui ont mûri entretemps et que je veux rappeler ici. C'est ainsi que toutes les autorités compétentes en matière nucléaire sont d'accord pour affirmer que le moment où l'énergie nucléaire pour la production d'énergie électrique deviendra compétitive par rapport aux sources traditionnelles, est désormais proche. Je crois pouvoir dire en outre que le passage de l'atome du domaine militaire au domaine civil en tant que base d'un nouveau marché de l'énergie est à présent certain.

Nous ne pouvons pas ignorer les effets généraux de la politique de détente qui se dessine actuellement dans le monde et les effets du désarmement atomique sur le développement du marché de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. J'attire enfin l'attention de l'assemblée sur la récente mise dans le domaine privé, aux Etats-Unis d'Amérique, du marché des minerais fissiles ; elle constitue un préalable encore plus certain de la formation d'un marché nucléaire pacifique.

Face à ces faits, je me demande quel sera le rôle de l'Euratom. L'apparition de l'énergie nucléaire est un fait certainement très important pour l'Europe que ce soit pour satisfaire nos besoins en énergie ou pour assurer l'accroissement de notre consommation d'électricité. Il nous faut rappeler ici que l'augmentation des besoins énergétiques atteindra annuellement un taux d'environ 4 %, alors que l'augmentation du revenu sera de 5,4 % et celle prévisible de la production industrielle d'environ 7 %. L'Europe voit donc croître ses besoins énergétiques, tout comme croissent ses activités industrielles. En 1960, 461 millions de tonnes équivalent charbon nous suffisaient pour satisfaire les besoins de notre activité industrielle ; en 1980, l'Europe devra être capable de faire face à un besoin supérieur à 1.000 millions de tonnes.

Encore plus accentuée est l'augmentation des besoins en énergie électrique, ce qui est caractéristique

Pedini

des pays hautement industrialisés. Elle atteindra un taux annuel d'environ 7 % et des 285 milliards de kWh annuels en 1960, nous devons arriver en 1980 à dépasser la limite des 1.000 milliards de kWh.

Mes chers collègues, il est inutile de rappeler devant ce Parlement qu'actuellement le marché commun dépend des importations pour une bonne partie de ses besoins d'énergie. En effet, environ 50 % de l'énergie sont importés. L'apparition de l'énergie nucléaire est donc intéressante pour la production d'électricité — intéressante pour assurer les besoins futurs — mais, dirai-je, intéressante également pour garantir une meilleure utilisation des sources classiques d'énergie, car il est souhaitable en effet que le pétrole et les hydrocarbures soient réservés non pas à la production massive d'énergie, mais de plus en plus au développement de la pétrochimie et d'autres branches importantes hautement qualifiées.

D'autre part, l'entrée en scène de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie électrique nous permet à nous, hommes de ce siècle, de préparer des instruments également intéressants pour une lutte plus active et plus générale contre la misère. La géographie du monde nous montre des peuples qui ont atteint un certain niveau de bien-être, mais également une majorité de populations qui n'ont pas encore atteint un niveau suffisant. Et la carte de visite de la pauvreté des populations sous-développées n'est pas seulement caractérisée par une carence de protéines, mais également par leur bilan énergétique. A côté de l'Amérique du Nord, qui représente 6,64 % du montant total de la population du monde et qui dispose d'environ 36,55 % de la consommation d'énergie mondiale, nous avons par exemple l'Afrique qui, tout en réunissant 6,38 % de la population mondiale, ne dispose que de 1,41 % de la consommation d'énergie mondiale.

L'énergie nucléaire aidera donc sans aucun doute, à l'avenir, l'humanité à faire face aux besoins, augmentera les obligations des peuples riches et l'utilisation de leurs moyens techniques pour garantir la paix et un plus grand bien-être des populations et resserrera également au delà des frontières la collaboration scientifique entre les peuples. Elle exige en effet, en raison même de la dimension des investissements, des efforts communs, une collaboration entre les savants au delà des frontières ; elle ouvre donc des perspectives qui ne peuvent manquer d'avoir des conséquences également sur le caractère humain de la civilisation que nous sommes en train de construire.

Nous devrions donc être heureux en ouvrant ce débat, mes chers collègues, que l'énergie électrique puisse nous être fournie dans un proche avenir grâce aux disponibilités d'énergie atomique. Mais il est juste de dire que notre bilan énergétique est un bilan complexe qui réunit les sources classiques et les sources nouvelles pour la production de l'énergie. Quelles seront, pour le bilan énergétique général de l'Europe,

les répercussions de l'apparition de l'énergie atomique sur la production d'énergie électrique ?

Nous comprenons les préoccupations d'un bon nombre de nos collègues qui pensent que l'atome détrônera à brève échéance les sources d'énergie dont notre population tire tant d'emplois.

Dans ce cas également, nous devons remercier la nature, parce que l'énergie nucléaire s'insère, sans solution de continuité, dans le bilan énergétique général.

En 1980 — estiment les milieux de l'Euratom —, les besoins en énergie seront couverts en Europe pour environ 5 % par l'énergie nucléaire et les techniciens américains estiment que, vers l'an 2.000, celle-ci couvrira environ 30 % des besoins en énergie américaine.

Le développement est donc harmonieux ; il y a un accroissement des consommations qui laisse une place au charbon dont l'avenir éventuellement est menacé non pas tant par de nouvelles formes d'énergie que — comme on me l'a dit en Angleterre il y a quelques jours — par la difficulté de trouver encore au vingtième siècle, des hommes disposés à travailler dans les mines.

Nous ne pouvons cependant pas parler de l'énergie nucléaire comme d'un phénomène pris pour lui-même ; nous devons le situer dans le cadre commun de l'énergie communautaire et trouver également dans les problèmes de l'énergie nucléaire une raison de plus pour pousser les autorités de la C.E.C.A., de la C.E.E. et de l'Euratom à promouvoir une politique énergétique commune dans laquelle il serait possible d'insérer l'énergie atomique.

Par ailleurs, l'histoire de la science nucléaire est longue et aujourd'hui nous ne sommes qu'au prologue de cette grande aventure moderne. Les réacteurs de puissance actuels ne constituent que la première phase de ce que nous verrons peut-être dans l'avenir. On estime qu'en 1980 nous pourrions arriver aux réacteurs auto-fertilisants et en l'an 2.000 aux réacteurs à fusion.

D'aucuns objecteront qu'en parlant ainsi, nous nous référons à des événements qui se situent par trop dans le futur ; mais l'énergie nucléaire s'insère dans le bilan de l'avenir et en parlant de ces choses, aujourd'hui, nous nous sentons, dans un esprit de solidarité idéale, non seulement des hommes du présent, mais des hommes liés au monde de demain et destinés à résoudre les problèmes des générations futures.

La société de demain ne pourra donc pas ne pas accorder une grande attention à ce domaine. Nous l'avons déjà dit tant de fois, surtout nous, démocrates-chrétiens, devant cette assemblée : nous sommes convaincus que la société de demain sera une société positivement réduite au dialogue entre de grandes

Pedini

communautés internationales. L'Amérique, l'Europe, la Russie, la Chine et le tiers monde seront peut-être les protagonistes de la société de demain ; mais chacune de ces communautés, si elle veut résoudre les problèmes de sa population, devra attacher une attention particulière au secteur nucléaire. La Communauté européenne, c'est évident, ne pourra exister si elle n'est pas une communauté européenne avec une politique agricole commune, une politique commerciale commune, une politique économique commune, une programmation économique commune. Mais surtout, il n'y aura pas de Communauté économique européenne moderne, si elle n'est pas également dotée d'une capacité communautaire propre dans le secteur nucléaire.

Voilà pourquoi, aujourd'hui déjà, nous voyons rejaillir sur l'Euratom et sur son destin l'essentiel du débat politique qui se joue à l'intérieur et en dehors de ce Parlement. Et si l'avenir de l'Europe doit se jouer dans un *partnership* avec les autres communautés mondiales, c'est certainement, mes chers collègues, dans le secteur d'un marché nucléaire européen que l'on trouvera justement toutes les conditions nécessaires à un *partnership* avec les autres communautés et, parmi elles, avant tout avec l'Amérique à laquelle nous devons tant.

Il faut donc donner à l'Europe son marché nucléaire, sinon elle ne sera pas une communauté capable de prévoir l'avenir, un marché atteignant des dimensions de caractère industriel.

En effet, l'énergie nucléaire, aujourd'hui, n'est pas seulement un fait scientifique, n'est pas seulement un fait spirituel, c'est également une question d'organisation industrielle. Et c'est là que se situe l'ensemble des problèmes qui nous préoccupent à l'intérieur et au dehors de cet hémicycle et auxquels le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à ce Parlement fait écho. Devons-nous organiser un marché nucléaire fermé ou un marché nucléaire ouvert ? Devons-nous penser seulement à un marché nucléaire adapté aux conditions actuelles ou devons-nous penser à un marché nucléaire dans l'optique de l'avenir ? Devons-nous penser à un marché autonome ou à un marché autarcique ou bien encore à un marché qui dépend de l'étranger ? Ici encore, mes chers collègues, je crois, mises à part les polémiques que l'on peut lire encore aujourd'hui dans certains journaux et qui m'attribuent peut-être des idées qui ne répondent pas du tout au texte de mon document, ici encore, parmi toutes les possibilités, il me semble que le bon sens nous pousse à dire que nous devons trouver une solution intermédiaire. Tenons donc compte de ce que le marché de l'énergie nucléaire exploitée à des fins pacifiques est en train de naître et, j'insiste sur ce fait, que cela coïncide avec les perspectives d'un éventuel désarmement nucléaire qui ne manquera pas d'influencer les structures pacifiques du marché nucléaire européen et mondial. L'Euratom, doit-il alors être la communauté s'intéressant uniquement aux problèmes de l'avenir, la communauté

travaillant uniquement pour les réacteurs rapides et ignorant les réacteurs actuels, les réacteurs dits de puissance ?

Votre rapporteur s'oppose à une telle conception. En admettant que les prototypes qui ont été réalisés et qui fonctionnent déjà représentent un type technique défini, il reste toujours le problème de leur perfectionnement, il reste la tâche d'un approfondissement des techniques qui leur sont connexes et de la formation de leurs techniciens. Nous ne sommes pas d'avis que l'Euratom, comme certains le désiraient, doive être la communauté qui s'intéresse seulement à l'an 1980, restant dans l'expectative des réacteurs rapides, laissant à l'industrie publique ou privée la responsabilité de s'attaquer aux problèmes actuels.

Agir de la sorte signifierait ne pas vouloir constituer une expérience communautaire. Mes chers collègues, le domaine de l'énergie nucléaire n'est pas un train dans lequel on peut sauter en marche ; il nous faut y monter à temps et y occuper à temps la place qui revient à l'importance et au prestige de l'Europe. Devons-nous nous renfermer sur nous-mêmes ? Notre énergie atomique finirait alors par nous coûter très cher. Lorsque, il y a un siècle, la machine à vapeur a fait son apparition sur le marché, nous sommes-nous rendus complètement indépendants du marché anglais ? Je ne le crois pas : nous avons, nous aussi, mis au point nos techniques, nos entreprises, et avons présenté, nous aussi, nos prototypes de ce qui était alors une machine non moins révolutionnaire que ne l'est aujourd'hui peut-être la centrale atomique. Devons-nous, dès lors, ouvrir entièrement nos portes aux licences des autres pays ?

Cela non plus ne serait pas juste : nous deviendrions un terrain de conquête et nous nous exclurions du futur marché nucléaire mondial, c'est-à-dire de la politique mondiale dans laquelle celui qui possède des instruments nucléaires aura son mot à dire dans la solution des problèmes économiques des communautés internationales de demain.

Mon rapport tente, modestement, en tirant parti des expériences de tous ceux qui y ont collaboré et en faisant écho aux nombreux avis entendus, de proposer à votre attention, en tant que base du débat, une ligne en matière nucléaire qui se ramène à ces principes : nous garantir un marché ouvert également aux expériences techniques d'autrui, mais continuer toutefois nos propres expériences. Même si elles peuvent être parfois coûteuses, elles finiront par nous donner une capacité de négociation, si demain, comme nous le souhaitons, nous avons la possibilité de collaborer avec d'autres marchés au développement du marché nucléaire mondial.

Je crois que le rapporteur se doit de rendre hommage ici, justement sur ce point et dans cet hémicycle, à tous ceux, savants et nations, qui ont travaillé pendant ces dernières années et au prix de quels sa-

Pedini

crifices, à doter l'Europe d'une industrie nucléaire européenne. Et je me dois de rendre hommage en particulier à la France, un des pays les plus importants de la Communauté, qui peut aujourd'hui présenter à l'Europe une somme d'expériences en matière nucléaire qui sera utile surtout lorsque nous pourrons négocier un *partnership* avec d'autres pays.

Il convient donc de recourir à un nationalisme modéré en tant que composante d'un internationalisme qui ne soit pas une abdication ; un nationalisme modéré qui, toutefois, — puisque là encore nous nous opposons au concept de l'isolationisme — ne refermera pas l'Europe sur elle-même. Voilà pourquoi, dans le rapport, nous énumérons également tous les accords que l'Euratom et les pays de la Communauté ont conclu au cours de ces années avec les pays tiers. Nous nous rendons compte de l'importance mondiale des expériences que nous sommes en train de faire avec le projet Dragon et nous donnons acte à la Commission de l'Euratom de la valeur positive du récent accord conclu avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous souhaitons également, dans la mesure du possible, un accroissement de notre collaboration avec l'Angleterre, peut-être dans les domaines où les accords sont dépassés par les nouvelles réalités techniques. L'accord sera d'autant plus valable — même s'il est bilatéral — s'il s'insère dans un ensemble de caractère communautaire. C'est pourquoi, la résolution attire l'attention du Parlement européen sur la nécessité de renouveler les accords bilatéraux qui arrivent à échéance, et de les insérer dans un cadre communautaire avec une participation plus large de l'Euratom.

Que nous faut-il donc pour définir une politique nucléaire et pour la définir en termes communautaires ? Il ne suffit pas de mobiliser des moyens pour la recherche scientifique, il est urgent de se placer dans la nouvelle perspective d'un marché qui acquiert désormais un caractère industriel. Pour en arriver à un marché nucléaire moderne, nécessaire à l'Europe tant pour ses besoins énergétiques que pour sa position dans le monde, quel problème devons-nous résoudre ? S'agit-il de faire un choix de caractère technique ou s'agit-il au contraire de nous engager surtout dans le domaine des institutions juridiques et économiques ? Que doit faire et qu'a fait jusqu'à présent l'Euratom dans ce sens ? Dans mon rapport, je me permets de dire que la guerre dite des « filières » n'est une guerre qu'en apparence, qu'elle est bien plutôt une discussion de caractère technique qui ne concerne certainement pas directement les choix en matière de politique nucléaire que nous devons faire en tant qu'Euratom.

Mes chers collègues, lorsque, il y a quelques semaines, j'ai commencé le travail dont vous m'avez chargé, j'ai moi aussi été influencé par la polémique entre les partisans de l'uranium enrichi et ceux de l'uranium naturel. Mais, au fur et à mesure que le temps passait, après avoir entendu l'avis de personnes compétentes et avoir approfondi mes connaissances qui ne

sont pas celles d'un technicien (j'ai une formation générale comme doivent d'ailleurs l'avoir les hommes politiques enclins à la synthèse), je me suis rendu compte que la guerre des « filières » était peut-être davantage une question intéressant les journalistes européens, du reste à raison, et utile pour sensibiliser l'opinion publique, qu'un véritable problème de choix pour l'Euratom.

Entre les deux systèmes, l'écart des coûts se situe entre 10 et 15 % ; et dans cet écart sont compris différents éléments locaux qui ont leur importance. Dans la question du choix, nous avons entendu par exemple à Genève le Canada défendre sérieusement le système à l'uranium enrichi. L'uranium naturel est une des richesses du Canada ; les centrales à uranium naturel sont, elles aussi, susceptibles de perfectionnements techniques qui peuvent facilement en réduire les coûts. Mais il paraît que le coût de l'argent investi au Canada dans les centrales nucléaires est inférieur au coût de l'argent européen et les amortissements ne sont pas calculés sur 25 ans. Voilà donc une circonstance qui motive, au Canada, un choix dans un sens plutôt que dans un autre.

Je crois par ailleurs que l'enthousiasme plus que fondé de certains pays pour l'utilisation de l'uranium enrichi est dû, c'est mon flair politique qui me le dit, au fait que le monde s'achemine vers un providentiel désarmement nucléaire ; cela met particulièrement en évidence le problème de l'utilisation des implantations coûteuses d'enrichissement de l'uranium.

D'ailleurs, l'Angleterre elle-même a ouvert une enquête pour approfondir le problème des coûts et la discussion sur les différentes techniques, une enquête, qu'il me soit permis de le dire, Messieurs les Commissaires de l'Euratom, à laquelle nous souhaitons que l'Euratom procède également. L'Euratom a bien fait de ne pas faire de choix en faveur d'une technique plutôt que d'une autre ! Je ne voudrais cependant pas que l'absence de choix soit due à un manque de volonté politique. Nous voulons au contraire que se manifeste une volonté politique précise de ne pas choisir et nous souhaitons que dans ce débat, il y ait des déclarations en ce sens.

Une chose nous paraît toutefois indiscutable : un des avantages de l'uranium enrichi est d'être plus polyvalent dans ses applications. Si nous ne voulons utiliser l'uranium que pour produire de l'électricité, on pourra alors opter pour le système de l'uranium naturel ou pour celui de l'uranium enrichi selon les données économiques de chaque pays. L'uranium naturel exige en effet des centrales nécessitant de grands investissements d'installation, mais d'une exploitation moins coûteuse (et le système convient de plus aux économies dans lesquelles l'énergie est à présent de la compétence publique plutôt que privée). L'uranium enrichi exige au contraire des investissements d'installation plus faibles au départ,

Pedini

mais entraîne un coût d'exploitation plus élevé (il semble donc plus approprié aux pays où prévaut encore le marché privé de l'énergie).

Mais je viens de parler de la polyvalence de l'uranium. Si l'uranium doit en effet servir non seulement à produire de l'électricité, mais également de l'énergie motrice, et à résoudre encore d'autres problèmes de la vie industrielle moderne, il faut se tourner vers l'uranium enrichi qui est moins encombrant par les installations nécessaires et dont les possibilités sont certainement moins limitées dans le domaine de la production électrique.

Mais contrairement à ce que publient certains journaux selon lesquels j'aurais adopté une position déterminée, je dois préciser que moi, rapporteur, je ne me sens pas capable de prendre position pour l'une ou l'autre technique nucléaire ; pour des raisons politiques, je pense même qu'il ne faut pas, en ce qui concerne l'Euratom, faire de choix technique en faveur de l'une ou de l'autre centrale aujourd'hui en concurrence.

Permettez-moi à ce propos de faire une comparaison : nous vivons aujourd'hui à l'âge des jets. Il existe des « Caravelle », des « DC-8 » et des « Boeing » (et il y en aura d'autres encore) ; au fond, si nous devons mettre sur pied une politique des transports aériens, je ne crois pas que nous devrions choisir entre les « Caravelle », tout en reconnaissant leur excellente qualité, et les « DC-8 ». Ce qui importe, c'est que les autorités communautaires se préparent — dans cette hypothèse — à construire des aéroports sur lesquels peut atterrir le type d'appareil que chaque nation préfère. Je ne crois pas que le problème pour l'Euratom soit de se lancer dans les polémiques plus ou moins intéressantes soulevées dans les journaux : il s'agit plutôt de préparer les pistes d'atterrissage et les services, les infrastructures, les éléments économiques, les dimensions du marché dans lesquels pourra se développer la structure nucléaire d'une industrie européenne moderne.

J'ai écrit dans mon rapport, veuillez me permettre de me citer moi-même, que l'Europe nucléaire ne se fera pas à partir d'un réacteur plutôt que d'un autre, elle se fera surtout à partir des règles et des institutions d'un marché vraiment communautaire.

Ce que nous estimons nécessaire, également dans ce débat, c'est de mettre de côté les aspects techniques du problème pour en approfondir de plus en plus les aspects politiques, juridiques et institutionnels. Un marché nucléaire ne surgit pas de la solution des problèmes techniques : pour nous, le marché nucléaire européen doit être le terrain sur lequel peut se créer l'industrie nucléaire européenne, une industrie qui s'impose par l'effort de ses savants, la capacité de ses techniciens et la volonté de ses effectifs. Mais pour qu'une telle industrie puisse naître, il faut que l'Euratom aide les six pays de la Communauté à s'entendre sur une politique de recherche, notamment

minière (en effet, le problème de l'approvisionnement en minerai uranifère est certainement essentiel), ne serait-ce que pour assurer la sécurité de l'approvisionnement de notre continent, parce que, qu'il me soit permis de le répéter, l'Amérique est en train de mettre dans le circuit privé la production des minerais fissiles, ce qui confirme qu'à présent l'énergie nucléaire, elle aussi acquiert les mêmes conditions normales que celles du grand marché du pétrole et du charbon.

Il faut donc que l'Euratom étudie, plus que les choix techniques, la manière qui permettra d'arrêter, pour les six pays de la Communauté, les mesures favorisant les investissements dans le secteur nucléaire, qu'ils soient publics ou privés.

Le grand problème de l'assurance contre les risques n'est-il pas posé ? L'Amérique, l'Angleterre et même l'Allemagne — comme je l'ai dit dans mon rapport — l'ont résolu à leur manière : cela n'est pas une question à négliger et à laisser uniquement sous la compétence nationale ; c'est un domaine à transposer sur le plan communautaire.

En outre, toute une politique syndicale nouvelle se crée aux dimensions communautaires ; des problèmes de nouvelle formation scolaire surgissent ; sans compter le problème de politique étrangère commune à mettre en œuvre dans le cadre des accords dont j'ai parlé plus haut.

Mais surtout, ce que nous demandons à l'Euratom, c'est de nous dire comment il sera possible, en Europe, entre les six pays de la Communauté, et vu l'entrée de l'énergie atomique sur le marché industriel, comment il sera possible d'amener les entreprises intéressées aux justes dimensions qui sont indispensables pour faire face aux investissements en ce domaine et à tous les problèmes connexes, de la recherche scientifique à la technique.

Par exemple, en Angleterre, c'est l'Etat qui choisit les types de réacteurs, c'est l'Etat qui donne les fournitures. Mais cela n'empêche pas que les industries privées se soient réunies en quatre consortiums qui, par la suite, si je suis bien informé, se sont réduits à trois, pour atteindre les dimensions appropriées à l'importance des investissements atomiques. De même, sur le marché américain, bien qu'étant un marché purement libéral, on ne peut nier que les grands colosses de l'industrie nucléaire ne sont que trois ou quatre au maximum. Il est vrai que notre traité prévoit que l'Euratom doit favoriser les entreprises communes ; cependant, dans le rapport général présenté par l'Euratom, nous voyons que le chapitre consacré aux entreprises communes est bien court ; cela est dû au fait que le succès n'a pas souri à cette nouvelle institution. Il s'agit donc de trouver le stimulant nécessaire pour faire en sorte que toute l'industrie européenne moderne puisse être mobilisée dans ce grand et nouveau secteur énergétique.

Pedini

Mais le marché nucléaire — et j'en arrive à la conclusion, Monsieur le Président —, pour toutes ces raisons (qu'on prenne l'exemple de l'Angleterre ou l'exemple de l'Amérique), ne peut être, par ses dimensions mêmes, qu'un marché communautaire.

D'un point de vue politique, nous comprenons aujourd'hui que le grand problème de l'Euratom est justement aussi celui que puissent être créées les conditions permettant la formation d'un marché vraiment communautaire, ce qui, du reste, est conforme à la conception de ceux qui ont été, en 1958, les promoteurs des traités de Rome et, en particulier, du traité de l'Euratom.

Aujourd'hui, l'Europe nucléaire, comme l'Europe agricole, comme l'Europe scolaire, comme l'Europe économique, est indubitablement menacée par des faits politiques très dangereux ; et je voudrais ajouter que justement une Europe nucléaire commune peut être menacée aujourd'hui de deux côtés ; d'abord, par ceux qui pensent que le problème de l'énergie nucléaire est d'obtenir l'énergie nucléaire au prix le plus intéressant (et c'est évidemment là l'objectif à atteindre, mais je pense que si nous ne voulons pas dépendre uniquement de l'expérience d'autrui, nous devons nous donner une capacité de négociation propre, un équipement européen, même si celui-ci nous demande quelques sacrifices qui se répercuteront sur le coût du kWh nucléaire), et en deuxième lieu par ceux qui menacent la Communauté de l'énergie atomique par le nationalisme renaissant de différents gouvernements qui cherchent à affirmer un nationalisme de prestige.

Là encore, il faut faire preuve de vues larges et, disons-le, de confiance dans les valeurs de la supranationalité, valeurs qui ont justement donné vie aux traités de Rome. Votre rapporteur souhaite donc que l'on en arrive à l'institution progressive en Europe d'une communauté dotée de pouvoirs vraiment supranationaux. C'est là le véritable problème, d'autant plus que l'opposition entre la politique communautaire et la politique des différents gouvernements est aujourd'hui flagrante ; ce drame de l'Euratom s'est encore accentué au cours de ces derniers mois. Nous pouvons nous en rendre compte. En effet, des mémorandums ont été présentés par certains gouvernements et ce qui nous préoccupe le plus dans ces mémorandums, ce ne sont pas tellement les différentes théories qu'on y trouve sur le destin futur de l'Euratom, mais le manque de conviction quant à la nécessité de fixer des valeurs communautaires également pour l'Europe de l'énergie nucléaire. Nous regrettons, qu'il me soit permis de le dire, la faiblesse des Exécutifs et nous avons trop souvent l'impression que les réunions des Commissions et des Conseils de ministres se passent comme une rencontre de personnes dont chacune essaie de ramener chez elle, à sa propre nation, le maximum de ce que l'on peut tirer d'un patrimoine qui devrait être communautaire.

Vous me direz qu'il n'est pas possible de faire autrement dans la situation actuelle des gouvernements ! C'est vrai. Mais permettez-moi de dire en tant que politicien, qu'il y a des moments où il est plus utile d'ouvrir une crise que de poursuivre dans un système qui détruit les institutions et trahit l'Europe des Communautés. Nous en arrivons à un moment où il faut savoir prendre ses responsabilités et faire preuve de courage. Et, Messieurs les Commissaires, si vous avez besoin de l'appui du Parlement européen qui, comme je l'ai dit dans mon rapport, a été trop peu sollicité ces derniers temps, vous pouvez être certains que celui-ci ne fera pas défaut.

Voilà la raison qui a poussé le rapporteur à introduire dans la résolution un paragraphe dans lequel nous invitons la Commission de l'Euratom à présenter avant la fin de l'année en cours un rapport sur ce que la Commission pense de la fusion des exécutifs, mais surtout sur ce qui est aujourd'hui le problème crucial de l'Euratom : comment concilier les programmes nationaux nécessaires et le programme communautaire qui relève du programme communautaire en matière d'économie et de politique régionale.

Le moment est venu où chacun d'entre nous doit assumer ses responsabilités. Nous avons entendu avec satisfaction que l'on parle de révision du deuxième plan quinquennal et comme nous voyons que dans l'administration de ce deuxième plan, ce qui est inquiétant c'est justement l'absence de perspective communautaire dans le développement de l'énergie nucléaire, le rapporteur fait siennes les thèses de ceux qui soutiennent que cela vaudrait peut-être la peine de mettre fin le plus rapidement possible au deuxième plan quinquennal et de mettre en route, dès à présent, un troisième plan réalisant un juste équilibre entre les programmes communautaires et les tâches nationales.

Je voudrais donc, Monsieur le Président, et j'en viens à ma conclusion, que nous donnions à ce débat la valeur d'une authentique relance de l'Euratom. Je sais parfaitement que tous ces points sont discutables ; il n'y a peut-être pas d'autre sujet aussi discutable que ces points, sur lesquels l'opinion des techniciens eux-mêmes peut varier. Mais nous nous rendons compte qu'avec l'Euratom se joue une partie essentielle pour l'avenir de l'Europe. Demandons donc un nouveau programme quinquennal spécifiant vraiment les éléments communautaires. Nous nous opposerons ainsi à l'œuvre de ceux qui voudraient ne faire de l'Euratom qu'une grande agence ou un grand bureau d'études et de recherche. Pour nous, au contraire, l'Euratom joue aujourd'hui un rôle très positif non seulement dans la recherche, mais également dans la définition des structures juridiques et économiques du marché nucléaire.

Nous devons donc relancer l'Euratom avec la volonté d'une synthèse entre l'énergie nucléaire communautaire et l'énergie nucléaire tricolore, elle aussi évidemment nécessaire : et quand je parle d'énergie

Pedini

nucléaire tricolore, je ne pense évidemment pas seulement au seul drapeau tricolore français : pas mal de nos drapeaux sont tricolores !

Ce n'est que sur cette base que l'on peut également penser à d'autres aspects de la politique future de la Communauté : on peut penser, par exemple, à la nécessité d'inclure les prévisions relatives au secteur de l'énergie nucléaire dans le cadre plus vaste de la politique énergétique commune. Nous disposons à ce sujet de l'important document adopté le printemps passé sur initiative de l'interexécutif ; qu'il soit le cadre dans lequel l'Euratom inscrit ses prévisions.

Une politique économique est aussi en voie d'élaboration à l'intérieur de la Communauté. La politique nucléaire doit donc s'insérer dans une prévision commune de la politique économique. Voilà les raisons pour lesquelles je souhaite, dans la résolution, que s'établisse un contact toujours plus intime entre les Exécutifs des trois Communautés, indépendamment du fait de savoir si on en arrivera ou non à une fusion. A l'heure actuelle, une politique régionale est par exemple en cours. Peut-on trouver un instrument plus intéressant qu'une centrale nucléaire afin de définir une politique régionale, sans oublier évidemment que, du moins jusqu'à présent, l'énergie nucléaire n'est pas la source d'énergie appropriée pour les populations pauvres, mais encore la source d'énergie des zones riches ? Nous ne pouvons évidemment pas espérer qu'en construisant une centrale nucléaire dans une zone sous-développée, l'industrie y surgira automatiquement. Voilà pourquoi il faut lier le programme nucléaire à un plan d'industrialisation bien défini.

Nous devons aussi coordonner les activités de la Communauté européenne et des pays africains non associés. Le monde attend l'énergie nucléaire pour l'Asie et l'Afrique, estimant qu'elle pourrait constituer l'élément décisif pour faire face aux besoins de ces régions. Ce sont là des perspectives d'avenir. Aujourd'hui, n'existent pas encore dans ces pays les possibilités de consommation nécessaires du fait de l'imposante capacité des centrales actuellement compétitives. Il est évident pourtant que notre Communauté doit, ensemble avec les autres communautés mondiales, chercher à accélérer les études pour propager l'énergie nucléaire en Afrique et aux Indes, afin de contribuer à la renaissance de ces peuples.

La même nécessité de coordination se fait sentir dans le domaine de la politique scolaire.

Peut-être l'année prochaine verrons-nous l'ouverture de l'Université européenne de Florence qui sera certainement tout à l'honneur de l'active Commission de l'Euratom.

Rien ne nous empêche, dans un proche avenir, d'associer à cette Université les prestigieuses universités nationales européennes pour travailler sur des

programmes communs avec échange de professeurs et d'étudiants en vue d'une Europe ouvrant aux jeunes des perspectives nouvelles dans le domaine nucléaire.

Notre problème n'est donc pas tellement celui du choix de la technique que celui de lancer l'Europe dans le domaine qualifié de la science nucléaire. Il faut donc activer les travaux de nos centres de recherche. En disant cela, je pense à Ispra, aux hommes qui y ont été réunis, à la valeur des expériences auxquelles ont participé des jeunes originaires de nations diverses et qui ont pu rejoindre dans un magnifique travail commun les dimensions spirituelles qu'ils n'auraient certainement pas pu atteindre dans le cadre plus restreint de leur nation.

On a parlé du programme Orgel : accélérons-le, reconnaissons sa valeur, considérons-le comme un élément caractéristique de la mission de l'Europe dans le secteur de la technique nucléaire, mais n'oublions pas qu'Ispra ne peut se limiter au programme Orgel, rappelons-nous qu'à Ispra travaillent des savants et de jeunes étudiants auxquels nous devons ouvrir des perspectives de travail futur de façon à leur garantir la sécurité d'une recherche utilisant également d'une façon appropriée les importantes implantations que nous avons déjà réalisées.

Que l'on tente également, Messieurs les membres de la Commission, à rendre moins bureaucratiques les rapports entre le centre de Bruxelles et les centres des instituts de recherche : la science a besoin de son autonomie et de plus d'humanité que celle que lui donnent les relations bureaucratiques.

Il importe donc (et cela est la modeste contribution que mon rapport a essayé d'apporter) d'accentuer les relations communautaires et de ne jamais oublier que, même si nous arrivons à fusionner les exécutifs, le secteur nucléaire a des exigences propres qui doivent être sauvegardées. Il y a quelque chose de différent entre votre institution et les autres institutions européennes. Celles-ci réglementent un marché, la vôtre intervient aussi sur le marché comme élément actif et entreprise. Demain peut-être, nous pourrions disposer d'un exécutif fusionné, d'une responsabilité collégiale communautaire unique, mais nous ne pourrions pas renoncer à une administration qui permette de conserver ce qui fait la caractéristique de l'organisation nucléaire. Il est donc urgent de relancer, si possible, également dans le secteur nucléaire, l'esprit de l'Europe communautaire. Sans lui, nous n'aurons que des nations dépendant de l'un ou de l'autre des blocs des superpuissances. Et si nous comprenons les aspirations de certains Européens à être indépendants des autres continents, rappelons-nous cependant également que justement pour être libres, il faut faire un effort commun auquel chacun doit apporter son tribut, son expérience, ses caractéristiques pour construire une Communauté qui nous donnera du poids et du prestige.

Pedini

Et si demain vous établissez un nouveau programme pour opérer la soudure entre les programmes nationaux et les programmes communautaires, Messieurs les Membres de la Commission, faites bon usage des directives que la Commission peut donner aux gouvernements, des contrats de coopération et d'association ; ils doivent être utilisés, dans le cadre des six nations qui font partie de la Communauté, de manière qu'ils puissent favoriser, dans une optique européenne, le développement des expériences et des recherches nucléaires.

Nous attendons maintenant que l'Euratom nous fasse connaître ses conceptions ; les appuis, l'accord de la grande majorité de ce Parlement ne manqueront certainement pas si ces conceptions sont imprégnées d'un contenu politique et communautaire.

Pour cela également, nous nous rendons compte, Monsieur le Président, de l'importance du débat qui se prépare ; un débat qui sera mené, votre rapporteur l'espère, dans un esprit plus unanime au sein de ce Parlement. En effet, les problèmes dont nous discutons sont des problèmes qui se placent au-dessus des oppositions de partis ; c'est d'eux que dépend le destin de la Communauté européenne.

(Applaudissements)

Nous nous rendons compte, ai-je dit, de l'importance de ce débat, car nous sommes convaincus que l'Euratom n'est pas seulement la communauté des centrales nucléaires ; elle doit être la communauté des sciences les plus nouvelles, de la recherche appliquée aux besoins de l'homme, la communauté de l'avenir, la communauté à qui incombe la plus grande responsabilité vis-à-vis des nouvelles générations de nos pays. L'avenir de l'Euratom exige donc de nous un sens profond des responsabilités. Les nationalismes réduiront l'Europe, même dans le secteur nucléaire, à peu de choses, même si elles sont ambitieuses. L'esprit communautaire, lui seul, donnera à l'Europe, également dans le domaine nucléaire, un rôle qui permettra à la science européenne, qui n'est pas à l'arrière garde, de donner une réponse euro-

péenne aux plus importants problèmes de notre siècle de progrès.

Votre rapporteur est persuadé que dans ce débat également la plupart d'entre vous, Mesdames et Messieurs, apporteront la contribution de leur foi à ceux qui croient en une communauté — également atomique — dans laquelle les nations seront grandes parce qu'unies par l'esprit commun d'une famille qui les domine et qui, tout en les dominant, les élève, les améliore et les amène à mieux servir le progrès de l'humanité.

(Vifs applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. le Rapporteur général de son intéressant exposé qui servira d'introduction à son rapport et à la discussion qui suivra.

13. *Ordre du jour de la prochaine séance*

La prochaine séance aura lieu demain mercredi avec l'ordre du jour suivant :

à 10 heures :

— exposé de M. Marjolin sur les questions conjoncturelles ;

— rapport de M. Vendroux sur la recommandation de la Commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce concernant le premier rapport annuel d'activité du Conseil de l'association ;

— suite de la discussion du rapport de M. Pedini ;
à 15 heures :

— suite de la discussion du rapport de M. Pedini ;

— rapport et rapport complémentaire de M. Burgbacher sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 15)

SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1964

Sommaire		Examen de la proposition de résolution :	
1. Adoption du procès-verbal	26	Préambule et paragraphes 1, 2 et 3. - Adoption	86
2. Dépôt de documents	26	Paragraphe 4. - Amendement n° 2 de M. Bousch :	
3. Questions conjoncturelles ; exposé de M. le Vice-Président de la Commission de la C.E.E. :		MM. Bousch, Pedini, rapporteur gé- néral ; Poher. - Adoption	87
M. Marjolin, vice-président de la Com- mission de la C.E.E. ; Mme Elsner, prési- dente de la commission économique et financière	26	Adoption du 4 ^e paragraphe modifié . .	87
4. Association C.E.E. - Grèce. Discussion d'un rapport de M. Vendroux, fait au nom de la commission politique sur la recom- mandation de la commission parlemen- taire d'association :		Paragraphe 5. - Adoption	87
MM. Vendroux, rapporteur ; Vanrullen, au nom du groupe socialiste ; Kapteyn, Rey, membre de la Commission de la C.E.E.	36	Paragraphe 6. - Amendement n° 3 de M. Bousch. - Adoption	87
Adoption de la proposition de résolution	41	Adoption du paragraphe 6 modifié . .	87
Texte de la résolution adoptée	41	Paragraphes 7 à 19. - Adoption . . .	87
5. Activité d'Euratom ; suite de la discussion du rapport général de M. Pedini :		Amendement n° 1 de M. Pêtre et plu- sieurs de ses collègues. - Adoption de l'amendement qui devient le paragraphe 19 bis	88
MM. Illerhaus, au nom du groupe démoc- rate-chrétien ; Posthumus, au nom du groupe socialiste ; Margulies, membre de la Commission de la C.E.E. ; Alric, au nom du groupe des libéraux et appa- rentés	42	Paragraphes 20 et 21. - Adoption . . .	88
Suspension et reprise de la séance . . .	52	Paragraphe 22 : Discussion commune d'un amendement n° 4 de M. Bousch et d'un amendement n° 6 de M. Burg- bacher :	
MM. Bousch, Burgbacher, Mme Probst, MM. Santero, Pêtre, Mme Gennai Tonietti, MM. Philipp, Pleven, Battistini, Medi, vice-président de la Commission d'Euratom ; De Groote et Sassen, mem- bres de la Commission d'Euratom	52	MM. Bousch, Chatenet, président de la Commission d'Euratom ; Burgbacher . .	88
6. Modification de l'ordre du jour :		Retrait de l'amendement n° 4 de M. Bousch	89
MM. Vals, le Président	83	Adoption de l'amendement de M. Burg- bacher qui devient le nouveau para- graphe 22	89
7. Activité d'Euratom ; suite de la discussion du rapport général de M. Pedini :		Paragraphes 23 à 26. - Adoption . . .	89
M. Pedini, rapporteur général	83	Amendement n° 5 de MM. Posthumus et Pedini. - Adoption de l'amendement qui devient le paragraphe 26 bis . . .	89
8. Ordre du jour de la prochaine séance . . .	92	Adoption des paragraphes 27, 28 et 29	89
		M. Chatenet, président de la Commission d'Euratom	89
		Adoption de l'ensemble de la proposition de résolution	89
		Texte de la résolution adoptée	90

PRÉSIDENCE DE M. DUVIEUSART

(La séance est ouverte à 10 heures)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

2. Dépôt de documents

M. le Président. — J'ai reçu de M. Weinkamm un rapport fait au nom de la commission des budgets et de l'administration sur la consultation demandée par les Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. (doc. 66) sur la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice 1965.

Ce document sera imprimé et distribué sous le n° 69.

J'ai reçu du Conseil de la C.E.E. un projet de budget supplémentaire de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1964 établi par le Conseil.

Ce document sera imprimé et distribué sous le n° 70 et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des budgets et de l'administration.

3. Questions conjoncturelles

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'exposé de M. le Vice-Président de la Commission de la C.E.E. sur les questions conjoncturelles.

Je prie M. Marjolin de bien vouloir prendre la parole.

M. Marjolin, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis heureux d'avoir cette occasion de rendre compte au Parlement de l'action que notre Commission mène contre le mouvement inflationniste dans la Communauté et des résultats qu'elle a obtenus, sans omettre les efforts qui restent à accomplir.

Cette action s'est exprimée notamment en une série de recommandations que la Commission exécutive a présentées au Conseil de ministres en avril dernier et que celui-ci a adoptées, avec de légères modifications. Le texte de ces recommandations a été

transmis aux commissions parlementaires compétentes et rendu public.

En même temps se déroulait, avec le gouvernement italien, la procédure de consultation prévue à l'article 108 du traité de Rome.

Mais tout cela n'était qu'un aboutissement. Sans remonter aux origines et rappeler l'importance que l'exécutif, en parfait accord avec le Parlement, a toujours attaché à la stabilité monétaire, je voudrais souligner — car cela n'est pas sans importance pratique — que notre Commission mène une lutte intense contre l'inflation, avec tous les moyens à sa disposition, depuis plus d'un an.

C'est, en effet, à la fin du printemps de 1963, au sortir d'un long et rigoureux hiver, que, compte tenu des retards inévitables de l'information statistique, il nous est apparu clairement que les phénomènes inflationnistes, limités jusque là à certains secteurs, étaient en train de se fondre en un mouvement d'ensemble, en une vague d'exceptionnelle puissance qui déferlait sur la Communauté, avant que celle-ci n'en eût encore pris conscience.

Le déséquilibre était particulièrement net en Italie et en France ; un peu plus tard, il devait se manifester également avec une grande force aux Pays-Bas.

C'est alors que, dès le mois d'août 1963, j'eus certaines des conversations qui s'imposaient avec les autorités économiques et financières d'un des pays menacés.

Un peu plus tard, la réunion des ministres des finances, qui se tint à Paris les 9 et 10 septembre, me donna la possibilité d'exprimer, sans fard ni précautions diplomatiques excessives, le jugement que nous portions sur la situation de la Communauté et d'indiquer les remèdes qui devaient être mis en œuvre sans tarder. Ce même 10 septembre, au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue de la réunion des ministres des finances, je pouvais communiquer à l'opinion nos inquiétudes et les grandes lignes de nos recommandations.

J'espère ne pas abuser de la patience du Parlement en rappelant ce que je disais alors, il y a plus d'un an ; c'est important pour la suite des événements.

Je qualifiais de sérieuse la situation de l'Italie et d'inquiétante celle de la France et mettais en lumière le danger de contagion qui existait pour les autres pays de la Communauté.

Le diagnostic, pour les pays en question, était le suivant : nous nous trouvions en présence d'un déséquilibre général, caractérisé par un excédent de la demande globale par rapport à la capacité de l'économie de produire à prix constants. Les tendances inflationnistes du marché étaient renforcées par l'accroissement rapide des dépenses publiques.

Marjolin

Quant aux remèdes, je soulignais que des mesures partielles, analogues à celles que l'on avait prises au cours des mois précédents, étaient encore nécessaires, mais qu'elles resteraient sans effet si elles ne s'appuyaient sur des mesures globales, comportant notamment un renforcement des restrictions de crédit, un effort budgétaire visant à limiter les dépenses et à réduire les déficits, une intervention dans le secteur de la construction, où les prix et les coûts s'élevaient avec une rapidité particulière. J'insistais sur l'importance de mesures budgétaires et fiscales rigoureuses qui ne devraient pas frapper cependant d'une façon excessive les investissements productifs.

Je soulignais la nécessité d'une action rapide, sous peine d'avoir à « serrer » plus tard d'une façon plus brutale et de courir le risque de briser ainsi l'expansion. J'attirais enfin l'attention des gouvernements sur le fait que, faute d'une action suffisamment prompte et vigoureuse, une récession deviendrait inévitable.

Depuis lors, pas un mois, et souvent pas une semaine, ne s'est écoulé sans que nous ne saisissions l'occasion de répéter les mêmes thèmes avec une insistance croissante.

Ma déclaration de janvier dernier devant votre assemblée et le débat qui s'y est déroulé en mars nous ont donné l'occasion de déclarations précises et de recommandations particulièrement pressantes.

Nos idées et notre politique se sont précisées, en étroite communion de pensée avec le Parlement et je veux dire aujourd'hui combien nous avons été encouragés et aidés dans notre effort par l'appui que le Parlement et ses commissions n'ont cessé de nous donner.

C'est dans ces conditions que la Commission exécutive, se conformant à la résolution adoptée le 23 mars 1964 par le Parlement et bénéficiant du concours de votre commission économique et financière et de votre commission sociale, a proposé au Conseil de ministres d'adresser une recommandation aux gouvernements des Etats membres. Adoptée le 14 avril 1964, cette recommandation engageait les Etats membres à prendre rapidement des dispositions en vue de rétablir l'équilibre interne et externe de la Communauté.

Ainsi que le Conseil l'avait demandé, la Commission lui a communiqué, à la fin de juillet, un premier rapport sur les mesures prises par les Etats membres, ainsi que sur les résultats de la politique de stabilisation.

Vous recevrez de même le rapport que nous avons adressé en juillet au Conseil de ministres et qui relate les mesures prises par les gouvernements pour exécuter les recommandations.

J'ai l'intention, aujourd'hui, de faire de nouveau le point de la situation, de vous faire part de quelques

réflexions au sujet des perspectives d'avenir et surtout d'analyser ce qui reste à faire pour parvenir à une stabilité durable.

J'examinerai d'abord la politique suivie dans la Communauté en 1964, en en dressant, en quelque sorte, le bilan général.

En commençant par les *éléments positifs*, je suis heureux de pouvoir constater que les gouvernements de tous les pays membres ont progressivement donné priorité à l'objectif de stabilité par rapport aux autres buts de la politique économique, ainsi que le Conseil de ministres le leur avait demandé sur notre recommandation.

Si l'on fait abstraction de retards observés dans l'un ou l'autre pays, on peut dire que la recommandation du Conseil a été observée en ce qui concerne les importations de produits industriels, la politique monétaire et les méthodes de gestion de la trésorerie. De nouvelles initiatives ont aussi été prises pour éliminer certaines limitations de la concurrence.

C'est surtout la république fédérale d'Allemagne qui a eu recours à l'abaissement des droits de douane pour accroître l'offre sur le marché intérieur ; elle a, en effet, procédé, le 1^{er} juillet 1964, à une réduction anticipée de 50 % de son tarif douanier intracommunautaire applicable aux produits industriels ; elle a abaissé, au niveau du tarif douanier commun, les droits d'un certain nombre de positions du secteur industriel ; en outre, elle a réduit les droits intracommunautaires grevant certains produits agricoles, bien que la portée de cette mesure soit assez faible.

Il est non moins remarquable — et je voudrais insister sur ce point — que, malgré une situation très difficile, le gouvernement italien n'ait jamais songé à introduire des restrictions directes à l'importation. C'est là un point très important en ce qui concerne l'évolution de la politique économique communautaire.

Dans le domaine de la politique monétaire, tous les pays se sont efforcés de contenir l'expansion du crédit bancaire, encore que les limites prescrites ou tenues pour souhaitables par les autorités monétaires aient parfois été dépassées, surtout en Belgique et aux Pays-Bas. D'une manière générale, la gestion des trésoreries publiques a été caractérisée par une tendance à une plus grande consolidation de la dette publique.

En matière de concurrence, les Pays-Bas ont adopté une nouvelle législation permettant de limiter la pratique des prix imposés.

Voilà le point de vue positif.

En revanche, du *point de vue négatif*, il faut noter que la politique budgétaire, que je considérais dans mon discours de janvier 1964 comme devant être le principal moyen de freinage de la demande globale, n'a pas été entièrement conforme à la recommandation du Conseil, donc à notre propre recommanda-

Marjolin

tion. Il ne fait pas de doute, en effet, que dans presque tous les pays de la Communauté l'accroissement des dépenses effectives de l'Etat dépassera, en 1964, le taux de 5 % que nous avons tenu pour souhaitable. Selon toute probabilité, il en sera de même pour les dépenses de l'ensemble des administrations publiques. Il faut admettre qu'il est très difficile, après des années de forte expansion des dépenses publiques, de revenir à un rythme plus normal ; mais le fait et ses conséquences subsistent.

De plus, même si l'on fait la part de l'effet de progressivité de certains impôts — pour autant que celui-ci ne dépende pas lui-même de la hausse des prix —, et si l'on tient compte des augmentations d'impôts et de tarifs de services publics — qui ont été assez nombreuses —, il apparaît que l'impulsion globale découlant des opérations budgétaires des administrations publiques aura encore été trop forte en 1964.

En deuxième lieu, il faut regretter que l'on n'ait guère accompli de progrès dans la définition et la mise en œuvre d'une politique des revenus adaptée aux circonstances exceptionnelles que nous traversons, à savoir une politique permettant de respecter un parallélisme entre les progrès de la productivité et l'augmentation des diverses catégories de revenus nominaux.

C'est un point sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Enfin, je constate que, sauf en Italie, la situation du marché de la construction demeure préoccupante ; des mesures partielles ont été prises dans quelques pays, mais elles n'ont pas suffi à affaiblir suffisamment les tensions régnant dans ce secteur.

Au total donc, si nous pouvons nous montrer satisfaits des progrès accomplis dans certains domaines, il ne fait pas de doute que, dans d'autres, les efforts accomplis ont été insuffisants.

L'action que je viens d'évoquer a-t-elle amélioré sensiblement la situation et, dans l'affirmative, pouvons-nous nous déclarer satisfaits de l'état de choses actuel ?

L'appréciation à émettre à cet égard doit être nuancée.

Vous vous rappellerez sans doute la phrase par laquelle je résumais au début de l'année la situation économique de la Communauté. Je disais alors : « Ce qui va bien, c'est la production ; ce qui va mal, ce sont les prix, les coûts de production et le commerce extérieur de la Communauté. » Je pourrais dire maintenant : « Ce qui évolue toujours bien, c'est la production ; ce qui va mieux, c'est le commerce extérieur ; ce qui est toujours inquiétant, ce sont les prix et surtout les coûts de production. »

Prenons chacun de ces points successivement.

D'après les estimations les plus récentes établies par les services de la Commission, la croissance économique sera, en termes réels, dans la Communauté, plus importante qu'on ne l'avait estimée au début de l'année : en 1964, l'augmentation du produit brut de la Communauté sera vraisemblablement de près de 5,5 % — au lieu des 4,5 % initialement prévus. La production industrielle pourrait augmenter de 7 % au lieu de 6 %. Sauf en Italie, dans tous les pays de la Communauté, mais surtout dans la république fédérale d'Allemagne, l'accroissement du produit national brut, en 1964, dépassera nos prévisions.

On peut dégager, à mon avis, quelques conclusions importantes de ces comparaisons :

1. L'expansion de la demande monétaire, favorisée par une conjoncture mondiale exceptionnellement favorable, a été très vive ;
2. En l'absence d'une politique de stabilisation, les déséquilibres économiques auraient pris des proportions inquiétantes, car les taux de croissance que je viens de citer ont entraîné l'utilisation presque complète des ressources productives de la Communauté ;
3. Les craintes parfois exprimées — et Dieu sait avec quelle insistance — de voir une politique de stabilisation « casser » l'expansion se sont révélées sans fondement ; au contraire, il semble bien que, comme le prouve notamment l'exemple de la France, il a été possible de réaliser une expansion importante, en même temps que se modérait la hausse des prix. L'évolution en Italie ne contredit nullement cette thèse, comme j'aurai l'occasion de le montrer tout à l'heure.

Il est difficile, bien entendu, de dire quelles auraient été les conséquences d'une politique anti-inflationniste plus active que celle que nous désirons ; il existe cependant une forte présomption qu'elle n'aurait entraîné qu'un ralentissement très modéré de l'expansion.

Les échanges extérieurs de la Communauté sont en nette amélioration ; on peut démontrer sans difficulté que dans ce secteur l'action coordonnée de stabilisation a eu des effets heureux.

Notons tout d'abord qu'à l'égard des pays tiers notre situation est moins défavorable qu'on ne pouvait le craindre au début de l'année. Dans mon discours du 21 janvier je vous avais dit que si l'on ne prenait pas de mesures appropriées, la détérioration de la balance des opérations courantes de la Communauté, ininterrompue depuis 1960, pourrait s'élever de 600 millions à un milliard de dollars en 1964. D'après les prévisions actuelles, il n'y aura pas de détérioration et la balance des opérations courantes pourrait même se solder par un léger excédent. Ce changement, par rapport aux prévisions, est dû essentiellement à l'évolution de la balance commerciale ; alors que celle-ci n'avait cessé de s'aggraver ces dernières années, de-

Marjolin

puis 4 ou 5 mois elle a tendance à se stabiliser, voire à s'améliorer légèrement.

Bien entendu, une conjoncture mondiale très favorable n'est pas étrangère à ce phénomène, mais j'avais largement tenu compte de cette éventualité dans mes prévisions du début de l'année. En vérité, l'amélioration récente de la balance courante est imputable pour une large part au ralentissement de la croissance des importations en provenance des pays non membres, plus particulièrement dans ceux des pays de la Communauté où l'expansion trop forte de la demande intérieure s'est modérée.

Cela ne signifie pas — et ici je tiens à mettre en garde ceux qu'un optimisme trop facile emporterait — que la position concurrentielle de la Communauté se soit maintenant complètement rétablie et qu'il n'y ait plus de danger de voir notre croissance à plus long terme freinée du fait de la situation des paiements extérieurs. Pour éviter cette éventualité, un ralentissement sensible de l'augmentation des coûts de production est nécessaire, condition qui, comme nous le verrons tout à l'heure, est loin d'être remplie.

Un autre fait caractéristique de l'évolution récente de l'économie communautaire est l'évolution plus équilibrée des échanges entre les pays membres, phénomène qui, lui aussi, peut être inscrit à l'actif de la politique de stabilisation.

D'une part, le rythme des achats de la France et de l'Italie aux autres pays de la Communauté s'est nettement ralenti. Les importations italiennes en provenance de la Communauté accusent même une diminution au cours des récents mois. En même temps, la forte expansion des exportations de la république fédérale d'Allemagne et de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, qui constituait une sérieuse menace pour l'équilibre interne de ces pays, s'est ralentie. Cela signifie donc que le processus de transmission des impulsions inflationnistes d'un pays à l'autre a perdu de sa vigueur, ce qui ne peut que profiter à la stabilité interne de la Communauté dans son ensemble. Ainsi, Monsieur le Président, se trouve en voie de réalisation l'un des principaux objectifs que la Commission et le Conseil avaient visés dans la recommandation du 14 avril 1964.

Mais l'évolution des prix et des coûts de production ne permet pas les mêmes conclusions favorables ; il faut regretter surtout que l'augmentation excessive des coûts de production, constatée dans la plupart des pays à la fin de 1963, ne se soit pas suffisamment modérée.

C'est là un point que je reprendrai au cours de l'examen de la situation de chacun des différents pays.

Vous m'excuserez de m'étendre quelque peu, mais je pense qu'il n'est pas possible de procéder à un examen sérieux de la situation économique de la Communauté sans entrer dans un certain nombre de détails. La vérité, en effet, est dans le détail et c'est cet

examen qui permettra au Parlement de se faire une opinion et de porter un jugement sur l'attitude de la Commission. En revanche, si je m'étais contenté de remarques générales et globales, il m'aurait toujours été possible d'échapper à la critique, ce qui n'est certainement pas mon intention.

Examinant maintenant la situation des différents pays membres, je précise que la situation allemande reste satisfaisante, qu'une amélioration marquée s'est produite en France, bien que les coûts de production s'y accroissent encore trop rapidement, que les prix et les coûts de production augmentent encore trop vite au Luxembourg, que des tensions inflationnistes plus nettes que par le passé sont apparues en Belgique, et que le rétablissement de l'équilibre interne et externe n'a pas fait de progrès suffisants aux Pays-Bas. Quant à l'Italie, parce que la situation y est particulièrement complexe et marquée de tendances contradictoires, j'en réserverai l'examen à la fin de cette partie de mon exposé pour pouvoir y procéder de façon particulièrement détaillée.

La conjoncture allemande, considérée dans son ensemble, présente, du point de vue de la politique de stabilisation, de nombreux aspects favorables.

Vous vous rappellerez qu'au début de l'année j'avais exprimé certaines inquiétudes au sujet du maintien de l'équilibre interne de ce pays. Les informations statistiques montraient alors l'existence simultanée d'une forte demande intérieure et d'un excédent sensible de la balance des paiements.

Heureusement, les chiffres du deuxième trimestre et des mois d'été sont plus rassurants. Stimulée par une demande extérieure toujours active et une demande d'investissement qui va en s'accroissant, la production s'est accrue dans de fortes proportions, au point qu'on estime maintenant à 6,5 % l'augmentation probable du produit national brut allemand en 1964. L'élasticité de la production s'est révélée remarquable. Si les prix à la consommation augmentent, leur rythme d'accroissement demeure assez faible ; les coûts de production, en particulier les charges salariales par unité produite, ne paraissent pas s'élever. En même temps, contrairement à ce qu'on avait pu craindre, l'excédent de la balance des paiements courante s'est réduit au deuxième trimestre et la balance globale des paiements a même été légèrement déficitaire.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la mise en œuvre de mesures de stabilisation dans les autres pays membres a incontestablement contribué à ce résultat. Néanmoins, celui-ci tient aussi, pour une part très importante, à la politique suivie par les autorités allemandes, qui a consisté notamment à stimuler les importations, ainsi qu'à réexporter une partie de l'afflux de liquidités résultant de l'excédent de la balance des opérations courantes.

En matière de politique budgétaire, il me semble qu'en 1964 la limite proposée par le Conseil en ma-

Marjolin

rière de dépenses publiques ne sera dépassée que dans une mesure assez faible pour ce qui concerne le gouvernement fédéral, mais dans des proportions plus importantes pour les Länder et les collectivités locales.

La politique monétaire, qui était plus ou moins neutre au premier semestre, est devenue plus restrictive par la suite, ce qui me paraît tout à fait indiqué, eu égard à l'accélération de l'expansion de la demande intérieure. Les autorités monétaires ont pris en même temps, pour atténuer les répercussions internationales de ce resserrement, des mesures pour freiner les importations de capitaux.

Ces considérations favorables n'excluent pas une grande prudence dans le proche avenir. En effet, une tension très nette est apparue sur le marché de l'emploi et il est à craindre que, face à une demande globale en forte expansion, la production ne conserve pas l'élasticité qui la caractérisait ces derniers temps.

Il importe dès lors que les autorités allemandes maintiennent leur politique monétaire actuelle et se conforment aux recommandations du Conseil en ce qui concerne leur politique budgétaire et fiscale.

A cet égard, je me réjouis de constater que le gouvernement a déposé un projet de budget dans lequel l'accroissement des dépenses intérieures ne dépasse pas 5 %. Il faudrait cependant mettre tout en œuvre pour que les Länder et les collectivités locales respectent le même principe. J'en ai terminé en ce qui concerne l'Allemagne.

La position de la *France* me paraît s'être nettement améliorée depuis le début de l'année. S'il est vrai que la hausse des prix à la consommation persiste, elle reste limitée ; en fait, elle est actuellement la plus faible de tous les pays de la Communauté. Au cours du deuxième trimestre de 1964, la balance commerciale de la France ne s'est plus détériorée et la balance globale des paiements s'est sans doute encore soldée par un léger excédent.

Dans l'ensemble, l'année 1964 aura encore été très favorable du point de vue de la production puisque, selon les estimations les plus récentes, le produit national brut augmenterait de plus de 5 %. Notons ici, en passant, que ces estimations démentent catégoriquement certaines craintes, exprimées lors de la mise en œuvre des mesures de stabilisation, de voir un ralentissement notable caractériser l'année 1964. Certes, la situation n'est pas également favorable dans tous les secteurs d'activité — je pense notamment à l'industrie automobile — mais il ne faut pas perdre de vue les facteurs conjoncturels ou structurels propres à ces secteurs. La baisse d'activité, à laquelle on assiste actuellement dans l'industrie automobile, ne semble pas devoir être d'une durée très longue.

En revanche, il convient de remarquer que les coûts de production continuent de monter à une cadence qui me paraît excessive. C'est ainsi, par exemple, que

les salaires horaires, seul élément pour lequel nous disposons de statistiques récentes, ont encore augmenté de 1,9 % par trimestre jusqu'en 1964, soit à peu près de 8 % par an.

Sans être tout à fait conforme à la recommandation du Conseil de ministres, la politique budgétaire et monétaire a néanmoins contribué à freiner l'expansion de la demande.

D'après les informations les plus récentes, les dépenses effectives de l'Etat se sont accrues de 6,2 % pendant les cinq premiers mois de 1964, progression réduite par rapport aux années précédentes. La croissance rapide de l'activité économique et en partie la hausse des prix en 1963 ont entraîné une forte augmentation des recettes fiscales, de sorte qu'en 1964 l'impasse effective sera très faible.

Les autorités monétaires ont continué à appliquer la politique d'« encadrement » du crédit qui avait été inaugurée en février 1963 et, malgré certains dépassements temporaires, on peut dire que les résultats obtenus dans ce domaine ont été satisfaisants.

Le bilan généralement positif que je viens d'esquisser, en ce qui concerne la France, n'exclut cependant pas qu'une grande vigilance doive être maintenue pour ne pas compromettre l'équilibre économique l'année prochaine. Comme dans la plupart des pays de la Communauté, la demande reste en expansion notable et tout relâchement prématuré des mesures de freinage conduirait à une reprise du mouvement inflationniste. Cela est d'autant plus important qu'en raison de l'existence d'une surveillance et d'un contrôle des prix ces derniers ne reflètent pas d'une façon véridique l'action des forces du marché et que l'augmentation des coûts de production n'a pas encore été ramenée dans les limites souhaitables.

Le projet de loi de finances pour 1965 comporte une augmentation des dépenses globales d'environ 7 % et le gouvernement a fait part de son intention de ne pas déposer de collectif budgétaire, attitude qu'il avait déjà prise en 1964. Il devra encore résoudre le problème de financement posé par le déficit de la sécurité sociale mais, compte tenu des décisions difficiles qu'il a dû prendre, on peut considérer ce résultat comme satisfaisant. Il faut noter, en outre, que dans sa structure le budget de 1965 met l'accent sur les dépenses d'investissements publics, l'accroissement des dépenses courantes étant modéré.

Cependant, ce n'est pas sans une certaine préoccupation que nous devons constater dans l'ensemble de l'économie française une progression trop faible des investissements productifs par rapport à l'augmentation de la consommation — et c'est sur ce point que j'en terminerai avec l'examen de la situation française.

La position de la *Belgique* m'apparaît plus difficile que celle de la république fédérale d'Allemagne, à

Marjolin

laquelle j'avais pu la comparer au début de l'année. L'essor des exportations s'accompagne maintenant d'une forte expansion des dépenses de consommation, favorisée par les hausses de salaires. L'évolution de la balance des paiements n'inspire certes pas d'inquiétudes pour le proche avenir bien que la balance commerciale continue de se détériorer, mais la hausse des prix s'est sensiblement accélérée et les coûts de production ne cessent de monter. Ainsi, par exemple, l'indice des prix de détail a augmenté de 2,8 % entre le mois de mars et le mois d'août 1964. Il dépassait alors de 5,3 % le niveau de l'année précédente. En 1964, l'échelle mobile des salaires a déjà joué deux fois dans la plupart des secteurs d'activité et pourrait même se déclencher une troisième fois si les prix continuent à monter. A cela s'ajoutent les autres majorations négociées dans les conventions collectives.

Pendant la première moitié de l'année, la politique de freinage du crédit bancaire, qui consistait essentiellement en des conseils de modération adressés aux banques, n'a pas donné le résultat qu'on en escomptait : aussi les autorités monétaires se sont-elles vu obligées de relever de nouveau le taux d'escompte et de prendre une série d'autres mesures restrictives.

Dans notre rapport sur l'exécution de la recommandation du Conseil nous avons indiqué que les dépenses de l'Etat pendant les premiers mois de l'année étaient restées dans la limite de 5 %. Des efforts importants, en effet, ont été accomplis pour freiner les dépenses des administrations publiques et les tarifs de certains services publics ont été relevés. Mais le déficit budgétaire atteint encore un niveau élevé, ce qui, dans le climat actuel, constitue évidemment un handicap sérieux pour la mise en œuvre d'une politique efficace de stabilisation. De même, il semble que les dépenses des collectivités locales se soient fortement accrues en 1964.

Compte tenu de ces éléments et dans la perspective d'un développement sensible tant de la demande intérieure que des exportations, au cours des prochains mois, il est évident que le retour à la stabilité des prix et des coûts de production ne pourra être assuré que si les autorités belges appliquent strictement les recommandations du Conseil. Bien que le projet de budget pour 1965 n'ait pas encore été présenté au Parlement, il semble bien que le gouvernement belge ait l'intention de limiter l'expansion des dépenses publiques à 5 %. Nous nous en réjouissons. De même, un effort particulier me paraît indiqué au cours des négociations futures concernant la politique des revenus.

Me tournant vers le *Luxembourg*, je dois remarquer que l'économie du Grand-Duché a grandement bénéficié de la nette reprise qui s'est manifestée pendant le premier semestre de 1964 sur le marché mondial de l'acier, de sorte que la production s'est accrue très sensiblement. Mais là aussi, les prix et les coûts de production augmentent assez rapidement. Cette

situation exige la poursuite d'une politique de freinage de la demande au moyen principalement des finances publiques.

J'aborde maintenant avec une attention particulière la situation des *Pays-Bas*. En effet, les problèmes qui restent à résoudre pour rétablir l'équilibre économique, interne et externe, sont particulièrement difficiles.

Dans l'ensemble, les perspectives d'évolution de l'économie néerlandaise en 1964 que j'avais mentionnées dans mon discours de janvier ont été confirmées par les faits.

L'accroissement de la masse salariale sera de l'ordre de 17 % en 1964. Les prix à la consommation ont monté très sensiblement : en juillet 1964, l'indice des prix de détail dépassait de 7,5 % le niveau du même mois de 1963. La détérioration de la balance des paiements courante a été très forte ; cette balance s'est soldée par un déficit d'environ 325 millions de dollars au premier semestre de 1964 ; le déficit de la balance globale des paiements a été d'environ 360 millions de dollars. Contrairement à ce que les autorités néerlandaises avaient escompté, les tensions sur le marché de l'emploi sont restées très vives.

Il est vrai qu'au cours des récents mois, si l'on fait abstraction de la majoration des loyers réglementés, la hausse des prix à la consommation s'est ralentie, l'indice des augmentations des coûts salariaux se faisant moins sentir. En revanche, l'expansion des investissements des entreprises ne donne pas de signes de ralentissement, alors qu'il avait été prévu que l'affaiblissement de cette expansion aurait modéré la pression de la demande globale. La politique budgétaire a été incontestablement trop libérale eu égard à la situation que je viens de décrire. D'après les estimations révisées des dépenses publiques en 1964, leur augmentation, en excluant certains postes tels que l'amortissement de la dette publique, serait de l'ordre de 16 % par rapport aux réalisations de 1963. De plus, malgré la forte progression des recettes fiscales, le déficit effectif des opérations budgétaires devrait atteindre environ 1,2 milliard de florins en 1964.

Il ne fait pas de doute que les décisions qui restent à prendre au cours des prochains mois dans le domaine de la politique budgétaire et fiscale et surtout en matière de politique des revenus auront une importance décisive pour le retour à l'équilibre de l'économie néerlandaise.

Une augmentation sensible des investissements des entreprises, dans le prolongement des tendances actuelles, à laquelle s'ajouterait une progression sensible de la consommation privée — même si les majorations éventuelles de salaires étaient nettement plus modérées qu'en 1964 —, maintiendrait le déficit de la balance des paiements à un niveau élevé et provoquerait une relance de la hausse des prix.

L'augmentation probable des dépenses budgétaires en 1965 est évaluée à 6 %, après exclusion de certains

Marjolin

postes ; le déficit budgétaire pourrait encore se situer à près de 900 millions de florins. L'augmentation des dépenses publiques, dans leur ensemble, est encore incertaine.

Pour conclure sur les Pays-Bas, je pense que, compte tenu des risques que comportent les perspectives pour le proche avenir, tels que je viens de les indiquer brièvement, ce pays est un de ceux où les recommandations du Conseil de ministres devraient être observées d'une façon particulièrement stricte.

J'en arrive maintenant à la situation de l'Italie, situation plus complexe que celle des autres pays membres, ce qui — je l'espère — me vaudra une certaine patience de la part de l'assemblée devant un effort pour expliquer ce qui s'est passé en ce pays et quelle est sa situation actuelle.

Dans le cas de l'Italie, comme dans celui de tous les autres pays de la Communauté, il y a plus d'un an que la Commission a fait connaître, en s'appuyant sur les avis du comité monétaire et du comité de politique conjoncturelle, les mesures qui devaient être prises pour assainir l'économie du pays.

Moi-même, je me suis rendu à Rome à la fin de juin pour expliquer notre point de vue et m'informer de l'évolution de la situation. Les conversations qui ont eu lieu alors dans le cadre de l'article 108 du traité ont permis à la Commission de donner au gouvernement italien l'assurance que son concours ne ferait pas défaut si l'Italie se décidait à invoquer, pour assurer le succès de son programme de redressement, les dispositions du concours mutuel.

Pour des raisons que nous comprenons parfaitement et qui étaient certainement indépendantes de la volonté des hommes, les gouvernements italiens successifs n'ont pu agir avec la rapidité dont ils reconnaissent eux-mêmes la nécessité. Il y a ici sujet à regrets, mais certainement pas à critiques. Le nouveau gouvernement italien a agi aussi vite qu'il le pouvait et, dans l'ensemble, il l'a fait et semble vouloir continuer à le faire dans le sens des recommandations présentées par la Communauté.

Il reste, cependant, que le long retard dont je viens de parler n'a pas été sans effet sur la situation économique du pays. En premier lieu, les autorités monétaires ont dû recourir à des restrictions de crédit d'autant plus sévères que l'action des pouvoirs publics était insuffisante en matière budgétaire et fiscale, ainsi qu'en ce qui concerne les tarifs des services publics. Je me félicite ici que cette politique de restriction de crédit ait été suivie avec une particulière rigueur. Mais, chacun sait que la raréfaction du crédit frappe avant tout les entreprises et gêne considérablement le préfinancement des investissements.

En outre, la longue période d'incertitude qui a précédé l'adoption des mesures de stabilisation a affecté le climat économique général et n'a pas encouragé les chefs d'entreprise à exécuter les plans qu'ils avaient

déjà établis et qui tendaient soit à accroître la capacité de production, soit à moderniser leurs installations. A fortiori, l'atmosphère n'était-elle pas favorable à de nouvelles décisions allant dans le même sens.

La hausse continue des coûts de production a considérablement réduit les ressources de beaucoup d'entreprises et leur capacité d'autofinancement.

Enfin, le marché des capitaux s'est trouvé paralysé pendant de longs mois.

On ne peut être surpris dans ces circonstances que l'accumulation de capital fixe se soit considérablement ralentie ; les dépenses au titre des investissements fixes pourraient même, dans l'ensemble, avoir marqué un recul. Un ou deux chiffres sont particulièrement significatifs à cet égard. C'est ainsi que les immatriculations de camions neufs pendant le deuxième trimestre de cette année ont été inférieures de 25 % au niveau atteint un an auparavant. Les ventes sur le marché intérieur des machines, appareils et instruments électriques ont accusé en avril-mai une baisse de 27,5 % par rapport aux mêmes mois de 1963.

En fait, nous assistons en ce qui concerne l'Italie à la vérification d'une thèse que j'ai souvent développée devant votre assemblée et ailleurs, à savoir que l'inflation, si elle n'est arrêtée à temps, conduit inévitablement à un ralentissement de l'activité économique, notamment par l'action défavorable qu'elle exerce sur les investissements des entreprises.

Il est probable que, en ce qui concerne les investissements des entreprises, cette évolution va se poursuivre si l'on en juge par certains indices tels que les prévisions à court terme relatives à l'évolution de la production dans le secteur des biens d'équipement, qui ne sont pas favorables, et les projets de construction de bâtiments à usages industriels et commerciaux, qui sont en régression de 28 % pour le premier trimestre de l'année et de 22 % pour le mois d'avril par rapport à l'année précédente.

Il n'est donc pas impossible que l'on assiste en 1964 à une réduction, en volume, des investissements fixes de l'ordre de 10 % par rapport à 1963.

Ce mouvement affecte également la demande de biens de consommation par la réduction d'activité qu'elle entraîne dans les secteurs les plus directement frappés, et aussi par suite de l'incertitude qu'il engendre quant à l'avenir.

Il n'est donc pas surprenant que la tendance de la production industrielle soit orientée à la baisse ; l'emploi diminue dans l'industrie et la construction ; la durée moyenne du travail est, elle aussi, en régression.

Cet enchaînement de causes et d'effets a eu une influence favorable sur la balance des paiements. Les exportations de marchandises se sont développées par suite des difficultés de vente sur le marché intérieur et aussi d'une conjoncture internationale très favorable.

Marjolin

Les importations ont cessé de croître en raison de bonnes récoltes mais aussi du fléchissement des dépenses d'investissement, d'une réduction des stocks des matières premières ainsi que d'un ralentissement de la croissance des dépenses de consommation.

Pendant le deuxième trimestre de 1964, la balance globale des paiements s'est soldée par un excédent de 227 millions de dollars ; pendant le seul mois de juillet, le surplus a atteint 150 millions de dollars. De même, la balance des opérations courantes a accusé un léger excédent au deuxième trimestre et même un surplus élevé, 156 millions de dollars au mois de juillet, alors qu'elle avait été fortement déficitaire pendant le premier trimestre. Ainsi donc — je veux particulièrement insister sur ce point — le risque semble écarté pour l'Italie de voir ses réserves de change tomber à un niveau critique ou d'être obligée de recourir, dans une mesure importante, à des crédits extérieurs.

Ces phénomènes sont, dans l'ensemble, favorables et on doit les enregistrer avec une grande satisfaction. Il eût été préférable cependant qu'ils résultent d'une modération générale et équilibrée de la demande et non principalement d'une baisse des investissements si importants pour le développement futur de l'économie italienne. Je suis persuadé que si les mesures conjoncturelles appropriées avaient été prises plus tôt il eût été possible, en évitant les excès de l'essor conjoncturel de redresser la balance des paiements sans rencontrer les difficultés, encore modérées il faut le dire, devant lesquelles se trouve placée l'Italie en matière d'emploi.

En ce qui concerne l'avenir, on ne peut passer sous silence la persistance de certains symptômes inflationnistes. C'est ainsi que la hausse des prix à la consommation se poursuit ; au mois de juillet dernier, l'indice du coût de la vie dépassait encore de près de 7 % le niveau de l'année précédente.

Les coûts de production ont continué à s'accroître pendant la période récente, les taux des salaires minima dans la plus grande part des secteurs d'activité dépassent en moyenne au cours du deuxième trimestre de 11 % le niveau de l'année précédente. Il est vraisemblable cependant que le mouvement de hausse des gains effectifs se ralentira étant donné que le marché du travail s'est détendu de façon sensible.

Pour me résumer, la situation italienne apparaît donc — je l'ai déjà dit — comme complexe. On y trouve simultanément des tendances inflationnistes et des symptômes déflationnistes. Si ceux-ci se renforçaient, le danger pourrait apparaître d'une hausse des coûts de production par unité produite résultant du fléchissement de la production, en même temps que pourraient continuer à monter, d'une façon trop rapide, les revenus monétaires par unité de temps de travail.

Le problème italien est donc de favoriser une reprise des investissements en maintenant l'accroisse-

ment des dépenses de consommation à un rythme aussi modéré que possible. Des précautions devront donc être prises pour éviter à la fois une aggravation du chômage et une reprise du mouvement inflationniste.

C'est dans cette perspective, Monsieur le Président, que l'on peut porter un premier jugement sur le programme anticonjoncturel récemment annoncé par le gouvernement italien.

Nous n'avons pas, malheureusement, pour ce faire tous les éléments d'information indispensables car le gouvernement italien vient seulement de nous communiquer son programme d'ensemble. Il ne nous a pas encore été possible de juger dans quelle mesure il comptait se conformer aux recommandations qui lui ont été adressées par les institutions de la Communauté.

Il est permis, néanmoins, à la lumière des informations dont nous disposons, de dire qu'un effort sérieux a été engagé, et cela dans la bonne direction.

Des relèvements d'impôts ont été opérés qui devraient contribuer à modérer la demande de consommation. Des mesures ont été prises pour stimuler la tendance à investir des entreprises industrielles, notamment par la prise en compte par l'Etat d'une partie des charges sociales incombant aux employeurs, et empêcher une baisse de l'emploi.

Ce qui n'est pas encore clair, c'est la façon dont les finances publiques seront assainies. En effet, les augmentations de recettes annoncées semblent correspondre sensiblement à l'augmentation des dépenses.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec la plus grande satisfaction la déclaration récemment faite par le président du conseil, M. Moro, aux termes de laquelle il était dans les intentions du gouvernement de ne pas permettre un accroissement des dépenses publiques de plus de 50 % en 1965, les plus-values fiscales « normales » étant employées à réduire le déficit. En outre, les tarifs d'un certain nombre de services publics seraient relevés.

Nous devons attendre, Monsieur le Président, que ce programme se développe. Étant donné les circonstances politiques difficiles auxquelles le gouvernement italien doit faire face, nous pensons qu'il est en train de faire tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir la stabilité de l'économie.

J'en arrive maintenant à mes conclusions. Je voudrais indiquer quelle devrait être, à notre avis, la politique suivie pour assurer et consolider le rétablissement de l'équilibre économique en 1965. Je veux souligner, à cet égard, que pour avoir effet en 1965, c'est dès maintenant que les mesures nécessaires doivent être prises.

Bien que l'évolution de la conjoncture au cours de l'année prochaine ne puisse encore faire l'objet que de prévisions très incertaines, il apparaît dès à présent

Marjolin

que l'expansion de la demande monétaire globale dans la Communauté sera encore très sensible, en tout cas pendant le premier semestre de 1965.

La situation du marché de l'emploi restant très tendue, sauf en Italie, il ne peut y avoir de doute que, compte tenu d'une augmentation de la productivité que je qualifierai de « normale » ou de « moyenne », les possibilités d'expansion de la production, dans des conditions de stabilité, sont limitées.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre l'action de stabilisation pendant les mois qui viennent. Les objectifs que nous nous étions fixés pour 1964-1965 sont, comme vous pouvez vous en rendre compte, loin d'être atteints dans la plupart des pays membres ; un relâchement prématuré de nos efforts pourrait avoir une grave conséquence sur la situation.

J'ai déjà indiqué quels sont les points sensibles dans les divers pays de la Communauté ; je voudrais terminer par quelques remarques de caractère général valables pour tous les pays. Le point sur lequel notre action de stabilisation a eu le moins de résultat est incontestablement la hausse des coûts de production par unité produite ; ils continuent de monter dans une mesure telle qu'ils exercent une poussée continue sur les prix. Si ce phénomène se maintenait, notre position concurrentielle vis-à-vis des pays tiers pourrait se trouver affaiblie d'une manière durable. En outre, à l'intérieur de la Communauté des divergences persistent qui, à la longue, ne manqueraient pas d'entraîner de sérieuses tensions entre les pays membres.

C'est par le moyen d'une politique des revenus, c'est-à-dire d'accords entre les gouvernements et les partenaires sociaux, qu'il serait possible de surmonter ces difficultés dans les conditions les plus raisonnables et les plus équitables, c'est-à-dire sans que la croissance de la production et de l'emploi s'en trouve très sensiblement affectée, à condition, bien entendu, que la demande monétaire globale ne croisse pas d'une manière trop forte.

Il serait donc sage d'appliquer, dans les circonstances actuelles, la règle proposée par le Conseil de ministres et qui tend au maintien d'un parallélisme entre la progression des divers types de revenus et l'augmentation de la productivité. Je répète qu'il s'agit là d'une solution temporaire qui permettrait d'assurer le retour à la stabilité et non d'une solution temporaire qui permettrait d'assurer le retour à la stabilité et non d'une solution permanente valable en toutes circonstances.

La façon dont cette recommandation serait mise en œuvre dans chaque pays devrait évidemment faire l'objet de discussions entre les gouvernements et les partenaires sociaux. Je voudrais cependant, au risque de choquer les sentiments de quelques membres du Parlement, dire un mot, en particulier, des clauses d'indexation et d'échelle mobile. La façon dont elles sont appliquées, notamment en Belgique et en Italie,

me paraît de nature à entretenir artificiellement le processus de hausse des prix dont, en dernier lieu, tout le monde et plus particulièrement les classes les plus faibles de la société sont les victimes. Sans qu'il soit question d'en abandonner le principe, elles pourraient être appliquées d'une façon plus souple. Ce serait là une contribution importante à la politique de stabilisation.

D'autre part, je voudrais insister auprès des gouvernements de tous les pays membres pour qu'ils suivent en 1965 une politique budgétaire et fiscale freinant efficacement l'accroissement de la demande monétaire globale.

Sans exclure en certaines circonstances des réductions d'impôts, je voudrais mettre les gouvernements en garde contre des allègements fiscaux, équitables en soi, mais qui iraient à l'encontre de l'objectif de stabilité qui doit, pour l'instant, primer tous les autres. Cependant si, pour des raisons politiques et sociales, de tels projets apparaissent nécessaires, il serait alors indispensable d'adopter, en matière de dépenses publiques, des règles permettant de neutraliser l'accroissement du pouvoir d'achat qui en résulterait.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les résultats déjà obtenus me permettent de dire que si nous ne relâchons pas nos efforts et si nous maintenons l'expansion de la demande monétaire dans des limites raisonnables, nous serons capables de réaliser en 1965 une expansion suffisante de la production communautaire et d'élever notablement le niveau de vie, tout en créant les bases d'un développement futur plus rapide dans la stabilité.

Mais, avant de terminer, je voudrais présenter un certain nombre de remarques de caractère général dans l'intention de dissiper tout malentendu en ce qui concerne la pensée de la Commission sur les problèmes économiques et je me permets d'attirer plus particulièrement l'attention du Parlement sur ces remarques finales qui situent le problème d'une façon que je crois correcte.

Une politique anti-inflationniste vigoureuse est une nécessité à laquelle nul gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, ne peut se soustraire lorsque la hausse des prix et des coûts de production menace le développement de la Communauté. La Commission fait son devoir en prenant la direction d'un mouvement destiné à consolider les bases de la prospérité future de l'Europe.

Néanmoins, il est impossible de dissocier complètement la politique conjoncturelle du reste de la politique économique. Ce qui, dans certains pays, rend la lutte contre l'inflation particulièrement difficile, c'est qu'elle semble parfois interdire ou retarder des réformes qui se font attendre depuis longtemps et dont l'urgence est évidente, qu'il s'agisse de la correction d'inégalités excessives dans la distribution des revenus, du rattrapage des retards pris par certains

Marjolin

groupes sociaux dans l'enrichissement général, de la mise en œuvre d'une politique régionale active ou de l'aménagement d'un système fiscal inéquitable.

C'est pourquoi nous avons tant insisté sur la nécessité de mener une politique anti-inflationniste énergique, de façon qu'elle puisse être limitée dans le temps et que ne se trouve pas transformé en politique permanente ce qui doit être une intervention de courte durée.

L'action contre l'inflation n'est pas arrivée à son terme, comme il ressort clairement, je l'espère, de ce que j'ai dit aujourd'hui. Mais il importe en même temps de ne pas perdre de vue les autres aspects de la politique économique, financière et monétaire, et le caractère indispensable de certaines réformes. Même si celles-ci doivent demander un temps qui dépasse les horizons de la politique conjoncturelle, il n'en est que plus nécessaire de les entreprendre rapidement. C'est ainsi, par exemple, que la hausse des prix des terrains à bâtir pose, dans la plupart de nos pays, des problèmes qu'il faudra se résoudre à traiter avec vigueur.

C'est dire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que la politique conjoncturelle doit s'insérer dans une politique à plus long terme, qui définisse les objectifs de notre action. C'est pourquoi la Commission a proposé et fait accepter par le Conseil de ministres l'établissement d'un programme de développement de l'économie européenne — le premier programme européen — qui couvrira la période 1966-70. L'élaboration de ce programme a commencé. Les organes qui devront en poursuivre l'achèvement sont mis en place ou vont l'être. Au cours de 1965, les gouvernements, les parlements, comme l'opinion publique — et avant tout le Parlement européen — seront saisis des questions fondamentales que pose l'expansion équilibrée, dans la stabilité et l'équité, de l'économie communautaire au cours des prochaines années.

Mon intention est de consacrer une partie importante de mon discours de janvier prochain à définir ces questions et à indiquer la direction dans laquelle des solutions devraient être recherchées. J'espère répondre ainsi à l'attente du Parlement qui désire légitimement porter son regard au delà de l'horizon immédiat.

(Vifs applaudissements)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, il est maintenant de tradition que, périodiquement, M. Marjolin quitte son bureau pour venir nous faire d'intéressantes communications. Ce bureau, Monsieur Marjolin, nous l'imaginons tout clignotant des feux qui vous apportent en faisceaux les informations en provenance de tous les pays. Nous nous réjouissons d'espérer qu'il comporte également quelques instruments de commande qui vous permettent, en retour, de transmettre les conclusions de vos observations.

Vous venez devant nous, Monsieur le Président, de parler avec un courage et un esprit d'indépendance qui sont à l'égal de votre lucidité, ce qui n'est pas peu dire. Il est rassurant pour nous de constater que l'équipe des nautoniers européens comprend un homme capable de porter un diagnostic aussi intranquillant. Vous venez ici et vous distribuez avec une équité vraiment communautaire les éloges et les critiques à chacun de nos groupes nationaux.

(Sourires)

- Vous savez que votre communication fera l'objet, devant notre Parlement, d'un débat dont la date sera fixée ultérieurement, mais nous devons dès aujourd'hui vous remercier, et c'est Mme Elsner qui, au nom de la commission économique et financière, vous exprimera notre gratitude.

Avant de donner la parole à Mme Elsner, je veux saluer la présence en cette enceinte de M. Colonna di Paliano, qui assiste à nos travaux pour la première fois aujourd'hui et à qui, hier déjà, le Parlement a adressé ses salutations.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Elsner.

Mme Elsner, présidente de la commission économique et financière. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas demandé la parole pour répondre maintenant aux déclarations de M. Marjolin. Si je l'ai fait, c'est pour le remercier devant le Parlement, comme vient de le faire M. le Président, de s'être employé si énergiquement à attirer notre attention et celle des gouvernements sur une évolution qui est devenue dangereuse pour la Communauté. Même si les mesures prises par les gouvernements n'ont pas toujours été conformes à ce qui leur était recommandé, on s'oriente davantage, actuellement, vers le point de vue communautaire. La Commission exécutive est en quelque sorte devenue ce que j'appellerai un « centre de compensation » et ce nouveau rôle lui est largement reconnu.

La commission économique et financière examinera le rapport que M. Marjolin nous a présenté aujourd'hui et, en ce qui la concerne, le colloque sur la situation conjoncturelle pourrait être organisé en novembre, si le bureau et le Conseil sont d'accord. Personnellement, je regrette que le Parlement ne puisse examiner qu'avec un certain retard une question aussi délicate et aussi lourde de conséquences. Une fois de plus, nous n'avons d'autre choix que d'approuver ou de critiquer des mesures qui ont été décidées sans notre intervention.

Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de faire ici quelques remarques qui permettront peut-être d'éclairer les débats ultérieurs. Votre commission n'a pas retiré des conversations qui ont été menées jusqu'à présent l'impression que les instruments de politique économique dont les Etats disposent soient

Elsner

partout suffisants et susceptibles d'être mis en œuvre assez rapidement pour permettre d'influencer et éventuellement de maîtriser l'évolution conjoncturelle. C'est ainsi que nous avons recouru à une méthode plus rudimentaire : la pression sur les budgets publics.

Je ne suis pas opposée à ce que nous freinions les tendances exagérément expansionnistes ni à ce que nous maintenions la croissance économique dans des limites acceptables. Mais la façon dont on s'y prend — je suis tenté de dire : cette propagande que l'on fait — ne risque-t-elle pas d'engendrer un climat plutôt hostile que favorable aux objectifs de la Communauté, tant sur le plan national que sur le plan communautaire ? Je pose simplement la question.

Il me semble qu'après une année d'efforts en vue de juguler l'inflation il s'agit de ne pas nous laisser hypnotiser par la situation à laquelle nous avons abouti. Nous devrions nous demander comment cela a pu arriver, et même si l'on ne devait pas fatalement en arriver là, du fait des disparités qui subsistent, des différences de degré d'industrialisation, de la situation dans le domaine de l'agriculture, sans oublier les disparités en matière de formation professionnelle, de conditions sociales et d'emploi ; et je pense notamment à l'Italie.

Les forces que nous avons libérées nous ont permis de progresser. Mais nous leur avons trop fait confiance. Nous avons maintes fois parlé, dans cette enceinte, de l'égalisation des conditions de concurrence, en nous plaçant avant tout au point de vue législatif. Mais nous sommes-nous demandé sérieusement d'où viendraient les investissements indispensables pour établir dans la Communauté un équilibre économique et culturel au moins approximatif ?

Je ne puis croire qu'aucun de nous ait compté sur la méthode classique selon laquelle les investissements seraient assurés grâce au fait que, pendant une période suffisamment longue, les exigences des travailleurs des régions intéressées resteraient inférieures à celles des autres travailleurs. Ce serait là, en effet, ignorer le mouvement que nous avons nous-mêmes déclenché en facilitant la libre circulation. Pourquoi le Parlement aurait-il alors insisté pour que soient réalisées à bref délai l'harmonisation des politiques sociales et l'égalisation des niveaux de vie ? L'expérience de ces derniers mois a bien montré que l'élimination des difficultés économiques et le relèvement des régions défavorisées par l'expansion du crédit ont des limites et ne sont pas exempts de dangers. Il peut ainsi arriver, comme l'a expliqué M. Marjolin, qu'on aboutisse à affaiblir la Communauté plutôt qu'à la consolider.

Il ne resterait donc que la troisième solution, qui consisterait à nous aider mutuellement davantage afin de réaliser l'équilibre économique interne de la Communauté, à apprendre — en consentant des sacrifices tels que ceux que nous avons déjà faits pour rétablir la stabilité des prix — à considérer la Communauté comme un tout. La politique économique à moyen

terme que nous envisageons de mettre en œuvre nous imposera à tous un rythme plus égal. Mais je ne vois toujours pas en quoi cela seul nous permettra de combler le retard de certaines régions. Ce qu'il faudra, c'est un programme spécial soigneusement conçu.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que je viens d'apprendre que la Commission va nous soumettre un tel programme de développement. Le problème qui se pose à nous à cet égard est un problème capital. On peut être assuré que nous nous attachons, de notre côté, à le résoudre.

Monsieur le Président, si j'ai soulevé ces questions, c'est parce que j'estime que les débats que nous consacrerons à la situation conjoncturelle ne devront pas avoir pour seul objet le problème de la stabilité des prix, dont l'importance est, bien entendu, indéniable, mais qu'ils devront en outre jeter les bases d'une véritable coopération économique qui nous permettra d'échapper une fois pour toutes à l'instabilité actuelle.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Vice-président

4. Association C.E.E. - Grèce

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation du rapport de M. Vendroux fait au nom de la commission politique sur la recommandation de la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce du 30 juin 1964 concernant le premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association (doc. 65).

La parole est à M. Vendroux.

M. Vendroux, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais essayer de donner le bon exemple et de commenter très brièvement mon rapport.

J'ai maintes raisons d'être bref puisque ce rapport n'est que le reflet de plusieurs documents mis depuis un certain temps déjà entre les mains des membres de cette assemblée.

En fait, le rapport que j'ai eu l'honneur d'établir au nom de la commission politique et qui vous est soumis aujourd'hui ne fait que reprendre les grandes lignes, d'abord du remarquable rapport de M. Kapteyn fait au nom de la délégation du Parlement européen à la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce, et du rapport parallèle de M. Spanorrigas, fait au nom de la délégation hellénique à la même commission, ensuite de la recommandation de la commission parlementaire d'association. Ainsi, pratiquement, la commission politique n'a fait que suivre à

Vendroux

grands traits, et sans modifications qui vailent d'être soulignées, à la fois les conclusions du rapport de M. Kapteyn et les recommandations de la commission mixte.

La commission politique a constaté avec satisfaction que la mise en route du mécanisme institutionnel prévu par l'accord d'association peut être considérée comme satisfaisante. Le Conseil d'association a été convoqué régulièrement. Le secrétariat, assuré conjointement par la Communauté et le gouvernement hellénique, a permis un travail efficace.

Au passage, il faut souligner l'activité et le rôle important de la commission parlementaire d'association et le travail efficace que, sous la présidence de M. Vanrullen, la délégation du Parlement européen a accompli au sein de cette commission.

Les dispositions de l'accord relatif à l'instauration de l'Union douanière ont été appliquées et ont donné des résultats satisfaisants. La Grèce a sans doute obtenu de ce fait déjà, et après un an de fonctionnement seulement, des avantages substantiels dans le domaine du désarmement tarifaire.

Il faut cependant, en contrepartie, enregistrer une déception en ce qui concerne des exportations de la Grèce : celles vers la Communauté ont baissé et celles vers le tiers monde se sont accrues.

Ceci pourrait paraître à première vue paradoxal, mais il y a quelques raisons à cet état de choses. En effet, le temps de fonctionnement est trop court pour pouvoir tirer des conclusions définitives. En outre, les effets de mesures antérieures ne se feront sentir que par la suite ou se sont fait sentir dans le mauvais sens au cours de l'année écoulée.

De plus, des livraisons massives de tabac, beaucoup plus importantes que les années précédentes, ont eu lieu vers les pays tiers, et plus particulièrement vers les Etats-Unis, ce qui provoque un déséquilibre des statistiques.

La commission parlementaire, à juste titre, a constaté que l'on ne décelait pas encore d'amélioration structurelle dans l'économie grecque, en dépit d'un certain progrès économique.

En effet, la structure générale n'a pas été modifiée. Mais il est trop tôt pour affirmer que c'est là une chose à laquelle on ne s'attendait pas.

Un domaine important est celui de l'assistance financière. Le vœu a été exprimé que soit accélérée la procédure de mise à disposition des fonds. En effet, la Grèce n'a utilisé jusqu'à présent qu'un tiers environ des disponibilités prévues.

Il y a à cela une raison qui lui est d'ailleurs imputable : un certain nombre de dossiers n'ont pas été établis en temps voulu. Il faudra que, de ce côté, les responsables grecs fassent un effort.

Un problème important a particulièrement retenu l'attention de la commission parlementaire : celui de l'harmonisation agricole progressive prévue à l'article 33 de l'accord d'association. Il y a là une divergence de vues très nette entre le gouvernement grec et la délégation grecque, d'une part, et la Communauté et la délégation du Parlement européen, d'autre part.

Le gouvernement grec a souligné avec insistance que l'égalité de traitement fixée comme objectif de l'harmonisation prévue à l'article 33 de l'accord d'association ne peut être, à son avis, limitée au seul domaine des échanges, mais doit englober l'ensemble des éléments de la politique agricole commune. Cela présuppose donc, sur ce plan, les mêmes interventions financières que celles prévues par les Six, suivant les mêmes critères et avec des fonds provenant des mêmes sources.

Au contraire, la Communauté a fait d'abord remarquer que, tant que la Grèce n'est pas membre de la Communauté, les politiques agricoles respectives doivent rester juridiquement distinctes, même au stade du marché intégré, et qu'en outre une participation directe de la Grèce aux institutions et aux organes responsables de la politique agricole commune ne peut actuellement être envisagée.

La délégation du Parlement européen a parfaitement suivi la position de la Communauté et la commission politique, à qui ce différend a été soumis, l'a suivie également, ainsi que sa délégation au Parlement européen et, à l'origine, le Conseil d'association.

Un seul point paraît avoir été laissé jusqu'à présent dans l'ombre par la commission parlementaire d'association : celui de la présence, dans les pays de la Communauté, de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs grecs. Les problèmes concernant ce fort courant d'émigration de travailleurs en provenance de la Grèce vers les pays de la Communauté semblent très importants à votre commission politique en raison de toutes leurs implications économiques et sociales.

La commission politique a donc souhaité — et elle soumet cette question au Parlement — que la délégation du Parlement européen et la commission parlementaire d'association puissent prendre ces problèmes en considération.

Avant de conclure, je voudrais signaler que la commission politique s'est particulièrement félicitée qu'une telle fusion — qui constitue un précédent sur le plan humain — notamment par l'union des esprits et des cœurs constatée à la commission mixte parlementaire, reste le meilleur gage pour la réussite technique d'une collaboration de plus en plus efficace.

En conclusion, Monsieur le Président, mes chers collègues, la commission politique estime que le Parlement européen peut faire sienne la recommandation adoptée par la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce.

Vendroux

Elle souligne par ailleurs que les problèmes qui ont été évoqués au cours de cette réunion, notamment ceux concernant l'harmonisation agricole, doivent être constamment suivis par la commission parlementaire d'association. La commission politique vous invite en conséquence à adopter la proposition de résolution dont le texte vous a été soumis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Vanrullen.

M. Vanrullen, au nom du groupe socialiste. — Je désire tout d'abord remercier vivement M. Vendroux pour son rapport et pour son exposé oral introductif lequel, tout en étant concis, est un reflet fidèle des préoccupations de la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce.

Nous ne pouvons certes nous réjouir d'enregistrer, au bout d'un an d'association, un développement considérable de l'économie grecque et des échanges entre la Grèce et la Communauté puisque, comme l'a souligné M. le Rapporteur, c'est le phénomène inverse qui a été constaté. Mais il est vraisemblablement dû à des circonstances particulières tenant au développement des exportations grecques vers les pays tiers et au fait que les mesures de désarmement en matière d'échanges avec la Communauté n'ont pu être prises qu'assez tardivement.

Nous avons pu cependant nous féliciter et de la mise en place des mécanismes institutionnels et plus encore de la bonne volonté réciproque constatée lors des réunions communes des parlementaires grecs et des parlementaires européens.

Cette bonne volonté réciproque nous a permis d'aborder des problèmes parfois épineux, comme le désir de nos collègues grecs de participer au mécanisme du Fonds agricole européen, alors que, bien entendu, les traités n'avaient pas prévu expressément cette intégration immédiate de l'agriculture grecque dans l'agriculture communautaire.

Mais, avec la bonne volonté exprimée de part et d'autre, je suis certain que les problèmes, même épineux, pourront être examinés et résolus dans le meilleur esprit de collaboration. J'espère que les discussions que la commission parlementaire européenne aura la semaine prochaine encore à Athènes avec les délégués du Parlement grec produiront des effets favorables pour le resserrement des liens entre la Communauté européenne et le peuple grec tout entier.

Nous tiendrons le plus grand compte des recommandations de la commission politique ; non seulement nous étudierons avec les collègues grecs la possibilité d'accélérer l'intégration de l'agriculture grecque dans l'agriculture européenne, mais encore nous examinerons les répercussions de la présence de dizaines de milliers de travailleurs grecs dans la Communauté. Cette présence peut d'ailleurs se révéler bénéfique

à la fois pour la Communauté qui a besoin de main-d'œuvre et pour la Grèce dont les travailleurs recevront ainsi une formation professionnelle qui leur manquait dans leur pays. De retour chez eux, ils pourront ainsi contribuer à promouvoir le développement de l'économie et en particulier l'essor industriel de leur patrie.

Telles sont les raisons pour lesquelles, Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux conclusions du rapporteur, à le remercier encore une fois et à exprimer ma conviction que l'association Grèce - Communauté européenne sera des plus fructueuses dans l'intérêt des deux partenaires.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Kapteyn.

M. Kapteyn. — (N) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter M. Vendroux pour son rapport. Il est évident que le rapport de mon co-rapporteur, M. Spanorrigas, parlementaire grec, et le mien devaient nécessairement avoir un caractère technique très marqué. Je trouve que M. Vendroux a particulièrement bien réussi à mettre en lumière, dans son rapport, les problèmes politiques, qui sont précisément ce qui importe le plus pour nous parlementaires.

Monsieur le Président, les résultats de cette première année d'association ne sont malheureusement pas des plus favorables. Il ne faut bien entendu pas perdre de vue qu'il est difficile de se faire une opinion définitive après une seule année, faute de données suffisantes. Mais je voudrais vous faire remarquer que cette situation dénote peut-être un autre problème : en effet, si la collaboration, au sein de la Communauté économique européenne, de six pays d'un niveau de développement industriel sensiblement équivalent a rapidement porté ses fruits, une association avec un pays qui n'a pas atteint ce même niveau est une toute autre entreprise, dont il ne faut pas attendre des résultats aussi rapides.

Je pense que l'on observe le même phénomène en ce qui concerne d'autres associés de la Communauté dont l'industrialisation est insuffisante.

Cela signifie qu'il ne suffit pas que cette association prenne la forme prévue pour qu'on puisse escompter que tout s'arrangera automatiquement. Il est indispensable que les deux parties intéressées, la C.E.E. et la Grèce, s'entendent sur un programme, sur un plan. Il ne faudra pas perdre de vue à cet égard qu'une modification structurelle doit se produire en Grèce et qu'elle ne pourra se réaliser que si nous sommes prêts à appliquer les principes de solidarité que M. Schuman a énoncés dans le traité de la C.E.C.A.

Monsieur le Président, mon sentiment personnel est que cette association n'a pas été judicieusement conçue. Il en est résulté un malentendu. Je veux parler de l'harmonisation progressive de l'agriculture.

Kapteyn

C'est à juste titre que la commission parlementaire intéressée a estimé — et cette idée est exprimée dans le rapport de M. Vendroux — que l'harmonisation progressive n'exclut pas la possibilité d'une accélération. Le traité de la C.E.E. prévoyait, lui aussi, une harmonisation progressive en matière de tarifs intérieurs, mais nous n'en avons pas moins accéléré le processus. Ce phénomène d'accélération est fréquent dans notre Communauté.

Je ne pense pas qu'il appartienne à notre Parlement de dire ce qu'il faut faire pour réparer l'erreur qui a été commise.

Cette erreur était la suivante : je ne crois pas que l'harmonisation soit, en elle-même, un phénomène dont on doive s'occuper beaucoup. On aurait dû prévoir dans l'accord d'association, en faveur de l'agriculture grecque, une préférence intermédiaire, par exemple, entre celle que les pays de la C.E.E. s'accordent entre eux et celle qui est accordée à des pays tiers. On aurait ainsi satisfait à la nécessité, pour la Grèce, de continuer, pendant les premières années, à tirer surtout de son agriculture et de la modernisation de son agriculture les forces dont elle a besoin.

Cela n'ayant pas été fait, il faudra chercher une autre solution et abandonner le point de vue légal, celui de l'interprétation juridique du traité, qui ignore les nécessités politiques. Il faudra se donner la main et faire en sorte que la Grèce puisse exporter dans la C.E.E. plus de produits agricoles qu'elle ne peut le faire actuellement.

C'est que la balance des paiements de la Grèce est fortement, voire avant tout, tributaire des exportations de produits agricoles. C'est le produit de ces exportations qui doit permettre la modernisation de l'agriculture et l'amélioration de son rendement et assurer la formation des capitaux nécessaires aux progrès de l'industrialisation de la Grèce.

Je voudrais conclure cette partie de mon exposé en répétant que si l'on veut que cet accord prenne tout son sens, la Commission de la C.E.E. devra rechercher les possibilités d'augmenter les importations de produits agricoles grecs.

Il est encore un autre problème sur lequel M. Vendroux a tenu à attirer tout spécialement notre attention, ce dont je lui suis extrêmement reconnaissant. Il s'agit du problème des dizaines de milliers de travailleurs grecs qui viennent s'établir sur le territoire de la C.E.E.

Je me souviens qu'il y a sept ou huit ans, alors que je me trouvais en Grèce en qualité de membre d'un petit groupe de travail du Conseil de l'Europe, un ministre grec m'a demandé d'insister surtout, lorsque nous rédigerions le rapport sur l'aide qui pourrait être apportée à la Grèce, sur le problème de l'émigration. Ce ministre invoquait la nécessité où se trouvait la Grèce d'assurer l'émigration d'au moins vingt mille personnes par an, en raison de l'accroissement de la

population, du problème de la formation de capitaux et des possibilités dont disposait le gouvernement grec d'assurer du travail à chacun.

Je n'affirmerai rien, Monsieur le Président, mais je crois savoir qu'actuellement le nombre des personnes qui émigrent de Grèce atteint les 135.000 !

Mais le problème n'est pas là. Il ne s'agit évidemment pas d'une véritable émigration. Etant donné le fait de l'association, nous pouvons parler à ce propos d'une migration limitée de travailleurs.

Les intéressées ne s'installent pas définitivement dans les pays de la C.E.E. Il s'agit de travailleurs qui, pour la plupart, s'établissent provisoirement dans la C.E.E. et posent avant tout un problème social.

Le problème, c'est souvent celui de l'homme qui doit abandonner sa famille pour se rendre en Europe occidentale. Or, il règne, dans certains pays de la Communauté, une pénurie de logements. Il est donc évident que nous devons surtout veiller à assurer des conditions sociales dont la Communauté puisse s'enorgueillir.

Le deuxième problème que je voudrais soulever à ce propos a trait au fait que cette main-d'œuvre peut être utilisée de deux manières. Le manque d'expérience de ces travailleurs les classe dans la catégorie des ouvriers non qualifiés et il est évident qu'au début ils ne peuvent être utilisés que comme tels.

Deux possibilités se présentent. Tout d'abord, on peut leur assurer, dans le pays d'accueil, un minimum de formation professionnelle, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette solution. Mais il se peut aussi qu'ils restent indéfiniment affectés à des travaux réservés à la main-d'œuvre non qualifiée.

Représentons-nous bien, Monsieur le Président, ce qui se passe alors en réalité. D'une part, ces travailleurs sont moins bien logés que les travailleurs nationaux et sont en outre comparativement défavorisés en ce qui concerne les conditions de vie, tant au point de vue social qu'au point de vue matériel et, d'autre part, ne bénéficiant d'aucune formation, ils n'ont aucune chance de s'élever au-dessus de leur condition. Nous créons ainsi un nouveau prolétariat et une nouvelle disparité, au sein de la Communauté, entre les travailleurs nationaux et ceux qui ont quitté la Grèce pour venir travailler dans les pays de la Communauté.

C'est pourquoi je pense, Monsieur le Président, qu'en plus du problème social que j'ai soulevé un autre problème se pose et que, là aussi, il faut faire quelque chose. Il s'impose de mettre sur pied, pour ces travailleurs, un système de formation professionnelle.

Il ne faut pas oublier que si nous voulons vraiment aider la Grèce, l'aide technique la moins onéreuse et la plus efficace consisterait à donner aux travailleurs grecs se trouvant dans nos pays une formation qui

Kapteyn

leur permette, lorsqu'ils rentreront chez eux, de contribuer plus efficacement qu'ils ne pourraient le faire actuellement à l'industrialisation de la Grèce.

Je tenais, Monsieur le président, à attirer spécialement votre attention sur ces deux problèmes.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Rey.

M. Rey, membre de la Commission de la Communauté économique européenne. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'aurai trois brèves remarques à présenter dans ce débat. Toutefois, je les ferai précéder des compliments que la Commission tient aussi à adresser à M. Vendroux. M. Kapteyn a très bien analysé la qualité du rapport que M. Vendroux a soumis, tant par écrit que verbalement, à votre assemblée.

A ces compliments, je tiens à associer aussi les deux rapporteurs de la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce, MM. Spanorrigas et Kapteyn.

J'en viens à mes trois remarques.

Tout d'abord, je crois que notre Parlement, pas plus que le Parlement d'Athènes ni nos gouvernements ne doivent pas s'inquiéter des résultats, qui ne sont pas encore spectaculaires, de notre première année d'association. Il y a à cela un ensemble de raisons, mais je n'en retiendrai qu'une seule : les expériences d'intégration économique démontrent que l'on ne peut s'attendre à des résultats très importants au cours de la première année. Nous avons connu cela dans le Benelux et dans le Marché commun. Il convient donc de ne pas trop nous inquiéter d'être seulement au début d'un processus qui va prendre un grand développement.

Ma deuxième remarque est relative à la discussion très vive que nous avons eue avec nos amis grecs au sujet de l'harmonisation des politiques agricoles.

Il est naturel qu'à Athènes, en raison de la structure même de l'économie hellénique, l'on attache à cette harmonisation une importance politique essentielle. Il est naturel aussi qu'en conséquence on ait une certaine tendance à vouloir brûler les étapes.

Puis-je dire que notre Commission considère que, de notre côté, le mouvement est peut-être exagérément inverse, puisque l'existence de difficultés notoires entre les Etats membres quant au fonctionnement de leur propre politique agricole commune tendrait à ne pas les alourdir encore par des consultations trop fréquentes avec notre associé ou par sa présence dans des organismes, même de consultation, de la Communauté.

Il faudra trouver la moyenne entre ces différentes positions.

Mais un point au moins est à souligner et je tiens à le déclarer ici publiquement, en accord complet avec mes huit autres collègues et notamment avec M. Mansholt. La Commission de la C.E.E., en effet, ne peut pas trouver raisonnable que, dans l'assistance financière au développement de l'économie hellénique, la Communauté prenne une position trop restrictive.

Certains membres de la Communauté ont tendance à soutenir que, le traité d'Athènes ne contenant pas d'engagements précis à ce sujet, nos partenaires grecs n'ont pas droit à cette assistance.

Notre Commission pense — et ceci vaut non seulement pour l'accord d'Athènes mais pour d'autres accords d'association ultérieurs — que nos associés s'associent non pas avec une communauté immobile mais avec une communauté en développement. En conséquence, s'ils n'ont pas de droit juridique à certaines exigences, la Communauté a le devoir politique de veiller à ce qu'ils profitent progressivement du développement interne de la Communauté elle-même.

Nous ne pourrions pas considérer que la Communauté a arrêté son développement au mois de juillet 1961 et que nos partenaires associés n'auraient aucun droit à prétendre bénéficier de ses progrès ultérieurs.

Ma troisième et dernière remarque, Monsieur le Président, est relative — et l'on ne s'étonnera pas que je l'évoque un court moment — au conflit si douloureux, délicat et difficile qui oppose notre associé de droit, la Grèce, à notre associé de fait, la Turquie, laquelle deviendra, dans quelques semaines, dans peu de temps en tout cas, également notre associé de droit.

Nous n'avons pas été invités à exprimer publiquement d'opinions ni sur les causes de ce conflit ni sur les moyens de le résoudre. D'autres autorités européennes s'en sont occupé. Nous avons cependant manifesté à nos deux gouvernements amis le souci que nous donnait ce développement et l'espoir qu'ils trouvent pour y remédier des procédures pacifiques que nous considérons comme seules compatibles avec l'esprit de notre Communauté.

Une certaine tendance semble malheureusement exister chez ces deux gouvernements à étendre leur conflit local relatif au gouvernement de l'île de Chypre à d'autres secteurs de leurs activités.

Cette extension nous donne beaucoup de soucis. Il arrive même qu'elle en vienne à toucher la Communauté elle-même. Or, nous ne pouvons estimer normal — je le dis franchement — que notre partenaire hellénique, emporté, je le veux bien, par des sentiments que tout le monde comprend, ne se contente pas d'être en conflit avec le gouvernement d'Ankara mais en arrive à mettre en cause les accords passés par la Communauté avec la Turquie.

L'accord d'Ankara qui a été approuvé par votre Parlement, Monsieur le Président, a été négocié et

Rey

conclu non seulement par le gouvernement d'Ankara mais par la Communauté et les Etats membres ; en conséquence, mettre en cause dans des instances internationales l'accord d'Ankara c'est mettre en cause les actes de la Communauté elle-même.

Cette attitude n'est pas souhaitable. J'ai eu l'occasion de le dire aux autorités helléniques. Je voudrais, sans m'y étendre davantage, le répéter aujourd'hui en insistant sur le fait qu'il ne serait pas judicieux de refroidir, par une attitude que la Communauté pourrait considérer comme dirigée contre elle, les bonnes volontés qui se manifestent en ce moment même pour

donner à notre accord avec la Grèce un développement plus rapide et plus intensif.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie Monsieur Rey. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution qui fait suite au rapport.

La proposition de résolution est adoptée.

Le texte de la résolution est le suivant :

Résolution**sur la recommandation de la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce du 30 juin 1964 concernant le premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association**

« *Le Parlement européen,*

- conformément à sa résolution du 19 octobre 1962 concernant la désignation des membres du Parlement européen dans la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce,
- après avoir pris connaissance du rapport élaboré par M. Vendroux au nom de la commission politique (doc. 65) ainsi que des documents de travail de MM. Kapteyn et Spanorrigas y annexés,

exprime sa satisfaction pour le bon déroulement des travaux de la commission parlementaire d'association et pour la procédure de contacts établie avec le Conseil d'association, le gouvernement grec, le Conseil de ministres et la Commission exécutive de la Communauté ;

fait sienne la recommandation adoptée le 30 juin 1964 par la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce ainsi libellée :

La commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce,
Réunie à Bruxelles les 29 et 30 juin 1964,

1. Se félicite de la présentation du premier rapport annuel du Conseil d'association ;
2. Exprime sa satisfaction pour la mise en œuvre du mécanisme institutionnel ainsi que pour la mise en application des dispositions de l'accord relatives à l'instauration de l'union douanière ;
3. Constate que pendant les premiers douze mois de l'association certains progrès économiques ont été réalisés sans que toutefois des améliorations structurelles ne soient déjà manifestées ;
4. Exprime l'avis que le développement de l'économie hellénique n'est assuré par aucun automatisme, mais qu'il doit être préparé par une action dans le cadre de l'association, action qui doit avant tout tenir compte des objectifs économiques, sociaux et politiques de celle-ci, et qui, en même temps, doit prévoir des mesures et à court terme et à long terme ;
5. Souligne que, en ce qui concerne les mesures à court terme, le développement des exportations agricoles de la Grèce, notamment vers le marché de la Communauté, doit être la préoccupation primordiale ;
6. Estime, en ce qui concerne les mesures à long terme, que l'action devrait se porter sur le développement industriel de la Grèce et d'abord sur les industries de transformation, sans négliger toutefois la modernisation de l'agriculture ;
7. Prend acte des résultats atteints dans le domaine de l'assistance financière et exprime le souhait que la mise à la disposition des fonds soit accélérée pour contribuer au développement de la Grèce ;

Président

8. Invite le Conseil d'association à élaborer un programme en ce qui concerne l'assistance technique et une politique en vue du développement régional de la Grèce ;

9. Estime que l'harmonisation agricole progressive prévue par l'article 33 de l'accord d'association n'exclut nullement une accélération et que le Conseil d'association devrait pouvoir envisager, le moment venu, les mesures appropriées permettant à la Grèce de bénéficier des avantages correspondant aux obligations accrues qu'elle se déclare prête à assumer ;

charge la délégation du Parlement dans la commission parlementaire d'association C.E.E. - Grèce de suivre constamment le développement des relations entre la C.E.E. et la Grèce dans le cadre d'application de l'accord d'association, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des politiques agricoles et les problèmes concernant la présence des travailleurs grecs dans la Communauté. »

5. *Activité d'Euratom* (suite)

M. le Président. — Nous poursuivons maintenant la discussion du rapport que le rapporteur général M. Pedini a élaboré au sujet du septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 63).

La parole est à M. Illerhaus.

M. Illerhaus, au nom du groupe démocrate-chrétien. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous exposer la position du groupe démocrate-chrétien sur le rapport présenté par le rapporteur général, M. Pedini.

Je voudrais d'abord faire remarquer que, d'une manière générale, la discussion sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique a souffert du fait que les questions traitées par cette Communauté ont un caractère technique. Elles semblent dès lors fort peu se prêter à un débat dans un Parlement qui tient surtout à discuter de questions politiques et économiques.

Cette année, la discussion est cependant facilitée du fait que la Commission d'Euratom a présenté un rapport d'une conception extrêmement claire et qui se limite à l'essentiel. De plus, au mois de juin, M. Chatenet a indiqué au Parlement comment il fallait s'y prendre pour le lire avec fruit.

L'exposé de la Commission d'Euratom fait ressortir le caractère, à son avis essentiellement économique, des problèmes qui se posent à cette Communauté. Aussi estimons-nous que le rapport de M. Pedini complète fort heureusement le rapport de la Commission. En effet, en plus de leur caractère indéniablement économique, M. Pedini a su mettre en relief le caractère politique de ces problèmes. L'affirmation qu'il s'agit essentiellement de problèmes économiques apparaît en fait comme un *understatement* lorsqu'on prend connaissance des mémorandums des gouvernements belge, allemand, français et italien sur une révision éventuelle du deuxième plan quinquennal,

mémorandums qui sont annexés au rapport. Si ces problèmes étaient de nature purement économique et sans rapport aucun avec le domaine politique, ce n'est guère sous cette forme que ces gouvernements seraient intervenus dans la discussion.

Le rapport de M. Pedini nous donne une vue complète des problèmes politiques qui se posent à l'Euratom. Nous le remercions vivement de la peine qu'il s'est donnée pour les présenter avec un tel souci de clarté.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quel est, à propos de la situation actuelle de l'Euratom, le bilan qui se dégage de la lecture de ces deux rapports ? D'une part, on voit que l'accord est général sur les grands objectifs que l'Euratom doit atteindre, à savoir : premièrement, apporter une contribution à l'approvisionnement en énergie ; deuxièmement, promouvoir le développement d'une industrie nucléaire européenne afin de, troisièmement, favoriser le progrès général des sciences physiques et naturelles. D'autre part, il faut bien constater que l'unanimité est loin d'être acquise en ce qui concerne la voie à suivre pour réaliser ces objectifs. Dans sa déclaration, M. le président Chatenet a lui-même soulevé une série de questions restées jusqu'ici sans réponse. Permettez-moi d'en énumérer quelques-unes.

1. Parmi les problèmes à résoudre, le plus ardu est celui de la répartition entre les institutions nationales d'une part et les institutions communautaires d'autre part des différentes tâches à accomplir en matière de recherches nucléaires.

2. De même, aucune unité de vue ne paraît exister sur la division du travail entre les services publics et les entreprises privées. Certes, chaque pays membre semble avoir une doctrine, mais la conduite à suivre par la Communauté elle-même n'a pas encore été définie clairement. Dans sa déclaration, M. Chatenet a énoncé certains principes pour l'établissement de postes relatifs à la mise en service et au fonctionnement normal des centrales nucléaires. Mais il semble que cette théorie doit encore être mise au point.

Illerhaus

3. Un autre problème est celui de la répartition équitable des efforts à fournir dans le secteur de l'énergie nucléaire en fonction du potentiel de chaque pays membre.

4. Enfin la question reste ouverte de savoir dans quelle mesure l'Europe doit s'inspirer des expériences et des méthodes de travail étrangères, et surtout américaines.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous voyez par là que les problèmes de base qui se posent à cette communauté n'ont pas encore été résolus. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la presse parle — à tort, bien sûr — d'une crise de l'Euratom. On ne saurait parler de crise, Monsieur le Président, tant que les problèmes restent sans solution ; la crise éclate dès qu'ils sont mal résolus.

Le fait que ces problèmes demeurent ouverts et que certains d'entre eux ont à peine été définis représente certes un résultat qui reste en-deçà de ce qu'avaient espéré, en 1958, les auteurs du traité d'Euratom et les Etats membres. C'est notamment la nécessité d'entreprendre des efforts conjugués dans le secteur de l'énergie nucléaire qui, à l'époque, les a amenés à conclure ce traité. Il est certain, aujourd'hui comme alors, que — comme l'ont dit les chefs de délégations dans leur rapport du 21 avril 1956 aux ministres des affaires étrangères des Etats membres de la C.E.C.A. — aucun de nos pays n'est en mesure de se procurer à lui seul les moyens énormes dont il faut pouvoir disposer. Il est tout aussi certain que, maintenant comme avant, le développement de la production se heurte aux frontières trop étroites des marchés européens, c'est-à-dire nationaux. Malheureusement, les Etats membres ne semblent plus attacher autant d'importance qu'à l'époque à une situation qu'ils ont dénoncée en 1956.

En formulant ces critiques, nous ne perdrons cependant pas de vue qu'il est extrêmement difficile de répondre à ces questions. Mais depuis un certain temps des centrales atomiques sont entrées en fonctionnement et l'énergie nucléaire s'apprête à passer du stade de l'expérimentation fort coûteuse à celui de l'utilisation dans des conditions acceptables et raisonnables.

C'est pourquoi, dans cet ordre d'idées, nous nous félicitons de ce que la Commission et le rapporteur général s'accordent à reconnaître que l'apparition de l'énergie atomique sur le marché n'aura pas de conséquences dommageables pour les sources d'énergie classiques qui ne sauraient satisfaire à elles seules les besoins croissants en énergie. Nous tenons par ailleurs à souligner la constatation que, face à cette augmentation rapide des besoins, la mise en exploitation d'une nouvelle source d'énergie pourra contribuer à assurer davantage la sécurité de l'approvisionnement et à stabiliser les prix, ce qui, dans l'intérêt de l'expansion économique en général, serait fort souhaitable.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous estimons que devant ce tournant dans l'évolution de

l'industrie énergétique dans le monde la Communauté devrait multiplier ses efforts afin de définir plus clairement le rôle qu'elle doit elle-même jouer. Je veux dire qu'il faut enfin commencer à circonscrire les tâches nationales et communautaires dans le domaine de l'énergie nucléaire et engager les deux secteurs à une coopération harmonieuse.

Une constatation que j'ai entendu formuler au cours de la préparation du rapport de M. Pedini prouve que nous n'en sommes pas encore là. Il a notamment été dit qu'une partie des laboratoires communs de recherches d'Euratom ne fonctionnaient qu'à concurrence de 35 % de leur capacité ; cette affirmation semble ahurissante lorsqu'on songe que les moyens financiers dont on dispose sont fort restreints et les chercheurs compétents peu nombreux. Je serais heureux de connaître à ce propos l'avis aussi bien du rapporteur général que de la Commission d'Euratom.

Monsieur le Président, nous estimons que le champ d'action communautaire ne doit pas être défini unilatéralement, que ce soit par la Commission ou par le Conseil, par l'un ou l'autre des Etats membres, voire par une seule des parties en présence. Etant donné qu'il s'agit en l'espèce d'une tâche commune qui doit être assumée à la fois par des institutions communautaires et des institutions nationales, nous estimons que le Parlement européen devrait, lui aussi, pouvoir en temps opportun faire connaître son opinion. Même si son intervention n'est pas prévue par les traités, elle s'impose néanmoins, à notre avis, en vertu des principes d'une saine démocratie. Cette intervention peut d'ailleurs être fort utile : une discussion publique contribuerait à éclaircir les questions et à trouver plus facilement une réponse.

En ce qui concerne les programmes nationaux, nous partageons l'avis du rapporteur général selon lequel ils ne pourraient être harmonisés efficacement tant entre eux qu'avec les programmes communautaires qu'à la condition qu'il existe des contacts étroits et permanents entre les organes communautaires et les organes nationaux, de sorte que leur coordination puisse intervenir avant leur adoption définitive et aller de pair avec leur élaboration.

Dans l'intérêt d'un développement harmonieux dans l'ensemble de la Communauté, il nous semble en outre nécessaire que tous les Etats membres entreprennent, dans les limites de leurs possibilités, les efforts nécessaires pour favoriser le progrès scientifique afin d'éviter qu'à l'intérieur de la Communauté certains Etats soient en ce domaine plus avancés que d'autres. De tels écarts, Monsieur le Président, ne peuvent que rendre une action communautaire encore plus difficile.

En ce qui concerne la manière dont la Commission d'Euratom conçoit les tâches au cours des quatre étapes du développement de l'énergie atomique, nous n'avons pas d'objections particulières à formuler. Toutefois, nous aimerions attirer son attention sur le fait que les

Illerhaus

possibilités aussi bien financières que techniques et humaines de la Communauté ne sont pas illimitées et que, par conséquent, une action qui tend en même temps à améliorer les réacteurs de type éprouvé, à développer les réacteurs dits de type « intermédiaire » comme le réacteur « Orgel », à préparer les réacteurs surgénérateurs et enfin à mettre au point la technique de la fusion nucléaire, risque de se heurter à la limite des capacités de la Communauté. C'est pourquoi il importe de s'assurer constamment de l'utilité de tel ou tel programme. Mais nous reconnaissons, devant les avis divergents que les Etats membres de la Communauté ont exprimés dans les quatre mémorandums, que le programme proposé par la Commission d'Euratom est probablement le seul qui, du point de vue politique, soit réalisable.

Monsieur le Président, permettez-moi de résumer. L'utilisation à des fins commerciales de plus en plus fréquente de réacteurs nucléaires et la production prochaine de courant électrique à des prix économiquement acceptables obligent les Etats membres et les organes de la Communauté à mettre au point leurs conceptions en matière de recherche et d'exploitation industrielle et économique de l'énergie atomique. Le fait que ces événements coïncident avec la fusion des exécutifs confère à cette discussion une signification politique particulière au point de vue de l'orientation de l'activité future de l'exécutif unique dans le domaine nucléaire.

Nous reconnaissons que la Commission d'Euratom a soulevé courageusement le problème mais nous regrettons qu'elle ne soit pas plus avancée dans la recherche d'une solution. Nous sommes d'avis que la Commission devra en arriver aussi rapidement que possible à des conceptions plus claires. C'est pourquoi nous souscrivons au rapport de M. Pedini et en particulier à sa demande adressée à la Commission de présenter une déclaration de programme en examinant en détail les problèmes que nous venons d'énumérer. A ce propos, nous renvoyons aux propositions que le rapporteur général a faites au sujet des objectifs que la révision du deuxième programme quinquennal doit permettre d'atteindre et nous espérons que la Commission les fera siennes.

Le grand mérite du rapporteur est d'avoir souligné la nécessité d'une telle déclaration et d'avoir fait des propositions concrètes en vue de la solution des problèmes qui demeurent. Nous l'en remercions une nouvelle fois vivement.

Au cours de la discussion que nous avons eue au sein de notre groupe politique, plusieurs collègues ont pris position à l'égard des questions soulevées par le rapport général et le document élaboré par le rapporteur général. Certains des orateurs qui ont pris la parole au sein du groupe interviendront certainement aussi dans le débat. Sans aucun doute M. Burgbacher voudra-t-il parler de la recherche scientifique vue sous l'angle de la politique d'Euratom. MM. Pêtre et Santero voudront se prononcer sur des questions d'ordre social

et sanitaire, alors que notre chère collègue, Mme Probst, qui a fait l'année dernière un rapport remarquable, donnera son avis sur des problèmes institutionnels et sur ceux que posent les relations extérieures de l'Euratom.

Pour conclure, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de remercier de nouveau M. Pedini pour son excellent rapport qui éclaire bien des points et qui contient également des propositions sur la manière de concevoir à l'avenir la politique de la Commission d'Euratom. Je crois que la coopération entre cette Commission et les Etats membres, entre cette Commission et le Parlement européen permettra de résoudre plus facilement l'ensemble des problèmes avec lesquels celle-ci aussi bien que le secteur nucléaire tout entier se voient confrontés.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Posthumus.

M. Posthumus, au nom du groupe socialiste. — (N) Monsieur le Président, prendre la parole en cette séance au nom de mon groupe n'est pas chose aisée étant donné qu'il est matériellement impossible de traiter à la fois l'ensemble du septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique et le rapport établi par M. Pedini. Il faut donc que je me limite à quelques points qui, je l'espère, vous paraîtront importants.

Cependant, Monsieur le Président, je manquerais gravement à la courtoisie et à la correction si, en prenant la parole au nom de mon groupe, j'abordais la discussion sans avoir au préalable souhaité la bienvenue à M. Margulies, nouveau membre de la Commission d'Euratom. Dans notre Parlement, il a la réputation d'un homme plein d'entrain et de talent. Qui pourrait ne pas se réjouir de voir un membre compétent du Parlement européen accéder aux hautes fonctions que M. Margulies est appelé à remplir ?

Monsieur le Président, c'est précisément en raison de la confiance que nous avons en M. Margulies en tant qu'Européen que nous nous sommes quelque peu étonnés, voire alarmés, à la lecture de certains articles que la presse a publiés à l'occasion de sa nomination.

Je dirai d'emblée que nous ne pouvons tout simplement pas croire ces informations. Il a notamment été suggéré qu'aux yeux de M. Margulies l'affaire européenne était une affaire liquidée. Une semaine plus tard, il accède à la direction d'un des plus importants organes exécutifs de l'Europe. Immédiatement après, il aurait déclaré que l'Euratom était encore une chose acceptable mais que si on lui avait demandé de devenir membre de la Commission de la C.E.E. — et donc aussi de l'exécutif unique — il aurait plus longuement réfléchi avant de donner une réponse.

Connaissant M. Margulies, il nous est absolument impossible de croire qu'il ait pu faire de telles déclara-

Posthumus

rations. Notre groupe serait particulièrement heureux de l'entendre démentir catégoriquement qu'il ait jamais prononcé les paroles qu'on lui attribue et d'apprendre ce qu'il a dit en réalité. Il n'est vraiment pas possible que l'homme que nous connaissons ait pu parler ainsi.

Aussi, une nouvelle fois, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Margulies, Européen ardent et convaincu, en sa qualité de membre de cette importante Commission exécutive.

Monsieur le Président, avant d'aborder l'étude du rapport de M. Pedini, je dirai un mot au sujet du septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Ce rapport fait bonne impression. Il est très soigné, également du point de vue typographique. Il arrive cependant qu'un rapport annuel est typographiquement d'autant plus soigné que son contenu est insignifiant. On s'efforce au moyen d'une présentation particulièrement attrayante de masquer le fait qu'on n'a rien à dire ou qu'on préfère se taire.

En toute sincérité je dois avouer qu'en voyant ce beau rapport annuel de la Commission d'Euratom, je me suis rappelé ce stratagème et je me suis dit : pourvu qu'il y ait quelque chose dedans ! Or, je tiens à affirmer expressément que ce rapport non seulement est impeccable au point de vue typographique, mais qu'en outre son contenu est fort substantiel. Il s'agit — pour le caractériser en deux mots — d'un rapport annonçant que la Commission d'Euratom est en voie de franchir le cap des travaux préparatoires. En effet, il nous informe de maints accomplissements réels, alors que dans les rapports précédents nous avons lu si souvent des phrases telles que « nous sommes disposés à faire ceci ou cela », ou encore, « voici ce qui adviendra... ».

Nous en sommes arrivés à un stade — ce rapport le montre clairement — où la Commission d'Euratom et l'ensemble du monde nucléaire aboutissent à des résultats concrets. Je vise bien entendu le domaine civil. Car sur le plan militaire, l'Europe, ou du moins un pays de l'Europe, pouvait se vanter d'avoir fait quelque chose avant qu'il ne fût question d'accomplissements dans le domaine civil.

L'entrée de la Commission d'Euratom dans la voie des réalisations concrètes coïncide pratiquement — et ce n'est pas là le fait du hasard — avec le moment où l'énergie nucléaire devient effectivement capable de soutenir la compétition des sources d'énergie conventionnelles.

Je ne dénoncerai plus les vagues d'optimisme que cette perspective a soulevées. La Commission d'Euratom sait que sur ce point je me suis toujours montré très prudent et que j'ai toujours tenu à mettre en garde contre un optimisme excessif. Je dois maintenant, moi aussi, admettre que le moment tant attendu est arrivé.

En disant que tel est, à mon sens, le principal message du septième rapport général, j'en arrive à parler de notre propre rapport. Au nom de mon groupe, je remercie très sincèrement le rapporteur qui a si bien su mettre en évidence les éléments de base que je viens de rappeler et qui se retrouvent également dans le septième rapport général.

Je veux dire par là tout l'intérêt que j'accorde au rapport de M. Pedini. Je ne parle pas seulement en mon propre nom, mais aussi au nom de mon groupe qui, à ce sujet, est unanime. Je regrette que certaines circonstances politiques m'aient empêché d'assister à l'exposé introductif de M. Pedini. Celui-ci l'a d'ailleurs très bien compris. Je ne puis donc me prononcer sur cette introduction. En revanche, je puis l'assurer que son rapport me semble excellent.

J'ai rarement vu un rapporteur se pénétrer à tel point de la pensée d'un exécutif. M. Pedini a dû avoir des contacts extrêmement étroits avec tous les organismes européens intéressés et en particulier avec les dirigeants de la Commission d'Euratom pour pouvoir reproduire ses conceptions avec une telle précision. C'est tellement bien fait que je dirais presque que de temps à autre on croirait entendre la voix de la Commission elle-même.

Il y a un point sur lequel j'aimerais échanger mes impressions avec M. Pedini. Dans le passé, nous avons parfois eu certaines divergences d'opinion sur les rapports entre les aspects politiques et les aspects techniques et scientifiques d'un problème. Au cours de discussions sur un sujet scientifique revêtant également une signification politique, il est arrivé à M. Pedini de dire : nous n'avons que faire de toute cette documentation technique et scientifique ; nous sommes des hommes politiques ; nos décisions ont un caractère général. Un point, c'est tout !

Ma position, Monsieur le Président, était tout autre. C'est pourquoi je suis tellement heureux de constater à travers ce rapport que M. Pedini a fini par adopter mes vues. Il y a incorporé tant de données techniques et scientifiques importantes et d'ailleurs nécessaires à une prise de position politique que je ne puis m'empêcher de le féliciter cordialement. En effet, « mieux vaut rebrousser chemin lorsqu'il en est encore temps que de se perdre en s'obstinant ». Ainsi donc, nous sommes d'accord sur ce point important également.

C'est moi maintenant qui suis tenté, à l'imitation du Pedini d'autrefois, de demander : la partie technique et scientifique n'a-t-elle pas pris un peu trop d'ampleur ? Mais passons, nous sommes d'accord et je suis heureux de voir que le rapporteur partage mon point de vue.

J'aborderai maintenant quelques points particuliers. Je tiens tout d'abord à constater qu'au point de vue politique, la Commission d'Euratom se trouve actuellement dans une situation plus ou moins ambiguë. M. Illerhaus a parlé de crise ; le terme est peut-être un peu fort, mais je comprends qu'il l'ait employé.

Posthumus

De plus, la politique de la Commission d'Euratom fait en ce moment l'objet de certaines discussions qui ne sont pas faites pour faciliter les choses.

M. Illerhaus a souligné lui aussi que la situation actuelle diffère totalement de celle de 1958. Au moment où le traité de l'Euratom fut signé et où la Commission d'Euratom commençait ses travaux dans un optimisme et un enthousiasme qu'en tant que Parlement nous étions tout disposés à entretenir et à stimuler, l'opinion générale se résumait comme suit : puisqu'il s'agit d'une nouvelle source d'énergie qui n'est pas encore grevée de l'hypothèque de traditions nationales divergentes, il nous faut définir d'emblée une politique européenne absolument coordonnée, car même le plus grand d'entre nous ne peut supporter à lui seul les coûts énormes qu'entraînera son développement. C'est contraints et forcés que nous devons, en commun, nous mettre à l'œuvre dans le cadre d'une politique européenne, qu'il s'agisse de la production de l'énergie nucléaire, de la protection sanitaire, de la recherche scientifique ou de la production d'isotopes. Tout cela, nous serons obligés de le réaliser ensemble.

Il suffit de relire les articles 1 et 2 du traité d'Euratom pour voir se dessiner nettement cette tendance.

Le Parlement européen l'a encouragée et il a même à plusieurs reprises engagé la Commission d'Euratom à multiplier ses efforts en vue de la coordination et de l'orientation du développement nucléaire en Europe.

Malheureusement, la Commission nous a par le passé un peu trop souvent répondu que les Etats avaient leurs propres tâches et que celle de l'Euratom avait un caractère complémentaire. Il me semble qu'elle a ainsi, plus que de besoin, fourni aux instances nationales désireuses de suivre leur propre voie en dehors d'Euratom l'occasion de réaliser leurs dessein.

Ainsi, le fait que l'énergie nucléaire commence enfin à occuper une place importante et que les instances nationales ont l'occasion de suivre leur propre voie nous conduit en ce moment à une situation que M. Illerhaus qualifie de situation de crise. Les termes de certains mémorandums adressés au Conseil de ministres sont à peine voilés, et parfois même très francs : Qu'on nous laisse faire ; l'Euratom n'a pas à s'occuper de tous ces détails ; elle n'a qu'à se pencher sur l'avenir ; le reste, nous nous en chargerons bien nous-mêmes. C'est le gouvernement français qui donne ici l'exemple. Mais d'autres gouvernements commencent, tout en restant dans le sillage de l'Euratom, à manifester certaines hésitations.

Voilà où nous en sommes arrivés.

Nous pourrions maintenant, comme nous le faisons, hélas, un peu trop souvent, nous contenter de déclarer : nous n'avons pas grand-chose à dire ; le Conseil de ministres trouvera bien une solution ; c'est dans l'ordre des choses, que voulez-vous qu'on y fasse ? Mais nous

pourrions dire aussi : la situation devient alarmante ; les objectifs que nous voulons atteindre à travers l'Euratom sont compromis par certaines tendances nationalistes et en tant que Parlement européen nous aurons à les contrecarrer quoi qu'il en coûte ; nous devons être fermes non seulement dans nos discours mais aussi dans nos actes.

Le parlement qui, à un moment donné, élève haut la voix, pour ensuite, lorsqu'il faut tirer les conséquences, se prendre à hésiter et ne rien faire, ce parlement est en voie de se liquider lui-même.

Monsieur le Président, telle est la situation devant laquelle nous nous trouvons.

Un mot encore au sujet de la position d'Euratom. Dès lors que tous ces problèmes sont plus que jamais d'actualité, nous aimerions qu'au cours de cette séance la Commission nous déclare expressément que, face à toutes ces tendances nationalistes, elle est consciente de son rôle de gardienne de l'évolution nucléaire européenne, qu'elle assumera pleinement et sans exception les responsabilités qui lui sont conférées par le traité ainsi que les obligations qu'elle a contractées et qu'elle s'opposera formellement et fermement à toute orientation nationaliste qui en ce moment pourrait se dessiner en Europe.

En agissant autrement, elle ferait preuve d'une étroitesse de vue qui nous ramènerait très rapidement à la situation que nous avons connue en 1958, et que personne d'entre nous ne pourrait encore accepter.

Monsieur le Président, j'ai déjà dit que le problème de la transformation de l'énergie nucléaire en courant électrique est actuellement entré dans une phase décisive. Je rappellerai de nouveau que dans un des six pays l'énergie nucléaire a connu un très important développement sur le plan militaire. Alors que dans le secteur civil on veille avec le plus grand soin à rester dans les limites d'une saine économie ; on n'y regarde pas de trop près, tout le monde le sait, lorsqu'il s'agit de projets militaires ; l'argent ne joue alors manifestement aucun rôle.

C'est ainsi que dans un de nos six pays les recherches sur le plan national ont pu, à divers points de vue, prendre une certaine avance également dans le domaine civil.

A cet égard, je tiens à signaler — ce point n'a pas été clairement mis en lumière dans les documents — que l'action coordinatrice de la Commission d'Euratom ne consiste pas seulement à exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par le traité et par conséquent à prendre connaissance des activités nationales et à les discuter, mais aussi et surtout à jouer un rôle de médiatrice dans l'expansion industrielle de l'Europe. Je voudrais que la Commission nous informe davantage sur ce point. Dans quelle mesure, par exemple, ses pourparlers avec l'industrie de la Communauté ont-ils donné des résultats ? D'une manière générale, on peut d'ailleurs se demander si, grâce à ses

Posthumus

fonctions, la Commission ne pourrait pas rendre des services appréciables en vue du développement de l'ensemble de l'industrie communautaire.

Je signalerai en outre que, en vertu du caractère ouvert du traité, la Commission d'Euratom a tenté de nouer des relations, d'échanger des idées et d'établir une coopération avec d'autres pays. Le rapporteur parle à cet égard dans son rapport de « pays tiers et principalement les Etats-Unis ». Ce qu'il dit est exact, mais n'est-ce pas là en quelque sorte procéder d'une manière discriminatoire à l'égard des autres pays tiers avec lesquels nous entretenons des relations ? Et je vise non seulement des pays tels que l'Angleterre et le Canada mais aussi une organisation internationale comme l'O.C.D.E.

Monsieur le Président, la Commission d'Euratom a introduit en Europe le type de réacteur à uranium enrichi bien que la France et l'Angleterre disposaient de réacteurs à uranium naturel. Ce problème étant actuellement à l'ordre du jour, je tiens à féliciter tout particulièrement la Commission d'avoir pris cette décision. L'introduction de ce type de réacteur en Europe est une excellente initiative, et ce pour deux raisons. En premier lieu, des pays comme la France et l'Angleterre ont surtout adopté le type de réacteur à uranium naturel parce que, outre son rendement économique, il offrait le plus sûr moyen de produire le plutonium et pouvait ainsi le mieux servir à des fins militaires.

En second lieu, je pense — mais il s'agit là d'une opinion personnelle — que dans le cadre du développement général de ce que nous appelons les réacteurs traditionnels, les réacteurs à uranium enrichi offrent sans doute plus de possibilités du point de vue économique que ceux à uranium naturel.

Je puis même vous en donner la preuve. Celui qui, parmi les documents fournis par le rapporteur, se donne la peine de lire le livre blanc anglais, y trouvera que le gouvernement britannique, qui jusqu'alors avait centré l'activité nucléaire du pays entièrement sur l'emploi de l'uranium naturel, admet qu'il se trouve actuellement placé devant le choix entre celui-ci et l'uranium enrichi. Lorsqu'un pays aussi attaché que l'Angleterre à l'utilisation du réacteur à uranium naturel se met à hésiter et à envisager les possibilités du réacteur à uranium enrichi, j'en conclus que ce pays a acquis la certitude que ce dernier est plus intéressant.

Il paraît même que Sir William Penney, vice-président du Commissariat à l'énergie atomique britannique — peut-être les membres de la Commission d'Euratom pourront-ils le confirmer —, a fait une déclaration encore plus affirmative dans ce sens lors d'un récent congrès à Genève, et que le gouvernement britannique songe très sérieusement à adopter un type de réacteur à uranium enrichi. Si les choses en sont là, je pense bien que le gouvernement français pourrait arriver à la même conclusion d'ici à cinq ans. N'a-t-on pas déjà accepté la construction à la frontière

franco-belge d'un réacteur du type à uranium enrichi fabriqué conjointement par la France et la Belgique ? C'est peut-être là l'indice d'une nouvelle orientation de la politique nucléaire française. S'il en est ainsi, il est clair que la Commission d'Euratom a eu pleinement raison d'adopter la formule du type de réacteur à uranium enrichi. C'est d'ailleurs aussi sur ce choix entre les deux types de réacteurs que portent certaines critiques actuellement adressées à l'Euratom.

En ce qui concerne les types de réacteurs importés des pays tiers, je tiens à souligner — et j'aimerais que la Commission nous fasse également une communication sur ce point — que leur construction est en grande partie l'œuvre de l'industrie européenne, qu'une infime partie seulement en est fabriquée dans les pays tiers eux-mêmes et que cette partie nous devons la payer en devises.

Il me semble que la Commission devrait une nouvelle fois attirer l'attention sur l'image totalement déformée que certains milieux autarciques européens donnent de la situation en prétendant que la Communauté européenne ferait beaucoup mieux d'utiliser uniquement des réacteurs construits en Europe.

J'aimerais encore dire un mot au sujet de la situation créée par la modification du deuxième programme quinquennal qui était devenue indispensable du fait que le coût des matériaux et des salaires avait augmenté à la suite de certaines tendances inflationnistes.

La Commission d'Euratom était donc contrainte, si elle voulait appliquer le deuxième programme quinquennal approuvé par le Conseil de ministres, à demander des crédits supplémentaires.

Ces crédits ont été refusés, ou accordés dans une mesure insuffisante, de sorte qu'on a tenté de réviser l'ensemble du programme.

Mon groupe — je tiens à l'affirmer — ne voit aucun inconvénient à ce que des programmes établis pour de longues périodes soient révisés. J'estime même qu'il est normal de le faire en permanence lorsqu'il s'agit de programmes qui sont vraiment à long terme. Mais ce qu'il ne faut pas faire, c'est remettre en question les principes fondamentaux d'un programme qui a été adopté.

Un des principes fondamentaux des programmes quinquennaux d'Euratom est énoncé aux articles 1 et 2 du traité. Il y est dit en effet que la Commission doit encourager le développement de l'énergie nucléaire en Europe sur le plan scientifique, industriel et technique. Le traité n'envisage donc nullement la Commission d'Euratom comme l'institut de recherches que certains voudraient la voir devenir. Ses fonctions et sa tâche consistent au contraire expressément à stimuler le développement de l'industrie nucléaire européenne, c'est-à-dire aussi bien la fabrication de pièces de rechange et d'appareils que la production d'électricité.

Posthumus

Je pense que nous pouvons être reconnaissants à la Commission d'avoir, ces dernières années, agi dans ce sens avec tant de diligence. Elle l'a fait tout d'abord sur la base d'un financement rendu possible par la conclusion d'accords avec des pays tiers et en particulier avec les Etats-Unis, et ensuite en réussissant à inscrire le développement de certains types de réacteurs producteurs d'énergie au programme financier de recherches en arguant du fait qu'il s'agissait de réacteurs expérimentaux.

Je ferai à cet égard encore une remarque en me référant à ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que nous exigeons de la Commission qu'elle exécute scrupuleusement les obligations nées du traité ou des accords conclus. Je pense principalement ici aux mesures à prendre en ce qui concerne les centres scientifiques d'Euratom.

Les intentions du rapporteur étaient sans aucun doute bonnes lorsqu'il a déclaré au paragraphe 130 de son rapport :

« Votre rapporteur partage l'opinion exprimée dans le mémorandum allemand qui recommande de confier à Ispra d'autres activités de recherche et de centrer toujours plus l'activité de l'exécutif sur la coordination entre la recherche pure et les programmes de caractère industriel. »

J'ai deux remarques à faire sur ce paragraphe. Je pense, je le répète, que les intentions du rapporteur étaient excellentes et que d'une manière générale on peut souscrire au contenu de ce paragraphe. Cependant, le fait de centrer l'activité sur la coordination entre la recherche pure et les programmes de caractère industriel pourrait donner l'impression que le rôle que la Commission d'Euratom pourrait jouer dans le domaine du développement industriel est moins apprécié que je ne viens de le dire.

D'autre part, si le rapporteur souligne, en dehors bien entendu de toute préoccupation nationaliste, qu'il est indispensable de développer les activités de recherche à Ispra, il oublie les conséquences qui, dans le cadre du poste budgétaire global, en résultent pour les autres centres.

Il me semble qu'un rapporteur européen aurait dû s'en rendre compte. Je comprends qu'un rapporteur italien parle uniquement d'Ispra, mais un rapporteur européen ne peut pas, à mon avis, perdre de vue les conséquences qu'entraînerait la réalisation de ce vœu.

J'estime qu'il résulte des obligations contractées par la Commission d'Euratom sur la base du traité et de certaines conventions que cette institution porte l'entière responsabilité du fonctionnement des centres d'Ispra et de Petten qui sont l'un et l'autre compétents dans le domaine des activités générales de recherche ainsi que des centres spécialisés de Geel et de Karlsruhe, et qu'elle a pour tâche de continuer à développer l'ensemble de ces projets.

Je répète que la tâche du Parlement européen acquiert plus d'importance à mesure que la situation en Europe devient plus critique. En ce moment, il nous appartient d'attirer l'attention de la Commission d'Euratom sur ses devoirs et de lui rappeler qu'elle doit s'opposer fermement à toute tentative visant à restreindre ses fonctions ou à l'empêcher de mener ses activités dans un esprit communautaire.

Il suffit qu'on laisse une seule fois porter atteinte à un mandat pour qu'on aboutisse graduellement à cette liquidation, dont, selon certains journalistes mal informés, M. Margulies aurait parlé.

Monsieur le Président, l'idéologie du 19^e siècle qui considérait la nation comme le bien suprême ainsi que la devise « right or wrong, my country » marquent sans doute quelque peu cette atmosphère de crise. Or, il faut mettre fin à cette tournure d'esprit.

Le rapport de M. Pedini, ainsi que la résolution du comité de rédacteurs fournissent une contribution indiscutable aux efforts tendant à surmonter la crise.

Mon groupe apprécie tout particulièrement l'avis de M. Pedini dans lequel il souligne précisément la nécessité d'approcher le problème dans un esprit communautaire.

Monsieur le Président, permettez-moi de résumer. Mon groupe est d'avis que la Commission d'Euratom a prouvé par ce rapport qu'elle est sur la bonne voie dans le domaine des activités nucléaires.

Le groupe socialiste approuve en outre la déclaration selon laquelle, en cas de création d'une haute Commission fusionnée, la structure de celle-ci doit clairement faire apparaître que les diverses activités nucléaires sont maintenues dans le même contexte.

Ici, un détail a sans doute échappé au rapporteur, mais c'est là une chose qui peut arriver à tout le monde.

Lorsque nous avons discuté, en comité rédactionnel, les préalables de la fusion que le rapporteur a énumérés dans sa résolution, je me souviens d'avoir demandé de prévoir également que cette fusion ne deviendra effective qu'à la condition qu'un contrôle parlementaire satisfaisant puisse être opéré sur cette activité nucléaire. Je n'en retrouve pas trace dans la résolution, mais il ne me semble pas nécessaire de proposer encore des modifications. Je me contenterai de savoir que le rapporteur partage expressément mon point de vue.

Pour conclure, Monsieur le Président, je formule le vœu qu'encouragée par le rapport de M. Pedini et par ce débat la Commission d'Euratom continuera à accomplir énergiquement la tâche qui lui a été confiée par le traité quel que soit le sort qui lui sera réservé à l'avenir dans le cadre d'une éventuelle fusion des exécutifs.

(Applaudissements)

M. le Président. — A sa demande, je donne la parole à M. Margulies.

M. Margulies, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — (A) Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné la parole. Je puis ainsi répondre immédiatement aux remarques qu'au nom du groupe socialiste M. Posthumus a faites sur ma personne.

Je pense qu'après six ans et demi d'une collaboration franche et cordiale au sein de cette haute assemblée, les doutes que M. Posthumus a exprimés au sujet de mes sentiments européens auraient tout aussi bien pu être écartés au cours d'un entretien privé. Néanmoins, je me réjouis qu'il me soit ainsi donné de les dissiper immédiatement après les avoir entendu formuler.

Je suis quelque peu étonné d'apprendre que le groupe socialiste croit moins en sa propre expérience et en ce qu'il a pu constater lui-même à mon sujet qu'en certaines informations qui lui sont parvenues je ne sais d'où.

Ces doutes trouvent leur origine — cela je puis le dire tout de suite à M. Posthumus — dans un discours que j'ai prononcé le 30 juin à Duisburg. Dans ce discours, j'ai exprimé des opinions que j'ai exposées maintes fois devant le Parlement au cours des six années que j'en étais membre. Malheureusement, à l'époque elles n'ont pas trouvé le même écho dans la presse que maintenant ce discours de Duisburg. Ce sont donc les idées mêmes que M. Posthumus a si souvent pu entendre dans cette enceinte qui à présent suscitent ses doutes. Mais je suis tout disposé à mettre le texte de mon discours à la disposition du groupe socialiste. Au fond, tout cela n'a pas le moindre rapport avec l'Euratom ; il s'agit uniquement de mon attitude personnelle. Tout le reste, et en particulier les doutes de M. Posthumus appartiennent — je prie le groupe socialiste de me croire — au domaine de la fabulation si fécond en cette morte-saison. Il est évident que je n'ai jamais prononcé les paroles que M. Posthumus vient de citer.

Je suis néanmoins heureux que, pour une fois, l'Euratom ait pu trouver ainsi — du moins dans la presse allemande — un retentissement aussi grand que celui provoqué par cette affaire.

Je pense que je puis me limiter à ces déclarations personnelles.

M. le Président. — La parole est à M. Alric.

M. Alric, au nom du groupe des libéraux et apparentés. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, beaucoup de nos collègues, en lisant le rapport écrit de M. Pedini, ont été très admiratifs, certes, mais quelque peu effrayés à l'idée que ses développements techniques seraient peut-être difficiles à absorber.

Cependant, nous avons entendu hier le rapport oral de M. Pedini, rapport établi à l'intention d'un Parlement, avec, certes, une infrastructure technique, mais mettant l'accent à la fois sur l'économique et le politique, points sur lesquels nous devons prendre position.

Je ne critiquerai donc nullement le texte de son rapport écrit, que j'ai lu attentivement et avec une très grande satisfaction. Je ne saurais trop le féliciter de la manière dont il nous a présenté son rapport oral qui a été, à mon avis, excellente.

Etant donné l'heure je ne ferai que quelques observations pour exprimer l'accord du groupe libéral sur l'ensemble de l'exposé de M. Pedini.

Je commencerai, même si cela doit m'être reproché, par faire un peu de technique et de science.

Comme M. Posthumus, je suis ingénieur, de sorte que je ne puis m'affranchir complètement de certaines considérations.

Un fort intéressant congrès s'est tenu, il y a quelques mois, à Vienne sur la politique et la science, au cours duquel il a été insisté sur le fait qu'il faut se garder d'opposer l'une à l'autre et qu'il était préférable, dans l'intérêt général et dans celui de la Communauté en particulier, de s'appuyer sur les uns sur les autres, ce qui n'est pas impossible.

De nombreux collègues trouvent ces questions très compliquées. Cependant, ceux qui se préoccupent même de très loin des problèmes atomiques ne se doutent pas qu'ils feraient figure de grands savants s'ils se reportaient quelques centaines d'années en arrière, car ils sont beaucoup plus avancés qu'ils ne le croient.

Ne savent-ils pas en effet que dans l'ère atomique où nous entrons, nous avons franchi le stade des connaissances que nous avons acquises à l'école, d'après lesquelles l'énergie était produite, indépendamment de l'hydraulique, par la chimie, par la combinaison de corps plus ou moins simples avec des corps plus ou moins composés, cette opération dégagant une chaleur que nous utilisons pour obtenir une énergie plus noble.

Mais aujourd'hui, qu'a-t-on trouvé ? On est parvenu à utiliser des corps simples, même plus ou moins simples — car il y a des degrés dans la simplicité des corps simples, et c'est précisément en les rendant plus ou moins simples, en les décomposant par la fission ou en les combinant par la fusion, qu'on arrive à dégager de la chaleur et à obtenir de l'énergie.

Nous ne pouvons l'ignorer. Ce n'est pas difficile à comprendre. Cela a sans doute été difficile à trouver, mais c'est un autre problème. Cette compréhension ne se situe pas au delà de ce que nous devons faire pour assimiler les décisions et en prendre d'autres nous-mêmes qui intéressent tous nos pays.

Alric

Il ne faut pas trop s'effrayer de cette situation. Les atomistes ont été très gentils puisque, pour ne pas nous effrayer avec un jargon un peu trop hermétique, ils sont allés jusqu'à conserver le mot « combustible » en ce qui concerne les réacteurs. Ils ont fait là un sacrifice à l'opinion publique, car de la même manière que l'on mettait du charbon dans un fourneau pour en obtenir de l'énergie, on utilise aujourd'hui l'uranium. Bien sûr, on ne le brûle pas. Nous le savons, nous, techniciens, mais nous n'allons pas le dire. Nous disons aussi qu'il s'agit de « combustible ». Il y aura ainsi une continuité dans nos conceptions. Ce n'est cependant qu'une continuité très apparente.

Dans la transformation d'un corps simple en un autre corps simple en vue de dégager de la chaleur, il faut bien se rendre compte que le rendement de cette opération est très faible. Même dans la thermodynamique habituelle — on nous l'a appris à l'école — le rendement de la transformation de chaleur en énergie est très faible.

Mais que dirions-nous de la quantité d'énergie que nous savons obtenir atomiquement ? Le rendement, là, est encore plus faible. Dans ce domaine, nous sommes encore très loin du cycle de Carnot.

Nous n'en tirons que des quantités infimes d'énergie. Je ne dis pas cela pour diminuer le mérite de ceux qui ont fait un premier pas dans cette voie, un premier pas colossal, car celui-ci est toujours très difficile à franchir. Mais il faut avoir présent à l'esprit que les rendements sont infimes. Cela signifie que les progrès qui restent à faire sont immenses et que, devant nous, s'ouvre aujourd'hui un avenir très prometteur.

C'est pourquoi nous ne devons pas, en ce moment, nous inquiéter outre mesure de cette question de rentabilité. Il nous reste tant à faire ! Devons-nous nous inquiéter aussi de savoir si telle filière est en avance sur telle autre ? Nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements pour pouvoir en tirer n'importe quelle conclusion.

Il ne faut pas se préoccuper exagérément de l'état présent. Comme on dit en mathématiques, il faut plutôt considérer la dérivée que la fonction. L'état où nous sommes arrivés importe peu. Il faut plutôt prendre conscience des progrès que nous faisons, car la rentabilité de l'énergie atomique est très difficile à apprécier. Tous ceux qui sont au fait des problèmes de l'industrie où les amortissements ont une grosse importance savent à quel point il est difficile de prévoir l'influence des amortissements sur un prix de revient. En effet, l'amortissement d'une machine n'est connu qu'au moment où on la démolit, que lorsqu'elle a terminé son cycle.

(Applaudissements)

Or, dans la vie atomique, nous n'en sommes pas là. Nous ne faisons que des suppositions. Nous ne savons pas, en effet, combien de temps une centrale atomique pourra fonctionner.

Pour faire comprendre cette vérité, j'expliquais récemment à des amis que, en matière d'amortissement d'une automobile, ce qui coûte cher, ce n'est pas d'en avoir une, c'est d'en changer. Vous ne changez pas d'automobile parce qu'elle est usée, mais parce que vous en voulez, une plus perfectionnée. Cela se passe-t-il ainsi pour les centrales atomiques ? Sans doute, on en construira de nouvelles plus perfectionnées qui tiendront compte de la marche du progrès.

Je veux dire par là qu'il ne faut pas s'inquiéter outre mesure du prix de revient actuel. Du reste, on ne sait pas bien comment le calculer ; on l'évalue même de manière différente d'un pays à l'autre.

Un jour, j'ai étonné des Anglais, lors d'une visite de centrales atomiques outre-Manche, organisée par le Conseil de l'Europe, en ne posant jamais la question de la rentabilité. Pourquoi ne posez-vous pas cette question de la rentabilité, m'a-t-on demandé ? J'ai répondu que cette question me préoccupait peu, car j'espérais que le progrès serait tellement rapide que la situation actuelle ne m'intéressait que médiocrement.

Je préférerais certes qu'on s'approchât le plus possible de la notion de rentabilité, mais, à l'heure actuelle, elle n'est pas capitale. C'est pourquoi M. Pedini a raison d'affirmer qu'il ne faut pas se préoccuper de choisir essentiellement les filières les plus rentables. Il faut, en effet, se satisfaire simplement des progrès réalisés et du mieux qui apparaît tous les jours. Il reste tant à faire qu'il est trop tôt pour décider en cette matière, surtout au point de vue parlementaire. Si, quelquefois, les techniciens peuvent se décider plus tôt parce qu'ils ont une vision prophétique de l'avenir, les parlementaires, eux, ne doivent se décider qu'avec beaucoup plus de sécurité, et sur des faits patents.

C'est pourquoi nous leur disons : Continuez ! Vous arrivez à de belles réalisations et nous espérons qu'elles seront sans cesse meilleures et que nous irons ainsi de plus en plus dans la voie du progrès.

Cela ne veut pas dire que le parlementaire n'influence pas quelquefois le technique. Si vous me le permettez, je vais manquer de modestie et vous raconter une petite aventure personnelle pour montrer comment un parlementaire peut quelquefois infléchir le technique.

On nous présentait un jour, au Parlement français, un programme de réorganisation de l'électricité, comprenant trois réacteurs atomiques. Ce programme prévoyait la suppression du groupe de l'usine marémotrice de la Rance qui nous tenait un peu à cœur. J'étais rapporteur de cette affaire et j'ai pu entrer en contact avec le ministre de l'énergie de l'époque — un esprit éminent — M. Jeanneney. Je lui affirmais qu'il avait tort de vouloir supprimer cette usine de la Rance, que je ne suivais pas, en effet, tous les techniciens qui prétendaient que l'électricité produite par cet ouvrage ne serait pas rentable et qu'il ne fallait pas procéder à cette réalisation.

Alric

J'ai rétorqué qu'à cette époque on manquait d'une expérience fondée sur des réalisations existantes, et, à titre de compromis, j'ai proposé la suppression d'un réacteur sur les trois. A l'appui de ma thèse, je donnais cet exemple : si, dans une loterie, on achète tous les billets, on est sûr de perdre et si l'on n'en prend que deux, on a moins de risques que si l'on n'en prend qu'un. Ce raisonnement a convaincu le ministre qui a bien voulu accepter un abattement de 30 milliards sur les crédits pour les réacteurs et de remettre à l'étude le projet de la Rance. Or, l'année dernière, l'E.D.F. me remerciait d'avoir agi ainsi et d'avoir en quelque sorte forcé la main du ministre pour réaliser cette usine de la Rance qui est actuellement un beau fleuron de nos sources d'énergie.

Si je n'avais été technicien, je n'aurais vraisemblablement pas adopté cette attitude, ayant trop de respect pour la compétence particulière de tous les techniciens. Mais je ne l'aurais pas fait non plus si je n'avais été que technicien sans être parlementaire. C'est l'alliance de ces deux qualités qui a permis ce résultat. C'est ce que nous pouvons essayer de faire à présent sans vouloir entrer dans des détails techniques trop poussés.

Dès lors, quel peut être le rôle de l'Euratom dans toutes ces réalisations ? Comme on l'a déjà dit plusieurs fois, les nations jouent actuellement un rôle et je ne crois pas qu'il soit près de disparaître. Pourquoi ? D'abord, parce que, dans la recherche, dans l'innovation, le rôle individuel est trop important pour que l'on néglige qui que ce soit.

L'esprit créateur, l'esprit imaginatif, est très complexe. J'avoue ne pas savoir très bien comment l'esprit humain crée et imagine, mais j'en arrive à cette conclusion qu'il faut accepter les idées nouvelles, quelle que soit leur origine, dès lors que des gens cherchent et aboutissent à des réussites.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas une recherche et une organisation communautaires, bien au contraire. Il faut allier les deux méthodes d'investigations. Pourquoi ? Parce que, dans l'organisation communautaire que nous essayons de créer actuellement, le but essentiel est une nouvelle répartition des tâches entre les divers pays qui se sont mis en commun pour que l'activité humaine d'ensemble soit mieux utilisée qu'auparavant.

Cette conception s'applique à l'Euratom. Quand l'homme cherche à réaliser quelque chose, l'expérience montre qu'il n'arrive jamais au résultat par une ligne droite, mais toujours par des tâtonnements. Je me rappelle un professeur que j'avais à l'université de Toulouse et qui nous disait :

« Il est bien naïf de croire les savants ; lorsqu'on lit leurs mémoires sur la manière dont ils ont fait leurs découvertes, tout paraît simple, tout paraît droit. En réalité, cela ne s'est pas passé ainsi. Ils ont tâtonné. Ils sont allés à droite, à gauche.

L'homme procède toujours de la sorte, il n'arrive au résultat que par des approches successives ; ce qu'il faut, c'est les bien conduire. »

Il est certain que la vie atomique devient actuellement de plus en plus compliquée et intéresse tous les rouages de l'industrie. Certains ont prétendu — je crois même que la Communauté l'a dit un jour — que ce que nous faisons dans la vie atomique c'est le travail de tous les jours des industries classiques poussé à un haut degré.

Le rôle de l'Euratom est donc capital ; il n'est pas limité à l'uranium, mais touche à tout ce qui l'entoure.

C'est pourquoi il est possible que la fusion des Communautés soit excellente si elle est bien conduite compte tenu de l'interpénétration de toutes les activités.

Je voudrais dire rapidement un mot de la recherche. Du côté de la recherche proprement dite, l'Euratom a un rôle considérable à jouer, et je ne veux mettre en lumière qu'un point particulier.

Je disais tout à l'heure que les cheminements de l'esprit dans la recherche restent un mystère, il faut donc utiliser tous les moyens qui peuvent faire avancer la recherche.

Mesdames, Messieurs, les contacts entre parlementaires de tous les pays, dans une assemblée comme celle-ci, sont très instructifs. Ils permettent de se faire une opinion et de voir comment pensent des collègues qui possèdent des formations différentes. C'est un enseignement prodigieux qui permet de progresser et dont tout le monde profite.

Ce qui se passe dans un Parlement peut se passer aussi dans un organe de recherche.

Il serait peut-être intéressant de confronter les résultats au fur et à mesure que les progrès se manifestent. Une telle confrontation est fort intéressante quand les cerveaux ne font pas un travail identique. Je ne dis pas qu'ils sont supérieurs ou inférieurs, mais ils diffèrent par suite d'une certaine hérédité, d'une certaine formation d'école.

C'est peut-être ainsi que se fera le mieux l'Europe.

J'ai constaté un tel phénomène cet été. J'étais un peu inquiet, car l'on me disait que les techniciens travaillant ensemble ont chacun une conception différente. Or, j'ai eu l'occasion de voir travailler les techniciens au « Concorde », l'avion franco-anglais, aussi bien dans l'usine anglaise que dans celle de Toulouse. J'ai assisté à des discussions entre les techniciens des deux pays et, à mon étonnement, j'ai vu fonctionner une équipe solidaire, ce qui m'a agréablement surpris.

Cette entente doit être réalisable ailleurs et, en ce domaine, il n'y a que l'Euratom qui puisse y parvenir, et non les Parlements nationaux.

Alic

Le groupe libéral est tout à fait d'accord avec le rapport de M. Pedini, car mes quelques remarques ne vont pas du tout à l'encontre de son exposé, mais sont plutôt complémentaires. Je crois que l'Euratom fait un bon travail.

Tout à l'heure on a parlé de crise, disons de difficultés. Pourquoi ? Parce que nous nous trouvons devant des tâches de plus en plus difficiles et que le temps passe. Le grand problème, c'est la réorganisation des tâches dans la Communauté, où se trouvent réunis la C.E.C.A., le Marché commun et l'Euratom.

Je ne suis pas étonné que nous soyons en présence de telles difficultés. Depuis cinq ans, j'affirme que nous devons les rencontrer et qu'elles seront difficiles à surmonter. Rien n'est facile dans une œuvre pareille, mais je suis convaincu qu'avec l'aide du Parlement européen et la collaboration de la Commission nous arriverons à ce que les idées qui nous sont chères à tous deviennent un jour une réalité profonde pour le bien final de tous les pays qui forment notre Communauté.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je voudrais maintenant suspendre la séance. Nos travaux reprendront à 15 heures avec l'examen des points de l'ordre du jour suivants : Suite de cette discussion, ensuite exposé et discussion du rapport et du rapport complémentaire de M. Burgbacher sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 h 55, est reprise à 15 h 05)

PRÉSIDENCE DE M. KREYSSIG

Vice-président

M. le Président. — La séance est reprise.

Nous poursuivons les débats sur le rapport de M. Pedini relatif au septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Plusieurs orateurs se sont inscrits.

La parole est à M. Bousch.

M. Bousch. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois d'abord féliciter notre rapporteur général pour le travail considérable qu'il a effectué, et pour le soin qu'il a pris non seulement d'analyser le septième rapport général, mais également de se faire l'écho des différentes opinions qui ont été exprimées récemment, notamment à l'occasion des débats du Conseil de ministres sur l'avenir nucléaire de notre Communauté.

Je pense d'ailleurs que c'est là la partie politiquement la plus importante de son rapport et j'y consacrerai l'essentiel de mon intervention, quitte à être plus bref pour commenter quelques propositions d'amendements.

Toutefois, avant d'aborder le problème capital du développement industriel de l'énergie nucléaire dans la Communauté, je voudrais le situer dans son contexte et présenter quelques observations plus générales sur l'action d'Euratom.

Il convient d'abord de dissiper une équivoque : Euratom ne peut être, comme certains paraissent le souhaiter, une « caisse de crédit » suppléant aux insuffisances des budgets nationaux pour faire face aux dépenses de développement ou de construction de réacteurs qui doivent normalement trouver place dans les programmes nationaux. Non seulement ce n'est pas le rôle de la Communauté mais, de plus, les Etats ne paraissent pas disposés à fournir les fonds considérables qui seraient nécessaires à cet effet.

Le rôle de la Communauté, en revanche, est de se consacrer, dans le domaine de la recherche, à la poursuite des grands objectifs à moyen et à long terme, dont l'ampleur et l'intérêt justifient un effort communautaire. C'est dans ces secteurs que le rôle d'Euratom est irremplaçable.

C'est également par la participation des centres de recherches et des industries de nos six pays à la réalisation de ces objectifs que l'on parviendra le plus efficacement à cette coordination des programmes de recherches nationaux sur laquelle notre rapporteur insiste si souvent. Ce n'est en effet pas sur le papier ou par des directives que l'on peut aboutir à cette coordination, mais par l'habitude du travail effectué en commun.

En associant ainsi les chercheurs de tous les pays dans un effort commun, nous aurons la certitude que, quel que soit le pays qui temporairement joue le rôle de pilote du fait de son avance dans un domaine déterminé, ce travail commun donnera à la réalisation le caractère vraiment communautaire que nous souhaitons tous.

Cet esprit communautaire dans la recherche à moyen et long terme pourra ainsi s'étendre également au domaine capital du développement d'une industrie nucléaire communautaire.

A ce sujet, notre rapporteur, si je l'ai bien compris, considère qu'il n'y a pas lieu de choisir entre les filières à uranium naturel développées en Europe et au Canada et les filières à uranium enrichi développées aux Etats-Unis. Cependant, la presse de ces jours-ci, notamment un grand journal comme *Le Monde*, a interprété son rapport comme un plaidoyer en faveur de l'adoption des techniques américaines.

Notre rapporteur a bien dit hier que tel n'était pas son propos. Mais alors d'où vient le malentendu ?

Bousch

Il me paraît venir en grande partie de certains passages du rapport qui paraissent — peut-être involontairement — admettre que les filières américaines seraient parvenues à un stade de développement nettement plus avancé ou à des prix de revient nettement plus intéressants que les filières à uranium naturel.

Mais il ne s'agit à notre avis qu'en partie d'un malentendu. La presse n'a-t-elle pas intuitivement fort bien compris que, compte tenu des moyens gigantesques déployés par certaines grandes sociétés privées américaines pour conquérir le marché européen, ne pas choisir reviendrait en fait, pour nous, à assurer la prédominance des techniques américaines ?

Comme exemple de passage pouvant prêter à confusion, il y a le deuxième alinéa du paragraphe 33, où notre rapporteur précise que les coûts enregistrés actuellement dans la Communauté dépassent d'environ 50 % le coût des centrales classiques. Le rapport général de l'Euratom indique cependant (par. 16) « qu'aux Etats-Unis on peut d'ores et déjà parler de coûts compétitifs à propos de centrales appartenant à la filière dont fait partie la S.E.N.N. ». Ce qui donne aux lecteurs l'impression que les réacteurs européens seraient 50 % plus chers que les réacteurs américains.

Cette ambiguïté trouve peut-être son origine dans certains passages du septième rapport où nous lisons au paragraphe 16, troisième alinéa : « Du point de vue économique, la filière à uranium enrichi semble, en 1964, compétitive avec les installations conventionnelles dans les régions des Etats-Unis où le coût du kilowattheure est le plus élevé. »

Or, dans ce même paragraphe, le septième rapport omet de préciser que cette compétitivité envisagée concerne des réacteurs en projet dont la construction n'est pas commencée, alors que les coûts enregistrés actuellement dans la Communauté s'appliquent à des réacteurs conçus il y a déjà cinq ans.

D'ailleurs, dans le paragraphe suivant, le septième rapport, général indique que « les réacteurs graphite-gaz, eux aussi, semblent prêts à débiter de l'électricité à un prix comparable à celui des centrales conventionnelles ».

Je pense que cette explication devrait permettre à notre rapporteur de considérer la « prétendue » compétitivité de la filière française — j'emprunte le mot — « prétendue » au paragraphe 34 de son rapport — comme ni plus ni moins réelle que celle des filières américaines.

Cela devrait également le conduire à ne pas prendre comme seule référence des perspectives nucléaires immédiates et à brève échéance, des centrales à uranium enrichi, en reléguant la filière des réacteurs à uranium naturel au nombre des perspectives à moyen terme. Et ceci, alors que, dans la seule Communauté, la puissance des centrales à uranium naturel qui fonc-

tionneront vers 1968 sera presque double de celle des centrales à uranium enrichi, et que cette proportion atteint le quintuple si l'on englobe le Royaume-Uni dans la Communauté.

Les chiffres cités par notre rapporteur lui-même, en complément du paragraphe 39, prouvent d'ailleurs amplement que parmi les centrales actuellement construites ou en cours de construction dans la Communauté, les centrales à uranium naturel sont celles qui ont le prix de revient le plus bas.

Nous aurions donc souhaité que notre rapporteur éliminât de son rapport les passages qui, tels ceux que j'ai cités, pourraient donner à penser que les réacteurs à uranium enrichi seraient actuellement plus proches de la compétitivité que ceux à uranium naturel alors que, comme il le dit lui-même au paragraphe 45 de son rapport, « il n'y a pas encore d'éléments de coût suffisants pour nous inciter à opter en faveur de l'une ou l'autre technique ».

En effet, la « propension plus marquée de certains pour les techniques à uranium enrichi » résulte précisément d'une propagande commerciale très habile dont l'efficacité a été telle qu'elle a réussi à trouver des échos jusque dans des documents émanant des services de la Commission de l'Euratom.

C'est pourquoi nous nous félicitons de voir notre rapporteur s'étonner de la façon, qu'il a qualifiée d'expéditive, avec laquelle la Commission semble avoir voulu admettre, sans justification ou autre précision, les bas prix américains, et attribuer à des considérations purement occasionnelles ou locales les meilleurs résultats des filières à uranium naturel.

Nous pensons d'ailleurs comme lui que ces questions de coût ne sont que l'un des éléments à prendre en considération pour la définition d'une politique communautaire, et que l'avantage de prix actuel en faveur des réacteurs à uranium naturel n'est pas pour le moment assez important pour être déterminant.

En revanche, les considérations de sécurité d'approvisionnement et de développement industriel nous semblent déterminantes quant aux options à prendre.

Notre rapporteur examine ces conditions de sécurité dans tout le chapitre qu'il consacre au choix de la politique communautaire. Et je dois avouer, en vous priant de m'en excuser, que cette partie du rapport m'a paru la plus difficilement compréhensible !

Ayant précédemment cité des chiffres de prix de revient faisant ressortir un prix inférieur pour les réacteurs à uranium naturel et concluant au paragraphe 45 qu'il n'existe actuellement pas d'éléments de coût suffisants pour inciter à opter en faveur de l'une ou l'autre technique, notre rapporteur semble admettre implicitement dans les paragraphes qui suivent un postulat opposé en indiquant par exemple — et je cite encore le paragraphe 48 — à propos de la sécurité d'approvisionnement de l'uranium naturel

Bousch

« qu'un niveau élevé de coûts contredit le critère même de la sécurité ».

De même, après avoir admis au paragraphe 50 qu'« Euratom puisse influencer sur le marché nucléaire européen », notre rapporteur se borne, aux paragraphes 54 et 55, à demander « quelle orientation prendra spontanément le marché », pour répondre immédiatement que les filières à uranium naturel seront vraisemblablement développées dans les pays où prévaut l'initiative de l'Etat, c'est-à-dire en Italie et en France, tandis que les filières à uranium enrichi auraient la préférence dans les autres.

Afin d'éviter que l'Europe ne fasse « des choix technologiques définitifs », notre rapporteur, suivant en cela la Commission d'Euratom, nous propose, en s'interrogeant sur « les choix de la politique communautaire », de ne pas faire de choix du tout et, en fait, d'attendre patiemment la suite des événements.

Je ne saurais le lui reprocher dans la mesure où c'est le rôle de la Commission d'Euratom, et non celui de notre rapporteur, de proposer ces choix. Ce que l'on peut peut-être regretter, c'est que notre rapporteur ait suivi trop facilement la Commission sur ce terrain, au lieu de l'inciter à nous proposer des options.

En effet, la Commission n'a pas été en mesure jusqu'alors de donner un véritable début d'application aux chapitres IV, V et VI du traité qui concernent la politique économique et industrielle de la Communauté. La Commission — M. le Président ne m'en voudra pas si je le dis — s'est bornée, en vertu des dispositions des chapitres que je viens de rappeler, à prendre acte et à approuver les activités déployées par les pays membres, sans promouvoir d'elle-même la mise en œuvre d'une politique communautaire clairement définie.

On a ainsi peut-être trop complaisamment entretenu l'illusion, qui se reflète dans le rapport qui vous est soumis, qu'il serait possible à l'Europe de développer « toutes les techniques nucléaires ».

Une telle affirmation est évidemment commode dans la mesure où elle évite de prendre des responsabilités en préconisant certains choix. Mais elle a un défaut — et celui-là est capital — c'est d'être totalement irréaliste.

Ni les Etats-Unis, ni le Royaume-Uni, ni l'U.R.S.S. n'ont jamais pensé être assez riches en hommes et en moyens financiers pour explorer simultanément toutes les filières ; et l'on peut se demander alors comment, avec son retard initial, la Communauté le pourrait de son côté.

Une telle attitude ne saurait que mener la Communauté à la dispersion des efforts, donc à un échec, qui ne profiterait — et je le dis sans ambages, parce que j'ai mon franc parler, vous le savez — qu'à des sociétés privées étrangères à la Communauté. Elle

serait, de surcroît, contraire au traité dont l'article 40 prévoit explicitement la publication périodique de programmes indicatifs portant notamment sur les différents investissements de toute nature à réaliser.

Actuellement, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, la France ont une doctrine en la matière. Pour l'instant l'Euratom n'en a pas encore de bien définie !

Au moment où les plus éminents spécialistes américains regrettent d'avoir négligé la filière à uranium naturel, notamment la filière modérée à l'eau lourde, on hésite encore, au sein de notre Communauté, à lui accorder, je ne dis pas l'appui, mais tout le plein appui.

On nous parle toujours de la nécessité d'une étroite collaboration avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et notre rapporteur a eu raison d'insister sur ce point dans le paragraphe 6 de son rapport.

Mais, lorsqu'il ajoute aussitôt qu'en conséquence « rien ne justifie que l'on s'engage dans les frais élevés de production de centrales » puisque les Américains en ont à vendre, on ne comprend plus !...

Ce n'est pas là une conception de véritable collaboration sur un pied d'égalité. Cela avait besoin d'être dit, et j'ai tenu à le faire.

Si la collaboration au sein du monde occidental a un sens, c'est précisément d'éviter les doubles emplois, notamment dans un domaine aussi coûteux que le domaine atomique, de veiller à ne pas développer les mêmes filières de part et d'autre de l'Atlantique, alors que, de notoriété publique, les filières à uranium naturel conviennent mieux aux conditions européennes, tout en n'étant pas dépourvues d'intérêt pour le continent américain.

Une telle répartition des tâches est d'ailleurs la meilleure garantie d'une ouverture réciproque des marchés souhaitée par beaucoup.

Certes, il est de l'intérêt des grandes sociétés privées, surtout américaines, je le comprends, de s'assurer en Europe les débouchés qui leur manquent sur le plan intérieur. Il est même de l'intérêt du gouvernement américain de chercher à amortir par des exportations d'uranium enrichi les immenses usines de séparation isotopique qui ne tournent plus, vous le savez, qu'au ralenti pour les besoins de la défense nationale. Il est donc tout à fait normal que ces sociétés et que ce gouvernement fassent les plus grands efforts pour développer ces exportations.

Nous n'agissons d'ailleurs pas différemment lorsque les intérêts commerciaux de nos Etats sont en cause.

Ces efforts ont été couronnés de succès puisque grâce à l'accord Euratom - Etats-Unis la puissance des réacteurs américains construits ou en construction en Europe est supérieure à ce qu'elle est à l'intérieur des U.S.A.

Bousch

Cela n'a rien de commun avec une politique autarcique. Notre tarif douanier nucléaire est l'un des plus bas du monde, et nous ne songeons nullement à contingerter ni à gêner par des mesures administratives l'importation de réacteurs étrangers. Nous pensons seulement que dans les cas où des mesures particulières d'encouragement sont prises par les pouvoirs publics, elles doivent tendre à développer les techniques et les industries communautaires et contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté tels qu'ils sont définis dans le traité, notamment en son chapitre IV.

Au surplus, si l'on n'approuve pas une telle politique, il faut en proposer une autre, mais nous n'avons pas le droit d'éluider le problème de la définition d'une politique industrielle dont dépend l'avenir de nos pays.

C'est pourquoi il nous semble essentiel que la résolution de notre assemblée mette l'accent sur la nécessité impérieuse de réaliser une politique dynamique de promotion industrielle, afin de doter l'Europe des structures concentrées et puissantes qui, seules, lui permettront de développer une industrie concurrentielle.

Tel est le sens du premier amendement que j'ai déposé au nom de mes collègues de l'Union démocratique européenne, visant l'alinéa relatif à la contribution de l'Euratom à l'avènement de la compétitivité de l'énergie nucléaire.

Notre deuxième amendement — d'ordre peut-être secondaire — a pour seul objet d'harmoniser notre présente résolution avec celle que nous avons prise le 25 mars dernier sur les perspectives de l'énergie nucléaire dans la Communauté. Par souci de cohérence et de fidélité à notre idéal commun, il importe, lorsque nous insistons sur la nécessité de poursuivre l'effort communautaire de développement des réacteurs nucléaires, de bien préciser que cet effort doit essentiellement porter sur des techniques de conception européenne, ainsi que nous l'avons rappelé au sixième alinéa de notre résolution du 25 mars 1964.

Enfin, le paragraphe de notre résolution relatif aux accord bilatéraux ne met pas assez, à notre avis, l'accent sur la nécessité de coordonner les relations extérieures de la Communauté et des Etats membres.

Aussi l'objet de l'amendement que nous avons déposé à ce sujet est-il de mettre explicitement en lumière la nécessité d'une harmonisation de ces accords bilatéraux conclus par les Etats membres pour leurs programmes nationaux avec ceux conclus par Euratom dans le cadre du programme communautaire tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la promotion d'une politique industrielle.

Tels sont, mes chers collègues, les amendements que nous allons vous proposer. Il est certain qu'on aurait pu, sur bien d'autres points du rapport et de la résolution, apporter des commentaires ou ouvrir la

discussion. Mais nous pensons que le Parlement se doit de ne pas disperser son attention sur des questions somme toute secondaires. Et nous serions heureux que l'on puisse dire dans quelques mois que c'est grâce à l'insistance du Parlement européen — comme ce fut le cas pour la première décision prise par le Conseil de ministres en ce qui concerne la politique énergétique commune — qu'en matière atomique une politique communautaire aura été pleinement définie dans le domaine de la recherche comme dans celui de la promotion du développement industriel, pour le plus grand profit des industries de nos six pays.

Sous le bénéfice de ces quelques observations, et tout en rendant encore hommage à notre rapporteur pour le travail considérable accompli ainsi qu'à la Commission de l'Euratom pour la présentation plus simple, plus lisible, plus compréhensible de son rapport, notre groupe s'associera au vote de la résolution faisant suite au rapport de M. Pedini.

(Applaudissements)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je voudrais vous faire remarquer qu'il reste sept orateurs inscrits et que nous devons encore entendre trois membres de la Commission de l'Euratom. Je serais reconnaissant aux différents orateurs de bien vouloir respecter dans la mesure du possible le temps de parole prévu.

La parole est à M. Burgbacher.

M. Burgbacher. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de dire une fois de plus que nous devons être particulièrement reconnaissants au rapporteur général de l'excellent travail qu'il a fait en rédigeant ce rapport. Nous tenons notamment à le remercier de ne pas avoir hésité à visiter les centres de recherche de l'Euratom et à s'entretenir avec les responsables, le personnel scientifique et les techniciens pour se faire une idée de l'état des travaux, des espoirs et des appréhensions qu'ils suscitent, des côtés positifs et négatifs du problème. Dans son rapport du plus grand intérêt, nous trouvons quantité d'indications et d'idées qui ne peuvent toutes être évoquées dans un bref exposé.

Je voudrais aujourd'hui non pas m'arrêter aux questions fondamentales tellement controversées qui concernent l'énergie nucléaire, sa rentabilité probable ou d'autres généralités, mais parler d'un chapitre qui est à mon avis l'un des plus importants pour l'avenir de l'Euratom, c'est-à-dire les travaux de recherche et de développement dans les centres de recherche de l'Euratom. Pour donner un exemple caractéristique des problèmes auxquels nous sommes confrontés, je voudrais citer, une fois de plus, le plus important de ces centres de recherche, celui d'Ispra où, à l'heure actuelle, sont rassemblés 65 % des effectifs totaux en personnel prévu au budget de recherche et d'investissement de l'Euratom et quelque 57 % des collabora-

Burgbacher

teurs scientifiques tandis que le reste est généralement réparti par petits groupes entre 18 autres secteurs d'activité.

Nous pouvons donc considérer à juste titre Ispra comme le centre de recherche le plus important de la Commission d'Euratom et considérer que ses problèmes sont essentiels pour l'avenir des recherches propres d'Euratom.

Permettez-moi de feuilleter le rapport de M. Pedini et d'en souligner les points importants à cet égard. Je pense que nous pouvons tous être d'avis que la décision définitive n'a pas encore été prise au sujet de la filière convenant à l'Euratom et qu'il n'est nullement prouvé que l'avenir appartient uniquement aux réacteurs à uranium naturel. Nous sommes d'accord pour dire qu'il est prématuré d'opter, en se basant sur les coûts de production probables, pour l'une ou l'autre filière car, pour reprendre les termes de M. Pedini, l'évolution ultérieure risque d'être mise en cause par des facteurs imprévisibles et contradictoires.

L'Euratom fait donc probablement bien de s'intéresser aux diverses filières. Nous croyons que la préférence accordée au seul réacteur à réfrigérant organique, auquel Ispra consacre l'essentiel de ses activités et sur lequel l'Euratom concentre ses propres recherches, risque de nous limiter dangereusement, car nous ne sommes nullement certains que c'est ce type qui aura le plus d'avenir. La conférence de Genève apportera certainement de nouveaux aspects à ce problème et nous devons bientôt nous entretenir des résultats d'une étude sérieuse des données de cette conférence.

Je crois que nous sommes d'accord avec M. Pedini en considérant que la préférence donnée au processus à l'uranium naturel est exagérée. Nous estimons avec lui qu'au moins au début de l'énergie atomique, les recherches de l'Euratom doivent également porter sur les filières les plus diverses. Nous approuvons également le vœu de laisser à l'Euratom pleine liberté dans le choix des procédés techniques et de ne pas prendre de dispositions autarciques. Nous croyons certes — et ici j'anticipe — que le fait qu'Ispra limite ses activités au projet Orgel pourrait être une grave erreur car on s'en tiendrait à l'utilisation du seul uranium naturel. En ce qui concerne les autres filières et en particulier dans le domaine prometteur des réacteurs surgénérateurs rapides, l'Euratom ne procède pratiquement à aucune recherche. Tout ce qui s'est fait en ce domaine a consisté à se joindre aux travaux importants sur les réacteurs surgénérateurs en cours à Cadarache en France et à Karlsruhe en Allemagne et ne peut d'ailleurs que se féliciter. Les travaux propres ce par des contrats d'association dont cette assemblée à l'Euratom en ce domaine sont peu importants et il lui sera donc très difficile d'être considéré non seulement comme un bailleur de fonds bienvenu mais aussi comme un partenaire compétent si ceci n'est pas justifié par des recherches propres.

Même si nous croyons que le projet Orgel a des chances d'être une réussite, la recherche doit néanmoins être orientée vers une utilisation meilleure des matières fissiles. Nous regrettons vivement que le plus important des centres de recherche de l'Euratom ne s'occupe que tout à fait accessoirement du développement des réacteurs surgénérateurs rapides. A notre avis, il se pose dans ce domaine de nombreux problèmes très difficiles et nous pouvons fort bien nous imaginer que le centre d'Ispra, grâce à ses installations remarquables et à ses excellents collaborateurs, serait en mesure d'apporter un précieux concours à les résoudre.

Nous nous félicitons certes des réalisations des centres nationaux, mais aux fins d'une division du travail, à laquelle devraient aussi procéder les centres nationaux entre eux, l'Euratom devrait également participer aux recherches sur les problèmes à l'étude dans ces centres. Des changements fondamentaux doivent intervenir. La Commission d'Euratom devrait s'efforcer de donner à ses centres de recherche accès aux domaines des réacteurs surgénérateurs rapides, tout au moins sous forme de recherches spéciales plus étendues. Sur l'importante somme de 17,1 millions d'unités de compte que l'Euratom a consacrée aux contrats en 1964, Ispra a reçu un montant de 0,2 million d'unités de compte, c'est-à-dire environ 1 %.

Je voudrais examiner d'abord l'organisation de la gestion comptable de l'Euratom, les modalités de contrôle et les réductions de crédits qui — pour reprendre les termes de M. Pedini — ne semblent vraiment pas correspondre aux exigences d'une Communauté appelée aujourd'hui à ouvrir une ère industrielle vraiment nouvelle.

Un centre de recherche doit disposer d'un budget souple dont les postes ne sont pas fixés définitivement dans les moindres détails. Pour ce qui est du budget de l'Euratom, nous pouvons observer une tendance manifeste vers une perfection de plus en plus grande et par conséquent un manque de souplesse qui gêne considérablement la liberté d'action. Nous devons exiger en faveur de la Commission d'Euratom une plus grande liberté d'action et la Commission doit pouvoir donner une plus grande liberté d'action aux dirigeants des instituts de recherches.

Ces idées ne sont pas nouvelles. Cette politique est suivie aux Etats-Unis depuis plusieurs dizaines d'années en ce sens que les centres de recherche sont dirigés avec des méthodes industrielles par des firmes sous contrats. Ce sont là des éléments qui dépassent largement le cadre d'Ispra et qui touchent à la position générale de la Commission d'Euratom vis-à-vis du Conseil de ministres. En tout état de cause, j'estime, tout comme M. Pedini, qu'il est encore possible de remédier à toutes ces difficultés.

Aujourd'hui, en 1964, 56 % de l'ensemble des crédits dont dispose l'Euratom en sa qualité de Banque pour la recherche et le développement en matière

Burgbacher

d'énergie nucléaire retournent dans les pays membres par le canal des contrats de recherche ou d'association tandis que l'Euratom n'affecte à ses propres recherches que 10 % des crédits totaux, dont 6 % sont destinés au centre d'Ispra.

D'autre part, Ispra occupe plus de la moitié de l'ensemble du personnel de l'Euratom qui a absorbé en 1964 22 % du budget total de recherche et d'investissement. La moitié de ces crédits, c'est-à-dire 11 %, vont à Ispra. A ces 11 % de frais de personnel correspondent 6 % de crédits pour la recherche. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir qu'à la longue cette situation deviendra intenable. Il existe suffisamment de données venant de partout sur le rapport qui doit exister entre les traitements et les crédits de recherche. La direction générale compétente de Bruxelles ne devrait pas ignorer qu'avec un tel rapport entre frais de personnel et frais de fonctionnement, un centre de recherche comme celui qui existe actuellement à Ispra ne peut pas être considéré comme ayant un rendement maximum.

Nous nous rallions volontiers au point de vue français selon lequel il convient d'accélérer les travaux relatifs au projet Orgel en cours à Ispra et d'intensifier les activités de l'Euratom consacrées aux réacteurs rapides et à la fusion. Mais nous sommes opposés à ce que le projet Orgel, le seul qui dispose de suffisamment de crédits à l'heure actuelle, continue à être financé aux dépens des autres recherches ou que l'on y affecte encore des chercheurs spécialisés en d'autres domaines car nous considérons qu'il est dangereux et erroné d'orienter uniquement vers cette tâche l'activité du plus important de nos centres de recherche.

Je partage entièrement l'avis de M. Pedini selon lequel il ne serait pas raisonnable que l'Europe s'efforce d'acquiescer une position autonome dans le secteur de l'énergie nucléaire et accorde, dans ce but, la préférence à l'uranium naturel. Nous aimerions par contre que le programme de l'Euratom soit réellement partie intégrante du programme général de développement économique de l'Europe. Nous sommes parfaitement d'accord je crois avec le mémorandum allemand qui souhaite que l'Euratom concentre davantage ses efforts sur la recherche et la coordination des programmes de recherche.

J'ai déjà mentionné les quelque 56 % que l'Euratom revire actuellement aux différents pays sous forme de contrats ; elle répond sans doute ainsi à un vœu de ces pays, mais si la direction générale compétente en dernier ressort pour les propositions se fait ainsi des amis, elle s'attire aussi le reproche d'avoir concentré beaucoup trop exclusivement ses recherches sur le projet Orgel.

Je voudrais passer maintenant à la question de la recherche fondamentale dont l'importance a été particulièrement mise en valeur du côté allemand. Je voudrais rompre une lance en sa faveur et dire qu'un centre de recherche — je pense ici encore à Ispra

en tant que *pars pro toto* — finit par perdre toute sa valeur si l'on n'accorde pas une place suffisante à la recherche pure. Je ne dis là rien de nouveau. Tous les spécialistes sont sur ce point d'accord. Aucun centre de recherche important ne présente encore à l'heure actuelle une disproportion entre la recherche utilitaire et technique, comme le projet Orgel, et le travail purement scientifique. On peut discuter pour savoir si c'est 20, 30, 40 ou 60 % des moyens qui doivent être consacrés à la recherche fondamentale. Mais le fait que l'institut le plus important de l'Euratom doive se consacrer à la recherche fondamentale, cela ne fait de doute pour personne.

Nous ne pouvons que nous étonner une fois de plus de ce que la direction générale compétente ne soit pas parvenue jusqu'à présent à assurer un juste rapport entre les différentes activités. Le centre d'Ispra est pour ainsi dire devenu critique. En d'autres termes, des mathématiciens, des physiciens, des techniciens, des métallurgistes et des chimistes y sont disponibles pour créer un centre scientifique. Les bases pour cela sont bonnes. Mais la situation des crédits et du personnel empêche à l'heure actuelle un développement des possibilités scientifiques. A ce propos, je voudrais rappeler ici que l'on dit souvent que la recherche fondamentale relève davantage des universités et des instituts techniques. En principe c'est vrai, mais je fais expressément exception pour le domaine de l'énergie nucléaire. En effet, les savants travaillant dans ce secteur ont besoin d'appareils et de moyens de recherches tellement importants que seul un centre de recherche nucléaire peut y faire face, ce que ne pourrait faire aucune université. Je songe notamment aux réacteurs, aux accélérateurs, aux laboratoires « chauds », aux calculateurs électroniques, etc. Tout cet appareillage doit être disponible en même temps au même endroit afin de permettre la stimulation réciproque et les réactions en chaîne sur le plan des idées nécessaires au progrès de l'énergie nucléaire.

Je voudrais aussi relever une idée de M. Pedini et qui me semble être l'un des problèmes clefs de toute l'activité de l'Euratom. M. Pedini estime que, lors de l'élaboration des programmes quinquennaux — il s'agit sans doute ici de l'élaboration des programmes révisés car nous croyons que le troisième programme quinquennal sera déjà entamé l'an prochain (le deuxième programme quinquennal n'aura ainsi duré que deux ans) —

« l'exécutif devrait toujours faire appel aux personnalités les plus éminentes du monde scientifique, non seulement en Europe mais également, puisque la science ne connaît pas de frontières, à des personnalités scientifiques de renommée mondiale travaillant dans des pays n'appartenant pas à la Communauté ».

Au mois de mai, la délégation italienne a défendu avec la plus grande énergie l'idée de la constitution d'une commission de consultation de niveau supérieur composée des meilleurs spécialistes du monde et

Burgbacher

elle en a même fait une condition « sine qua non » ; la délégation allemande a, elle aussi, demandé la réunion d'une telle commission. Nous nous demandons pourquoi la constitution d'une telle organisation a été entravée jusqu'à présent car, à notre avis, elle est indispensable et Ispra ne peut évidemment et ne veut probablement pas non plus renoncer aux critiques et aux suggestions.

Nous ne soutiendrons jamais assez M. Pedini lorsqu'il demande que l'Euratom prenne l'avis des personnalités les plus éminentes du monde scientifique.

M. Pedini déclare que

« Ispra pourrait être un centre modèle de l'Euratom, c'est-à-dire un centre de recherches particulières, un centre d'études et de calculs, capable de traiter les demandes émanant de l'industrie privée et du secteur public, un centre de recherches expérimentales, enfin un centre de contact et de promotion des initiatives des industries privées ».

Je partage entièrement cet avis, mais je dois dire que l'orientation doit en être donnée aujourd'hui.

Nous nous trouvons à un tournant qui peut offrir des perspectives d'avenir au centre d'Ispra ou le condamner à périliter lentement pour ne plus être qu'un rouage administratif, scientifique et technique incapable de compenser ses frais et une sinécure pour tous ceux qui ne sont intéressés que par un poste sûr et un traitement élevé. Ce serait la fin d'Ispra et il y a lieu de se demander ce que cela signifierait pour l'Euratom. Nous avons, en tant que Parlement européen, une responsabilité importante : nous devons convaincre le Conseil de ministres que des mesures importantes doivent être prises — et cela immédiatement — et de la nécessité où il se trouve d'approuver les propositions de la Commission en vue d'un assainissement de sa politique.

Je suis entièrement d'accord avec M. Pedini lorsqu'il déclare que dans la ligne d'une politique de recherche cohérente l'Euratom pourrait également charger Ispra de recherches complémentaires dans le domaine encore insuffisamment exploré des réacteurs rapides. Je l'ai déjà dit au début de mon intervention, mais je voudrais le répéter qu'à cet effet il faudrait que dans les centres nationaux de recherches une manière de penser plus européenne se fasse et que le centre d'Ispra doit être considéré comme frère européen et non comme un concurrent qu'il faut écarter le plus possible des tâches fructueuses afin de les mettre soi-même à exécution.

Je crois qu'à Ispra l'on peut accueillir avec satisfaction la déclaration suivante de M. Pedini : « Maintenant Ispra est doté d'un ensemble de moyens matériels et d'hommes auquel il faut confier, dans l'intérêt même de toute la Communauté, des programmes de travail de plus en plus importants, dans un climat de confiance dont chercheurs et travailleurs sont vraiment dignes. »

J'ai parlé déjà de la disproportion entre les investissements d'installations et la modicité des crédits de fonctionnement. Mais je dois une fois de plus dire notre étonnement de ce que les instances compétentes de l'Euratom aient négligé jusqu'à présent d'exposer la situation devant la Commission avec la même clarté qu'elles l'ont fait il y a seulement quelque temps. La connaissance de cette situation a heureusement amené la Commission à élaborer son plan de révision du deuxième programme quinquennal.

Je voudrais, moi aussi, souligner une fois encore la nécessité de changer cette situation dont M. Pedini déclare que si l'on reconnaît que les établissements d'Euratom sont excellents, on a eu rarement l'occasion de constater qu'ils sont utilisés au maximum de leurs possibilités.

Enfin, la Commission devrait se demander pourquoi la situation a évolué de cette manière. Il n'est pas trop tard pour procéder à une réorganisation.

Je voudrais souligner — accessoirement — le bon fonctionnement des écoles européennes et notamment, dans le cas d'Ispra, de la grande école de Varèse qui, alors qu'elle comptait neuf élèves et neuf professeurs en 1960, abrite maintenant 950 élèves et 50 professeurs. Personne ne peut, mieux que le visiteur de ces écoles européennes, éprouver la satisfaction de voir se développer une communauté humaine européenne.

Mais on peut également observer ce développement, avec le même plaisir, dans les laboratoires de recherches. C'est un des mérites de l'Euratom — je partage entièrement l'avis de M. Pedini — que de créer une communauté européenne qui comprend combien il serait absurde pour l'Europe de suivre une politique d'autarcie en matière de recherche. Nous pouvons constater combien les jeunes savants et les jeunes techniciens sont ouverts au monde extérieur et l'importance qu'ils attachent à une coopération étroite avec leurs collègues des Etats-Unis, du Canada, de Grande-Bretagne, de Suède, etc.

Un mot encore sur la coopération avec les universités et avec l'industrie. Nous croyons que grâce aux commissions de consultations mentionnées à propos d'Ispra — et nous demandons que l'on permette à Ispra de les créer — des liens excellents pourraient être trouvés. Nous tenons moins en l'occurrence à une organisation centralisée — les contacts humains sont beaucoup trop complexes pour cela — qu'à voir la Commission de l'Euratom, ou plutôt la direction générale de la recherche, accorder à ses centres de recherche, en particulier à Ispra, pleine liberté en ce qui concerne la forme à donner à ses contacts et le choix de ses relations. Il y aurait beaucoup à y gagner, mais seulement si le choix reste entièrement libre.

J'ai relevé les différents points de l'excellent rapport de M. Pedini qui me paraissent particulièrement importants et je vous ai dit ce que j'en pensais. Je voudrais maintenant me résumer brièvement.

Burgbacher

1. Je crois que le développement de l'Euratom est arrivé à un point critique — mais nullement à une crise — et que nous devons accorder toute notre aide à la Commission dans sa confrontation avec le Conseil de ministres en ce qui concerne la révision qu'elle a proposée du deuxième programme quinquennal.

2. Je crois que, indépendamment de la question de savoir si les gouvernements des Etats membres modifieront le plafond total accordé à l'Euratom, cette institution devrait s'engager à accorder plus de crédits aux centres de recherche existants et à leur personnel technique et scientifique afin de leur permettre d'effectuer un travail réellement efficace. A ce propos, le Conseil de ministres devrait accorder le complément de personnel demandé.

3. Je pense aussi qu'il est temps, tout en maintenant les contrats d'association importants dans le domaine des réacteurs surgénérateurs et de la fusion, d'entreprendre une révision de la question des contrats dans le but de s'assurer les moyens indispensables à la recherche propre à l'Euratom et de tenir compte ensuite des desiderata certainement justifiés et dignes d'attention de ceux qui souhaitent l'établissement de contrats de recherche.

4. Je crois que pour assurer l'avenir scientifique du centre d'Ispra il conviendrait de décider en principe, dès maintenant, que la proposition faite par la Commission dans son mémorandum complémentaire du 8 avril sur la construction d'un réacteur SORA à neutrons rapides fonctionnant en régime pulsé sera adoptée et que la Commission inscrira les crédits indispensables à cette construction dans le budget de 1965.

5. Avec le réacteur SORA, Ispra cristalliserait tous les éléments disponibles dans le domaine de la recherche physique pure, ce qui formerait un noyau susceptible d'être développé et de devenir une division générale de physique vraiment complète.

Je n'ai voulu présenter que quelques suggestions sur un thème particulier parce que les questions générales ont été étudiées d'une manière complète et détaillée. Ce que j'ai dit pour Ispra en tant qu'exemple, j'aurais pu le dire pour tout autre centre de recherche important quel que soit le pays d'Europe où il se trouve. Cela s'applique aussi, cela va de soi, aux autres tâches, c'est-à-dire non seulement pour la mise à disposition des investissements et du personnel nécessaires, mais aussi d'une masse de manœuvres et de crédits de fonctionnement permettant de poursuivre la recherche fondamentale et les recherches.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à Mme Probst.

Mme Probst. — (A) Monsieur le Président, le rapport circonstancié et complet de M. Pedini sur le septième rapport général de l'Euratom se rattache, en ce qui concerne les aspects juridiques, institution-

nels, politiques et de politique extérieure, à la résolution adoptée par le Parlement lors de sa séance du 23 janvier 1964. Cette résolution a trait à un rapport de la commission politique sur les relations extérieures de la Communauté européenne de l'énergie atomique et du Parlement sur une série de problèmes essentiels relatifs au traité de l'Euratom et à ses effets dont l'importance justifie l'information permanente et détaillée du Parlement européen. Quatre mois se sont écoulés entre l'adoption du rapport et de la résolution de la commission politique par le Parlement et la parution du septième rapport général de l'Euratom et huit entre ce vote et le débat de ce jour.

L'évolution des relations extérieures de l'Euratom se poursuit ; elles s'amplifient sans cesse — ce dont on ne peut du reste que se féliciter. C'est avec raison qu'en sa qualité de rapporteur général M. Pedini a souligné la portée politique de l'accord que la Communauté a récemment conclu avec la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis et avec les autorités, organismes ou sociétés de France, d'Italie et d'Allemagne. Le rapporteur général a déclaré que cet accord était un exemple concret de collaboration atlantique basée sur une égalité de droits. Monsieur le Président, il convient de rappeler que ces accords se situent dans le cadre des compétences attribuées à la Communauté par le traité. Il s'agit là de questions essentielles telles que l'encouragement de la recherche et de la formation, la diffusion et l'échange des connaissances, l'approvisionnement et la coopération.

Le problème pendant des relations bilatérales des Etats membres de la Communauté avec les pays tiers, sur lequel la commission politique et le Parlement ont tout spécialement attiré l'attention, prend de plus en plus d'importance à mesure que se multiplient les résultats des recherches communes et que les connaissances deviennent plus étendues. La résolution adoptée par le Parlement le 23 janvier dernier attire l'attention sur l'ensemble des problèmes posés par l'exploitation bilatérale des résultats des recherches communes étant donné les liens toujours plus étroits qui unissent la recherche sur le plan communautaire.

Monsieur le Président, au mois de janvier dernier, votre Parlement a émis le vœu que l'exécutif précise la portée juridique des dispositions de l'article 106 du traité de l'Euratom, qu'ils estimaient incomplètes, afin de faciliter l'application de cet article.

Cet article demande que les accords bilatéraux visant la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire, qui ont été conclus avec des Etats tiers avant l'entrée en vigueur du traité, soient repris par la Communauté ; mais le traité limite l'application de cette disposition en ajoutant : « autant que possible ». De plus, l'article 106 ne fait mention d'aucun délai.

C'est ainsi qu'en fait, jusqu'au début de cette année, aucun des Etats membres n'était le moins du monde disposé à négocier la reprise par la Communauté des droits et obligations découlant des accords bilatéraux.

Probst

Une question doit encore être précisée : Les Etats membres peuvent-ils, après l'entrée en vigueur du traité, reconduire d'anciens accords bilatéraux ou en conclure de nouveaux ? Cette question demande, elle aussi, à être mise au point par une interprétation juridique du traité.

L'interprétation du traité et sa mise en œuvre sont d'un grand intérêt sur le plan pratique. A l'heure actuelle, on trouve parallèlement des contrats et des accords communautaires, des contrats et accords bilatéraux avec des Etats tiers.

A côté de l'accord communautaire conclu avec les Etats-Unis, il existe par exemple entre la république fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis des contrats bilatéraux dont les conditions diffèrent. Alors que, pour l'accord communautaire, le contrôle est passé aux mains de la Communauté, le contrôle bilatéral avec la république fédérale d'Allemagne continue à être exercé par les Etats-Unis. On pourrait citer d'autres exemples. Ce parallélisme nous amène à réfléchir sur les conséquences qu'il entraîne pour le traité, la politique et les réalisations pratiques.

Monsieur le Président, le Parlement connaît les difficultés que rencontre la Commission et que pose le traité dans la pratique. Les accords doivent — je cite le traité — « autant que possible » être repris par la Communauté. Cette reprise requiert l'approbation du Conseil de ministres statuant à la majorité des deux tiers. Cela ne va pas sans consultations incessantes entre la Commission et le Conseil de ministres.

D'autre part, le Parlement a attiré l'attention sur les effets possibles qu'exerceraient sur l'équilibre institutionnel des solutions purement pragmatiques adoptées de cas en cas par voie de consultation. La Commission est et reste la gardienne des intérêts de la Communauté ; elle est responsable de l'interprétation, de la sauvegarde et de la mise en œuvre des traités. Des solutions purement pragmatiques appliquées de cas en cas, sans le recours à une interprétation juridique et à l'utilisation de critères généraux obligatoires, pourraient affaiblir ce rôle essentiel de la Commission à l'égard du Conseil de ministres.

Ayant moi-même rédigé le rapport dont j'ai parlé tout à l'heure, je rappellerai que la commission politique avait recommandé de préciser le plus possible le caractère communautaire du traité et la notion d'« intérêt commun ». Elle avait demandé que ces critères soient rassemblés systématiquement, mais jusqu'ici aucun mémorandum ne lui a été transmis.

Monsieur le Président, votre Parlement tient à être informé de l'évolution et du résultat des consultations. Entre temps, la Commission est-elle parvenue, en collaboration avec le Conseil de ministres, à faire reprendre par la Communauté des accords conclus par les Etats membres avec des Etats tiers avant l'entrée en vigueur du traité de l'Euratom et visant la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire ? Le

septième rapport général n'apporte pas de réponse à cette question.

De nouveaux accords bilatéraux — je pose une autre question — ont-ils été conclus depuis l'entrée en vigueur du traité ? Que compte faire la Commission pour empêcher la conclusion de nouveaux accords ou contrats bilatéraux dans des domaines qui intéressent la Communauté ?

Jusqu'à quel point les efforts entrepris par la Commission en vue de préciser l'application de l'article 103 du traité ont-ils abouti ? Les Etats membres sont tenus de communiquer à la Commission leurs projets d'accords ou de conventions dans la mesure où ces accords ou conventions intéressent le domaine d'application du traité. Le Parlement souhaite que l'article 103 soit également appliqué aux accords et conventions conclus par des organismes de droit public subventionnés par l'Etat lorsque ces accords et conventions remplissent les conditions des accords passés par les Etats et ont la même portée. Le Parlement estime qu'il est essentiel que les Etats membres communiquent tous les accords et conventions conclus par leurs ressortissants dans la mesure où ils tombent dans le domaine d'application du traité.

Cette obligation de notification présente en pratique certaines difficultés. C'est une situation qui, à la longue, ne peut être tolérée par la Communauté. Tout comme la commission du commerce extérieur, j'estime que le septième rapport général de l'Euratom donne très peu de détails sur les problèmes politiques liés aux accords bilatéraux, problèmes qui sont encore loin d'être résolus.

Au nom de la commission politique et conformément à la décision prise naguère par le Parlement européen, je recommande à nouveau à l'attention particulière de la Commission de l'Euratom la question des relations bilatérales et celle de la notification et je demande que les données relatives à ce chapitre soient reprises *in extenso* dans le prochain rapport général.

Monsieur le Président, la résolution adoptée par le Parlement le 23 janvier a été entièrement reprise dans le rapport général sur le septième rapport général de l'Euratom. L'importance de cette résolution a ainsi été soulignée, elle a aussi été accentuée et replacée dans l'actualité.

Je répète ce que j'ai dit : le Parlement attend de la Commission que dans son huitième rapport général elle accorde aux relations extérieures de l'Euratom et à leurs aspects juridiques, institutionnels et politiques une place qui corresponde à la signification et à l'importance de ces sphères d'activité de la Communauté.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Santero.

M. Santero. — (I) Monsieur le Président, chers collègues, Messieurs les Membres des Commissions et de la Haute Autorité, je désire tout d'abord féliciter notre rapporteur général, M. Pedini, pour son rapport vraiment remarquable et bien documenté, et entièrement inspiré du souci de traduire une conception communautaire rationnelle.

Je tiens en outre à le remercier tout particulièrement pour la partie qu'il a consacrée à la protection sanitaire, en tenant compte dûment de toutes les observations et de toutes les suggestions que la commission de la protection sanitaire a formulées dans l'avis élaboré par Mme Gennai Toniètti.

De cette façon, M. Pedini a montré qu'il était convaincu que la défense de la santé, c'est-à-dire de la richesse la plus précieuse de l'homme, est pour la société non seulement un devoir moral, mais qu'elle présente aussi un intérêt d'ordre économique ; il s'est ainsi montré convaincu que le développement de l'industrie nucléaire serait mieux assuré si la main-d'œuvre et la population étaient persuadées qu'elles étaient effectivement protégées contre les dangers résultant des radiations ionisantes et les dangers d'accident, grâce à des mesures aussi adéquates que possible.

C'est à juste titre que le rapporteur insiste sur la nécessité de préparer les travailleurs à se rendre compte de l'importance des normes de protection et à les observer scrupuleusement. Et je conviens avec lui que cette préparation devrait constituer également une partie importante des cours de préparation technique des travailleurs.

Cette scrupuleuse préparation du personnel se justifie dans ce cas du fait que le danger de la radioactivité est des plus insidieux précisément parce qu'il est parmi les moins apparents.

Pour ce qui est de cette protection des travailleurs et de la population, il est bon d'insister pour que les directives de février 1959 soient appliquées intégralement dans toute la Communauté. On ne peut pas non plus ne pas dénoncer l'insuffisance des règlements d'application relatifs aux usages industriels des radioisotopes et des radiations en médecine.

Monsieur le Président, le septième rapport de l'exécutif parle également d'une révision possible des normes de base ; il faudra que l'exécutif soit particulièrement prompt pour procéder à une révision au cas où l'on estimerait devoir diminuer les valeurs maxima actuellement admises pour l'exposition et la contamination.

Monsieur le Président, je tiens à féliciter la Commission de l'Euratom du réseau de stations de contrôle de la radioactivité ambiante qu'elle a mis en place et de l'effort qu'elle est en train de faire pour satisfaire la demande présentée à plusieurs reprises par notre commission de la protection sanitaire d'obtenir le plus vite possible l'unification des méthodes de mesure et le perfectionnement des appareils dans le

dessein de faciliter et de rendre le contrôle plus efficace.

Nous nous réjouissons également de pouvoir assurer, de cette tribune, les populations que les mesures prises confirment qu'il n'y a rien à craindre pour la santé, la radioactivité ambiante étant loin d'atteindre les concentrations maxima admissibles sans danger. Cependant, comme le contrôle de la radioactivité de l'eau et des produits alimentaires est encore plus important, nous devons encourager l'exécutif à s'efforcer d'aboutir aussi rapidement que possible à une harmonisation des mesures dans ce domaine afin d'obtenir des données plus valables.

Dans le septième rapport, ce n'est pas sans une grande satisfaction que j'ai lu que l'on encourage les recherches particulières dans le secteur de la biologie, de la contamination radioactive des aliments, de la génétique ainsi que la recherche de nouvelles méthodes de diagnostic et de nouvelles thérapeutiques portant sur d'importantes maladies sociales. Je comprends aussi la préoccupation dont fait preuve l'exécutif devant la rareté de jeunes chercheurs et techniciens que de si nombreuses recherches rendent si nécessaires.

C'est pourquoi je souhaite vivement que le Conseil de ministres octroie assez de crédits pour préparer un plus grand nombre de techniciens grâce à des stages et des bourses d'études dans le secteur de la radioprotection.

C'est en effet le Conseil de ministres qui a tendance à diminuer les crédits affectés aux recherches dans le secteur de la biologie et de la médecine, laissant voir ainsi qu'il n'a pas compris que la protection sanitaire était un des secteurs les plus délicats de l'activité de l'Euratom.

Il est bien évident, Monsieur le Président, que, pour nous hommes politiques, le contrôle de sécurité revêt une importance toute spéciale. Comme chacun sait, en vertu de l'article 77 du traité, la Commission doit s'assurer que les minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales ne sont pas détournés des usages auxquels leurs utilisateurs ont déclaré les destiner, c'est-à-dire vers des usages différents de ceux destinés à assurer la paix. L'activité croissante du secteur nucléaire rend cette tâche de plus en plus lourde.

J'ai été heureux d'apprendre, en lisant le rapport de la Commission, que l'on a perfectionné la méthode d'examen et de contrôle des relevés qui sont communiqués à l'exécutif et que les inspections sur place sont de plus en plus fréquentes, aussi bien en ce qui concerne les établissements de recherche que les établissements industriels.

Dans son rapport, l'exécutif nous fait savoir en outre qu'il s'efforce de trouver une solution conciliant l'exigence des Etats membres en matière de défense militaire et le respect des obligations prévues par le traité.

Santero

Personnellement, je suis convaincu que le contrôle de sécurité de l'Euratom est dans l'ensemble un bon contrôle ; il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer qu'on a gagné la confiance des puissances nucléaires (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada) qui fournissent les matières fissiles à la Communauté, au point qu'elles ont confié à l'Euratom la responsabilité directe du contrôle de ces matières fissiles. Je me permets cependant d'ajouter qu'après sept années d'existence de l'Euratom on devrait déjà avoir mis au point, pour les rapports avec les établissements militaires, un système de contrôle adéquat qui satisfasse nos exigences légitimes. C'est pourquoi je demande à l'exécutif de bien vouloir nous fournir des renseignements plus précis sur les modalités de ce contrôle.

Par ailleurs, l'exécutif n'a pas encore entièrement satisfait une demande qui lui a été faite à plusieurs reprises : celle d'observer l'article 98 du traité qui stipule que, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du traité, le Conseil de ministres, après consultation du Parlement, arrête des directives ayant pour but de faciliter la conclusion de contrats d'assurances relatifs à la couverture du risque atomique. Ces deux années ont passé, et même six années, et la directive attendue n'a toujours pas été arrêtée. Dans ce cas aussi, nous devons cependant reconnaître que la Commission s'est préoccupée du problème, qu'elle a pris part à la convention de Paris de juillet 1960 réglementant la responsabilité civile dans le secteur de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à l'élaboration de la convention complémentaire de Bruxelles de janvier 1963. Je n'ignore pas que si ces deux conventions étaient en vigueur dans la Communauté, nous pourrions nous estimer satisfaits ; malheureusement nous sommes encore loin du jour où elles entreront en vigueur, étant donné qu'après les ratifications à intervenir il faudra encore que les gouvernements nationaux prennent les mesures d'application qui s'imposent. Il n'est que trop évident que l'incertitude concernant les charges d'assurance et de dédommagement constitue une entrave au développement de l'industrie nucléaire et enferme un risque de dédommagement inadéquat des victimes en cas d'accident. Je fais observer en outre que la responsabilité civile au titre des dommages causés par suite de l'emploi des radioisotopes n'est pas envisagée dans les deux conventions. Or, face au développement rapide de l'emploi des radioisotopes dans l'industrie, l'agriculture, la recherche scientifique et la médecine, il devient urgent de couvrir les dommages éventuels. C'est pourquoi il serait bon de faire porter l'une de ces deux conventions sur la responsabilité civile dans l'emploi des radioisotopes.

En conclusion, j'estime que l'action de l'exécutif, prise dans son ensemble, a été efficace et digne d'éloges, compte tenu des moyens dont il dispose. L'Euratom devrait disposer de plus de moyens financiers et d'un personnel plus nombreux parce que son champ d'action doit s'étendre au delà de la simple gestion de programmes de recherches et que son rôle grandira

fatalement avec le développement de l'activité du secteur nucléaire, secteur qui ne se limite pas à la simple production d'énergie électrique mais qui offre des perspectives de plus en plus concrètes de servir l'homme dans les domaines les plus variés.

Je tiens également à souligner l'importante fonction politique qui est dévolue à l'Euratom : il est appelé à susciter une meilleure compréhension entre les peuples de notre Communauté, il doit élever leur niveau de vie et, en définitive, construire l'intégration communautaire par delà les intérêts nationaux immédiats, ou les pseudo-intérêts. Monsieur le Président, la fusion des exécutifs sera aussi un bien pour l'Euratom si, comme l'affirme à juste titre notre rapporteur général, cette fusion respecte la structure organique, toutes les normes de l'Euratom. Bien plus. Je dirais même que personnellement je partage l'avis de ceux qui estiment que la fusion des exécutifs devrait fournir l'occasion de faire admettre une extension du champ d'activité de l'Euratom. Comme je l'ai déjà dit au début de mon intervention, je comprends que le rapporteur général, dans l'exposé précis et concis qu'il nous a fait hier avec chaleur, tout comme les représentants des groupes politiques, dans leurs interventions d'aujourd'hui, se soient limités au thème politique et économique fondamental que constitue le choix de l'orientation à donner à l'activité de l'Euratom dans le secteur technique et économique. Je désire insister sur le fait qu'à mon avis la réponse à beaucoup de questions posées également par le rapporteur général hier — possibilité d'expérimenter les différents types de réacteurs, possibilité de développement des entreprises communes, possibilité de créer des installations d'enrichissement de l'uranium, etc. — se trouve entre autre subordonnée à la participation plus ou moins enthousiaste des travailleurs au développement des installations nucléaires, participation elle-même subordonnée à la conviction qu'ils auront que la main-d'œuvre et les populations sont effectivement protégées contre toute forme de dommage causé par les radiations ionisantes.

Ainsi, par ses contrôles, l'Euratom doit non seulement éviter que l'atome ne serve à des fins de destruction et non à des fins pacifiques, mais il se doit encore de s'efforcer toujours plus de faire que l'atome soit un moyen de progrès technique, scientifique et économique qui respecte l'homme au maximum. C'est pourquoi nous devons être reconnaissants aux autorités de l'Euratom si, comme je l'espère, elles intensifient leur action afin qu'aucune concession ne soit faite à toute tentative qui viserait à sacrifier la santé de l'homme au progrès de la science et à l'illusion d'un bien-être supérieur ; je dis bien illusion parce qu'il ne saurait être question de bien-être si l'on ne garantit pas la santé physique et morale de l'homme.

(Vifs applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Pêtre.

M. Pêtre. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec le plus vif intérêt que nous avons pris connaissance des deux rapports qui font l'objet de ce débat. Aussi, je voudrais à mon tour saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Commission de l'Euratom ainsi que M. Pedini, notre rapporteur général, d'avoir, en rédigeant leurs rapports respectifs, pu réussir à nous exposer en des termes relativement simples une matière particulièrement difficile et complexe.

Il n'est pas facile, en effet, pour les non-initiés, d'assimiler les aspects techniques et scientifiques de l'énergie atomique. On saura donc gré à la Commission et au rapporteur général de nous avoir facilité la tâche. C'est ainsi qu'on aura pu constater que l'énergie nucléaire prend progressivement de plus en plus de place dans le développement économique des Etats.

Les rapports dont j'ai fait mention laissent à penser que nous ne sommes plus très éloignés du moment où l'énergie nucléaire sera compétitive. On prévoit déjà que, dans une quinzaine d'années, près d'un quart de l'énergie électrique consommée dans la Communauté sera fournie par des installations nucléaires et qu'à la fin de ce siècle cette proportion pourrait s'élever déjà à la moitié.

C'est là certes une excellente chose, vu l'augmentation toujours plus grande des besoins en énergie. Cependant, si l'on est en droit de se réjouir du développement de l'énergie nucléaire qui permettra, comme je l'ai dit, de satisfaire les nouvelles exigences et le progrès du monde moderne, on ne peut tout de même pas oublier que des problèmes nouveaux vont surgir qui viendront s'ajouter aux préoccupations que nous connaissons déjà et sur lesquelles je voudrais attirer votre attention pendant quelques instants.

Mon propos ne sera pas d'aborder ici les aspects techniques, scientifiques ou économiques sur lesquels plusieurs de nos collègues sont intervenus avec compétence, mais de traiter certains aspects sociaux de l'activité de l'Euratom.

Dans son excellent rapport, M. Pedini a consacré tout un chapitre à ces aspects sociaux. On ne peut que se rallier à ses observations et appuyer tout ce qu'il propose concernant le contrôle de la sécurité de la population, les mesures sociales et sanitaires, l'enseignement et la formation professionnelle des travailleurs appelés à remplir leurs occupations professionnelles dans le secteur nucléaire.

De même, il convient de faciliter et d'encourager, comme l'a fort bien dit M. Pedini, les contacts permanents entre l'exécutif et les organisations syndicales représentatives.

Je voudrais à mon tour, Monsieur le Président, attirer l'attention sur un autre point dont le caractère social ne peut nous échapper, celui de la rotation de la main-d'œuvre occupée dans les entreprises énergé-

tiques de la Communauté. Qui ne voit, en effet, que les perspectives lointaines de l'énergie nucléaire vont modifier de plus en plus les données sociales d'un problème important : celui de la sécurité de l'emploi des travailleurs occupés en ce moment dans le secteur produisant l'énergie par les moyens classiques, je veux parler de l'industrie charbonnière ?

Déjà, les mesures indispensables d'assainissement de cette industrie ont eu des répercussions sociales qui ont suscité beaucoup de difficultés. Certes, des mesures généreuses pratiquées par les Etats membres et l'aide de la Haute Autorité de la C.E.C.A. ont permis de résoudre après coup ces difficultés, mais les dizaines de milliers de travailleurs qui ont bénéficié de ces mesures ont gardé le sentiment qu'on aurait pu faciliter bien plus leur mutation et leur réadaptation professionnelle s'ils avaient été avertis à temps et s'ils avaient eu connaissance des plans et des programmes de reconversion à long terme intéressant leur région.

L'évolution de la réalité économique est un fait, c'est entendu. Nous savons par expérience que certains événements sont imprévisibles et que, dans ce cas, tout ce que l'on peut faire est de remédier aux situations devant lesquelles on est placé. Le bouleversement qui s'est produit dans certains bassins charbonniers de la Communauté en a fourni maints exemples et je m'en voudrais d'insister davantage sur des problèmes qui sont suffisamment connus.

Mais, Monsieur le Président, ce qui ne se comprendrait plus, c'est que, connaissant les perspectives de l'énergie nucléaire et les rapports que celle-ci doit nécessairement avoir avec les anciennes sources énergétiques, on ne puisse prévoir à temps les conséquences sociales de l'évolution énergétique.

Qu'il me soit donc permis d'insister une fois de plus auprès de la Commission pour qu'elle suive attentivement les aspects sociaux des problèmes de l'énergie nucléaire. On ne pourrait admettre qu'on néglige, dans le cadre d'une politique énergétique commune, les problèmes sociaux et humains qui ne manqueront pas de surgir à l'occasion du déclin ou du retrait des autres sources énergétiques qui sont, nous le savons bien, condamnées à céder la place à l'énergie nucléaire.

Si les statistiques et la littérature officielles sont confirmées par les faits, il est hors de doute que des mouvements de reconversion de la main-d'œuvre intéressée vont continuer à se produire. On souhaiterait obtenir à cet égard l'avis de la Commission exécutive et avoir des assurances sur le fait de savoir si les programmes à réaliser tiennent suffisamment compte des considérations sociales que je viens d'exprimer.

Quelques mots maintenant concernant la formation professionnelle particulière à donner aux travailleurs qui se destinent à pratiquer leur métier dans les entreprises nucléaires.

Le septième rapport de l'Euratom, qui consacre un chapitre entier à l'enseignement et à la formation

Pêtre

spécialisée, fait observer que, contrairement à une opinion largement répandue, l'industrie nucléaire ne fait guère appel à des formations qui sont dispensées fait guère appel à des formations de base spécifiquement différentes de celles qui sont dispensées dans les facultés scientifiques traditionnelles, mais qu'en revanche il est nécessaire que certaines catégories de travailleurs, dont les métallurgistes, puissent compléter leur formation générale soit par des cours de post-formation, soit par un stage dans l'industrie ou dans un centre de recherches nucléaires.

Le rapport mentionne l'aide accordée par l'Euratom aux stagiaires et aux chercheurs, ce qui est parfait, mais il serait intéressant de connaître les perspectives en matière d'emploi du personnel d'exécution ainsi que les dispositions à prévoir pour celui-ci en matière de formation professionnelle et, dans cette éventualité, de savoir dans quelle région de chaque pays cette formation pourrait lui être dispensée et dans quelles conditions.

Quelques précisions sur ces questions ne pourraient que faciliter la solution des problèmes de main-d'œuvre et de réadaptation là où ces problèmes seraient posés.

Enfin, dans cette dernière partie de mon intervention, qu'il me soit permis quelques réflexions au sujet de la protection de la santé des travailleurs occupés dans l'industrie nucléaire.

On sait que la radioactivité constitue un danger grave et permanent et qu'il est d'autant plus nécessaire de le dénoncer et de le combattre que, s'il se présente souvent sous des aspects bénins, peu apparents, il n'en est que plus redoutable.

On se réjouit donc de constater à la lecture du rapport de la Commission exécutive que celle-ci a, depuis quatre ans déjà, fixé des normes de base relatives à la protection de la santé des travailleurs et de la population et qu'elle a donné une véritable impulsion à des initiatives nationales dans le sens précisé par les normes de base.

Toutefois, notre rapporteur général M. Pedini, en plein accord d'ailleurs avec notre commission sanitaire, écrit au paragraphe 184 de son excellent rapport que « jusqu'à présent, les différents Etats membres n'ont appliqué que partiellement les dispositions contenues dans les directives de février 1959 ».

Etant donné qu'une attention de plus en plus grande doit être accordée à la sécurité et à la santé de nos populations et des travailleurs intéressés, il nous paraît important de savoir pourquoi les pays de la Communauté n'ont appliqué que partiellement les directives de l'Euratom.

Avec la commission sanitaire, nous demandons donc que l'exécutif intervienne auprès des différents gouvernements pour veiller à ce que toutes les mesures qui s'imposent soient prises afin d'assurer au maximum la protection sanitaire de la population et des travailleurs.

Enfin, le rapport général de la Commission exécutive signale à la page 68 que la médecine du travail qui concerne plus particulièrement les travailleurs nucléaires présente des caractères spécifiques résultant de la nature des risques et de leur évolution.

On peut conclure de l'examen du chapitre consacré à la médecine et à l'hygiène atomiques qu'on assiste à l'avènement d'une médecine atomique appelée à progresser dans la même mesure qu'augmentent les risques de radiations ionisantes. On comprend dès lors l'importance que doit avoir la recherche scientifique et la spécialisation thérapeutique dans une matière qui touche de si près à la protection sanitaire. La Commission de l'Euratom ne se fait d'ailleurs pas faute de le signaler dans son rapport lorsqu'elle écrit au paragraphe 58 : « La formation spécialisée du médecin du travail apparaît comme une nécessité impérieuse. » Le rapport ajoute que la Commission déploie des efforts — nous n'en doutons pas — en vue de réaliser la promotion et la coordination nécessaires des différents types d'enseignement de la radio-protection.

Nous apprécions tout ce que fait la Commission à ce sujet, mais nous lui demandons de prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de stimuler la formation spécialisée des médecins du travail. De notre côté, nous appuierons les efforts de la Commission en veillant à ce qu'on lui procure les moyens financiers nécessaires à cet effet.

Par ailleurs, avec l'accord de notre rapporteur général, nous avons déposé un amendement au texte du projet de résolution soumis au Parlement. Cet amendement a trait à la spécialisation des médecins du travail, car nous estimons qu'on ne peut négliger aucun moyen utile en vue de garantir la protection de la santé du personnel soumis au risque de radiations ionisantes.

Ce sont là, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les quelques considérations que je voulais émettre dans ce débat.

Je félicite encore les membres de la Commission exécutive et notre rapporteur général pour le grand intérêt que présentent leurs rapports respectifs.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à Mme Gennai Toniatti.

Mme Gennai Toniatti. — (1) Monsieur le Président, chers collègues, après avoir lu et entendu le rapport général sur l'activité de l'Euratom, rapport complet et digne d'éloges, et après avoir examiné les rapports partiels des commissions compétentes, je ne suis pas sûre que mon intervention ne soit pas superflue.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi cependant de faire quelques remarques revêtant une importance particulière.

Gennai Toniatti

Le comité de rédaction qui, comme nous le savons, a tenu compte des avis exprimés par les commissions compétentes, a abouti à la résolution actuellement soumise à l'approbation du Parlement européen.

Ce qu'affirme la résolution est bien vrai : l'activité des secteurs nucléaires ne se limite pas à la production d'énergie nucléaire mais elle englobe de très larges domaines de la science et de la technique.

L'énergie nucléaire est donc, comme toutes les forces, hier encore inconnues, et que l'homme a maintenant découvertes, un instrument de bien-être de l'humanité et de progrès ; elle peut toutefois être aussi cause de mort, de destruction, selon l'usage qui en est fait, selon la volonté de l'homme qui l'utilise.

La commission de la protection sanitaire a examiné en quoi la production nucléaire risquait d'avoir des effets nocifs sur la santé de l'être humain ; elle a étudié les possibilités de protection et de défense dans les domaines où l'exécutif n'avait pas présenté de propositions concrètes, tout en examinant en même temps l'utilisation qui pourrait être faite de cette énergie pour la protection de la santé de l'être humain.

Le rapport de l'Euratom permet de voir les progrès réalisés en 1963 dans l'application des normes arrêtées en 1959 pour la protection sanitaire des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes.

En effet, tous les Etats ont pris des mesures importantes, encore qu'elles ne soient pas toujours adaptées aux nécessités. Les dispositions contenues dans les directives de février 1959 qui arrêtent les normes de base de défense n'ont été appliquées que partiellement par les Etats, comme vient de le faire observer l'orateur qui m'a précédé. Font encore défaut, en particulier, les règlements d'application relatifs aux usages industriels et médicaux des radioisotopes.

Dans son rapport, la commission de la protection sanitaire insiste pour que l'exécutif intervienne auprès des gouvernements pour qu'ils remédient à cette situation dans l'intérêt de la protection des travailleurs et de la population. Toutefois, eu égard à la rapidité du progrès scientifique, il y aura lieu de modifier les normes de base en ce qui concerne les effets nocifs exercés sur les êtres vivants.

Le contrôle de la radioactivité ambiante constitue un champ d'étude important. Les articles 35 et 37 du traité obligent les Etats membres à soumettre les installations au contrôle du taux de radioactivité de l'atmosphère et à en donner communication à l'exécutif. On sait que ce contrôle porte aussi sur les poussières en suspension dans l'atmosphère, les précipitations, les eaux de surface et la chaîne alimentaire. Cette dernière est la source principale de contamination de l'homme par suite d'absorption d'eau et d'éléments pollués.

L'action de l'iode 131 sur le lait est aussi un objet d'étude très important.

Je rappellerai les conclusions d'octobre 1962 : 10 picocuries par m³, et de décembre 1963, 1 picocurie par m³.

Ces données sur la radioactivité qui semblent rassurantes ne permettent toutefois pas de faire des comparaisons utiles du fait de l'absence de coordination des systèmes de mesure. C'est en vue de cette coordination que l'on réclame une harmonisation rapide et précise.

Un autre problème de taille, celui qui fait l'objet de l'article 37 du traité, concerne les rejets des effluents radioactifs pour lesquels les Etats sont tenus de communiquer tout projet à l'exécutif de l'Euratom. Et il en est de même pour la sécurité des installations nucléaires de l'Euratom qui doivent être soumises à des inspections permanentes et à des contrôles de sécurité.

La production et l'utilisation d'énergie nucléaire soulèvent des problèmes nouveaux dans le secteur de la médecine du travail.

A notre avis, et sans revenir sur les questions qui ont déjà fait maintenant l'objet d'amples discussions, c'est à l'exécutif qu'il incombe de mettre au point au niveau communautaire une médecine du travail d'avant-garde en faisant des études et en préparant des hommes afin d'éliminer dans la mesure du possible les risques découlant des radiations ionisantes.

Mais le secteur présentant le plus grand intérêt pour l'utilisation positive de l'énergie nucléaire est l'emploi de radioisotopes en médecine afin de guérir ou de prévenir les maladies les plus graves qui, de nos jours, affligent l'humanité. Les néoplasties et les cardiopathies sont, comme on le sait, de véritables maladies sociales à cause de leur grande diffusion, et la cause primordiale de la mortalité humaine. Par ailleurs, l'emploi des isotopes permet d'établir un diagnostic rapide et d'appliquer une thérapeutique plus efficace, nous révélant ainsi l'importance qui s'attache à toute initiative d'études, de recherches et d'expériences prises dans ce domaine fructueux.

Je citerai à cet égard la collaboration qui s'est instaurée entre l'Euratom, la faculté de médecine de l'université de Pise et l'université libre de Bruxelles en matière d'études et d'expériences.

Mes chers collègues, quand, dans le ciel lumineux de la science, l'atome est apparu comme une force nouvelle, une force mystérieuse, l'humanité stupéfaite et ignorante n'a tout d'abord voulu voir en elle qu'un instrument de mort et de destruction. Bien à tort cependant. Nos discussions, nos rapports, les conclusions auxquelles nous avons abouti font voir qu'il n'en est pas ainsi et qu'il n'en sera jamais ainsi si les hommes de bonne volonté savent faire en sorte que l'énergie nucléaire soit un instrument de sauvegarde, de santé physique et morale pour l'humanité entière et non pas seulement un facteur de progrès économique et social.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Philipp.

M. Philipp. — (A) Mesdames, Messieurs, permettez-moi de revenir brièvement sur un point de l'excellent rapport de M. Pedini. Il s'agit des données intéressantes relatives à l'économie énergétique qui pourraient éventuellement revêtir une grande importance du point de vue de la politique de l'énergie. Je me réfère en particulier aux paragraphes 18 à 21 du rapport.

Je parle de la couverture des futurs besoins en électricité et, plus généralement, des besoins en énergie. C'est à juste titre que M. Pedini attire l'attention sur le fait qu'une grande partie des besoins en électricité est à couvrir par de l'énergie importée et que, de l'avis des experts, il y a lieu de faire appel dans ce domaine à l'énergie électronucléaire.

A ce propos, des chiffres très intéressants sont avancés : rapportée aux besoins d'électricité non couverts par les sources d'énergie traditionnelles, la production d'énergie nucléaire de l'année 1970 représente 8 % ; rapportée, par contre, aux besoins globaux en électricité, elle représente un pourcentage de 4,5 %, et si l'on considère les besoins globaux en énergie, on arrive finalement à 1,2 %. Si on calculait ce chiffre pour 1975, on trouverait qu'il s'élève à 3 %.

J'estime qu'il faudrait s'inspirer de ces chiffres pour la poursuite de la politique énergétique. Il faudrait songer à accroître l'exploitation des combustibles fossiles indigènes, si l'on veut lutter avec succès contre tout accroissement ultérieur des importations d'énergie. Je pense qu'en tout cas ce principe, cette façon de procéder, dont je viens de parler, sera valable tant qu'il ne sera pas possible de faire couvrir pour une part essentielle les besoins d'énergie par l'énergie nucléaire compétitive à long terme. Les organes exécutifs devraient avoir cela à l'esprit dans la mise en pratique de leur politique énergétique.

J'attire encore l'attention sur le fait que le supplément d'importation d'énergie par la Communauté en 1964 sera par exemple d'environ 46 %, pourcentage auquel on ne s'attendait que pour beaucoup plus tard. Pour 1975, on s'attend dès maintenant à un supplément d'importation de l'ordre de 55 %.

Ces chiffres montrent que l'appel lancé en faveur de la sécurité d'approvisionnement est tout à fait légitime. On doit d'ailleurs se féliciter que l'on défende par la même occasion la sécurité d'approvisionnement par l'Euratom. Sans doute, pour 1975, avec 6 % de courant nucléaire et 50 % de courant dérivé du charbon le rapport est-il de 1 à 8. Ceci fait voir à mon avis que la sécurité sera presque exclusivement assurée par les charbonnages.

Au demeurant, il convient d'apprécier à leur juste mesure les possibilités de développement et les difficultés réellement existantes. Jusqu'à présent la seule source d'énergie nouvelle qui ait été découverte au

cours de ce siècle est l'énergie atomique. Elle doit à tout prix être développée par tous les moyens, en particulier grâce à la technique avancée des réacteurs rapides et des réacteurs surgénérateurs.

Mais il ne faudrait pas sous-estimer le temps qui sera nécessaire à cette fin.

Monsieur le Président, le but de mon intervention était d'attirer expressément l'attention des exécutifs sur le fait qu'une bonne politique énergétique ne peut être mise en œuvre qu'en tenant compte de ces faits. Il ne faut pas que l'opinion publique se fasse de fausses idées quant aux formes d'énergie et en particulier quant aux quantités d'énergie nucléaire et de charbon sur lesquelles nous pouvons compter pour la période allant de 1975 à 1980.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Pleven.

M. Pleven. — Monsieur le Président, il est d'usage de dire depuis le début des années 1950 que notre univers est entré dans l'ère atomique.

Qui emploie ce terme « d'ère » évoque immédiatement une unité de durée qui englobe une longue suite de siècles.

Si je le rappelle, c'est qu'il me semble que nous devrions tous prendre conscience que nous en sommes encore, dans le domaine atomique, à ce que M. Alric, dans son intervention de ce matin au nom du groupe libéral, appelait les années de balbutiement.

Il en résulte que vis-à-vis des générations à venir nous avons une grande responsabilité et un très grand devoir, celui de ménager, de ne pas gaspiller les ressources de combustible nucléaire, que ce soient celles dont l'Europe peut disposer sur son sol, ou celles qui dorment encore sur le territoire d'autres continents.

Ces ressources n'ont évidemment pas encore été pleinement recensées, mais, même si elles sont considérables, nous devons bien nous rendre compte que pour un nombre d'années, un nombre de siècles tout à fait indéterminé, elles auront à faire face à des besoins immenses. Elles devront assurer, à un moment donné, la relève des combustibles fossiles, c'est-à-dire du pétrole et du charbon, et il n'est absolument pas concevable que cette politique de substitution puisse se développer autrement que dans le cadre d'une politique énergétique commune ; ce qui, soit dit en passant, suffirait à justifier, en ce qui concerne l'Euratom, le projet de fusion des exécutifs.

Mais il n'est pas concevable non plus que nous nous lancions précipitamment dans une politique de fournitures d'énergie nucléaire à l'industrie simplement parce que le prix de cette énergie serait devenu compétitif avec celui des énergies classiques, c'est-à-dire provenant du charbon, du pétrole ou de l'exploitation des forces hydrauliques.

Pleven

Le seuil des prix ne devrait pas, à mon avis, être le seul à déterminer le moment où nous nous lançons en grand dans l'utilisation industrielle de l'énergie atomique. Un autre seuil devrait, à mon sens, intervenir, celui où les progrès techniques auraient été assez poussés pour que nous puissions considérer que nous savons extraire du combustible nucléaire un pourcentage satisfaisant de l'énergie qu'il contient. Ce moment est-il prêt d'être atteint ?

Vous avez entendu ce matin les observations faites à ce sujet par M. Alric. Il a souligné que, bien souvent, nous en étions encore à extraire un pour cent, deux pour cent, à peine davantage, dans les meilleurs cas, de l'énergie contenue dans les matières fissiles. Je pose donc la question à la Commission de l'Euratom en lui demandant d'y répondre très franchement.

Je n'ignore certes pas que l'accroissement des besoins énergétiques peut nous imposer d'avoir recours plus tôt que ne le justifierait un emploi rationnel à l'ultime réserve que constituent, dans l'état actuel, les combustibles nucléaires. Mais j'aimerais savoir si, contrairement à une idée qui est généralement répandue dans les revues et dans la presse, 1964 marque un tournant décisif, la fin réelle de la phase d'expérimentation industrielle à grande échelle, le commencement de la phase de l'utilisation économique de ce que l'on pourrait appeler « la carrière économique de l'énergie atomique ». Je voudrais savoir si cette opinion est véritablement partagée par la Commission de l'Euratom.

Personnellement, il me semble que d'énormes progrès restent encore à faire pour que nous puissions affirmer que nous utilisons d'une façon satisfaisante, à peu près rationnelle, les matières fissiles et fertiles. Aussi longtemps que le recours à l'énergie nucléaire ne sera pas un impératif imposé par la pénurie d'autres sources d'énergie, l'intérêt général serait de différer le moment où nous utiliserons en grand l'énergie d'origine nucléaire.

Je signale à ce propos que si une telle conception était adoptée, elle contribuerait à rassurer nombre de ceux qui se sont exprimés tout à l'heure dans cet hémicycle et qui ont attiré notre attention sur les conséquences sociales d'un remplacement rapide de l'énergie charbonnière, par exemple, par l'énergie nucléaire.

Je redoute profondément que l'esprit commercial, l'esprit de compétition, notamment aux Etats-Unis — car il faut être précis —, ne conduise à lancer prématurément sur les marchés des réacteurs dont le rendement apparaîtra peut-être comme dérisoire demain mais qui entraîneront une consommation d'une matière précieuse dont l'humanité déplorera peut être, dans quelques années, qu'elle ait été inconsidérément utilisée.

Je voudrais donc savoir de M. le président Chatenet ou du porte-parole de la Commission si cette ques-

tion a été examinée au sein de l'Euratom, si elle l'a été au Conseil de ministres et si elle a fait l'objet de discussions avec les autorités compétentes du gouvernement des Etats-Unis.

Je désire maintenant poser encore une question à la Commission.

Etant donné la date à laquelle la discussion du rapport général sur l'activité de l'Euratom pendant la période qui s'étend de mars 1963 à fin février 1964 se situe dans notre Parlement, les responsables de l'Euratom peuvent-ils nous donner quelques indications sur les conditions dans lesquelles se prépare le budget de 1965 de la Communauté européenne de l'énergie atomique ? Ce budget ne comportera-t-il que les crédits nécessaires pour assurer la continuité de la vie des établissements scientifiques existants ou bien prévoira-t-il des crédits pour des opérations nouvelles importantes ?

Quand on est aussi convaincu que je le suis de la nécessité d'immenses efforts supplémentaires avant que nous arrivions à une utilisation rationnelle des matières disponibles dans le monde, on redoute que l'Europe, pendant la période un peu incertaine créée par la discussion du projet de fusion des exécutifs, n'ait tendance à relâcher son effort nucléaire communautaire.

Quand on connaît le volume des crédits nécessaires et les dimensions à donner aux investissements de base si l'on est préoccupé d'économiser les matières fissiles pour les générations à venir, quand on connaît également la pénurie de personnel scientifique qualifié, il semble plus nécessaire que jamais de parvenir à une planification générale des recherches, européennes bien entendu, et si possible mondiales, à moyen et à long terme.

Cette planification ne peut être réalisée sans une certaine imbrication des budgets nationaux avec le budget de l'Euratom. Elle exigerait sans doute des entreprises communes plus nombreuses que celles qui existent actuellement.

C'est pourquoi je vous demanderai, Monsieur Chatenet, de nous donner votre opinion sur les perspectives que nous réserve le budget de 1965 à cet égard, compte tenu des contacts que vous avez pu avoir avec les gouvernements des pays membres.

Ceux-ci vous paraissent-ils convaincus de la nécessité de cette imbrication de leurs budgets nationaux avec le vôtre ?

Enfin je demanderai à M. le président Chatenet s'il peut nous donner quelques indications en complément de celles qui figurent dans le rapport de la Commission sur les réserves d'uranium existant dans la Communauté. Celles-ci ont-elles été systématiquement inventoriées ? A la connaissance de l'Euratom, les réserves d'uranium du monde occidental ont-elles été recensées ? Dans quelle proportion ces réserves se

Pleven

trouvent-elles dans des pays qui présentent des garanties de liberté et de sécurité pour l'approvisionnement de la Communauté ?

Ce sont là des questions auxquelles tout le monde doit songer actuellement.

La croissance des besoins énergétiques dans le monde est si rapide que nous ne pouvons nous permettre aucune illusion. Les conséquences d'une faute de calcul quant à l'importance et à la durée des gisements de matières fissiles seraient tragiques.

Dans ce domaine nous devons réfléchir, je le répète, en terme non pas d'années mais de siècles et l'un des rôles essentiels de l'Euratom me paraît être d'assurer la conservation, de veiller à l'exploitation sage de ressources essentielles pour l'avenir de l'univers. Vous devez être le « trustee » des intérêts généraux européens dans un domaine nouveau mais d'une telle importance pour les pays de notre Communauté.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. VENDROUX

Vice-président

M. le Président. — La parole est à M. Battistini.

M. Battistini. — (I) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais relever quelques considérations apportées dans cette discussion sur le septième rapport général de la Commission de l'Euratom que celle-ci nous a présenté une fois de plus avec une exposition rationnelle et un grand nombre d'informations, sous une forme qui lui fait honneur et que nous retrouvons chaque année. Je voudrais prendre comme point de départ le rapport général que M. Pedini a présenté oralement, hier, devant le Parlement, un rapport vaste et profond qui m'a semblé particulièrement perspicace lorsqu'il aborde les thèmes politiques de fond touchant la politique future de l'Euratom. C'est pourquoi, je me dois de féliciter avant tout le rapporteur de son excellent rapport ; je crois pouvoir souligner que l'amitié qui me lie à lui n'est pour rien dans le fait de lui dire qu'il s'est fait honneur par son travail. En l'écoutant hier j'ai pu constater sa maîtrise des termes et des détails techniques qui sont réellement à la base de cette discussion et j'ai été agréablement surpris de la rapidité avec laquelle il s'est familiarisé avec les notions fondamentales de ce qui, en réalité, n'est pas un domaine facile.

Comme je le disais, je voudrais revenir sur certaines observations de caractère politique, laissant de côté les considérations d'ordre technique. Le printemps dernier, j'ai eu l'honneur de présenter un rapport au Parlement dans lequel j'ai tenté d'approfondir tous les aspects essentiels de la question sur le plan

technique et économique. J'ai pu constater qu'une bonne partie des notions contenues dans ce rapport ont été adoptées par notre rapporteur, M. Pedini. Je ne désire évidemment pas insister à ce sujet. Je voudrais au contraire présenter certaines observations de caractère politique qui me semblent avoir été analysées fort justement par le rapporteur qui se devait, comme il est normal, d'aborder avant tout les questions concernant l'activité de l'Euratom. Il a essayé, avec succès à mon avis, de définir une politique nucléaire commune en faisant ressortir les difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement et en présentant des suggestions précieuses sur lesquelles je voudrais revenir en partie afin d'exposer mon point de vue à ce sujet.

Toute politique nucléaire commune se présente sous deux aspects et d'abord sous celui de l'intégration de cette nouvelle forme d'énergie dans le cadre énergétique de la Communauté, un aspect donc de politique énergétique, et ensuite l'autre aspect, parallèle au premier, du développement de l'industrie nucléaire pour la production des installations nucléaires. Pour l'instant, ce deuxième aspect est peut-être le plus intéressant, parce que celui de la politique énergétique ne fournit actuellement que peu d'éléments à la discussion ; il semble, en effet, que désormais tout le monde admet l'idée que nous disposerons prochainement d'une production d'énergie électrique d'origine nucléaire qui sera économiquement compétitive avec l'énergie traditionnelle. Je ne crois pas que des objections aient été soulevées à propos de cette conception qui est désormais reconnue par tous.

Un autre argument qui me semble avoir été repris par le rapporteur et accepté par tous, c'est qu'on ne craint plus actuellement que l'introduction de l'énergie nucléaire dans l'ensemble de la production d'énergie provoque des perturbations sur le marché des autres sources d'énergie, car la mise en service des nouvelles centrales nucléaires se fera à un rythme qui restera pendant de longues années inférieur au rythme de croissance des nouveaux besoins en énergie ; de cette sorte, même lorsque l'énergie nucléaire commencera à être compétitive, il sera encore nécessaire d'installer des centrales hydro-électriques, des centrales thermiques et des centrales traditionnelles, l'énergie nucléaire ne suffisant pas à couvrir les besoins d'année en année plus élevés de l'humanité.

Par ailleurs, il ne sera pas non plus nécessaire de suivre une politique particulière pour la mise en construction des installations et pour leur utilisation car la loi du marché jouera automatiquement. Dès que les installations de production deviendront compétitives, toute politique deviendra superflue, quelle soit nationale ou communautaire, car les producteurs en viendront spontanément à créer ces installations. Ils établissent, en effet, leurs prévisions économiques et lorsqu'ils sont convaincus qu'une installation est plus rentable qu'une autre, ils pensent d'eux-mêmes à en profiter. En Italie, aussi, nous sommes en train,

Battistini

ces derniers temps, de faire ce genre de prévisions économiques. Sans qu'il soit besoin de jugements officiels, il est facile de faire ces prévisions car en étudiant le diagramme de l'évolution de la demande en énergie électrique de notre pays, en étudiant le graphique de la charge imposée pour l'énergie au réseau électrique italien, en évaluant le tracé de base de ce diagramme de charge et en fixant la production en fonction décroissante des coûts marginaux de l'énergie, nous parvenons à déterminer le tracé de base du diagramme et nous trouvons automatiquement la place réservée à l'énergie nucléaire.

Evidemment, nous trouvons d'abord la bande occupée par l'énergie hydro-électrique produite par l'utilisation des cours d'eau dont les coûts marginaux sont les plus bas, puis celle de l'énergie produite par les combustibles à faible pouvoir calorifique, enfin celle de l'énergie électrique géothermique. Il est dès lors facile de calculer qu'en 1975 dans le réseau électrique italien il y aura encore dans le diagramme de charge une bande qui permettra d'intégrer au réseau nucléaire 3 à 4.000 MWe nucléaires.

Il n'y a donc pas de controverses à ce propos et je voudrais également dire à M. Pleven qui avait quelques doutes à ce sujet qu'on ne gaspille pas cette matière précieuse en consommant des matières fissiles, mais au contraire en consommant le charbon et le pétrole qui sont des matières précieuses pour la pétrochimie. En effet, nos descendants pourraient bien un jour nous reprocher de les avoir gaspillés en les brûlant pour produire de l'énergie, alors que l'utilisation des matières fissiles pour la production d'énergie est beaucoup plus économique.

Je ne voudrais pas m'arrêter à des questions relevant de la production d'énergie et pour lesquelles il n'existe pas vraiment de grandes divergences d'opinion ; je voudrais par contre reprendre brièvement certaines observations concernant la politique de développement industriel que le rapporteur a présentées de manière fort précise dans son rapport ; ce sont elles qui, pour l'instant, donnent matière à vives discussions, à des opinions opposées et à des choix qui peuvent avoir des répercussions même sur le rôle qu'aura à jouer à l'avenir la Communauté européenne de l'énergie atomique. En peu de mots, il s'agit de délimiter une politique nucléaire commune et de créer un marché nucléaire commun.

Je suis entièrement d'accord avec l'orateur pour souhaiter un marché qui ne soit pas autarcique. Une conception qui se rapprocherait de l'autarcie, de l'isolement, serait sans aucun doute contraire à l'esprit du traité de Rome et serait notamment contraire au développement économique de la Communauté.

Nous avons fait une expérience en Italie : nous possédons trois grandes centrales d'environ 200 MWe dont deux fonctionnent déjà et une est sur le point d'être mise en service ; nous avons commencé à construire il y a quatre ou cinq ans, à une époque où

notre pays n'avait certainement pas l'expérience technique et scientifique des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne ni même de la France. Malgré cela, pour ce qui est de la construction, plus des deux tiers de ces installations ont été construites sur le territoire national, parce qu'une installation nucléaire ne comprend pas que la partie qui peut être mise au point dans nos pays, mais encore toutes les parties accessoires qui représentent la part la plus importante financièrement comme les calo-porteurs, les cuves et autres qui sont construits sur place. L'idée d'autarcie serait donc inconcevable car elle arrêterait le développement économique et industriel et protégerait contre des dangers inexistantes.

Au contraire, les échanges permanents sont sans aucun doute une source de progrès et le rapporteur en a tiré, à juste titre, une analyse de marché en opposant à cette idée celle beaucoup plus sage d'un marché libre et ouvert dans lequel nous devons toutefois faire intervenir nos recherches, notre expérience, notre développement technique et technologique afin de donner une empreinte européenne à l'industrie de construction, afin d'être présents dans cette course au perfectionnement et à l'amélioration qui doit se refléter non seulement sur le prestige d'un continent civilisé comme le nôtre, mais aussi sur le développement d'une production industrielle nucléaire européenne.

Dans cet ordre d'idées, je partage l'inquiétude du rapporteur quant aux discussions et aux différends survenus à propos des réacteurs à uranium naturel ou à uranium enrichi : on sait que les idées sont divergentes et que la préférence est donnée parfois à l'un, parfois à l'autre type de réacteur. C'est, à mon avis, une discussion inquiétante et dangereuse car il ne fait aucun doute qu'une bonne partie de cette discussion naît d'intérêts particuliers et bien souvent légitimes (comme par exemple les questions concernant la production de guerre) mais qui est complètement en dehors de notre manière de voir et de poser le problème d'une économie tournée vers le développement de la production. Cette discussion dénonce une forme d'esprit qui ne tient pas compte des intérêts moraux et des idéaux d'une véritable intégration européenne, progressant dans l'esprit du traité de Rome. C'est dans une conception plus générale qu'apparaissent les grandes lignes de l'évolution d'une politique de marché dans un marché mondial libre et ouvert mais tendant à l'affirmation et à la mise en valeur optimale de la production européenne.

Voilà pourquoi, en résumant ce que le rapporteur a voulu préciser dans les différents chapitres de son exposé, pour tracer le cadre, ne serait-ce que général, d'une politique nucléaire commune, voilà pourquoi nous demandons à l'Euratom de s'engager d'une façon décisive en faveur du développement industriel en créant ce que le rapporteur a appelé les « infrastructures nucléaires » et que je ne veux pas énumérer d'une façon détaillée ; je me limiterai à faire remarquer qu'elles couvrent tous les aspects juridiques, éco-

Battistini

nomiques et d'association susceptibles d'encourager l'installation en Europe d'industries nucléaires florissantes. L'Euratom doit étudier et calculer quelles sont les dimensions optimales des entreprises aptes à développer cette production et à créer les conditions favorables à leur apparition. En Italie, par exemple, en prévision d'un éventuel programme de construction de centrales nucléaires qui serait réalisé au cours des prochaines années par l'organisme national de l'énergie électrique, on pense déjà à la création de consortiums d'entreprises qui devront avoir les dimensions voulues pour faire face à la construction de ces installations très coûteuses qui ne peuvent être créées que grâce à l'apport des différentes industries spécialisées ayant la capacité économique et technique nécessaire.

Il est une autre tâche qui revêt une importance énorme sur le plan industriel, celle de procéder à une étude sur la possibilité de construire et de mettre en service en Europe une installation commune d'enrichissement de l'uranium. C'est là une raison suffisante à l'amorce d'un développement industriel.

Quant à la politique des contrats et des participations, Messieurs les Membres de la Commission d'Euratom se souviendront de l'appui que leur a accordé le Parlement lorsqu'ils ont amorcé une politique de participation aux nouvelles centrales, politique qui, en dépit des différends inévitables, a toujours trouvé auprès du Parlement un véritable appui destiné à stimuler le développement de l'industrie nucléaire.

En résumé, voilà comment on peut envisager en 1964 la tâche qui attend l'Euratom au cours des prochaines années : une promotion de l'industrie nucléaire en Europe et son insertion dans le cadre général. D'accord avec le rapporteur, je demanderai également à la Commission de l'Euratom de réagir contre les intérêts particuliers et nationaux qui risquent d'entraver toute politique nucléaire commune ; de réagir contre les forces centrifuges qui semblent s'accroître et être à l'origine de la dispersion et du manque de coordination des différentes activités ; de réagir contre la tendance qu'on a de faire de l'Euratom un simple instrument de promotion de la recherche scientifique en la privant de cette tâche politique qui est pourtant dans l'esprit du traité. Actuellement, se profile à l'horizon la possibilité de parvenir, à plus ou moins longue échéance, à établir un troisième plan quinquennal : aussi, le Parlement vous demande d'insérer autant que possible dans ce programme de cet esprit qui anime notre discussion.

C'est un moment délicat pour nos institutions. On parle d'unification prochaine des trois exécutifs ; dans cette unification, l'Euratom doit apporter un poids politique et faire sentir son importance décisive non seulement en tant qu'organisme créé en vue du progrès scientifique, mais aussi en tant qu'organisme politique présidant au développement et au progrès d'un secteur de l'activité humaine qui aura une importance toujours croissante en faveur du bien-être et du relèvement

moral et matériel des populations de l'Europe et du monde.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Medi.

M. Medi, vice-président de la Commission d'Euratom. — (1) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier au nom de la Commission d'Euratom le Parlement, le rapporteur et les commissions parlementaires qui ont participé avec tant d'intérêt, de profondeur et de largeur de vue à l'examen et à l'analyse de notre septième rapport annuel. Je dois en particulier vous dire l'intérêt qu'a éveillé en nous ce débat qui a vu d'aussi nombreuses interventions autorisées et approfondies.

Je vous avoue que je me trouve devant certaines difficultés. Pour ne pas trop prolonger cette séance et pour répondre aux différentes questions posées (et mes collègues le feront certainement avec beaucoup de compétence), je pourrais, eu égard à l'ampleur du débat et à l'optique dans laquelle je dois me placer pour pouvoir apporter ma réponse, suivre l'ordre des interventions, reprendre le rapport de M. Pedini et en suivre le plan, ou bien donner des réponses regroupant les différentes interventions selon certaines idées de base.

En dépit de la clarté des problèmes soulevés, je ne suis pas tout à fait sûr d'apporter autant de clarté dans mes réponses. Je demande aux honorables parlementaires, à vous, Monsieur le Président, et à vous, Monsieur Pedini, de bien vouloir m'excuser si certaines de mes réponses présentent des lacunes ou des imperfections et si quelque chose m'échappe. Mais dès à présent, je tiens à vous dire, à vous, Monsieur le Président, et au Parlement, que la Commission d'Euratom reste toujours à votre disposition, à tout moment, pour vous apporter les éclaircissements nécessaires et son concours afin de réaliser avec vous cette œuvre de construction européenne dans le domaine scientifique et nucléaire.

Le rapport de M. Pedini — je ne le répéterai pas parce que les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà dit — est un rapport complet et fort utile qui prépare l'activité de l'Euratom dans des perspectives politiques nouvelles à court terme. Nous pouvons dire que ce rapport a été présenté à un moment important de notre histoire, de notre histoire scientifique et de notre histoire de l'utilisation des acquisitions scientifiques pour le bien-être de l'humanité. Ce moment si important est venu peut-être plus tôt que nous ne le prévoyions. Lorsqu'en 1958 a commencé l'activité de la Commission d'Euratom, je crois qu'il aurait été assez difficile d'affirmer sans hésitation qu'en septembre 1964 nous pourrions dire, preuves en mains, que l'énergie nucléaire pénétrerait avec assurance dans la vie industrielle et économique de nos pays.

Medi

Or, cet événement s'est produit et, avec votre permission, je pourrais dire que ce débat a été, pour l'essentiel, un effort « d'harmonisation des divergences de vues ». Je ne saurais comment traduire l'expression pour mes collègues français, mais je vais essayer de m'expliquer. Je ne parle pas d'une conciliation des points de vue contraires, mais d'un effort pour réduire les oppositions et faire la synthèse de toutes ces conceptions divergentes.

M. Illerhaus a posé très clairement ces problèmes en suivant le rapport de M. Pedini : choix des réacteurs pour l'énergie nucléaire, la gestion privée ou publique de ce secteur, activité nationale ou communautaire, problèmes à court ou à long terme, problèmes d'harmonisation industrielle et de développement scientifique, de formation du personnel et d'emploi de la main-d'œuvre, de préparation intellectuelle et d'harmonisation, dans la liberté, du développement de la recherche, etc.

Dans tout ce débat, qui a un arrière-plan spécifiquement politique — ce qui l'élève et l'anoblit —, on s'est soucié de considérer les conceptions divergentes de nos problèmes non pas dans le cadre d'une dialectique des oppositions, mais dans celui d'une harmonisation des finalités des différentes composantes qui interviennent dans notre action concertée.

De ce fait, il est quelque peu difficile de faire une synthèse, et j'en laisse le soin aux éminents parlementaires. Pour ma part, je me contenterai de donner des réponses aux questions posées.

On a parlé des différentes filières à gaz et à eau, à uranium naturel et à uranium enrichi. Bien que la tentation d'employer des termes techniques soit forte, je n'y succomberai pas et je m'en tiendrai aux problèmes politiques et industriels. On a dit : remercions la Commission de ne pas nous avoir accablé de problèmes techniques ! C'était naturel pour une assemblée politique comme celle-ci ; d'ailleurs, le débat a bien montré qu'au niveau politique on avait bien compromis la nature des problèmes techniques. Je remercie M. Alric d'avoir dit en termes clairs que dans les choix et dans la technique il y a des éléments fondamentaux que tous peuvent comprendre.

Il me semble, Monsieur le Président, que, dans toutes les techniques, la diversité des recherches est une garantie de progrès. L'étude des différentes options, lorsqu'elles ne sont ni absurdes ni erronées, est la meilleure voie à suivre dans notre marche en avant. Le problème n'est donc pas de faire un choix, mais de parvenir à améliorer les études et les progrès réalisés. C'est pourquoi je me permets de dire que ce terme « choix » a une résonance qui me déplaît quelque peu. Il s'agit de perfectionner l'une et l'autre méthode, et de les adapter aux exigences particulières du marché, de la production et de l'économie.

C'est à juste titre que M. Pedini a parlé d'une certaine économie industrielle régionale. Si par ce

mot d'économie « régionale » on entend également les infrastructures industrielles, économiques et sociales, alors les choix seront faits en fonction de la multiplicité des facteurs qui permettent le meilleur rendement d'une entreprise, ainsi celui d'un réacteur nucléaire.

Pour suivre un plan logique, Monsieur le Président, je répondrai maintenant à certaines questions techniques posées par différents orateurs.

Monsieur Pedini, permettez-moi de ne pas souscrire à quelques-uns des jugements que vous avez portés dans votre rapport sur le projet Orgel. Les réacteurs à uranium naturel emploient comme réfrigérant un gaz qui est excellent du point de vue neutronique. Les réacteurs à uranium légèrement enrichi emploient de l'eau légère, ce qui présente certains inconvénients pour le rendement neutronique. Le projet Orgel est un réacteur qui utilise de l'eau lourde comme modérateur et un liquide organique comme réfrigérant. Il présente donc les avantages des deux précédentes filières. Pour ce motif, Orgel représente une étape d'une réalisation très proche. Nous espérons — et, je peux le dire, nous en avons la conviction — que ce projet pourra parfaitement être adapté au caractère industriel et économique de notre Europe. Si l'on a fait du projet Orgel l'objet principal de l'activité de notre établissement d'Ispira ce n'est pas seulement, comme le dit à juste titre le rapporteur, afin de concentrer autour d'un objectif concret l'effort de nos chercheurs et de notre activité à Ispira, mais c'est aussi pour fournir dans le proche avenir un instrument utile et précieux au développement des réacteurs nucléaires. Lorsqu'on parle de rendement, il faut chercher à cerner le problème de la production de plutonium que ces réacteurs peuvent fournir. La production de plutonium est donc également un des critères du choix économique et technique tant des réacteurs à gaz que des réacteurs à eau et, comme nous l'avons dit, des réacteurs modérés à l'eau lourde.

Je ferai ici une observation en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire et je répondrai ainsi à MM. Alric et Plevin. M. Battistini a donné une réponse en se plaçant sous un angle différent. Je préciserai qu'il n'est pas exact que nous utilisions seulement 1 % de l'énergie. Nous utilisons l'énergie contenue dans l'uranium 235, qui se trouve en proportion faible dans l'uranium naturel ; mais dans les réacteurs l'uranium 238 se transforme en plutonium sous l'effet du bombardement neutronique. Donc dans les réacteurs rapides que nous préparons pour un avenir un peu plus lointain, l'utilisation de l'énergie nucléaire, dans les limites où il faut entendre ce mot, est à peu près totale, puisque l'on parvient à utiliser 60 à 70 % de l'énergie globale. C'est pourquoi, du point de vue de la technique nucléaire, consommer aujourd'hui de l'uranium ne signifie pas le gaspiller, mais préparer le combustible qui servira pour une utilisation plus complète dans le cycle des réacteurs rapides. Quand l'humanité adoptera — et

Medi

personne ne peut en prévoir la date — les réacteurs rapides, surgénérateurs, c'est-à-dire ceux qui produisent eux-mêmes du plutonium, nous aborderons une nouvelle phase de l'économie. Dans cette phase, avec les richesses présumées ou connues en matériaux fissiles existant aujourd'hui sur la terre, les générations futures ne courront pas le risque de manquer d'énergie nucléaire.

Le problème de la fusion contrôlée — et sur ce point je prends sur moi toute la responsabilité — est un problème qui se posera dans la suite de notre activité, mais personne ne peut dire quand. Ce sera peut-être en l'an 2000 comme en 1970. Je ne le sais pas, je puis seulement affirmer que raisonnablement personne n'est en mesure de le dire et cela je le déclare avec la précision de quelqu'un qui est habitué à raisonner mathématiquement.

Il est vrai que nous nous trouvons en présence de difficultés diverses, que l'idée centrale pour la solution du problème n'est pas encore trouvée, mais nous livrons les derniers assauts et cette idée qui résoudra le problème peut être trouvée rapidement.

C'est pourquoi nous préparons, avec prudence et dans la mesure de nos moyens, le moment où la fusion contrôlée sera réalisée. Ce moment modifiera profondément l'économie du monde et le développement industriel de nos populations.

Pour en venir à nos problèmes, on a dit que l'Euratom traverse une crise, mais c'est à juste titre que l'expression a été corrigée. M. Pedini a dit que c'est une crise de croissance ! Je le remercie de cette déclaration ; malheur à nous s'il n'en était pas ainsi ! Le fait que la presse, l'opinion publique, le monde industriel, les autres milieux économiques se soient éveillées au problème nucléaire nous fait un immense plaisir parce que cela signifie que notre responsabilité, unie à la vôtre, Messieurs les Députés, Monsieur le Président, est une responsabilité du moment qui revêt un intérêt nouveau, éminent et essentiel.

Dans le domaine de l'économie, du travail, de l'action, de la préparation et de l'harmonisation, il faut de la fermeté et de l'espérance, de l'équilibre et de la conscience, de la compétence sur le plan des connaissances et de l'autonomie sur le plan du contrôle.

Sans entrer dans un domaine qui n'est pas le mien, je tiens à faire une observation, qui s'adresse plus particulièrement à MM. Alric et Posthumus qui ont parlé de politique et de science. Nous sommes accoutumés, avec une nonchalance qui fait un peu 19^e siècle, à diviser les hommes en catégories et à dire : celui-ci est un politicien, celui-là un scientifique, cet autre enfin un littéraire. Je préfère voir dans l'homme une unité harmonieuse des différentes valeurs, dont certaines atteignent à des sommets plus élevés sans jamais supprimer les autres. Dans un organisme sain, toutes les parties sont harmonieusement développées

et si la main d'un peintre a une plus grande habileté, cela ne veut pas dire que celui-ci doit être boiteux ou bossu. Nous aussi, membres de l'Euratom, nous voyons combien cette collaboration commune peut favoriser la compréhension sur le plan technique, juridique, politique et économique. J'espère que, comme l'a prouvé aujourd'hui le Parlement, cette compréhension mutuelle est le signe — dans la perspective de la fusion des exécutifs — non pas de la mort de l'Euratom, mais de son renforcement. L'Euratom est une des idées les plus géniales de notre Europe, celle d'avoir uni le pouvoir politique, économique et juridique au pouvoir scientifique et technique. Lors de la fusion des exécutifs, cette idée devra subsister en conservant toute son harmonie et son efficacité qui est grande.

J'en arrive à nos centres de recherche. Je tiens à rappeler que nous possédons un seul Centre commun de recherche subdivisé en quatre établissements. Ispra, Petten, Geel et Karlsruhe forment une résultante de forces. J'insiste sur cet aspect, en donnant l'assurance, au nom de la Commission, que les quatre établissements du Centre commun de recherche seront tous développés, conformément aux programmes de l'Euratom, à l'engagement pris et à nos besoins techniques et scientifiques. C'est pourquoi l'un des établissements ne devra pas fonctionner au détriment de l'autre, mais ils devront se compléter les uns les autres.

En ce qui concerne notamment le centre de Petten, je dois relever qu'une affirmation de M. Pedini ne m'a pas semblé très exacte quant aux chiffres qu'il cite. Dans un passage de son rapport, il affirme que le réacteur de Petten n'est utilisé qu'à 35 %. Ceci n'est pas rigoureusement exact.

M. Pedini, rapporteur général. — (1) C'est une information qui m'a été donnée par vos services.

M. Medi, vice-président de la Commission d'Euratom. — (1) Peut-être y a-t-il eu un malentendu de la part de nos services.

Le réacteur de Petten est utilisé au maximum raisonnable de ses possibilités. Je tenais à le dire parce que — peut-être ai-je mal compris à la traduction — certains orateurs en ont conclu que nos établissements travaillaient à 35 % de leurs possibilités, ce qui n'est pas exact. Je dois faire observer que notre personnel consacre, avec enthousiasme, esprit de sacrifice, amour et efficacité, toutes ses forces à construire l'Europe dans le domaine scientifique et humain. Tant dans le rapport que dans les différentes interventions, on a constaté que nos centres de recherche sont les premiers territoires vraiment européens. C'est là que l'on voit l'Europe, que travaillent nos chercheurs et nos savants qui, dans la diversité des recherches, composent l'unité de l'Europe, non dans l'uniformité de l'égalité, mais dans l'identité des espoirs que fait naître le travail commun.

Medi

Il est vrai que l'on manque de personnel. Nous vous remercions, vous-même Monsieur le Président, les commissions parlementaires et le Parlement, de l'appui que vous nous avez toujours accordé pour que nous puissions disposer du personnel nécessaire.

Le problème du personnel est grave, car, alors qu'en 1958 les salaires que nous accordions étaient dignes des chercheurs sur le marché international, aujourd'hui les meilleurs éléments risquent de s'en aller, soit parce que les rémunérations ne sont pas appropriées, soit en raison de certaines procédures bureaucratiques que nous ne voudrions pas voir devenir trop lourdes.

Je passe à d'autres questions et j'aborderai maintenant ce qui touche à d'autres sujets traités et en particulier les problèmes de la protection sanitaire.

Les parlementaires savent que désormais tous les Etats membres ont répondu aux questions de l'Euratom et que les six pays membres ont reçu les normes de base. Il est vrai, comme l'ont fait observer M. Santero et Mme Erisia Gennai Tonietti, que les normes ne sont pas pleinement appliquées. Je dois dire que l'action des gouvernements en ce domaine doit être intensifiée, mais je puis assurer le Parlement que les Etats membres accordent toute leur attention aux suggestions de l'Euratom et lui apportent leur concours. Dans le domaine de la protection sanitaire, les Etats membres, les organismes publics et privés nous apportent et nous ont toujours apporté une collaboration active, compréhensive et efficace, mais évidemment, comme il arrive dans toutes les choses humaines, il y a encore des problèmes à résoudre.

Monsieur le Président, je répondrai maintenant à certaines interventions qui traitaient ces problèmes sociaux.

En premier lieu, je dois dire que la relance nucléaire se réalisera progressivement dans le domaine économique et industriel, donc ne perturbera pas le marché actuel des sources classiques d'énergie. En second lieu, conformément à ce principe, le problème se posera pour les générations futures. Par conséquent, Monsieur Pètra, il nous incombe dès à présent de préparer les hommes pour l'avenir.

Je dois remercier également le rapporteur ainsi que les autres parlementaires d'avoir insisté sur le problème de la formation des hommes. Dans le domaine nucléaire, la plus grande richesse est la richesse des intelligences. Dans un monde moderne qui a évolué de façon aussi dynamique, une spécialisation technique trop poussée peut être dangereuse : il faut donner une formation profonde, adaptée au milieu, à l'esprit, mais sur une large base, de façon que l'intelligence s'adapte avec souplesse à la rapidité de l'évolution.

Tel est donc le critère qu'il faudrait appliquer (et j'espère qu'on l'appliquera) dans les pays membres à nos programmes d'enseignement scientifique et technique.

Je n'aurais certainement pas tenu ce discours il y a vingt ans, mais maintenant je crois que les membres du Parlement sont également convaincus qu'il est nécessaire de le faire. Je répète donc avec insistance qu'il faut une spécialisation qui ne soit pas trop poussée, une formation de base de la jeunesse, dans un esprit plus large et plus humain, et donc plus souple, pour pouvoir adapter l'élément humain à la rapidité du progrès et aux transformations de la technique.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous ferons tous nos efforts pour mettre en pratique les conseils qui nous ont été donnés. Mais à présent, nous vous adressons une requête. C'est vous, les parlementaires de nos pays, qui devez, par votre action, avoir une influence sur cette politique et sur la préparation des différents gouvernements, afin que ces actions et ces législations soient unifiées.

C'est dans ce cadre que se place notre collaboration avec le milieu culturel et universitaire. Monsieur le Président, nous acceptons de bonne grâce le reproche qui nous a été adressé et je voudrais l'étendre un peu à notre action. Le monde de la culture est en général un peu étranger à l'effort que nous accomplissons en faveur de notre Europe. On en parle beaucoup dans les journaux. J'ai fait dresser une liste et j'ai pu constater que dans les six pays il existe plus de cent cinquante organismes et mouvements de caractère européen. Mais ils restent tous, s'il m'est permis de le dire, un peu dans le vague. L'enthousiasme pour l'Europe est grand, mais les connaissances spécifiques en ce qui concerne ses problèmes sont quelque peu diffuses. Il convient maintenant que l'action se fasse en profondeur : l'Europe ne peut pas être construite uniquement par quelques volontaires conscients de leurs responsabilités qui sont sur la brèche, mais elle doit l'être grâce à une participation intelligente profonde et très large de nos peuples, en particulier du milieu universitaire. Celui-ci, nous devons le dire, est en général beaucoup trop éloigné de nous.

Monsieur Pedini, comme vous nous le conseillez, nous développerons nos contacts avec les milieux universitaires et nous nous emploierons à parvenir, dans le respect absolu de leurs libertés, à une collaboration plus large et plus approfondie, en ouvrant, comme nous le faisons, nos centres de recherche, nos contrats d'associations — et cela, dans la mesure où le permettent la prudence et les possibilités — à tous ceux qui veulent nous envoyer leurs jeunes pour qu'ils se préparent et s'entraînent dans nos centres atomiques.

Monsieur le Président, on a également évoqué l'université européenne de Florence. Je ne désire pas aborder au fond ce sujet pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

L'Euratom suit ce problème important avec un très vif intérêt mais dans les limites de sa compétence et en tenant compte de la situation dans laquelle nous

Medi

nous trouvons. Nous souhaitons que l'Université de Florence, quand elle aura vu le jour et se développera, soit un exemple pour les autres universités, afin que celles-ci s'engagent, avec cet esprit européen, dans la voie de la collaboration scientifique et de la coordination de leurs efforts dans la liberté, dans le respect du génie propre à chacune et dans la compréhension mutuelle.

Ce problème de la coopération culturelle et scientifique européenne nous en avons parlé avec l'accord de nos amis du Marché commun et de la C.E.C.A. La fusion des exécutifs favorisera le développement et la réalisation de cette idée. Il convient d'intensifier la noble action de la culture européenne, pour aider à la mission que notre continent doit remplir envers les autres peuples du monde.

Monsieur le Président, en ce qui concerne les questions encore plus strictement syndicales, nous acceptons les suggestions qui nous ont été faites. Nous chercherons à avoir des contacts toujours plus étroits avec le monde du travail, car la dignité de l'homme ne se mesure pas à la tâche qu'il accomplit sur cette terre, mais à l'intensité, à l'honnêteté, à la probité et à l'esprit de sacrifice avec lesquels il s'en acquitte.

Nous proclamons la dignité de tous les hommes et c'est précisément pour cela que la science est au service de l'humanité et de l'homme, parce que, dans ce progrès commun, elle profite à cette créature merveilleuse qui chemine sur les routes du monde.

Monsieur le Président, je vous demande encore de m'excuser si, dans mon intervention, j'ai pu oublier quelque détail ou quelque réponse et je me permets de conclure en m'adressant à mon cher ami et collègue M. Alric. Il a été question d'industrie, d'économie, de politique et de problèmes syndicaux. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de rappeler la nécessité de ne pas oublier la recherche scientifique proprement dite.

Il est vrai que l'Euratom, en vertu du traité, a une finalité spécifiquement industrielle et technique, mais l'instrument fondamental est la recherche. Nous n'oublions pas que la quasi-totalité des objets que nous voyons autour de nous dans cette salle ou à l'extérieur sont des objets qui n'existaient pas il y a cent ans ou presque. Le monde a été changé par cette étincelle qui nourrit l'homme et qui transforme la nature : celle-ci s'appelle la science, la recherche, l'esprit de l'homme chercheur et réalisateur.

C'est pourquoi la Commission d'Euratom, tout en restant fidèle à sa mission qui est d'atteindre des résultats économiques et industriels, sait qu'il ne peut y avoir de véritable progrès si l'intelligence cesse son activité.

Comment se fait-il que l'humanité ait employé dix milliers d'années à découvrir la bicyclette ou les réacteurs nucléaires ? Je ne le sais pas, mais je me le suis

toujours demandé. Au fond, les conditions pour ces découvertes étaient déjà données dans la nature depuis au moins deux milliards d'années. L'homme existe depuis des milliers d'années : les circonvolutions cérébrales ont toujours été les mêmes, aussi bien du temps d'Homère que d'Archimède. Il y a toujours des choses que j'ignore mais ce que je sais, c'est que lorsque l'homme se met en quête de la vérité, et à plus forte raison si un grand nombre d'hommes le font ensemble, les délais se raccourcissent rapidement. Je me rappelle qu'en 1938 lorsqu'on parlait d'énergie nucléaire après les découvertes de Fermi, de Hans et de Meitner, l'on disait qu'il s'écoulerait cinquante ans avant que l'on utilise l'énergie nucléaire. Vous voyez comment les délais se sont rapidement réduits. Le temps n'a donc pas une valeur absolue, mais il est régi par l'effort, la volonté, l'intelligence, l'enthousiasme et le sacrifice de l'homme.

Et c'est à ce sens de l'effort, Monsieur le Président, que nous faisons appel dans cet hémicycle, où le petit atome et le petit noyau occupent le devant de la scène du monde politique, scientifique et économique, afin qu'ensemble nous préparions le nouvel avenir de cette Europe qui sera encore une fois une lumière et un phare qui éclairent les peuples du monde.

(Vifs applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. De Groot.

M. De Groot, membre de la Commission d'Euratom. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord me joindre à mon collègue M. Medi dans l'éloge qu'il a fait du rapport de M. Pedini.

Je crois que M. Pedini a notamment mis en valeur cette résonance politique qui manque parfois à nos exposés et qu'il a rendu de la sorte service à la Commission.

Il a amorcé ou développé ces échanges dont M. Alric parlait, ces accords réciproques entre les techniciens que nous sommes en dehors de notre rôle politique et les politiques que vous êtes dans cette assemblée.

Sans atteindre le degré d'enthousiasme de mon collègue M. Medi quand il parle de choses d'ailleurs éminemment importantes, je vais, si vous le permettez, entretenir ce Parlement de choses plus terre à terre, c'est-à-dire d'aspects pratiques de la collaboration qu'Euratom peut donner aux industries dans le domaine nucléaire.

On a parlé à plusieurs reprises de la question du choix entre les diverses filières de réacteurs qui sont accessibles à l'heure actuelle. On a même employé une expression qui est devenue courante dans une certaine mesure : la guerre des filières.

L'expression me paraît exagérée. Dans tous les cas, la question du choix se pose incontestablement. Elle

De Groot

n'est pas simple puisque nous sommes au début de techniques qui ne sont pas encore fixées et que, d'autre part, le nombre des facteurs qui interviennent dans ce choix entre divers types de réacteurs est si considérable que le problème ne pourrait pas être simple.

Je vais essayer de parler de la façon la plus claire possible et dans tous les cas de dégager devant vous la position qu'Euratom prend dans cette importante question. Et tout d'abord, je rappellerai que notre septième rapport annuel donne toute une série de détails sur les possibilités dès à présent offertes par ces deux filières de réacteurs éprouvés qui se trouvent être en conflit, à savoir d'une part les réacteurs gaz-graphite qui emploient de l'uranium naturel et les réacteurs à eau légère qui emploient de l'uranium légèrement enrichi dans son isotope 235.

Notre rapporteur parle des mérites respectifs de chacune des filières. Il donne des informations sur l'action qu'Euratom a menée directement dans le domaine de la recherche et indirectement dans le domaine notamment de la participation qu'Euratom a prise dans des centrales nucléaires pour soutenir l'un et l'autre des efforts de développement de ces deux systèmes de production d'énergie nucléaire.

Mon intervention d'aujourd'hui a donc pour seul but de compléter ce qui est dit dans le septième rapport. Je désire particulièrement intervenir sur ce sujet parce que, depuis la publication de notre septième rapport, deux événements importants se sont produits. Le premier est la publication des mémorandums établis par les gouvernements lorsque nous avons présenté à ces gouvernements un projet de réadaptation de notre second programme quinquennal. Quant au second événement auquel je fais allusion, il s'agit de la conférence qui a eu lieu récemment à Genève et qui vient de se terminer voici trois semaines environ.

Monsieur le Président, dans les mémorandums d'un côté, et à la conférence de Genève de l'autre, les tenants de chacune des filières apportent des renseignements de plus en plus précis établis sur la base des vertus constatées dans la pratique industrielle de chacune des filières.

De même se précisent les opinions sur l'opportunité de s'approvisionner à longue échéance en uranium naturel ou en uranium enrichi, le premier étant largement accessible dans le monde, le second étant plus directement entre les mains de certains fournisseurs particuliers.

Ces confrontations, ces échanges de points de vues sont dans l'esprit de la Commission une chose heureuse, car il est incontestable, et d'ailleurs normal, qu'au moment de l'avènement de nouvelles techniques de larges discussions aient lieu sur les formes que ces techniques choisissent pour s'affirmer.

Devant ces discussions et ces confrontations de points de vues sur les vertus de certains types de

réacteurs, quelles sont les réactions d'Euratom ? Devant ces éléments de compétition qui, je vous l'assure, dépassent une simple émulation technique et devant cette évolution, qui prend des allures de caractère franchement économique à certains moments, comment l'Euratom réagit-il, dans le cadre de ses obligations contractuelles, et quels sont, dans l'esprit d'Euratom, les éléments qui doivent intervenir dans un choix qui véritablement soit à l'avantage de l'économie énergétique européenne ?

Il ne s'agit bien entendu pas pour l'Euratom d'exprimer des vues platoniques en faveur de l'une ou l'autre des filières. Je crois que tout cela est fort intéressant, mais n'a pas de portée pratique réelle. Dès lors, ce qui est attendu par ce Parlement, c'est que nous donnions une opinion capable d'engendrer ou d'orienter certaines lignes d'action, ou encore une opinion qui montre dans quelle mesure l'Euratom, et sa Commission en particulier, est prêt à influencer le choix entre l'une ou l'autre de ces filières, ou, ce qui est plus important encore, la position qu'Euratom prend à l'égard des deux filières.

Je voudrais vous dire que la Commission d'Euratom agit, dans le cadre de ses obligations contractuelles, de diverses façons. La façon la plus effective d'agir n'est peut-être pas pour Euratom une action basée sur la contrainte, sur des obligations, mais est peut-être ce tissu de contacts que nous avons établis avec les gouvernements d'une part, avec toute une série d'industries d'autre part, contacts librement consentis de part et d'autre, non prescrits, qui ont développé une confiance réciproque et, par le fait même, une possibilité pour Euratom d'exercer une véritable responsabilité, c'est-à-dire une responsabilité de conviction.

C'est dans ce cadre que je me place pour vous dire comment les choses se présentent dans le choix des filières.

Puis-je vous rappeler pour autant que de besoin — ceci ne diminue en rien ce que je viens de dire sur la possibilité d'influences morales de la Commission d'Euratom — qu'en vertu même des prescriptions de son statut, l'Euratom n'est appelé ni maintenant ni dans l'avenir à construire des réacteurs industriels. La construction de réacteurs industriels est le fait des entreprises publiques ou privées chargées de la production d'électricité. Ces entreprises publiques ou privées prennent l'initiative et ensuite la décision de construire des centrales nucléaires ou autres.

Donc, premier choix : va-t-on construire une centrale traditionnelle ou une centrale nucléaire ?

Si l'on construit une centrale nucléaire, second choix : quelle est la filière que nous allons choisir ou que nous allons voir choisir par les vrais responsables de la construction de réacteurs industriels ?

Je laisse de côté le cas où Euratom serait amené, en vertu d'autres dispositions du traité, à décourager la construction d'un réacteur parce que celui-ci ne

De Groot

présenterait pas toutes les garanties de sécurité. C'est là un cas tout à fait exceptionnel sur lequel je n'insiste pas. Je me place surtout dans ce cadre du conseil, de l'aide véritablement morale que l'Euratom pourrait donner à une entreprise dans le choix d'un réacteur.

En fait, si vous vous placez dans l'hypothèse d'une entreprise publique ou privée appelée à choisir un réacteur, vous constaterez très facilement que seuls les avantages économiques et techniques, immédiats ou en puissance, seront retenus par cette entreprise pour son choix, pour localiser le problème : graphite-gaz d'un côté, eau légère de l'autre, en tenant compte non seulement des instruments qui seront créés, mais aussi du combustible qui sera employé pour l'un et l'autre type de réacteur.

A l'heure actuelle, après avoir très sérieusement examiné toutes les données disponibles — données non seulement théoriques, mais d'expérience industrielle — et compte tenu, bien entendu, des marges d'erreurs inévitables dans des travaux de cette nature, Euratom pense que les deux filières donnent des résultats pratiquement équivalents.

Si, d'un côté, les investissements sont moindres pour les réacteurs à eau légère — cela provient du fait que la puissance spécifique réalisée grâce à l'enrichissement est plus grande que dans l'autre cas —, par contre, les frais d'exploitation liés au cycle de combustible de l'eau légère sont plus élevés. Dès lors, malgré la sympathie que la Commission d'Euratom a évidemment pour une filière venant de la Communauté, conçue dans la Communauté et qui est européenne, malgré l'équivalence des deux types de filières, on devrait donner certaine préférence à la filière gaz-graphite.

Ce serait d'autant plus logique que cette filière se développe dans la Communauté avec des résultats d'exploitation directement interprétables par nous, tandis que lorsqu'on nous parle de certains résultats réalisés à l'extérieur de la Communauté, nous devons convertir les chiffres et les transposer en données directement comparables avec celles qui nous sont habituellement fournies.

Nous serions certainement fort impressionnés en faveur de la filière gaz-graphite si des pays qui ont eux aussi une grande expérience en la matière avaient fait un choix définitif.

A cet égard, M. Posthumus a fait ce matin certaines citations au sujet d'un pays qui, franchement, a une très belle expérience nucléaire, le Royaume-Uni. M. Posthumus a même cité des paroles qui ont été prononcées par le vice-président de l'autorité nucléaire anglaise. J'ai retrouvé ces paroles et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, Monsieur le Président, je vais traduire ce qui a été dit à ce sujet, pour éclairer l'assemblée sur ce type de réacteur.

Voici cette citation :

« Dans le choix d'un type de réacteur, chacun des types les plus avancés a été examiné ; chacun apparaît capable de montrer certains avantages par rapport aux types avec lesquels il se trouve en compétition, sous certaines conditions économiques. Nos propres études, dit Sir William Penney, montrent qu'un réacteur gaz-graphite légèrement amélioré du genre « advanced gas-cooled reactor » constitue un système très prometteur. Cependant, nous sommes obligés de faire des investigations plus approfondies en ce qui concerne le type de réacteur à eau légère et en particulier nous désirons savoir sur la base d'offres fermes fournies par les industries britanniques quels sont les avantages de ce type de réacteur. »

Cela m'amène, Mesdames, Messieurs, à vous dire que, en ce qui concerne les deux types de réacteurs, le choix n'est pas tranché directement. Dans cette Communauté, il est prudent de voir comment les choses se présenteront quant à l'évolution de chacun de ces deux types.

Dans tous les cas, Euratom se doit de stimuler les progrès en la matière au profit des industries et de l'économie énergétique de la Communauté. Euratom doit le faire sans aucune discrimination, en raison de l'intérêt psychologique de l'opération consistant à valoriser les produits qui viennent de sa propre Communauté.

On a dit qu'on était maintenant au seuil de la compétitivité pour ces deux filières et que l'effort de promotion de ces filières pouvait être laissé à l'initiative nationale, c'est-à-dire qu'il pouvait non plus être poursuivi d'une manière communautaire, mais mis entre les mains des centres nationaux les plus appropriés pour mener les perfectionnements nécessaires à maturité.

Monsieur le Président, c'est peut-être une manière de voir les choses, mais je reste convaincu que la façon la plus fructueuse d'agir à la fois pour l'industrie et pour l'énergie européenne, pour donner à chacun des pays de la Communauté d'égales bonnes chances nucléaires, est de permettre aux centres nationaux les mieux placés de poursuivre leurs recherches, mais en même temps de laisser à Euratom le soin de stimuler sans discrimination les efforts de perfectionnement pour les deux filières, spécialement pour ce qui est des éléments de combustibles.

Ceux-ci constituent peut-être les éléments les plus permanents dans la vie nucléaire qui se prépare. En matière d'éléments combustibles, une filière d'intérêt européen n'aura de vrai succès que si, dans la Communauté, chacun des partenaires dispose d'une bonne chance, du moins d'une chance raisonnable, de trouver, dans la fabrication des éléments de combustibles, l'occasion de créer chez lui, et en coordination avec ses voisins, de nouvelles industries nucléaires.

De Groot

Il m'est arrivé de le dire à plusieurs reprises à ce Parlement : nous sommes, Monsieur le Président, confrontés en Europe avec la nécessité de créer et de stimuler de nouvelles industries. Les chances de les créer sont peu nombreuses. Nous aurions grand tort de laisser échapper celle qui nous est offerte aujourd'hui dans le domaine nucléaire. Je crois donc qu'il est de l'intérêt communautaire qu'en dehors des efforts nationaux renforcés et dans tous les cas coordonnés, Euratom continue, en ce qui concerne les deux types de réacteurs éprouvés, à remplir un rôle de recherche et de développement non négligeable. C'est là une fonction importante requise par les exigences de l'article premier de notre traité.

On pourrait se demander si, pour l'application de ce même article premier, l'Euratom ne devrait pas agir dans l'intérêt communautaire en limitant par les moyens prévus par le traité les importations d'appareils et de parties d'appareils nucléaires étrangers. Cette question a été envisagée et examinée avec soin par Euratom. Pour des raisons plus pratiques que de doctrine une action de protection ne pourrait être raisonnablement envisagée de façon pratique et ce en dépit de toute la sympathie que nous avons pour les instruments de conception européenne et purement communautaire. A long terme, je crois qu'il serait totalement inefficace d'envisager une telle protection. Je vous en donne quelques raisons. La première, c'est qu'il convient de bien se mettre en tête que lorsqu'on construit un réacteur de n'importe quel type en Europe, ce réacteur donne lieu à des dépenses de fournitures et de main-d'œuvre qui, pour 90 % certainement, viennent de la Communauté et y restent, d'où l'intérêt que l'on doit porter dans tous les secteurs industriels à toutes les sortes de filières de réacteurs éprouvés accessibles. Je vous signale en particulier que, pour le moment, je suis saisi d'une proposition d'initiative de la République fédérale allemande dans laquelle notamment un réacteur basé sur des filières à eau légère donnera lieu à des dépenses en République fédérale et dans la Communauté de l'Euratom qui atteindront quasiment 100 %. C'est vous dire que la partie qui sera dépensée en dehors de la Communauté est pratiquement nulle.

La seconde raison pour laquelle un marché fermé par rapport à des apports extérieurs n'a aucune chance, me semble-t-il, de réussir ou d'avoir des conséquences pratiques résulte du fait que, en général, quand on construit un réacteur dans la Communauté, il l'est par des firmes qui, si elles n'étaient pas communautaires au moment où l'on a commencé la construction, le deviendront pour les besoins de la cause.

Je crois, Monsieur le Président, qu'effectivement les brevets passent les douanes avec une facilité relativement plus grande que les marchandises, les biens ou les parties de réacteurs.

Enfin, il est de l'intérêt des pays de la Communauté de ne pas tomber dans une économie nucléaire qui, dès le début, soit mono-filière et de rester ouverts à

des possibilités de perfectionnement qui représentent un potentiel relativement considérable. C'est la raison pour laquelle, dans l'état actuel des choses, il nous paraît normal que les efforts d'Euratom portent sur la promotion des deux filières, que nous ne néglignons surtout pas la filière de conception européenne mais que, en même temps, nous donnions l'occasion à nos industries de se faire la main et d'intervenir dans l'ensemble des possibilités nucléaires qui s'offrent à elles.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques commentaires que je voulais faire sur la prétendue bataille des filières.

J'ai pris note, d'autre part, des différentes questions posées par les orateurs intervenus dans ce débat et, au risque d'allonger de cinq minutes mon intervention — si vous le permettez, Monsieur le Président — je voudrais dire à M. Illerhaus que certainement mon exposé au sujet des deux filières de réacteurs répond à son souci de voir améliorer tous les réacteurs dès à présent éprouvés.

Au surplus, M. Illerhaus souhaiterait que nous fassions une déclaration de programme plus nette. Cette déclaration, Monsieur Illerhaus, est précisément contenue dans notre prochain programme quinquennal revu en tenant compte des possibilités d'adaptation qui nous seront données par le Conseil de ministres.

M. Posthumus a posé toute une série de questions. Il avait parlé en particulier de l'hésitation anglaise quant aux types de réacteurs. Je crois y avoir répondu.

Je sais gré à M. Alric de ses courtoises interventions, qui sont d'ailleurs fondamentalement importantes.

Il est incontestable, Monsieur Alric, que, pour le moment, nous envisageons des orientations qui, je pense, répondent d'une façon générale à vos préoccupations.

Nous ne sommes jamais en divergence de vues quant à ces orientations.

M. Bousch a posé toute une série de questions. Je lui ai répondu indirectement en parlant du conflit ou du choix entre les filières. Je voudrais dire à M. Bousch que, effectivement, le traité d'Euratom prévoit dans son chapitre 4 qu'à intervalles réguliers nous ouvrirons de grandes perspectives au développement de l'industrie nucléaire, notamment pour permettre aux industriels que la chose intéresse de s'orienter et de procéder aux investissements nécessaires. Jusqu'ici nous ne l'avons pas fait, Monsieur Bousch, parce que nous sommes, je crois, des gens sérieux. Il est en effet totalement impensable que par une véritable gageure nous fassions des prévisions de développement d'industries dont les résultats, il y a six mois ou un an, étaient totalement imprévisibles. Nous voyons plus clair aujourd'hui, car des résultats tangibles d'exploitation nous mettent en mesure de

De Groot

suivre l'orientation des industries nucléaires. Nous avons sur le métier la préparation d'un avis sur les perspectives de l'énergie nucléaire. Il sera important et ce Parlement le connaîtra très rapidement.

M. Burgbacher a parlé spécialement d'Ispra. Mon collègue, M. Medi, a répondu à ce sujet.

M. Burgbacher m'a quelque peu effrayé quand il a parlé d'un comité consultatif ad hoc pour Ispra. Si je vous ai bien compris, Monsieur Burgbacher, cette solution est difficile à réaliser dans le cadre d'une administration aussi vaste que celle que nous connaissons. Les centres que je connais fort bien en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada sont aussi dans une sorte de dépendance régulière à l'égard d'un organe central et dans tous les cas n'ont pas de comité consultatif étranger qui, à certains moments, pourrait mettre la ligne de conduite de ces centres en conflit avec celle que nous devons adopter pour toute notre entreprise et dont nous rendons compte au Parlement et au Conseil de ministres.

M. Santero a soulevé une question relative aux assurances et sur laquelle je puis lui dire qu'effectivement tout ce qui dépend de nous a été fait pour résoudre ce problème. Au début de cette année encore, j'ai présidé une conférence des assureurs à Aix-en-Provence et j'ai essayé une nouvelle fois de stimuler la préparation du contexte assurance qui doit être réalisé avant qu'on puisse implanter des réacteurs. Pour le moment, c'est aux Etats à prendre des dispositions pour réaliser un certain nombre de mesures que nous avons proposées et qui tardent à être adoptées.

Concernant le problème du conflit possible entre le charbon et l'énergie nucléaire, je dirai à M. Pêtre que je m'en suis expliqué à plusieurs reprises devant ce Parlement. Je ne crois pas à la possibilité d'un tel conflit. Je suis frappé des préoccupations de M. Pêtre en ce qui concerne la formation professionnelle. Je crois que nous allons entrer dans la voie d'une amélioration de cette formation professionnelle mais que l'Europe, que les cadres nucléaires, peut-on dire, et même les ouvriers de maîtrise, les contremaîtres nucléaires ne demandent pas en fait de formation tout à fait spéciale. Ce sont des gens qui ont une véritable maîtrise de leur métier, par la précision et la pureté du travail qu'ils accomplissent.

Quoi qu'il en soit, Euratom a l'intention de donner, d'accord avec certaines écoles industrielles, un certificat de qualification quant à la formation donnée par ces écoles.

Enfin, je répondrai à M. le président Pleven qui a posé trois questions dont deux m'intéressent plus directement.

D'abord M. Pleven s'est inquiété de voir l'uranium mal employé. Je partage son opinion et je crois que toute notre action pour la mise au point de réacteurs rapides consisté notamment à passer de la faible utili-

sation, qui oscille en ce moment entre 1 et 2 % du potentiel énergétique de l'uranium naturel, à une utilisation de l'ordre de 50 à 60 %.

Il y a environ quatre ans, une évaluation permettait d'affirmer que, sur la base de la médiocre utilisation permise par les réacteurs actuels, les réserves d'uranium susceptibles d'être valorisées au point de vue minier à des prix de revient acceptables représentaient un cinquième des approvisionnements énergétiques en charbon et en pétrole.

Si nous pouvons passer, grâce aux réacteurs rapides, à une utilisation de 50 % au lieu de 1 %, nous multiplierons ce cinquième par 50 ; autrement dit, les réserves nucléaires représenteront dix fois le potentiel total des réserves dont nous estimons disposer en ce moment.

Il serait préférable que je demande à mon collègue M. Sassen de bien vouloir répondre aux autres questions qui ont été posées.

Telles sont, Monsieur le Président, les réponses que j'étais en mesure de faire aux diverses interventions. J'ai probablement été incomplet. C'est pour gagner du temps que j'ai réduit mes réponses, mais il est bien entendu que je reste à la disposition du Parlement si elles ne l'avaient pas complètement satisfait.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Sassen.

M. Sassen, membre de la Commission d'Euratom. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est d'abord pour moi un agréable devoir que de m'associer aux hommages rendus à M. le Rapporteur général pour son rapport, non seulement parce qu'il est très complet et — si vous me permettez d'utiliser un terme du traité — richement « approvisionné » en informations, mais parce qu'il a découvert le secret d'exprimer en termes simples des choses compliquées.

Je suis, comme mes collègues, également sensible aux encouragements que nous avons trouvés dans ce débat, ainsi qu'à la critique constructive consacrée à notre action, et plus spécialement à notre septième rapport général.

Depuis de longs mois, nous avons introduit, dans les formes de procédure prévues par le traité, des propositions d'aménagement ou de réaménagement du deuxième programme quinquennal.

Les critiques et les suggestions formulées en la matière par les Etats membres, et qu'on peut retrouver en annexe au rapport établi par M. Pedini, sont postérieures à ces propositions. Il s'agit, dès lors, bien davantage d'un dialogue stimulé par la Commission plutôt que de critiques dont il a été dit, à tort à mon avis, qu'elles expriment un état de crise.

Sassen

La Commission d'Euratom a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de fournir une aide efficace à l'industrie nucléaire en développement en Europe et de préparer parallèlement les techniques d'avenir.

Si vous me permettez de citer une phrase de la résolution du Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A., ce Conseil, soulignant la nécessité du développement industriel nucléaire dans la Communauté, a motivé sa position en disant qu'il s'agissait de permettre à cette nouvelle source d'énergie d'apporter, dès que possible, toute la contribution qu'elle pourrait fournir dans des conditions économiques à la couverture des besoins en énergie de la Communauté.

Dans cette optique, la troisième conférence de Genève, qui a nettement mis l'accent sur des préoccupations du même ordre concernant l'aspect compétitif de l'énergie nucléaire dans des délais relativement brefs, constitue une preuve du fait que la Commission d'Euratom a, je crois, poursuivi une politique conforme à la réalité.

En effet, à la suite des communications et des discussions de Genève, on peut constater :

1° que l'intérêt suscité par l'utilisation pacifique de l'énergie atomique s'étend au monde entier. Je me réfère notamment sur ce point aux déclarations faites par le secrétaire général de l'organisation des Nations Unies, U. Thant, et à celles de M. le Haut Commissaire à l'énergie nucléaire de l'Inde, M. Bahbah ;

2° que sur 741 rapports, 150 ont été consacrés au prix de l'énergie nucléaire, abordant ainsi l'aspect directement industriel et même commercial du problème ;

3° que l'accent a été mis à diverses reprises sur le fait que le coût de la valorisation atomique porte en lui-même le principe et la nécessité d'une coopération internationale ;

4° que pour la première fois des indications sur le coût de l'électricité nucléaire ont été fournies par l'Union soviétique ;

5° que les prévisions et les propositions de la Commission dans le domaine de l'approvisionnement ont été largement confirmées.

La Commission note plus particulièrement l'intervention d'un membre de la délégation française, s'appuyant sur Euratom pour plaider en faveur d'une véritable politique d'approvisionnement et, si vous me permettez d'utiliser le langage du traité, en faveur d'une véritable « politique commune d'approvisionnement ».

Préalablement à tout mémorandum concernant le réaménagement du deuxième programme quinquennal, la Commission d'Euratom avait alerté l'opinion sur la nécessité de concentrer certains efforts, de coordonner davantage l'action européenne dans le domaine nucléaire, de déterminer des objectifs industriels précis et d'harmoniser davantage le programme

de recherches dans l'optique d'une réelle politique commune en matière atomique.

La réponse que vient de vous faire M. De Grootte vous prouve que, sur ce plan, nous ne nous sommes pas bornés à alerter l'opinion, mais que nous avons également agi.

Cette tendance doit prendre un relief d'autant plus grand que la fusion des exécutifs implique un certain nombre de précautions si l'on veut préserver et étendre l'action communautaire dans le domaine atomique. Il ne suffit pas, en effet, de déterminer certains objectifs de recherche encore faut-il le faire dans l'optique d'une évolution économique rapide impliquant des solutions qui abordent des problèmes sociaux, juridiques et politiques autant que techniques et scientifiques.

Il m'incombe maintenant de donner à M. le président Pleven une explication sur un point délicat. La Commission se trouve, aujourd'hui, réellement dans l'impossibilité de donner une réponse valable à la question d'ordre budgétaire qu'il lui a posée, et cela pour une raison qui, elle, est encore valable et qui a été exposée à votre assemblée au mois de juin par le président Chatenet.

Celui-ci a, en effet, attiré votre attention sur le fait qu'au stade actuel la procédure budgétaire est doublée, pour ainsi dire, par une autre procédure, celle prévue à l'article 7 du traité qui a trait précisément au réaménagement du deuxième programme quinquennal.

Vous le savez, c'est pour le 30 septembre que nous devons soumettre nos avant-projets du budget au Conseil. A deux reprises déjà, aux mois de juin et de juillet, le Conseil s'est penché sur le problème du programme ; il a décidé d'y revenir pour la troisième fois, et nous espérons que ce sera la dernière, lors de la session d'octobre.

Nous ne savons pas encore quelles seront les décisions du Conseil à cet égard et, par conséquent, Monsieur le président Pleven, vous voudrez bien comprendre qu'en l'état actuel de la question il n'est pas possible de vous donner une réponse satisfaisante. De toute façon, compte tenu du rôle du Parlement dans la procédure budgétaire, le Parlement aura toute possibilité de délibérer et de s'exprimer sur les propositions budgétaires que nous serons appelés à formuler avant la fin de ce mois.

Après ce qu'a déjà dit à ce sujet M. De Grootte, je puis donner une réponse très complète et même chiffrée aux questions relatives à l'approvisionnement en matières fissiles. Mais, avec votre assentiment, Monsieur le Président, avant d'aborder ce point, je voudrais encore me pencher quelques instants sur des problèmes qui ont trait aux relations extérieures de la Communauté.

Tout d'abord, je réponds à M. le Rapporteur général, qui a souhaité hier que les relations entre la Com-

Sassen

munauté et le Royaume-Uni connaissent un nouvel essor. Je tiens à le rassurer : la Commission n'a pas manqué de se pencher sur ce problème. Dans la période sur laquelle porte le rapport et dans les mois suivants, la Commission a rencontré certaines difficultés de caractère technique qui ont empêché la réalisation de progrès aussi étendus qu'elle l'aurait souhaité. Mais cette question reste toujours présente à l'esprit de la Commission qui souhaite vivement que la collaboration établie avec le Royaume-Uni dans le domaine nucléaire puisse continuer — je dis bien continuer — à se développer fructueusement.

Mme Probst a consacré une intervention fort importante et judicieuse à quelques autres problèmes d'un caractère plus général, qui ont également trait au problème des relations extérieures et notamment à l'application des articles 103 et 106.

Je me permets de résumer aussi brièvement que possible la situation actuelle.

L'article 103, vous le savez, fait obligation aux Etats membres de communiquer à la Commission tout projet d'accord avec un Etat tiers, une organisation internationale ou un ressortissant d'un Etat tiers, dans la mesure où l'accord intéresse l'application du traité.

La Commission a alors la possibilité d'adresser ses observations à l'Etat intéressé qui s'y conforme ou qui peut en référer à la Cour de justice.

Depuis l'entrée en vigueur du traité, la Commission a reçu communication de la part des Etats membres des accords de coopération suivants : l'accord entre le gouvernement italien et le gouvernement brésilien, l'accord entre le gouvernement français et le gouvernement du Viet-Nam, un amendement à l'accord de coopération entre la France et les Etats-Unis.

En plus de ces accords gouvernementaux proprement dits, les Etats membres ont communiqué à la Commission un certain nombre d'accords conclus par leurs organismes nationaux assumant des prérogatives gouvernementales et ayant une position de prééminence ou bien un monopole de fait dans le domaine nucléaire de l'Etat en question.

Dans ce domaine aussi, une collaboration de plus en plus étroite se développe présentement entre les Etats membres et la Commission. Il convient notamment de remarquer que, dans la plupart des cas, les Etats membres ou les commissariats respectifs se sont engagés à faire profiter la Communauté des accords conclus bilatéralement avec l'étranger par communication à la Commission, pour diffusion aux autres Etats membres, des informations échangées dans le cadre de ces accords.

Un certain nombre de communications de ce genre ont en effet été reçues et ensuite diffusées dans la Communauté.

L'article 106 prévoit que les Etats membres qui, avant l'entrée en vigueur du traité, ont conclu des accords avec des Etats tiers visant la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire sont tenus d'entreprendre, conjointement avec la Commission, les négociations nécessaires avec ces Etats tiers en vue de faire assumer autant que possible la reprise par la Communauté des droits et obligations découlant de ces accords.

Jusqu'à présent, l'article 106 n'a pas trouvé d'application directe au sens juridique du terme. Dans la pratique et vu sous un angle économique, la reprise des accords bilatéraux nationaux a perdu beaucoup de son importance avec la conclusion d'accords entre la Communauté et les puissances nucléaires importantes du monde occidental, notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada.

Si l'on considère, par exemple, l'accord entre l'Euratom et les Etats-Unis, on constate que les quantités d'uranium enrichi à livrer à la Communauté atteignent 70.000 kilos. A titre de comparaison, le plafond de l'accord Allemagne - Etats-Unis est de 2.500 kilos, celui de l'accord italo-américain de 7.000 kilos, en uranium 235 contenu.

En ce qui concerne la fourniture du plutonium, matière encore très rare mais indispensable au développement des réacteurs rapides, les Américains se sont engagés à couvrir les besoins du programme rapide de la Communauté jusqu'à concurrence de 500 kilos, quantité suffisante pour l'exécution des travaux prévus par le deuxième programme quinquennal.

Les accords bilatéraux nationaux, eux, ne prévoyaient que la possibilité d'acquisition de quelques kilos de plutonium seulement.

Des utilisateurs de toute la Communauté se servent de plus en plus des possibilités accrues que leur offrent les accords communautaires. Par le canal communautaire seront livrées, par exemple, les huit tonnes d'uranium faiblement enrichi pour le réacteur Selni, en Italie, l'uranium très enrichi pour le réacteur Pégase en France et également l'uranium nécessaire au réacteur dit Schulten (réacteur à boulets) en Allemagne.

Le programme de réacteurs rapides de la Communauté sera complètement approvisionné en uranium enrichi et en plutonium par l'intermédiaire d'arrangements conclus par la Communauté avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Dans ce contexte il convient également de noter que le contrôle de l'utilisation des matières fissiles à des fins pacifiques est, dans tous les accords bilatéraux nationaux, exercé unilatéralement par les pays fournisseurs de ces matières, mais, dans les accords conclus par la Communauté, les partenaires de celle-ci ont reconnu que le contrôle communautaire était valable et ont renoncé à exercer le leur.

Sassen

On peut donc dire, en somme, que les droits et obligations assumés par la Communauté sur la base de ses propres accords avec les pays avancés dans le secteur nucléaire dépassent d'ores et déjà les droits et obligations qu'elle aurait pu prendre à sa charge, suite à une reprise des accords bilatéraux nationaux conformément à l'article 106.

Cela étant dit, je me permets de faire observer au Parlement que l'amendement n° 4 proposé par M. Bousch au paragraphe 22 du projet de résolution me paraît contraire aux dispositions du traité et qu'il serait au moins fort difficile à la Commission de donner une suite favorable à cet amendement au cas où il serait accepté.

En revanche, l'amendement n° 6 proposé par M. Burgbacher constitue une nette amélioration par rapport au texte original du projet de résolution.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur le dernier problème que je dois traiter, celui de l'approvisionnement.

La Communauté occupe d'ores et déjà, sur le plan de l'approvisionnement, une place d'importance croissante. Son rôle de deuxième consommateur d'uranium enrichi du monde libre est attesté par deux faits que je voudrais mentionner.

Sur un total de 5.345 kilos d'uranium enrichi exportés par la commission américaine jusqu'au 30 juin de cette année, la Communauté, en tant que telle, c'est-à-dire sans tenir compte des livraisons faites aux Etats membres dans le cadre de leurs accords bilatéraux, en a absorbé 2.635 kilos, soit près de la moitié.

En second lieu, la dernière prévision présentée par la Commission évaluée à environ 40.000 mégawatts la puissance électrique nucléaire qui sera installée dans la Communauté vers les années 1980, dont 50 % environ nécessiteront probablement le recours à de l'uranium enrichi. Ces chiffres sont d'un ordre de grandeur équivalent aux valeurs obtenues pour les Etats-Unis et nettement supérieurs aux évaluations faites, par exemple, pour la Grande-Bretagne.

Cette importance reconnue à la Communauté comme puissance nucléaire, en particulier comme consommateur d'uranium enrichi, explique le poids et l'influence que peut avoir Euratom auprès de la commission américaine en vue d'infléchir sa politique dans le sens d'un plus grand libéralisme et de l'octroi de plus grandes facilités de fournitures aux meilleures conditions de prix.

Plusieurs points illustrent le libéralisme de la commission américaine dans sa politique de fourniture de matières fissiles aux utilisateurs étrangers répondant aux préoccupations exprimées à maintes reprises par la Commission d'Euratom.

J'ai déjà mentionné que les quantités à livrer allaient passer de 30.000 à 70.000 kilos en uranium enrichi. Ce total est dix fois plus élevé que celui

résultant du plus important des autres accords bilatéraux conclus par les Etats-Unis.

Vous avez certainement eu connaissance d'une déclaration que M. Seaborg, le président de l'U.S.A.E.C., a faite récemment à Bruxelles sur la politique d'approvisionnement. Nous avons retrouvé dans son exposé — et nous nous en félicitons — une série de clauses d'amélioration sur les conditions de livraison et sur les prix, qui rejoignent nos désirs et qui sont — disons-le franchement — également le résultat de conversations et de négociations parfois serrées qui ont été menées par l'agence d'approvisionnement et les représentants des réacteurs de puissance de la Communauté, avec les interlocuteurs américains.

Bien entendu, Monsieur le Président, nous sommes toujours à la disposition du Parlement et de sa commission compétente pour vous exposer en détail les aspects de la politique d'approvisionnement.

Je ne veux pas uniquement parler de l'uranium enrichi car j'ai réservé l'uranium naturel pour la dernière partie de mon intervention mais, avec votre approbation, Monsieur le Président, je désirerais terminer mes observations en néerlandais.

(L'orateur poursuit son exposé en néerlandais.)

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'uranium naturel, nous nous sommes basés sur les perspectives que nous avons déjà publiées concernant l'accroissement de la demande d'énergie. Je cite très rapidement les chiffres : 460 millions de tonnes équivalent charbon en 1960, 1 milliard de tonnes en 1980.

C'est pourquoi la politique énergétique des différents pays de la Communauté, de même que la politique commune que l'on s'efforce de définir, doivent satisfaire à la demande échelonnée sur une longue période et assurer un approvisionnement régulier aux prix les plus bas possible (on voudra bien se référer à la définition qu'en ont donnée les ministres à Rome), en même temps qu'assurer un approvisionnement répondant qualitativement et quantitativement aux besoins et, à cet égard, éviter les transformations trop rapides qui auraient des répercussions inacceptables sur les plans économique et social.

En ce qui concerne spécialement l'approvisionnement en uranium naturel, il convient, par conséquent, de prendre des mesures qui permettent le développement de l'énergie nucléaire jusqu'au niveau garantissant sa rentabilité.

C'est pourquoi, dans ce cadre, notre politique est orientée sur l'approvisionnement de la Communauté en matières fissiles aux conditions les plus avantageuses.

Pour définir cette politique, la Commission d'Euratom s'inspire des principes généralement admis en matière d'approvisionnement en combustibles fossiles. Le développement des sources énergétiques d'appoint existant dans la Communauté se poursuit jusqu'au

Sassen

niveau garantissant la rentabilité. La dispersion géographique des sources d'approvisionnement et le développement des garanties suffisantes pour la sécurité de l'approvisionnement de la Communauté constituent un autre point dont s'inspire cette politique.

Monsieur le Président, vous n'ignorez pas qu'à la suite d'une étude effectuée par le Comité consultatif de l'agence d'approvisionnement, nous avons adressé au Conseil un mémorandum relatif aux principes généraux d'une politique commune d'approvisionnement, à la situation actuelle sur le marché de l'uranium naturel, ainsi qu'aux crédits et aux moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette politique commune.

Je me permettrai d'être bref en ce qui concerne la situation sur le marché de l'uranium naturel.

En raison de la surproduction actuelle, l'industrie de l'uranium subit des transformations radicales. On a tendance à n'exploiter que les gisements les plus riches, au risque de compromettre l'exploitation ultérieure des réserves. Les travaux de prospection sont interrompus avec cette conséquence que l'on ne découvre plus aucun gisement nouveau. Depuis 1956 on n'a pratiquement découvert aucun gisement important. Pour l'ensemble du monde libre, la capacité de production est tombée de 30.000 tonnes en 1959-1960 à 10.000 tonnes à l'heure actuelle.

La situation sur le marché de l'uranium naturel est caractérisée par le fait qu'à l'heure actuelle la production est supérieure à la demande. On estime généralement que cette situation persistera jusqu'à la fin de la présente décennie. Plus tard, on pourra s'attendre à un accroissement accéléré de la demande.

Il est exact qu'en présence de cette situation et, au demeurant, en parfait accord avec les conclusions auxquelles a abouti le Comité consultatif de l'agence d'approvisionnement, la Commission d'Euratom estime pouvoir tirer les conclusions suivantes, qui seront les principes de base de la ligne politique à suivre :

En premier lieu, il ressort de la comparaison entre les besoins et les sources d'approvisionnement qu'au cours de la période envisagée le monde libre disposera d'uranium en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins de l'industrie de l'énergie nucléaire.

Cette conclusion paraît d'autant plus acceptable que dans le rapport du Comité consultatif, dont nous avons approuvé les conclusions figurant dans l'introduction, les sources dont il est tenu compte restent limitées aux réserves susceptibles d'être exploitées au prix de 8 à 10 dollars à la livre anglaise, soit 454 grammes d'oxyde d'uranium, ou en dessous de ce prix. Je suis même tenu d'être plus précis encore pour répondre à la deuxième question posée par M. Pleven.

L'annexe I de ce rapport mentionne les réserves d'uranium naturel que l'on peut se procurer, dans l'ensemble du monde libre, au moins à ce prix ou à un prix inférieur. Il s'agit en l'occurrence de réserves

réellement recensées, ou de réserves dont il est tout au moins permis d'affirmer que l'on possède la preuve de leur existence.

Ces réserves intéressent les pays suivants : les Etats-Unis, le Canada, l'Afrique du Sud, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, l'Australie, l'Argentine, le Congo, le Gabon, le Japon, l'Inde et ce qu'il est convenu d'appeler les « autres pays » où les gisements sont relativement peu importants.

Les réserves recensées au 1^{er} janvier 1962 s'élèvent à 450.000 tonnes et en 1971, déduction faite de l'exploitation au cours de la période qui nous en sépare, elles seront de 320.000 tonnes, dont 30.000 à l'intérieur de la Communauté — ceci répond également à une question posée par M. Pleven.

La seconde orientation de la politique d'approvisionnement est la suivante : pour pouvoir disposer d'uranium à bas prix lors de la reprise de la demande, il importe de prendre à court terme des mesures adéquates, en particulier en vue de stimuler la prospection des gisements d'uranium. On ne peut attendre plus longtemps avec ces prospections car le décalage entre le début des travaux de prospection et le moment où l'exploitation peut se faire atteint facilement sept années.

Il ressort de la comparaison entre les besoins et les sources d'appoint dans le domaine de l'approvisionnement en uranium que la Communauté est tributaire du reste du monde et que, comme l'affirme le rapport du Comité consultatif, elle risque d'en venir à une situation désastreuse sur le plan commercial, sinon sur le plan politique, si elle n'a aucune chance de pouvoir s'approvisionner à de nouveaux gisements d'uranium ou de participer à la prospection et à l'exploitation de ces gisements.

J'espère que cet exposé, consacré en partie à l'uranium enrichi et, pour une part non moins importante, à l'uranium naturel et aux mesures que nous avons soumises au Conseil dans ce domaine, a démontré clairement à cette assemblée que la politique de la Commission d'Euratom est dictée par le souci constant de ne rien négliger pour aboutir à ce que le choix entre l'une ou l'autre filière de réacteurs, uranium naturel ou enrichi, ne doit en rien être influencé par des considérations sur l'approvisionnement de la Communauté en produits de base, et spécialement en matières fissiles.

C'est là également un des objectifs de la politique d'approvisionnement préconisée et stimulée par la Commission d'Euratom.

Monsieur le Président, après les exposés de mes collègues, MM. Medi et De Groote, j'espère avoir répondu aux questions qui étaient restées sans réponse ; c'est toujours délicat lorsque l'on doit parler en dernier lieu. Il va de soi que je reste à votre disposition au cas où j'aurais oublié de répondre à quelque autre question.

(Applaudissements)

6. Modification de l'ordre du jour

M. le Président. — La parole est à M. Vals.

M. Vals. — Je tiens à rassurer M. Pedini, ce n'est point sur son rapport que j'ai demandé à intervenir, mais simplement sur l'ordre du jour.

Il est actuellement 19 h 10 et je crois que la discussion du rapport de M. Pedini sera terminée vers 19 h 30.

Il nous resterait encore à examiner aujourd'hui le rapport de M. Burgbacher.

Afin que nous puissions terminer notre session à une heure raisonnable demain, l'assemblée ne préférerait-elle pas commencer sa séance demain à 14 heures au lieu de 15 heures ce qui nous ferait gagner une heure ? Si le rapport de M. Burgbacher ne peut — comme il est probable — venir en discussion ce soir, il serait discuté en priorité demain à 14 heures.

M. le Président. — Votre suggestion, mon cher collègue, me semble très judicieuse.

Il est nécessaire, en effet, après une journée de travail fort intéressante mais quelque peu austère et difficile à suivre, aussi bien pour les fonctionnaires de cette assemblée que pour nous-mêmes, que nous terminions la présente séance à une heure raisonnable, c'est-à-dire vers 19 h 30.

Mais même dans cette hypothèse, un effort supplémentaire de concision devra être fait lors de la discussion et du vote de la résolution et des amendements qui s'y rapportent.

Je sais que dans un esprit de compréhension, M. le Rapporteur général a déjà accepté plusieurs de ces amendements. J'espère qu'il voudra bien indiquer dans son exposé final si d'autres sont de nature à être retenus, de telle sorte que nous n'ouvrons pas une nouvelle discussion et que la puissance de conviction des auteurs d'amendements n'ait pas à s'exercer outre mesure.

(Sourires)

Cela dit, et en m'excusant d'avance auprès de M. Burgbacher du fait que l'assemblée ne pourra probablement pas aborder l'examen de son rapport ce soir, l'assemblée est-elle d'accord — conformément à la suggestion de M. Vals — pour avancer d'une heure la séance de demain et pour faire figurer en tête de son ordre du jour le rapport de M. Burgbacher ?

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

7. Activité d'Euratom (suite)

M. le Président. — La parole est à M. Pedini.

M. Pedini, rapporteur général. — (I) Monsieur le Président, chers collègues, nous en arrivons maintenant à la conclusion de cet intéressant débat. Le rapporteur se doit de remercier tous les orateurs qui sont intervenus, surtout parce que ce débat a fait apparaître une concordance de vues sur certaines orientations essentielles de politique nucléaire que le rapporteur général, interprétant notamment les suggestions des autres rapporteurs, a essayé de présenter à cette assemblée. Je crois que sur un plan général il faut apprécier le fait que ce débat, qui aurait pu être un débat presque exclusivement technique, et aurait pu transformer cet hémicycle en un champ de bataille de ce que l'on appelle la « guerre des filières », est au contraire et heureusement resté sur un plan politique. Et si hier on attribuait à une insuffisance d'appréciation politique l'absence de choix de la Commission de l'Euratom entre les différents types de réacteurs, aujourd'hui, le débat terminé, je crois pouvoir dire que cette absence de choix est due à une raison précise et nouvelle, et a un sens précis et valable. Il faut le dire pour soutenir l'action de la Commission d'Euratom.

Il me semble qu'un autre élément encore ne doit pas échapper à l'attention de mes collègues : dans nos discours, il a été amplement question des relations entre l'Euratom et d'autres communautés mondiales, celles de l'Amérique et de l'Angleterre en particulier.

Cela signifie que, précisément dans le secteur relevant d'Euratom, l'Europe se présente avec une politique étrangère propre.

Voilà pourquoi nous nous sentons proches, dans ce débat, et nous le serons de plus en plus, de la Communauté atomique, et nous sentons qu'elle va même au delà des limites de ce traité. Nous nous rendons compte qu'elle participe au destin de toute la Communauté européenne.

Je dois remercier tous ceux qui se sont ralliés à ces thèses. Nous sommes convaincus que la Communauté de l'atome traverse, il se peut que j'aie employé un terme impropre, une période de crise de croissance. Il convient peut-être de préciser que, lorsqu'un Italien parle, par expérience, de crise, il pense à un fait qui, dans les affaires italiennes, est beaucoup plus courant que dans les pays qui jouissent d'une stabilité économique que nous cherchons encore à réaliser ! Tout en remerciant MM. Medi, De Groote et Sassen pour les précieux éléments d'appréciation que leurs interventions ont apportés, je voudrais faire une recommandation à mes collègues de la Commission : s'il y a une crise de croissance, faisons en sorte de sortir rapidement des difficultés, de la stagnation,

Pedini

car, si l'Euratom s'arrêtait, je le répète, un des éléments fondamentaux de la construction européenne s'arrêterait par la même occasion.

Je remercie M. Illerhaus pour son intéressante intervention et son approbation, et je le remercie d'avoir surtout souligné, au nom du groupe démocrate-chrétien, la nécessité d'une coordination de plus en plus étroite entre programme communautaire et programmes nationaux. Ce point se dégage lui aussi de la philosophie de ce débat. On ne construit pas une Europe nucléaire sans une participation active des nations : mais celle-ci ne suffit pas si, au-dessus d'elle, il n'y a pas une coordination et une vision de nature communautaire.

M. Illerhaus, et avec lui M. Burgbacher, président de notre commission de l'énergie, qui est le parlementaire le plus autorisé en la matière, ont parlé du problème important de l'utilisation des installations d'Euratom. Peut-être la partie de mon rapport qui traite cette question n'a-t-elle pas été interprétée d'une façon précise. Je ne suis pas sûr d'avoir parlé de l'utilisation des installations à 35 % de leur capacité, je ne suis pas un technicien et je n'ai pas le temps d'apprécier comment sont utilisées les installations. Je me suis servi de données recueillies dans vos centres, Monsieur Medi, et, de toute façon, toutes mes observations n'avaient pour objet que d'apporter l'appui du Parlement européen à l'action de la Commission.

Lorsqu'on visite Ispra, Petten et Mol, qui sont les centres de l'Euratom, on peut voir les magnifiques installations qui sont le fruit de grands sacrifices et de grands efforts et qui font l'orgueil de l'Europe. Mais il est vraiment absurde que leur rendement soit parfois compromis par le fait que les gouvernements, après avoir dépensé 80 % de ce qu'ils devaient dépenser, se montrent aujourd'hui avarés pour accorder les moyens d'exploitation nécessaires. Présentez cette observation au cours des discussions des ministres en disant que le Parlement européen fait une lapalissade : quand on fait des investissements il faut les porter au maximum de leur rendement, non seulement pour des motifs d'ordre économique, mais également par respect pour tous ceux qui leur ont consacré leur travail.

Je suis très heureux que M. Posthumus ait mis en relief un autre aspect de cette discussion : la concentration du débat dans un heureux équilibre entre science et politique. Nous faisons fausse route lorsque, dans notre Parlement, nous faisons des exposés trop techniques et peut-être nous trompons-nous aussi lorsque nous nous livrons à des discussions trop politiques.

Nous aurons fait œuvre utile si, grâce à ce débat, nous avons pu parvenir à saisir — dans un effort de synthèse que nous faisons jour après jour et que nous devons faire de plus en plus — que science et politiques sont inséparables, car elles sont partie intégrante l'une de l'autre.

Si, moi aussi, Monsieur Posthumus, je peux avoir changé d'idées en la matière, c'est parce que l'on ne reste pas, dans cette haute assemblée parlementaire, sans se perfectionner et sans apprendre tous les jours quelque chose avec ces importants débats.

M. Posthumus a mis en lumière la nécessité d'une collaboration non seulement avec le monde américain, mais également avec les autres organismes qui travaillent à cette œuvre. Je fais aussi écho à l'importante intervention de M. Burgbacher, à celle de M. Illerhaus et d'autres encore qui ont souhaité que, dans le secteur de la recherche scientifique, confié à l'Euratom, l'on demande la participation non seulement des savants de l'Europe, mais également de ceux des autres pays. Dieu veuille aussi que l'on puisse inviter ceux d'au delà du rideau de fer, s'il est vrai que la science et la commune volonté de travailler au progrès de l'humanité sont des instruments de détente !

Je remercie sincèrement M. Alric de son intervention (*très sympathique*) ; il a apporté ici le bon sens d'un homme qui affirme que, si l'on doit construire quelque chose de nouveau, il ne faut pas trop se préoccuper de ce que cela coûtera, mais être large dans ses évaluations. En effet, l'histoire ne se fait pas avec un compte-gouttes, mais également et surtout avec des actes de courage et de confiance.

Je remercie donc M. Alric de son appui ; sa sagesse nous reconforte. Nous nous rendons compte du risque que représente la construction que nous sommes en train de faire, nous sentons également que sur elle nous jouons non pas une affaire, mais l'avenir d'un des plus importants secteurs de notre Communauté.

Je remercie M. Bousch d'avoir apporté des appréciations extrêmement importantes dans ce débat. Il se peut que dans mon rapport la succession des pages ait placé en premier lieu un système technologique plutôt qu'un autre ; mais je voudrais dire encore que le rapporteur a essayé en tout cas de juger avec le maximum de sérénité. D'ailleurs, j'ai été attaqué et critiqué dans « Le Monde » pour avoir trop approfondi mon expérience américaine et anglaise, alors que M. Posthumus m'a presque reproché d'avoir donné trop de place à l'expérience de notre Communauté. Cela m'amène à penser que je me suis peut-être trouvé dans une position d'heureuse synthèse.

Je suis d'accord avec M. Bousch lorsqu'il dit qu'il ne faut pas faire de la gestion des fonds d'Euratom simplement un instrument de caisse de compensation.

J'irai encore plus loin et je voudrais que dans le débat qui aura lieu avant la fin de l'année, si la résolution est adoptée, nous puissions trouver finalement ce qui prête à chicanes dans les milieux européens. Comment les fonds sont-ils répartis dans les contrats ? Il ne serait pas juste qu'à des pays qui font déjà tant par eux-mêmes dans le secteur de la recherche nucléaire on donne beaucoup, justement parce qu'ils font beaucoup. Les fonds doivent également être distribués pour aider ceux qui ne disposent pas de

Pedini

moyens suffisants pour travailler. Mais utilisons surtout ces fonds dans une vision communautaire, au delà d'un simple calcul de caisse de compensation. Et à ce sujet, nous voudrions que l'on sache finalement quelque chose de précis. On dit en général que l'Italie reçoit 59 % de ce qu'elle verse, la France 90 %, l'Allemagne 75 %, la Belgique 50 % et les Pays-Bas 77 %. Ce ne sont pas des chiffres officiels et je ne leur accorde aucune valeur. Mais, en liaison avec les observations pertinentes de M. Bousch, il serait bon de savoir où en sont les choses !

J'ai rendu un hommage sincère aux efforts que fait la France dans le secteur de l'uranium naturel. La thèse que j'ai essayé d'avancer a été acceptée par la majorité : nous ne voulons pas nous engager dans des choix technologiques. En vérité, il me semblerait extrêmement dangereux pour notre continent de jouer son avenir nucléaire sur un seul type de centrale nucléaire. Ce sont les Anglais qui nous l'enseignent avec ce sens pratique que nous leur reconnaissons. Après une expérience de dix ans dans une technologie nucléaire liée à l'uranium naturel, ils se demandent aujourd'hui s'il ne vaudrait pas mieux s'engager également dans les expériences plus vastes de l'uranium enrichi. D'ailleurs, je crois que l'Europe a déjà fait essentiellement deux choix. Des centrales au graphite-gaz fonctionnent en France, une autre en Italie, une autre est encore en construction en Allemagne ; il y a également un certain nombre de centrales à eau légère en activité. Laissons donc la porte ouverte aux techniques nucléaires les plus diverses, précisément, pour éviter les risques qu'entraînent des choix difficiles.

Mais, nous dit M. Bousch, il est difficile de déterminer les coûts. C'est exact. Il se peut que, par exemple, les centrales françaises puissent être avantagées par le fait qu'elles ont des dimensions de production supérieures aux autres (puisque la puissance installée y est supérieure à 500 MW) et, en outre, qu'elles puissent être favorisées par certaines exonérations fiscales. Tout cela, je le dis seulement pour confirmer que les choix basés sur l'appréciation des coûts sont difficiles. A propos de ce qu'affirme M. Bousch, à savoir que nos moyens financiers ne sont pas importants et que nous devons donc essayer de bien les dépenser, je dois souligner qu'un raisonnement aussi manifestement juste a toutefois une valeur relative quand nous parlons de réacteurs devenus maintenant classiques, que nous sommes sur le point d'entrer dans le domaine du marché industriel et qu'ils seront de ce fait exposés à la loi de l'offre et de la demande, dans le libre choix du marché. Il faut en revanche dépenser à bon escient les fonds destinés aux choix de l'avenir, puisque nous n'en avons pas suffisamment, et que, d'ailleurs, les Américains et les Anglais n'en ont eux-mêmes pas assez. Derrière l'accord passé entre l'Amérique et l'Europe, et portant sur l'expérience des réacteurs rapides, n'y a-t-il pas aussi la nécessité d'unir les efforts communs également dans le domaine du financement nucléaire ?

Je remercie donc particulièrement M. Burgbacher d'avoir souligné ici la valeur de la science. Nous recommandons aux membres de la Commission de faire en sorte que les savants qui travaillent dans les centres de l'Euratom puissent vivre dans cette liberté de la recherche scientifique qui ne doit jamais être étouffée par des obstacles de caractère bureaucratique.

Et je remercie Mme Probst d'avoir rappelé que le traité de l'Euratom lui-même prévoit déjà la possibilité d'insérer dans le cadre de l'Euratom les accords bilatéraux. Je crois que cette préoccupation est formulée dans un amendement auquel je donne dès à présent mon approbation.

Il y a eu ensuite un groupe de collègues, plus précisément, MM. Santero, Mme Gennai Toniatti, MM. Philipp et Pêtre, qui ont mis en relief les aspects sociaux du problème nucléaire, c'est-à-dire les conséquences des répercussions du nouveau marché nucléaire tant dans le secteur social que dans celui de l'approvisionnement en énergie.

M. Santero a bien fait de souligner la nécessité de former les hommes qui travailleront dans les centres thermo-nucléaires. Mais, Messieurs Pêtre et Philipp, il n'y a pas lieu de se préoccuper outre mesure des répercussions que l'apparition de l'énergie nucléaire aura sur le marché du travail. Quelle est la situation de fait ? Si nous considérons que les centrales nucléaires sont une occasion pour augmenter le nombre des emplois, personne ne croira que l'on puisse fonder de grands espoirs sur elles ; mais si les centrales nucléaires offrent à nos marchés un ensemble d'industries subsidiaires nouvelles et si l'on peut disposer à l'avenir d'énergie à des prix inférieurs, la compétitivité de notre système de production augmentera évidemment et tout cela ne pourra que donner de plus grandes possibilités de travail humain.

Je dois aussi remercier tout particulièrement Mme Gennai Toniatti : l'avis qu'elle a préparé au nom de la commission pour la protection sanitaire a été d'une grande utilité pour mon rapport ; je dois la remercier en outre d'avoir parlé dans cette assemblée d'un sujet social qui ne peut échapper à notre attention.

Je partage évidemment, mes chers collègues, les préoccupations de M. Philipp qui estime que l'énergie nucléaire n'est pas pour demain, et qu'il faut donc se préoccuper de développer nos marchés énergétiques notamment parce que les réacteurs rapides ne sont peut-être pas aussi proches qu'il pourrait le sembler. Je crois d'ailleurs qu'il y a une certaine corrélation entre les préoccupations de M. Philipp et celles de M. Pleven qui a demandé à la Commission si ce ne serait pas le moment de marquer le pas dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Mais n'y a-t-il pas contradiction entre le discours de l'homme politique Pleven et celui du technicien ? Nous devons dire que, sur la voie du progrès, il n'est pas possible de s'arrêter et nous ne pouvons pas ad-

Pedini

mettre que, comme l'affirme M. Pleven, nous ne pouvons pas pénétrer aujourd'hui en grand dans le domaine nucléaire ; nous le pouvons, certes avec toutes les précautions nécessaires et en tenant compte de ce qu'a dit M. Philipp, pour sauvegarder l'avenir de nos jeunes.

Je remercie enfin M. Battistini d'avoir donné un avis très autorisé sur mon rapport. Du reste, mon rapport se rattache, pour ainsi dire dans une continuité scientifique, à l'excellent rapport sur le développement de l'énergie nucléaire que M. Battistini a présenté lui-même il y a quelques mois au Parlement.

Mais, Monsieur le Président, pour conclure dans les limites du temps qui m'est imparti, je voudrais m'adresser surtout aux collègues de la Commission et souligner que nous avons essayé d'exposer devant cette assemblée ce qui était notre tâche et notre devoir : porter des jugements politiques d'ensemble, envisager des perspectives et des dimensions de caractère international et peut-être mondial. Nous avons essayé de tracer les limites dans lesquelles vous pourrez évoluer avec le maximum de sécurité. Jusqu'à présent, vous avez été des « administrateurs » d'une chose incertaine ; désormais vous serez les « administrateurs » d'une réalité qui acquerra de plus en plus d'importance en France ; ce ne sera pas seulement le Parlement qui vous soutiendra, mais également l'opinion publique, afin que se réalise cet équilibre entre composante nationale et communautaire du marché que nous avons créé. Nous vous invitons à revenir pour une nouvelle réunion ; si ce Parlement approuve le rapport que j'ai eu l'honneur de lui présenter, en adoptant le paragraphe 27 de la résolution, nous concluons cette journée passionnante simplement par un au revoir. Messieurs les Membres de l'Euratom, nous vous attendons pour la fin de l'année ou pour le début de l'année prochaine, et nous espérons que vous aurez en main une déclaration de programme qui témoignera devant ce Parlement de la confiance que vous avez dans votre travail et dans les perspectives qu'il ouvre.

Le paragraphe 27 de la résolution, en effet, est libellé comme suit :

« Le Parlement demande à l'exécutif de lui présenter dans les plus brefs délais possible et en tout cas avant la fin de l'année en cours une déclaration de programme s'inspirant des exigences précisées dans la présente résolution et en particulier sur la révision du deuxième programme quinquennal et l'établissement du troisième, sur les problèmes liés à la fusion des exécutifs, sur les objectifs généraux d'une politique énergétique nucléaire appelée à avoir une incidence sur la politique régionale, sur la coordination des programmes nationaux et du programme communautaire. »

Chers collègues, nous estimons avoir fourni ainsi une indication politique importante et nous estimons avoir donné à l'Euratom et à son travail leur juste valeur politique.

En ce qui concerne les amendements, Monsieur le Président, et comme je l'ai déjà dit dans mon bref exposé de synthèse, j'accepte volontiers l'amendement n° 1 présenté par M. Pêtre et d'autres parlementaires.

Pour ce qui est de l'amendement n° 2, je ne puis l'accepter dans son libellé actuel, si M. Bousch ne précise pas ce qu'il entend par « en étroite liaison avec les Etats membres ». Si cela signifie subordination de l'autorité communautaire aux programmes des Etats membres, je ne l'accepterai pas.

Je n'ai rien à opposer à l'amendement n° 3, toujours de M. Bousch, à condition que l'on ne prenne pas le terme « européenne » dans un sens nationaliste. J'estime ne pas pouvoir accepter l'amendement n° 4, car la matière qu'il traite est déjà plus que suffisamment réglementée par l'article 106 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique.

J'accepte volontiers l'amendement n° 5 présenté par M. Posthumus relatif à un contrôle démocratique de plus en plus efficace des institutions parlementaires. J'accepte également l'amendement n° 6 de M. Burgbacher qui réaffirme la validité et l'importance de l'article 106 du traité de Rome, lequel définit en termes très précis les rapports entre accord bilatéral et compétence communautaire.

(Vifs applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. le Rapporteur général, non seulement de son immense travail, mais aussi de son efficacité et de sa rapidité.

Nous allons continuer sur la même lancée sans pour autant porter atteinte à la dignité de nos travaux ni réduire le droit de parole de chacun, pour tenter de terminer cette discussion dans un délai aussi court que possible.

Nous passons à l'examen de la proposition de résolution.

Sur le préambule, je n'ai ni demande de parole, ni amendement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le préambule est adopté.

Les paragraphes 1 à 3 ne sont pas contestés.

Je les mets aux voix.

Ces paragraphes sont adoptés.

Nous arrivons au paragraphe 4 qui est rédigé comme suit :

« 4. Considérant les perspectives énergétiques à court terme et à moyen terme, estime qu'Euratom peut contribuer à hâter l'avènement de la compétitivité de l'énergie nucléaire par des programmes de recherche de base et de participation aux réacteurs de puissance. »

Président

M. Bousch a déposé un amendement n° 63/2 tendant à remplacer la fin du paragraphe 4, à partir des mots : « de l'énergie nucléaire » par le texte suivant :

« ... de l'énergie nucléaire par la poursuite de son programme de recherche et l'élaboration d'une politique de promotion industrielle en étroite liaison avec les États membres, le Parlement et tous les milieux intéressés de la Communauté. »

M. le Rapporteur général vient de dire qu'il n'acceptait pas cet amendement dans la forme où il est présenté.

La parole est à M. Bousch.

M. Bousch. — Monsieur le Président, je remercie M. le Rapporteur général d'avoir accepté le principe de cet amendement. Je voudrais tout de suite le rassurer. Je ne crois pas, en effet, qu'il soit possible d'élaborer une politique quelconque sans une « liaison étroite avec les États membres ». Ce qui ne signifie pas que cette élaboration soit subordonnée à tel ou tel Etat.

Bien sûr, c'est le Conseil de ministres qui décide en matière de programmes de recherches, et non les États membres tant que tels. Jusqu'à nouvel ordre il n'y a qu'une autorité, celle du Conseil.

Je pense que M. Pedini voudra bien comprendre cette précision et accepter l'amendement.

M. le Président. — La parole est à M. le Rapporteur général pour répondre à M. Bousch.

M. Pedini, rapporteur général. — Je m'estime satisfait après les déclarations de M. Bousch. Si l'assemblée est d'accord, je n'ai rien contre l'adoption de cet amendement dans l'esprit précisé par son auteur.

M. le Président. — La parole est à M. Poher sur l'amendement.

M. Poher. — J'ai bien entendu M. Bousch nous dire qu'il n'y avait pas de subordination de la Commission exécutive de l'Euratom. Sans doute, les autres organismes communautaires tels que le Conseil sont libres. Le terme « liaison » employé dans le texte n'implique aucune sujétion.

J'insiste beaucoup sur ce point car l'explication de M. Bousch ne m'a pas paru suffisamment claire.

M. le Président. — M. Bousch peut-il fournir la précision que demande M. Poher ?

M. Bousch. — Je ne puis que confirmer mes propos.

Le président d'Euratom sait pertinemment qu'il ne relève quant aux décisions à prendre que de l'autorité institutionnelle, c'est-à-dire du Conseil de ministres.

M. le Président. — Monsieur Poher, êtes-vous satisfait par les explications de M. Bousch ?

M. Poher. — Je m'en contente, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le paragraphe ainsi modifié.

Le paragraphe 4 ainsi modifié est adopté.

Sur le paragraphe 5 personne n'a demandé la parole, ni proposé d'amendement.

Je mets aux voix le paragraphe 5.

Le paragraphe 5 est adopté.

Nous passons au paragraphe 6 ainsi rédigé :

« 6. Considère donc qu'il est indispensable de poursuivre l'effort communautaire de développement de la technique des réacteurs lents en vue de former les techniciens, de développer l'industrie et la recherche scientifique, et considère également qu'il est indispensable de pousser en même temps les études sur les réacteurs rapides et sur la fusion nucléaire. »

Sur ce paragraphe, M. Bousch a déposé un amendement n° 63/3 tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe 6 :

« 6. Considère donc qu'il est indispensable de poursuivre l'effort communautaire de développement des techniques de conception européenne de réacteurs lents en vue de ... » (le reste sans changement).

Je crois avoir compris que M. le Rapporteur général acceptait cet amendement.

M. Pedini, rapporteur général. — En effet.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 3.

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le paragraphe 6 ainsi modifié.

Le paragraphe 6 ainsi modifié est adopté.

Sur les paragraphes 7 à 19, il n'y a ni demande de parole, ni amendement. Je les mets aux voix.

Ces paragraphes sont adoptés.

Président

Après le paragraphe 19 se place un amendement n° 63/1, de MM. Pêtre, Bech, van Campen, Pflimlin, Mme Probst et M. Santero, tendant à insérer après le paragraphe 19 un nouveau paragraphe 19 bis ainsi conçu :

« 19 bis. Estime que des dispositions devraient être prises rapidement en vue de la formation spécialisée de médecins du travail, qui apparaît d'une nécessité impérieuse pour la santé des travailleurs soumis au risque des radiations ionisantes. »

Cet amendement est accepté par le rapporteur général. Je le mets aux voix.

L'amendement est adopté.

Cet amendement devient le paragraphe 19 bis.

Sur les paragraphes 20 et 21, il n'y a ni demande de parole, ni amendement.

Je les mets aux voix.

Les paragraphes 20 et 21 sont adoptés.

Nous arrivons au paragraphe 22 ainsi conçu :

« 22. Souhaite que les accords bilatéraux dans le secteur nucléaire, conclus entre les pays membres et les pays tiers, soient renouvelés avec la participation d'Euratom, si possible avant leur échéance. »

Sur ce paragraphe je suis saisi de deux amendements :

Le premier, de M. Bousch (n° 63/4), tend à rédiger comme suit le paragraphe 22 :

« 22. Souhaite que les accords bilatéraux dans le secteur nucléaire, conclus entre les pays membres et les pays tiers, soient renouvelés et harmonisés avec les accords conclus entre la Communauté et les pays tiers. »

Le deuxième, de M. Burgbacher (n° 63/6), tend à rédiger comme suit ce paragraphe :

« 22. Souhaite que les accords bilatéraux dans le secteur nucléaire, conclus entre les pays membres et les pays tiers, soient traités en appliquant fidèlement l'article 106 du traité. »

Si j'ai bien compris, M. le Rapporteur général n'accepte pas l'amendement de M. Bousch, mais accepte celui de M. Burgbacher.

La parole est à M. Bousch.

M. Bousch. — Il est difficile à un membre de ce Parlement de voter contre l'amendement n° 6 qui indique que les accords seront conclus entre les pays membres et les pays tiers, en application fidèle d'un article du traité.

Cependant, si j'ai déposé un amendement tendant à apporter une précision, c'est parce que l'article 106 du traité peut s'interpréter de diverses façons et que, dans mon esprit, l'intervention de l'Euratom dans les accords bilatéraux devrait avoir essentiellement pour objet d'harmoniser les accords conclus avec ceux passés par Euratom lui-même et aussi afin qu'à l'avenir ces accords bilatéraux ne puissent pas se traiter sans que la Communauté en soit tenue informée et, à plus forte raison, dans un sens contraire aux buts qu'elle recherche.

Je maintiens donc mon interprétation qui est, je crois, conforme à l'article 106 du traité.

En résumé, on pourrait — à la rigueur — laisser le texte de M. Pedini en l'état.

M. le Président. — Maintenez-vous votre amendement, Monsieur Bousch ?

M. Bousch. — J'aurais bien aimé obtenir sur ce point une explication de la Commission d'Euratom. Je voudrais notamment savoir si, dans son esprit, mon interprétation est la bonne ou si je suis dans l'erreur.

M. le Président. — Monsieur Bousch, je ne peux pas obliger la Commission à vous répondre, mais M. Chatenet demande la parole.

Je la lui donne.

M. Chatenet, président de la Commission d'Euratom. — Si cela peut faciliter les choses je suis prêt à confirmer que les propos tenus tout à l'heure par M. Sassen correspondent bien à ce que nous pensons, mais également à la réalité des choses.

Il y a un traité et ce qu'exprime M. Pedini dans le paragraphe n° 22 du projet de résolution est parfaitement clair.

Au surplus, le fait d'appliquer le traité n'est pas pour nous déplaire. Nous avons été créés pour cela.

Par conséquent aucun doute ne peut subsister.

La situation de fait est marquée par la coexistence d'accords bilatéraux et d'accords passés par la Commission. Cela a été précisé, notamment devant le Conseil de ministres, depuis un certain temps déjà par M. Sassen et dans des termes qui ont recueilli l'approbation de l'ensemble des Etats membres.

A la lumière de cette explication, il me semble que le Parlement peut être unanime pour voter le paragraphe n° 22 du projet de résolution. Il sera interprété dans un sens qui ne peut pas soulever de problème pour vous, Monsieur Bousch.

M. Bousch. — Dans ces conditions, Monsieur le Président, je retire mon amendement.

M. le Président. — L'amendement n° 4 de M. Bousch est retiré.

Les explications de M. le président Chatenet valent-elles également pour l'amendement n° 6 qui tend aussi à modifier le même paragraphe.

M. Chatenet, président de la Commission d'Euratom. — Monsieur le Président, j'ai déclaré que nous ne pouvions pas nous opposer à une demande d'application du traité. On peut nous faire confiance pour l'appliquer sans nous le redire.

M. le Président. — La parole est à M. Burgbacher.

M. Burgbacher. — Je voudrais maintenir l'amendement n° 6.

M. le Président. — M. Bousch a retiré son amendement n° 4, mais M. Burgbacher maintient le sien.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 6 de M. Burgbacher.

L'amendement est adopté.

Cet amendement devient le nouveau paragraphe 22.

Sur les paragraphes 23 à 26, je n'ai ni demande de parole, ni amendement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les paragraphes 23 à 26 sont adoptés.

Après le paragraphe 26, je suis saisi d'un amendement n° 63/5 présenté par MM. Posthumus et Pedini. Cet amendement tend à insérer après le paragraphe 26 un nouveau paragraphe 26 bis ainsi rédigé :

« 26 bis. Estime toutefois qu'à la fusion des exécutifs doit correspondre une extension du contrôle du Parlement européen. »

M. Pedini accepte naturellement cet amendement, il l'a déclaré tout à l'heure.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement.

L'amendement est adopté.

Cet amendement devient le paragraphe 26 bis.

Sur les paragraphes 27 à 29 je n'ai ni demande de parole, ni amendement.

Je les mets aux voix.

Les paragraphes 27 à 29 sont adoptés.

La parole est à M. Chatenet.

M. Chatenet, président de la Commission d'Euratom. — Je voudrais dire un mot, Monsieur le Président, parce qu'il est convenable qu'au terme d'un tel débat, le président de la Commission exprime, par votre intermédiaire, ses remerciements au Parlement tout entier, au rapporteur général, aux rapporteurs spéciaux, aux groupes et aux commissions qui l'ont préparé et à tous les parlementaires qui, en prenant part, lui ont donné une ampleur et une densité que nous avons appréciées.

Je voudrais plus spécialement encore exprimer ma reconnaissance à ceux des parlementaires qui ont essayé, élevant ce débat, de le situer dans sa dimension, notamment dans le temps.

Je crois que la note juste a été donnée par le président Pleven quand il a employé tout à l'heure le mot « ère » pour définir la période dans laquelle il faut se placer lorsqu'on commence à parler du domaine nucléaire.

La discipline nucléaire est une éthique austère : pour aujourd'hui, les efforts et les difficultés ; pour plus tard — notablement plus tard —, les satisfactions et les résultats.

Je pense, Mesdames, Messieurs, qu'au cours de ce débat la Commission vous a fourni la démonstration que, si elle avait l'enthousiasme dans l'action, elle avait aussi la fermeté dans le propos, et surtout une très grande sérénité. Pour l'instant, nous sommes employés à labourer et à semer et nous savons que d'autres feront la moisson. Dans cet esprit nous avons toujours souhaité que les réalisations ultérieures dans une Communauté regroupée et plus structurée lui donneront plus de force, non seulement sur le terrain technique ou économique, mais aussi sur le plan politique.

Cette moisson, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous ne la ferons pas et pourtant elle nous intéresse au plus haut point. Pour elle, tous nos vœux, tous nos espoirs ; nous lui donnons tout notre cœur. Ce sont nos enfants qui la feront ; elle est la justification de notre présence à tous ici et elle s'appelle l'Europe.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. Chatenet de la hauteur de vue avec laquelle il a bien voulu tirer la conclusion de ce débat.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution modifiée par les amendements qui ont été adoptés.

La proposition de résolution est adoptée.

Le texte de la résolution adoptée est le suivant :

Président

Résolution**relative au septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique**

« Le Parlement européen,

— ayant pris connaissance du septième rapport général de la Communauté européenne de l'énergie atomique ;

approuve le rapport élaboré par M. Mario Pedini, rapporteur général (doc. 63) ;

rappelle à l'exécutif les résolutions adoptées sur la base des précédents rapports généraux et la résolution adoptée le 25 mars 1964 (doc. 127, 1963-1964) ⁽¹⁾ ;

1. Reconnaît que l'exécutif, tenant compte du désir exprimé par le Parlement, a présenté son septième rapport général sous une forme qui permet de dégager l'aspect politique de l'activité déployée ;

2. Trouve dans le rapport général de l'exécutif la confirmation de l'importante fonction que l'Euratom est appelée à remplir dans le cadre des dispositions du traité instituant la C.E.E.A. qui fournit dans une large mesure les moyens appropriés pour développer l'énergie nucléaire et pour en faire un instrument permettant de consolider le processus d'intégration européenne ;

3. Estime que l'activité de l'Euratom, tant dans le secteur nucléaire que sur le plan de la participation à la définition d'une politique commune de l'énergie, doit s'inspirer des impératifs fondamentaux suivants :

- a) Intégrer l'énergie nucléaire au monde économique, à côté des sources d'énergie classique, sans provoquer de perturbations ;
- b) Satisfaire, à moyen et à long terme, aux besoins sans cesse croissants en énergie ;
- c) Contribuer à un approvisionnement en énergie toujours plus sûr, en parvenant à une plus grande indépendance à l'égard des importations d'énergie et à un niveau de prix relativement bas permettant une large expansion de la consommation ;

4. Considérant les perspectives énergétiques à court terme et à moyen terme, estime qu'Euratom peut contribuer à hâter l'avènement de la compétitivité de l'énergie nucléaire par la poursuite de son programme de recherche et l'élaboration d'une politique de promotion industrielle en étroite liaison avec les Etats membres, le Parlement et tous les milieux intéressés de la Communauté ;

5. Est d'avis qu'un choix entre différents systèmes de production d'énergie nucléaire ne peut être fait en se référant seulement au coût, mais doit découler de la volonté d'assurer à l'Europe un pouvoir de négociation propre et un équipement nucléaire efficace, en collaborant utilement, sur un pied d'égalité, avec tous les pays tiers et, principalement, avec les Etats-Unis d'Amérique ;

6. Considère donc qu'il est indispensable de poursuivre l'effort communautaire de développement des techniques de conception européenne de réacteurs lents en vue de former les techniciens, de développer l'industrie et la recherche scientifique, et considère également qu'il est indispensable de pousser en même temps les études sur les réacteurs rapides et sur la fusion nucléaire ;

7. Appuie toute initiative tendant à favoriser la création d'entreprises européennes communautaires pour les isotopes et — éventuellement — pour l'enrichissement de l'uranium naturel ;

8. En ce qui concerne l'approvisionnement en uranium, demande à l'exécutif l'élaboration d'un plan de prospection à l'intérieur de la Communauté et de collaboration avec les pays associés et les pays tiers ;

(1) J.O. n° 60 du 14 avril 1964, p. 951/64.

Président

9. Reconnaît que ce problème à long terme est étroitement lié à celui de l'indépendance à l'égard de l'approvisionnement en combustible nucléaire en provenance des pays tiers ;

10. Juge indispensable que l'exécutif de l'Euratom élabore, en étroite collaboration avec les exécutifs de la C.E.C.A. et de la C.E.E., des objectifs et des directives généraux pour le développement de l'énergie nucléaire, pour faire connaître l'orientation que la Communauté européenne entend donner à la solution du problème des déséquilibres régionaux et la contribution qu'elle veut y apporter ;

11. Convaincu de l'impossibilité de créer, sur la base des seuls programmes nationaux, une industrie nucléaire européenne autonome et compétitive, estime que la révision du second programme quinquennal doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- a) Permettre à Euratom de mener à terme les programmes qui ont été lancés en adaptant les moyens financiers à l'augmentation des coûts ;
- b) Intensifier la recherche de base en prévision de l'établissement du troisième programme ;
- c) Harmoniser les programmes nationaux pour les adapter au programme communautaire ;
- d) Promouvoir la division du travail dans le cadre de la Communauté et la concentration industrielle ;
- e) Poursuivre l'effort commun également dans le secteur des réacteurs de type expérimental ;

12. Regrette que le Parlement n'ait pas été suffisamment informé des propositions concernant les modifications à apporter au deuxième programme quinquennal et n'ait pas été tenu au courant des discussions qui se déroulent à ce sujet au Conseil de ministres ;

13. Fait observer que ces discussions, comme le montrent les positions prises par les différents gouvernements, ne se limitent pas à des problèmes de budget, mais concernent également le domaine des compétences et les attributions de la Communauté ;

14. Invite l'exécutif à intensifier son action de coordination des programmes nationaux avec le programme communautaire en utilisant — à cet effet — les directives et les contrats d'association, de participation et de recherche ;

15. Estime nécessaire l'étude d'initiatives communautaires permettant d'inciter les industries européennes à s'engager dans le secteur nucléaire et à acquérir les meilleures expériences possibles sur le plan de la technique et de l'organisation dans le domaine nucléaire ;

16. Approuve l'activité déployée par l'exécutif dans le Centre commun de recherche, instrument indispensables pour atteindre les objectifs fixés par le traité ;

17. Souligne cependant qu'il est urgent de trouver une solution aux difficultés réelles de recrutement du personnel du Centre, surtout aux difficultés en matière de logement, et appelle à ce propos l'attention de l'exécutif sur la résolution adoptée le 27 juin 1963 ⁽¹⁾ ;

18. Fait siennes toutes les conclusions et propositions contenues dans le chapitre III du rapport doc. 63, sur les aspects sociaux et culturels de l'activité de l'Euratom ;

19. Insiste en particulier sur la nécessité que les gouvernements appliquent dans les plus brefs délais les dispositions contenues dans les directives de février 1959 et relatives à la protection sanitaire ;

20. Estime que des dispositions devraient être prises rapidement en vue de la formation spécialisée de médecins du travail, qui apparaît d'une nécessité impérieuse pour la protection de la santé des travailleurs soumis au risque des radiations ionisantes ;

⁽¹⁾ J.O. n° 106 du 12 juillet 1963, p. 1911/63.

Président

21. Souligne la nécessité de mieux informer le monde du travail des problèmes de l'industrie nucléaire et de l'application des règles relatives à la protection du personnel et à la formation des travailleurs ;

22. Félicite l'exécutif de l'accord conclu récemment avec les Etats Unis d'Amérique sur l'échange d'informations sur la recherche dans le secteur des réacteurs à neutrons rapides et sur l'approvisionnement en uranium enrichi et en plutonium ;

23. Souhaite que les accords bilatéraux dans le secteur nucléaire, conclus entre les pays membres et les pays tiers, soient traités en appliquant fidèlement l'article 106 du traité ;

24. Renvoie, en ce qui concerne la politique que l'Euratom suivra en matière de relations extérieures, à la résolution adoptée le 23 janvier 1964 ⁽¹⁾ ;

25. Insiste pour que soient étudiées de manière approfondie les perspectives d'emploi de l'atome dans les pays en voie de développement, en tenant compte des caractéristiques particulières de ces marchés ;

26. Considère qu'il est utile de parvenir à la fusion des exécutifs pour permettre à l'énergie nucléaire un développement harmonieux dans le cadre de la politique énergétique commune et dans celui de la politique économique générale ;

27. Estime que cette fusion peut être réalisée à condition de sauvegarder :

- a) Toutes les attributions actuellement reconnues à l'exécutif par les dispositions du traité de la C.E.E.A.,
- b) L'autonomie administrative des secteurs qui sont particuliers et indispensables pour déployer une activité nucléaire communautaire ;

28. Estime toutefois qu'à la fusion des exécutifs doit correspondre une extension du contrôle du Parlement européen ;

29. Demande à l'exécutif de présenter au Parlement, dans les plus brefs délais possible et en tout cas avant la fin de l'année en cours, une déclaration de programme s'inspirant des exigences précisées dans la présente résolution et en particulier :

- sur la révision du deuxième programme quinquennal et l'établissement du troisième,
- sur les problèmes liés à la fusion des exécutifs,
- sur les objectifs généraux d'une politique de l'énergie nucléaire appelée à avoir une incidence sur la politique régionale,
- sur la coordination des programmes nationaux et du programme communautaire ;

30. Rappelle que l'activité du secteur nucléaire n'est pas épuisée par la seule production d'énergie nucléaire mais englobe de larges secteurs de la science et de la technique (la propulsion navale, la recherche spatiale, la recherche biologique, la productivité agricole, le dessalement de l'eau de mer), secteurs dont le développement peut mobiliser les jeunes pour des idéaux plus élevés ;

31. Sous le bénéfice des considérations présentées ci-dessus, approuve la politique exposée dans le septième rapport général sur l'activité d'Euratom. »

⁽¹⁾ J.O. n° 24 du 8 février 1964, p. 419/64.

8. *Ordre du jour de la prochaine séance*

M. le Président. — Prochaine séance demain, jeudi, à 14 heures, ainsi que nous venons de le décider il y a quelques instants, avec l'ordre du jour suivant :

— Rapports de M. Burgbacher sur la politique énergétique ;

- Rapport de M. Weinkamm sur l'avant-projet de budget du Parlement européen ;
- Rapport de M. Leemans sur les problèmes budgétaires et la fusion des exécutifs ;
- Rapport de M. Charpentier relatif à certains produits laitiers.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 45)

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 1964

Sommaire

- | | | | |
|--|-----|--|-----|
| 1. Adoption du procès-verbal | 93 | | |
| 2. Politique énergétique et fusion des exécutifs. - Discussion d'un rapport et d'un rapport complémentaire de M. Burgbacher, faits au nom de la commission de l'énergie : | | | |
| M. Burgbacher, rapporteur | 94 | | |
| MM. Vals, au nom du groupe socialiste ; Philipp, Lapie, membre de la Haute Autorité, président du groupe de travail interexécutifs « énergie » ; Debousse, au nom du groupe socialiste ; Hallstein, président de la Commission de la C.E.E. ; Burgbacher, rapporteur | 95 | | |
| Adoption d'une proposition de résolution | 100 | | |
| Texte de la résolution adoptée | 100 | | |
| 3. Avant-projet de budget du Parlement européen. - Discussion d'un rapport de M. Weinkamm, fait au nom de la commission des budgets et de l'administration : | | | |
| M. Weinkamm, rapporteur | 101 | | |
| M. Kreyssig, au nom du groupe socialiste | 102 | | |
| Adoption d'une proposition de résolution | 103 | | |
| Texte de la résolution adoptée | 103 | | |
| 4. Problèmes budgétaires et fusion des exécutifs. - Discussion d'un rapport de M. Leemans, fait au nom de la commission des budgets et de l'administration : | | | |
| M. Leemans, rapporteur | 103 | | |
| MM. Coppé, vice-président de la Haute Autorité ; Hallstein, président de la Commission de la C.E.E. ; Dichgans, Leemans, rapporteur | 104 | | |
| Adoption d'une proposition de résolution | 106 | | |
| Texte de la résolution adoptée | 106 | | |
| | | 5. Prélèvement applicable à certains produits laitiers. - Discussion d'un rapport de M. Charpentier, fait au nom de la commission de l'agriculture : | |
| | | M. Carboni, suppléant M. Charpentier, rapporteur | 108 |
| | | Adoption d'une proposition de résolution | 108 |
| | | Texte de la résolution adoptée | 109 |
| | | 6. Nomination d'un avocat général de la Cour de justice | 110 |
| | | 7. Dépôt de documents | 110 |
| | | 8. Renvoi à des commissions | 110 |
| | | 9. Renvoi pour avis à des commissions | 111 |
| | | 10. Rapport sur une pétition | 111 |
| | | 11. Calendrier des prochains travaux | 111 |
| | | 12. Adoption du procès-verbal de la présente séance | 111 |
| | | 13. Interruption de la session | 111 |

PRÉSIDENCE DE M. RUBINACCI

Vice-président

(La séance est ouverte à 14 h 05)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2. Politique énergétique et fusion des exécutifs

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport et du rapport complémentaire de M. Burgbacher, faits au nom de la commission de l'énergie sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens (doc. 54 et 68).

La parole est à M. Burgbacher.

M. Burgbacher, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais, par égard pour cette Haute Assemblée, me limiter à une introduction très brève.

Tout d'abord, je tiens à exprimer les remerciements du rapporteur, et je pense que je me fais ainsi l'interprète de tous les membres de la commission de l'énergie, pour la collaboration que les trois exécutifs — Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique et Commission de la Communauté économique européenne — ont accordée au cours des années écoulées à notre commission. Je voudrais souligner que cette collaboration s'est toujours caractérisée par un grand souci de loyauté envers notre cause.

Je tiens à remercier aussi le groupe de travail interexécutifs qui a été institué en 1959 et qui s'est attaché tout spécialement à définir des principes de politique énergétique. Je suis fermement convaincu que tous les travaux que nous avons accomplis en ce domaine serviront de jalons et que leur portée pratique se révélera sans doute, à l'avenir, plus considérable que ce n'a été le cas jusqu'à présent en raison de l'absence de décision des autorités responsables. J'entends par là que ces travaux ont eu leur utilité et qu'ils ont puissamment contribué à orienter l'attention de notre Parlement et des parlements nationaux sur les problèmes qui se posent dans de nombreux domaines.

Dans le présent rapport, votre commission et votre rapporteur se sont volontairement bornés à ne traiter que de la fusion des exécutifs, et non de la fusion des traités et des Communautés. Nous nous sommes inspirés à cet égard de l'idée qu'en raison de la situation existant actuellement en Europe on peut être tenté de s'attacher à tel point à discuter de la seconde et de la troisième étape en même temps que de la première, que l'exécution de celle-ci risque de s'en trouver compromise. C'est pourquoi nous tenons, en présentant ce rapport, à attirer votre attention sur la nécessité qu'il y a, actuellement, à se consacrer avant tout au problème de la fusion des exécutifs, en laissant provisoirement au second plan les autres questions très importantes, dont, bien entendu, nous devons nous occuper immédiatement après.

D'autre part, nous sommes convaincus que l'exécutif fusionné apportera au Parlement une collaboration plus efficace, en ce qui concerne les autres pro-

blèmes importants, que les trois exécutifs non fusionnés. Après la fusion des exécutifs, tous les droits supranationaux des trois Communautés appartiendront à l'exécutif unique, lequel formera bloc pour défendre ses droits, sans que jouent encore les tentations de sacrifier l'un ou l'autre droit pour obtenir la fusion.

La commission de l'énergie a élaboré ce petit rapport sur la question de la fusion des exécutifs parce qu'il est peu de domaines intéressant la Communauté pour lesquels les compétences soient aussi partagées entre les trois exécutifs que celui de l'économie énergétique : la Haute Autorité est compétente pour le charbon, l'Euratom pour l'énergie atomique et la Commission de la C.E.E. pour tous les autres domaines.

Ce serait trop présumer de la force humaine et de la bonne volonté que d'espérer que trois autorités puissent arriver aussi rapidement qu'une seule à trouver un dénominateur commun. Aussi pensons-nous que la fusion des exécutifs revêt, précisément pour la future politique énergétique, une importance que, sans crainte d'exagérer, nous pouvons qualifier d'exceptionnelle. Il est clair que la fusion des exécutifs ne suffira pas à elle seule, qu'il existe de fortes divergences entre les intérêts des Etats membres et que la fusion des exécutifs implique l'harmonisation des intérêts ou des concessions réciproques. Mais d'autre part, nous croyons que la Haute Commission fusionnée pourra travailler plus efficacement à cette harmonisation des intérêts des Etats membres que ne pourraient forcément le faire les trois interlocuteurs du Conseil de ministres, quelle que soit la valeur de ces personnalités et leur incontestable bonne volonté.

L'interlocuteur unique — la nouvelle Haute Commission qui, on peut l'espérer, constituera le noyau d'un gouvernement européen — aura une position plus forte. Il s'agit donc non pas simplement d'un acte administratif, mais d'un acte de haute politique. Nous le répétons : nous nous réjouissons que cet acte indispensable de haute politique ne soit pas compromis par des discussions inspirées des meilleures intentions, alors que les problèmes à résoudre sont eux-mêmes suffisamment ardues.

Les succès de la politique énergétique n'ont pas été considérables jusqu'à présent, du moins sur le plan législatif. J'ai déjà dit que cette politique avait été bien étudiée et préparée. Si nous ne sommes pas allés plus loin que nous ne l'avons fait, la faute en incombe principalement au Conseil de ministres. Il est normal que trois exécutifs distincts ne puissent réagir aussi efficacement qu'un exécutif unique à ces difficultés qui apparaissent au Conseil de ministres ; c'est là une simple question de fait et non de personnes.

Nous entendons laisser à la nouvelle Haute Commission toute liberté d'organisation. Nous avons décidé de n'exprimer qu'un vœu dans le rapport et dans la proposition de résolution, celui de voir confier

Burgbacher

la politique énergétique, au sein de la Haute Commission, à une direction unique, étant entendu qu'il n'appartiendrait pas à cette direction unique de prendre les décisions importantes en matière d'économie énergétique, mais simplement de les préparer. Il va de soi que les décisions importantes devraient être prises par la Haute Commission elle-même.

Dans la proposition de résolution qui vous est présentée, nous nous sommes limités à quelques points essentiels. Je tiens beaucoup à ce qu'il y soit constaté que, jusqu'à présent, la responsabilité des atermoiements dans l'élaboration de la législation en matière d'économie énergétique incombe principalement au Conseil de ministres. On ne peut que constater que les perspectives apparaissent plus favorables dans le cas d'un exécutif unique que dans celui d'une triarchie. Nous avons en outre demandé dans la proposition de résolution une direction unique au sein de la nouvelle Commission. Nous escomptons la mise au point d'une conception d'ensemble de la politique énergétique à long terme et nous espérons que la fusion nous permettra de faire un grand pas dans la voie de la réalisation de nos objectifs communs.

Je serais très heureux que l'on veuille bien s'en tenir uniquement, dans la discussion du rapport et de la proposition de résolution, au problème de la fusion des exécutifs, première étape importante à accomplir avant d'aborder, avec la même énergie, les autres problèmes qui se posent.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Vals.

M. Vals, au nom du groupe socialiste. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, au nom de mon groupe, adresser mes remerciements à notre rapporteur, M. Burgbacher, qui a fait un effort louable dont nous lui sommes reconnaissants, pour tenir compte, dans la rédaction définitive de son rapport, des avis exprimés par les membres socialistes de la commission de l'énergie, tendant à mieux préciser les graves responsabilités encourues par le Conseil de ministres, principal responsable de l'immobilisme inexcusable qui paralyse la mise en œuvre d'une politique énergétique commune.

Toutefois, le rapport laisse encore subsister l'impression que l'absence de politique coordonnée de l'énergie résulte davantage de l'existence de trois exécutifs distincts que de l'inertie et de la mauvaise volonté du Conseil.

A la lecture du rapport qui nous est soumis, on serait enclin à croire que la fusion des exécutifs est avant tout un problème technique.

S'il est vrai que cette fusion est, dans une certaine mesure, un problème technique, il n'en est pas moins vrai qu'elle posera de difficiles problèmes juridiques ayant une incidence politique certaine.

Je songe notamment à la sauvegarde de certains pouvoirs détenus par la Haute Autorité en vertu du traité qu'elle est chargée d'appliquer.

En aucun point du rapport, on ne perçoit clairement l'indice d'une prise de conscience claire de ces difficultés. A titre d'exemple, je constate qu'il n'est fait aucune allusion au maintien du prélèvement opéré actuellement par la Haute Autorité dans les deux secteurs qui relèvent de sa compétence.

L'exécutif fusionné disposera-t-il des moyens financiers nécessaires pour remédier à certaines situations sociales graves résultant de la mise en œuvre d'une politique énergétique commune ? Le rapport est muet sur ce point.

Il serait cependant indispensable de savoir si l'exécutif fusionné posséderait les moyens de stimuler ou de prendre lui-même certaines initiatives. Je songe notamment à des mesures propres à pallier les troubles économiques et sociaux, que provoqueront inévitablement les substitutions de sources d'énergie en expansion, à d'autres que l'évolution du marché énergétique condamne à se replier, voire à disparaître totalement dans certaines régions de la Communauté.

Certes, le rapport laisse entendre qu'il s'agit là d'un aspect de la fusion des traités qu'il conviendra d'examiner sérieusement dans un rapport subséquent.

Le groupe socialiste aurait aimé, pour sa part, que l'on ne s'en tienne pas sur ce point à l'affirmation platonique « qu'il ne faut pas compromettre ce qui est acquis et qu'il faut même renforcer les pouvoirs du Parlement européen ».

A notre sens, il eût été plus utile et plus conforme aux vœux du Parlement lui-même de demander avec précision que celui-ci reçoive les compétences nécessaires pour exercer un véritable pouvoir de contrôle sur la définition et la mise en œuvre de la politique commune de l'énergie.

Nous regrettons qu'il ne soit fait mention nulle part, ni dans le rapport, ni dans la proposition de résolution, des pouvoirs que le Parlement revendique, ni des moyens de les exercer. A ce sujet, la proposition de résolution, dans son paragraphe 6, se borne à espérer que « la Haute Commission mettra au point une conception d'ensemble de la politique énergétique à long terme, basée sur les principes définis antérieurement par le Parlement ».

D'autres passages du rapport méritent encore de retenir notre attention. Il en est ainsi notamment des paragraphes 15 à 17 inclus, où sont formulées des propositions touchant à la structure de la Haute Commission qui résultera de la fusion. Il y est question de la création d'une entité administrative propre à gérer globalement le secteur de l'énergie, celui-ci étant placé sous la direction d'un membre de la Haute Commission chargé d'exécuter les décisions à prendre par la Haute Commission elle-même.

Vals

Par ailleurs, le rapporteur fait confiance au nouvel exécutif pour travailler avec les gouvernements des Etats membres à l'élaboration des dispositions du nouveau traité concernant l'énergie.

De plus, dans les considérations finales du rapport, il est dit que l'on s'attend que la Haute Commission présente au Parlement un organigramme tenant compte des suggestions qui sont émises dans le rapport que nous discutons actuellement.

Tout cela m'amène à formuler trois observations capitales. La première concerne l'entité administrative qui serait chargée de la mise en œuvre d'une politique énergétique commune.

De l'avis du groupe socialiste, la politique commune de l'énergie devra relever du collège formé par l'ensemble des membres de la Haute Commission.

Mon groupe est également d'avis que l'application des décisions doit être confiée à un groupe de membres de cette Haute Commission qui aurait pour mission de préparer les diverses mesures que requiert la politique commune de l'énergie et d'en surveiller la mise à exécution.

Notre deuxième observation porte sur le fait que nous semblons admettre que le problème de la fusion des exécutifs est déjà résolu, puisque nous nous en remettons à la future et toujours problématique Haute Commission du soin de définir la politique énergétique commune, en accord avec les gouvernements, et de soumettre au Parlement un projet d'organigramme s'inspirant de nos suggestions.

Sommes-nous assurés que la fusion des exécutifs sera réalisée à la date du 1^{er} janvier prochain ? Cette fusion sera-t-elle effective à cette date ? Ne faudra-t-il pas, au contraire, attendre encore de longs mois avant qu'une solution acceptable intervienne sur ce point ?

Dans ces conditions, nous nous sommes demandé s'il ne serait pas plus utile et plus efficace que le Parlement, profitant de l'expérience acquise, élabore des propositions et suggère des solutions selon ses vues propres, de façon que la future Haute Commission en ait connaissance au moment de sa constitution et se prononce à leur sujet.

Notre troisième observation a été inspirée par le paragraphe 2 du rapport où il est dit que « l'on ne doit pas mettre la charrue devant les bœufs, car, ajoute-t-on, on s'immobiliserait, fût-on animé des meilleures intentions du monde ». Cette remarque de notre rapporteur revêt une importance particulière lorsque l'on se réfère au paragraphe 6 du rapport. Ce paragraphe se termine par la phrase suivante : « Le Parlement et l'exécutif fusionné ne devront avoir de cesse que le Conseil de ministres n'ait fait suivre son propre protocole de mesures concrètes. »

Il s'agit ici du protocole adopté par le Conseil le 21 avril dernier. Or, la Haute Autorité est occupée

à mettre au point la procédure selon laquelle elle soumettra au Conseil de ministres les propositions de mise en œuvre des subventions aux charbonnages de la Communauté, prévues au protocole du 21 avril.

Pourquoi, dès lors, faudrait-il attendre et s'en remettre à l'exécutif fusionné du soin de stimuler le Conseil de ministres en vue d'aboutir à des mesures concrètes dérivant du protocole ?

La Haute Autorité est qualifiée et dûment habilitée pour cette mission dont l'urgence a été soulignée à maintes reprises.

Si l'on propose que la future Haute Commission se substitue à la Haute Autorité pour l'application du protocole, nous avons l'impression que non seulement on place la charrue devant les bœufs, mais que l'on fait pis encore, car on renvoie les bœufs à l'étable en attendant qu'un autre attelage, qui n'est pas encore né, soit prêt à tirer la charrue que le protocole a mise à la disposition de la Haute Autorité.

Notre avis est que la Haute Autorité ne peut, sans se discréditer à ses propres yeux, accepter de renoncer à la mission capitale et ultime qui lui a été confiée par le protocole du 21 avril, et nous lui faisons confiance pour qu'elle exerce jusqu'au bout les pouvoirs et les prérogatives qui lui sont attribués par le traité de Paris. C'est un devoir auquel elle ne peut se soustraire.

Monsieur le Président, le caractère constructif des observations et remarques que j'ai formulées au nom du groupe socialiste n'échappera pas à l'attention du Parlement.

Notre attitude sera donc positive et nous voterons la proposition de résolution qui nous est soumise.

Notre groupe espère toutefois qu'il sera tenu compte des avis que je viens d'exprimer en son nom.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Philipp.

M. Philipp. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de faire, à titre personnel, quelques remarques sur le rapport de M. Burgbacher et sur la proposition de résolution.

Je voudrais tout d'abord dire que je pourrais me rallier entièrement à l'exposé de M. Burgbacher. J'ai cependant une question à poser et une objection à formuler. Nous insistons volontiers sur les progrès considérables que la fusion des exécutifs permettrait d'accomplir également dans le domaine de la politique énergétique commune. Il en sera peut-être ainsi, mais une réserve s'impose. Je pense qu'il ne faut pas oublier que, même si l'on faisait appel à des renforts, l'exécutif ainsi unifié ne pourrait pas sauter l'obstacle qui consiste en ce que nous avons affaire à plusieurs traités qu'il faut prendre en considération pour ré-

Philipp

soudre les problèmes qui se posent en matière d'énergie. Nous devons avoir égard non seulement à deux traités mais, pratiquement, à trois traités, à savoir celui de la C.E.C.A., celui de la C.E.E. et aussi, pour les problèmes que posera demain l'énergie atomique, le traité d'Euratom. Cela, nous ne pouvons pas le perdre de vue.

Les difficultés dans le domaine de la politique énergétique consistent essentiellement dans le fait que les différentes sources d'énergie sont traitées comme si elles alimentaient le marché commun en biens dont les domaines d'utilisation seraient entièrement différents et qui ne seraient pas susceptibles de substitution, c'est-à-dire comme si elles n'entraient pas en concurrence les unes avec les autres. Telle est, en fin de compte, la conséquence du fait que ces biens d'un domaine déterminé font l'objet de traités différents. Ils sont donc régis par ces trois traités. Or, ce sont les différences d'un traité à l'autre en matière de concurrence qui influencent considérablement les conditions de concurrence entre les différentes sources d'énergie.

A la suite de la fusion des exécutifs, des décisions destinées à éliminer les distorsions dans le domaine de la concurrence devraient à mon avis être prises sans retard. J'ajouterai à ce propos qu'il serait à mon avis opportun de regrouper toutes les dispositions particulières concernant l'économie énergétique qui relèvent du traité de la C.E.E. et qui sont nécessaires à l'assainissement de la concurrence et à la mise en œuvre d'une politique énergétique commune. On pourrait éventuellement en faire un protocole spécial sur l'énergie ou un titre spécial du traité de la C.E.E., comme cela s'est fait par exemple pour l'agriculture dans les articles 38 à 47 du traité de la C.E.E.

En résumé, je voudrais souligner une fois de plus qu'il ne faudrait pas croire que la fusion des exécutifs entraînerait *ipso facto* une amélioration effective de la situation. Nous en tirerons certainement de nouveaux enseignements. Mais je ne crois pas que, dans l'ensemble, elle suffise, à elle seule, à faciliter l'établissement d'une politique énergétique.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Lapie.

M. Lapie, membre de la Haute Autorité, président du groupe de travail interexécutifs « énergie ». — Monsieur le Président, nous avons d'abord pensé ne pas intervenir dans ce débat, étant donné qu'aucun des membres de la Haute Autorité ou des deux Commissions n'avait été convié à la discussion sur ce point au sein de la commission de l'énergie. Mais en nous abstenant de prendre la parole, il nous aurait paru manquer un peu à la déférence et à l'amitié que nous avons pour son président qui a indiqué tout à l'heure, au début de son exposé, combien il travaillait en étroite collaboration avec nous et que nous

remercions de l'appui que lui et sa commission nous ont toujours donné. Nous voulons au contraire, par cette intervention, montrer l'intérêt que nous portons à tous les documents qui viennent de la commission de l'énergie et du Parlement en général.

Ces circonstances nous permettent de dire que nous avons lu ce très intéressant rapport mais, en même temps, que nous nous tenons à l'écart et ne prenons pas position sur les paragraphes 15 à 18 — je ne veux pas dire que nous nous en écarterions — qui sont en somme les propositions touchant à la structure de la Haute Commission, considérée sous l'angle de la politique énergétique.

Néanmoins, je tiens à souligner que dans l'ensemble de l'exposé de ce rapport quelques points nous paraissent importants. Et d'abord que M. Vals se rassure : la Haute Autorité ne renonce à rien, tant que la fusion ne sera pas parfaite. Et en particulier, dans la matière qui nous intéresse, j'ai communiqué à la commission, par l'intermédiaire de son président, une lettre en date du 17 septembre 1964 dont il a bien voulu donner communication à la commission lundi dernier et dans laquelle nous donnons justement les précisions au sujet des travaux qui ont été accomplis en application du protocole, et sur la volonté qu'ont tous les membres de notre exécutif de poursuivre l'application du protocole du 21 avril 1964, particulièrement en ce qui concerne la Haute Autorité. Nous avons donné le calendrier des opérations, telles que nous pensons les conduire, sur la question des subventions ; nous avons promis d'envoyer à la commission les documents en même temps qu'ils seront envoyés au Comité consultatif et aux représentants des différents gouvernements.

Je crois donc que M. Vals et le groupe socialiste peuvent être rassurés à ce sujet.

Sur d'autres points, permettez-moi, Monsieur le Président, de développer quelques réflexions que mes collègues des trois exécutifs m'ont chargé d'émettre au cours de la réunion du groupe interexécutifs que nous avons tenue hier.

L'auteur de ce rapport souligne avec raison une situation assez difficile. Il le fait dans le paragraphe 14 où il dit que l'exécutif unifié et une politique énergétique ne pourront se faire que si les Etats membres sont disposés à harmoniser leurs intérêts respectifs et à consentir les sacrifices que cela suppose nécessairement.

Il a tout à fait raison. Ce ne sont pas les exécutifs qui ont créé des empêchements à une politique énergétique commune. Au contraire, ils ont montré un esprit de coopération et une volonté de travail remarquables ; ils ont fait des propositions à plusieurs reprises ; le Parlement les connaît toutes. Il connaît, en particulier, notre mémorandum de juin 1962.

Mais dans l'Europe, il y a des Etats et les Etats n'ont pas fait preuve jusqu'à présent de ce que M. Burg-

Lapie

bacher appelle avec raison « quelque disposition à faire des compromis ». Le blocage du mémorandum en est évidemment un exemple.

Pour parler le grec le plus classique, comme M. le professeur Burgbacher, est-ce que la triarchie est la seule responsable ? Est-ce que l'unité de commandement que l'on appellerait monoarchie ou, pour parler le meilleur grec, monarchie, aurait à elle seule plus de possibilité d'action ?

M. Vals a déjà souligné ce point. Je crois qu'il l'a fait avec raison. On doit se demander si le passage de l'un à l'autre suffirait à déclencher l'unité de la politique énergétique.

Il faudrait, au contraire, comme le dit M. Burgbacher dans ce paragraphe 14, que les Etats soient disposés au compromis et, comme il le dit aussi au paragraphe 10, que des pouvoirs assez étendus soient donnés à la Commission unique pour l'exécution de sa mission.

Dans ces conditions, Messieurs, je crois que je peux, avec discrétion mais avec fermeté, tenter de retenir le Parlement sur la voie d'une opinion qui tendrait à faire croire que la seule fusion des exécutifs réglerait la question de la politique commune de l'énergie.

Certes, elle fait partie des conditions nécessaires mais elle n'est certainement pas suffisante.

Je crois bien interpréter le sens du rapport de M. Burgbacher sur ce point ainsi que les déclarations des orateurs qui m'ont précédé.

Ainsi donc, si cette fusion n'est pas une condition suffisante pour l'élaboration d'une politique énergétique, s'il faut continuer à convaincre les différents Etats, à faire pression sur ceux-ci, à les décider, c'est au Parlement tout entier, à sa commission de l'énergie, aux députés et sénateurs des six pays ici présents que les exécutifs ou l'exécutif unique demandent de continuer à faire, comme par le passé, pression sur leurs gouvernements pour qu'une politique commune de l'énergie, en collaboration avec les trois exécutifs et, le temps venu, l'exécutif unique, soient possibles.

Cet appui du Parlement que nous avons toujours obtenu et qui s'est manifesté par des résolutions fort importantes, qui ont jusqu'à présent produit dans certains cas leur effet sur les gouvernements, nous continuerons à le solliciter, que nous fussions « triarques » ou « monarches ».

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse, au nom du groupe socialiste. — Monsieur le Président, je tiens tout de suite à vous rassurer en précisant que le groupe socialiste n'entend nullement soulever la question de la monarchie.

Pour nous, d'ailleurs, la monarchie évoquée ne peut être qu'une « monarchie constitutionnelle », pour employer un langage cher à M. le président Hallstein et également conforme à la nature juridique et à la technique des traités européens.

Nous avons noté avec un intérêt particulier le texte du paragraphe 4 de la proposition de résolution qui est ainsi conçu :

« Le Parlement européen

se prononce en conséquence pour une fusion administrative des exécutifs européens et leur implantation en un siège unique, en soulignant la nécessité d'une direction unique des activités du nouvel exécutif en matière de politique énergétique, activités dont la responsabilité finale incombe à ce collège dans son ensemble. »

Ce paragraphe, Monsieur le Président, emporte notre complète adhésion.

Le groupe socialiste a toujours été favorable à l'idée non seulement de la fusion des trois exécutifs, mais de leur implantation en un lieu unique.

Ce que nous voulons simplement ajouter, c'est qu'à notre avis il est logique que le Parlement suive les trois exécutifs dans le lieu unique où ils seraient implantés.

(*Sourires*)

Je me borne à présenter cette remarque sans déposer d'amendement, dans la crainte qu'il ne soit rayé de l'ordre du jour, à l'exemple de ce qui s'est produit lors de la séance de mardi après-midi, pour montrer combien notre intérêt reste entièrement acquis à l'idée de la présence simultanée de toutes les institutions dans un seul et même endroit.

(*Sourires et applaudissements*)

M. le Président. — M. le président Hallstein a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je m'en voudrais de ne pas adresser à mon tour un mot de remerciement à M. le Rapporteur et à la commission de l'énergie pour la présentation de ce rapport et pour la proposition de résolution qui y fait suite.

Nous nous serions d'ailleurs étonnés que la commission de l'énergie ne donne pas son avis sur cette question, qui est en soi une question générale de droit constitutionnel, celle de savoir ce qu'implique la création d'un exécutif unique au point de vue de la poursuite de nos objectifs politiques dans ce domaine particulier. Car indépendamment des impérieuses raisons de principe que nous avons de souhaiter la fusion des exécutifs et d'y pousser, il n'est pas, parmi les arguments concrets que nous pouvons

Hallstein

faire valoir, d'argument plus décisif en faveur de la fusion que la situation actuelle en matière de politique énergétique.

Il est vrai — et l'on a eu raison de le dire au cours du débat — que la création d'un exécutif unique ne constitue pas une panacée qui permette de résoudre d'un coup tous les problèmes, y compris les problèmes matériels. Cependant, je me dois de réagir contre un certain scepticisme qui s'est également affirmé pendant le débat. Je crois que, comme l'a exprimé le rapporteur dans son rapport et dans son exposé oral, l'unification des exécutifs en un seul organe aura une portée considérable, même sur le plan pratique.

Le rapporteur en a précisé une des raisons dans son exposé. Il s'agit de la suivante : c'est que l'autorité de la Commission unique, qui pourra coordonner tous ses moyens d'action pour vaincre les résistances appréciables qui devront nécessairement être surmontées dans ce domaine, se trouvera renforcée dans une mesure considérable.

J'attirerai également votre attention sur un autre point de vue, qui ne doit pas non plus être négligé. Il s'agit de la formation des décisions qui relèveront de la compétence de l'exécutif unique. Nous nous sommes vivement réjouis de ce qu'on ait déclaré avoir apprécié les réalisations dues à la coopération des exécutifs. Dans la mesure où ces déclarations concernent la Commission de la Communauté économique européenne, je tiens à exprimer une fois de plus mes remerciements.

Cependant, il ne fait pas de doute que la réunion de trois exécutifs ayant toujours tous trois leur mot à dire dans les délibérations ne garantit pas une rapidité de décision comparable à celle qu'assurerait un exécutif unique au sein duquel, après épuisement des arguments, les décisions seraient prises, en fin de compte, à la majorité. En conséquence — et ce n'est pas là minimiser ce qui a été accompli jusqu'à présent, mais au contraire, en souligner l'importance — nous croyons vraiment qu'il s'agit là d'un progrès important, qui aura déjà des conséquences concrètes ; en effet, accroître la certitude que des décisions peuvent être prises sur des problèmes concrets de politique énergétique, cela équivaut à promouvoir la politique énergétique et non seulement à prendre une mesure d'organisation, c'est-à-dire technique.

Enfin, en ce qui concerne les vœux qui ont été adressés à l'exécutif unique, qui n'est pas encore représenté ici puisqu'il n'existe pas encore et qu'on établit seulement son organigramme, le simple bon sens exige, me semble-t-il, de grouper l'examen de ces problèmes. En fait, nous ne doutons pas que les considérations qui ont amené la commission de l'énergie à exprimer ce vœu n'inspirent également l'attitude de l'exécutif unique.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Burgbacher.

M. Burgbacher, rapporteur. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai bref, mais je tiens avant tout à remercier tous mes collègues et le président, qui sont intervenus dans la discussion, pour la franchise et le fair play dont ils ont su faire preuve.

Monsieur Vals, pour ce qui est des problèmes sociaux et de l'importance des moyens financiers dont on disposera pour les résoudre, le rapport de notre collègue Leemans nous permettra dès aujourd'hui de nous former une opinion et d'examiner la question. Bien entendu, nous estimons que les moyens financiers ne devraient pas être réduits, mais plutôt augmentés. Sur la question de l'extension des pouvoirs du Parlement, nous sommes aussi entièrement d'accord. Il s'agit seulement d'une question de calendrier et non pas d'une question de divergences sur le fond. Excusez-moi de le dire peut-être trop brutalement, mais je pense que, justement du point de vue de cette Haute Assemblée, nous devrions avant tout nous préoccuper d'obtenir la certitude que la fusion des exécutifs sera réalisée, pour nous attaquer ensuite, avec une égale énergie, aux prochaines étapes.

En ce qui concerne la question de la spécialisation des compétences au sein de la nouvelle Haute Commission, je me permets, mon cher collègue, d'attirer votre attention sur une intéressante nuance existant entre le rapport et la résolution. Dans le rapport, il est encore question d'un membre de la Commission. Dans la résolution, il est question d'une direction unique des activités, dont la responsabilité finale incomberait au collège des membres dans son ensemble. Je crois que cela répond aux préoccupations légitimes dont il a été fait état.

La fusion entrera-t-elle en vigueur le 1^{er} janvier ? Je l'ignore. Mais je crains fort que plus on soulèvera, avant cette date, dans les débats politiques, de nouveaux problèmes concrets, plus on s'exposera à ce que la date du 1^{er} janvier ne puisse être respectée.

M. Vals a évoqué l'image vigoureuse de la charrue que l'on met devant les bœufs. La question est naturellement de savoir de combien de bœufs on dispose.

(Sourires)

Comme cette Haute Assemblée ne dispose jusqu'à présent que d'assez peu de bœufs — j'entends du point de vue de la force politique —

(Nouveaux sourires)

il faut s'en montrer ménager. Attelons successivement à chaque problème les rares « bœufs politiques » que nous avons. Vouloir tout résoudre simultanément, c'est, je le crains fort, risquer de ne rien résoudre du tout.

Burgbacher

Je dois confirmer ce qu'a dit M. le président Lapie. Je puis dire aujourd'hui que nous avons souvent admiré la Commission et l'interexécutif pour la façon dont ils se sont efforcés sans jamais se lasser et en faisant preuve d'une patience quasi surhumaine, après chaque difficulté avec le Conseil de ministres, de parvenir au même but par une autre voie. Il convient de le rappeler expressément, maintenant que nous sommes à la veille de la fusion.

Je dois cependant, Monsieur Lapie, dire une chose — et je crois que telle est aussi l'opinion de la commission : tout porte à le croire, même si cette opinion n'a pas été formellement exprimée — c'est qu'on ne peut discuter du problème sans répondre à la question de savoir si un seul exécutif européen est préférable à trois exécutifs. Je crois qu'on ne peut répondre à cette question qu'affirmativement : mieux vaut un seul exécutif que trois.

Je pense que le Parlement répondra sans réserve à votre appel l'invitant à exercer sur les Etats membres, après la fusion, la pression voulue, pression possible et je dirai même : plus que possible. Je crois pouvoir l'espérer, Messieurs les Membres de la future Haute Commission, notre Parlement s'attaquera ensuite,

dans un véritable esprit de camaraderie avec la nouvelle Commission, aux bastions qu'il s'agit d'emporter.

M. Dehousse a très habilement amené la discussion sur la question du siège unique des exécutifs. Je lui répondrai, en ma qualité de président et de rapporteur de la commission de l'énergie, que la question du siège du Parlement n'a pas été discutée en commission.

Je remercie M. Hallstein pour ses paroles aimables. Le jour où sera annoncée la fusion des exécutifs — je suis peut-être encore, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, un Européen trop enthousiaste — je choisirai dans ma cave la meilleure bouteille, car, en ce qui me concerne, j'estime que ce jour sera une date importante de l'histoire européenne.

(Applaudissements)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix la proposition de résolution.

Il n'y a pas d'opposition?...

La proposition de résolution est adoptée.

Le texte de la résolution adoptée est le suivant :

Résolution**sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens***« Le Parlement européen »*

1. Approuve le rapport qui lui a été présenté sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens (doc. 54) ;
2. Constate qu'en raison non seulement des atermoiements du Conseil de ministres, mais aussi du fait que les trois exécutifs européens actuels sont dotés de responsabilités différentes, les travaux tendant à la définition d'une politique européenne de l'énergie n'ont pas dépassé le stade des premiers résultats positifs ;
3. Souligne que l'économie énergétique de la Communauté est un des secteurs de l'économie dont le développement se trouve entravé du fait qu'il existe trois exécutifs ;
4. Se prononce en conséquence pour une fusion administrative des exécutifs européens et leur implantation en un siège unique, en soulignant la nécessité d'une direction unique des activités du nouvel exécutif en matière de politique énergétique, activités dont la responsabilité finale incombe à ce collège dans son ensemble ;
5. Considère comme la tâche essentielle de cette « Haute Commission », dans laquelle il voit le noyau d'un futur gouvernement européen, la mise au point, au cours d'une période transitoire, de règlements satisfaisants en matière de politique énergétique, qui constitueraient une contribution, précieuse au point de vue énergétique, aux travaux visant à la fusion des traités ;
6. Compte que la « Haute Commission » mettra au point une conception d'ensemble de la politique énergétique à long terme, tirant toutes les conséquences des principes directeurs que le Parlement européen a définis dans plusieurs de ses résolutions, de façon que l'économie énergétique de la Communauté puisse s'appuyer sur une véritable politique énergétique commune ;
7. Exhorte les Etats membres à affirmer leur attachement à l'idée européenne en se montrant plus soucieux, comme l'exige le succès de l'activité du nouvel exécutif unifié en matière de politique énergétique, de concilier leurs intérêts divergents dans ce domaine. »

3. *Avant-projet de budget du Parlement européen*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Weinkamm, fait au nom de la commission des budgets et de l'administration, sur la consultation demandée par les Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. (doc. 66) sur la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice 1965 (doc. 69).

La parole est à M. Weinkamm.

M. Weinkamm, rapporteur. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous vous rappelez qu'au mois de juin de cette année nous avons arrêté l'état prévisionnel du Parlement. Il s'agissait d'un avant-projet qui est maintenant soumis au Conseil de ministres. Celui-ci n'a encore soulevé aucune objection formelle, mais il nous a communiqué qu'il avait l'intention d'apporter des modifications à notre projet ; il s'agit évidemment de réductions.

Le Conseil de ministres nous a communiqué ces propositions de réduction dans une lettre en date du 15 septembre. Dans le bref laps de temps qui s'est écoulé depuis cette date, la commission des budgets et de l'administration devait se réunir, élaborer et faire imprimer un rapport qui fut ensuite modifié. Evidemment, le rapport tel qu'il se présente maintenant ne répond pas tout à fait à mes vœux. Mais cela ne fait rien puisque je peu le compléter aujourd'hui. Je prie M. le Président de bien vouloir communiquer au Conseil de ministres, conjointement à notre proposition de résolution, les débats de ce jour.

Je ne reviendrai pas sur les questions de procédure évoquées dans mon rapport, renvoyant quant à cela aux explications données dans celui-ci. Je désirerais seulement examiner la seconde partie, c'est-à-dire les réductions qui ont été proposées par le Conseil de ministres. Celles-ci concernent deux chapitres importants ; le personnel et les dépenses de fonctionnement.

Les premières une fois encore se limitent pour ainsi dire à une vétille. Le Conseil de ministres a proposé — je n'aime guère, je l'avoue, que l'on parle de ceci dans notre assemblée — de supprimer trois postes. Il s'agit de deux postes de secrétaires et d'un poste d'assistant. A vrai dire, je répugne à m'expliquer davantage sur ce sujet. L'affaire est pour moi presque trop minime. Je prierais le Conseil de ministres de ne pas laisser, lui non plus, nos débats s'enliser dans des détails de ce genre.

Au sujet du classement de différents postes, le Conseil de ministres a toujours eu jusqu'à présent une opinion différente de celle du Parlement. Sur les raisons de cette opinion, le Conseil de ministres ne donne aucune explication et c'est ce qui rend la discussion difficile. De notre côté, nous insistons depuis longtemps, et pour ainsi dire à chaque débat budgétaire,

sur le fait que notre conception diffère en ce qui concerne ce classement et qu'il devrait s'effectuer selon d'autres critères. Le secrétaire général du Parlement lui-même expose de manière très précise au cours de longs entretiens comment il convient, conformément à notre statut, de classer les différents postes. La commission des budgets et de l'administration examine de près la question et établit ce rapport pour faire connaître nos arguments.

Si, quant à lui, le Conseil de ministres ne dit absolument rien pour justifier ses modifications, nous ne pouvons pas non plus prendre position à ce sujet. Nous ne pouvons prendre position que dans la mesure où nous disons : Nous maintenons notre thèse et estimons, premièrement, que les postes demandés en supplément sont indispensables et deuxièmement que les transformations de postes sont nécessaires pour avoir une certaine liberté de mouvement et assurer à notre secrétariat le meilleur rendement possible.

Que la célèbre pyramide des fonctionnaires soit idéale dans sa configuration actuelle, la chose est discutable. J'estime pour ma part qu'elle ne l'est guère. Mais il faut considérer que nous sommes une administration très jeune et que des difficultés subsistent encore en ce qui concerne le classement et la promotion du personnel. Nous ne pouvons donc pas partir d'une pyramide des fonctionnaires idéale, ni d'une administration idéale ; nous devons compter avec les difficultés existantes et par conséquent également avec les possibilités de promotion. S'il doit y avoir des possibilités de promotion, il nous faut aussi les postes correspondants.

C'est ce dont le Conseil de ministres n'a pas tenu compte jusqu'à présent. Nous ne pouvons que le regretter et le souligner encore une fois.

Les réductions concernent en second lieu les dépenses de fonctionnement. En cette matière, le Conseil de ministres s'est facilité la tâche. Il s'est borné à cette déclaration : Le total des dépenses ne doit pas excéder de plus de 5 % la somme figurant au budget de l'année précédente ; les dépenses dépassant ce pourcentage doivent être supprimées.

Comment le Conseil de ministres en arrive-t-il à ces 5 % ? Dans un discours qu'il a prononcé au début de cette année, M. Marjolin a fait observer que dans nos pays l'accroissement du produit social était en moyenne de 5 %. En conséquence, les dépenses publiques — également celles de notre Parlement et de toutes les institutions européennes — ne devaient pas s'accroître de plus de 5 %. Sans chercher à approfondir la question, le Conseil de ministres a tout simplement repris cette opinion à son compte.

Il serait sans doute utile que l'on puisse connaître les principes qui doivent présider à l'établissement d'un budget, avant que le Parlement n'établisse le sien.

En ce qui concerne ce pourcentage de 5 % et la position adoptée par le Conseil de ministres dans cette

Weinkamm

question, je tiens à ajouter ceci : Ce critère de 5 % est appliqué quelque peu arbitrairement. On pourrait peut-être — je dis bien : peut-être — admettre comme ligne de conduite générale que le Conseil de ministres dise : En tout et pour tout, le budget global de toutes les institutions européennes ne doit pas dépasser de plus de 5 % le budget de l'année précédente. Mais que, pour chaque budget, il ne faille pas dépasser les 5 %, je n'estime pas que cela soit juste.

La différence est grande entre un budget qui prévoit une quantité de dépenses économiques dans le domaine des investissements, des aides, de la promotion économique et Dieu sait quelle autre dépense, et un budget de fonctionnement proprement dit, qui a exclusivement pour objet un appareil administratif et qui, par conséquent, ne représente en fait rien d'autre que l'ensemble des dépenses nécessaires aux traitements des fonctionnaires et bien entendu des dépenses automatiquement liées à l'activité de ces fonctionnaires et concernant les machines à écrire, les bureaux, les loyers, le papier et tout ce qui est encore indispensable. En d'autres termes, un certain effectif de fonctionnaires est fixé dans un organigramme, le budget afférent à cet effectif comporte non seulement les dépenses relatives aux traitements et aux salaires, mais aussi certaines dépenses de fonctionnement qui s'y rattachent nécessairement.

Si maintenant nous estimons que cet effectif est trop restreint — opinion que le Conseil de ministres partageait avec nous — et que pour l'une ou l'autre raison — par exemple au service linguistique — il doit être augmenté, cette augmentation entraîne également certaines dépenses de fonctionnement. Nous ne pouvons donc pas dire alors : Arrêtons-nous là, parce que les 5 % sont dépassés. Si l'on part de ce point de vue, on peut évidemment aisément décimer un budget. Mais on ne peut pas appliquer cette méthode à tous les budgets.

Le temps m'empêche de faire d'autres commentaires sur ces 5 %. On pourrait également discuter la question de savoir si l'application d'un tel principe est de mise pour notre budget.

A la commission des budgets et de l'administration, nous avons estimé que nous ne pouvions pas suivre ces propositions. En conséquence, nous avons présenté une proposition de résolution dans laquelle nous demandons à nouveau que les effectifs soient encore complétés, et nous déclarons que les propositions du Conseil de ministres en ce qui concerne la réduction des dépenses de fonctionnement ne peuvent pas recueillir notre approbation.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig,

M. Kreyssig, au nom du groupe socialiste. — (A) Le groupe socialiste partage l'opinion du rapporteur et de la commission des budgets et de l'adminis-

tration. Nous avons toujours été d'avis qu'au fond il devrait être inadmissible que le Conseil s'immisce dans le budget du Parlement, soulève des objections lors de la fixation tant des effectifs que du montant des dépenses de fonctionnement, procède à des suppressions ou refuse la création de nouveaux postes. Si donc nous répétons maintenant dans la résolution que nous avons mûrement examiné la situation et que nous rejetons les exigences du Conseil, nous sommes à cet égard tout à fait unanimes.

Si j'ai demandé à prendre la parole, Monsieur le Président, c'est d'abord parce que nous avons compris maintenant comment il est procédé avec le Parlement et qui s'ingère dans des domaines relevant de la souveraineté du Parlement. Nous avons déjà dû souvent avoir des explications avec le Conseil lorsque celui-ci suggérait des suppressions ou formulait d'autres vœux. Nous pensions que c'était sans doute les ministres des finances des différents pays, qui sont ou devraient être des experts en matière budgétaire, qui s'occupaient de ces questions.

Or, lorsqu'on nous a annoncé que le Conseil trouvait de nouveau quelque chose à redire au budget du Parlement, nous avons reçu une lettre qui nous a fait comprendre tout à coup que ce ne sont pas les ministres des finances qui s'occupent de notre budget, pas plus d'ailleurs que le Conseil, en l'occurrence le ministre actuel des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, l'actuel président en exercice du Conseil, ni même le Comité des représentants permanents qui statue sur le budget, mais que ce dernier fait sien ce qui est le fruit, permettez-moi cette expression, des élucubrations de la commission budgétaire du Conseil. Ce qui ne figure pas dans le document officiel destiné au Parlement, c'est ceci :

Objet : L'état prévisionnel du Parlement européen pour l'exercice 1965. Dans sa réunion du 24 juillet 1964, le Comité des représentants permanents a examiné cet état prévisionnel, en présence de représentants des exécutifs, à la lumière d'un rapport de la commission des budgets et en a conclu...

Nous avons toujours protesté — je dois le faire encore une fois ici très catégoriquement — contre le fait qu'il appartient au Comité des représentants permanents — un certain temps on les appelait des experts hautement qualifiés — de statuer sur l'essentiel et non aux ministres des finances des six pays ou au Conseil lui-même. Or, maintenant nous constatons que c'est encore à un échelon inférieur que l'on porte atteinte au droit souverain du Parlement d'établir son budget.

Je vous soumets cela, Monsieur le Président, parce que je crois que nous devrions protester énergiquement contre cette procédure — qui semble avoir été jusqu'ici l'usage — et estimer tout à fait impossible que cette pratique se perpétue.

(Applaudissements)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?... Je mets la proposition de résolution aux voix.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de résolution est adoptée.

Le texte de la résolution adoptée est le suivant :

Résolution

relative à la consultation demandée par les Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. (doc. 66) sur la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice financier 1965

« *Le Parlement européen,*

- consulté par les Conseils de la C.E.E. et d'Euratom en application de l'article 203, paragraphe 2, alinéa 3, du traité de la C.E.E. et de l'article 177, paragraphe 2, alinéa 3, du traité de la C.E.E.A.,
- vu les articles 48 et 49 de son règlement,
- vu sa résolution du 15 juin 1964 sur l'état prévisionnel de ses dépenses et de ses recettes pour l'exercice financier 1965,
- ayant pris connaissance des modifications que les Conseils proposent d'apporter à cet état prévisionnel (doc. 66),
- vu le rapport de sa commission des budgets et de l'administration (doc. 69),

1. Rappelle expressément que le Parlement européen est la seule institution de la Communauté à laquelle il appartient de contrôler l'exécutif ;

2. Regrette de devoir constater que les Conseils envisagent d'apporter des modifications à l'état prévisionnel des dépenses du Parlement européen sans pour autant engager pleinement la procédure prévue par les règlements financiers ;

3. Considère que les dépenses de personnel et l'organigramme inclus dans son état prévisionnel pour l'exercice financier 1965 sont pleinement justifiés et estime qu'il est absolument nécessaire que ceux-ci soient maintenus afin qu'il puisse faire face à ses tâches et assurer la poursuite d'une saine politique en matière de personnel ainsi qu'une application correcte du statut ;

4. Est en outre d'avis que son budget, tel qu'il a été établi au mois de juin 1964, doit être maintenu en l'état, parce que les dépenses du Parlement européen sont constituées surtout par des dépenses de personnel et par les dépenses de fonctionnement nécessaires qui leur sont liées, et que des augmentations assez importantes de personnel se sont révélées nécessaires, ce qui a été également reconnu par les Conseils ;

5. Charge son président de transmettre la présente résolution ainsi que le rapport de sa commission compétente (doc. 69) aux Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A., à la Commission des quatre présidents prévue à l'article 78 du traité de la C.E.C.A. et aux trois exécutifs. »

4. *Problèmes budgétaires et fusion des exécutifs*

La parole est à M. Leemans.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Leemans fait au nom de la commission des budgets et de l'administration sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs et éventuellement des Communautés (doc. 55).

M. Leemans, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, à la suite de la déclaration que le président en exercice des Conseils a faite le 23 mars 1964 sur le problème de la fusion des exécutifs, la commission des budgets et de l'administration a été chargée par ce Parlement d'élaborer deux rapports : un rapport sur

Leemans

les pouvoirs budgétaires du Parlement, qui a été discuté le 12 mai 1964, et un rapport sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs, qui vous est présenté aujourd'hui.

Lorsque, en 1960, la fusion des exécutifs a été traitée dans un rapport de M. Maurice Faure, lorsque, en 1961, l'initiative prise par le gouvernement néerlandais d'inscrire la fusion à l'ordre du jour des Conseils est venue en discussion à ce Parlement, lorsque, en 1963, le volumineux et important rapport de M. Furler a également soulevé la question de la fusion, le point de vue a été défendu de manière constante et invariable que la fusion devait être une opération simple ne touchant pas à la compétence des exécutifs ni à l'équilibre institutionnel existant.

Ce point de vue, qui était aussi à la base de l'initiative néerlandaise en 1961, a été remis en question lorsque le président en exercice des Conseils a proposé dans sa déclaration du 23 mars 1964, dont j'ai déjà parlé ci-dessus, que l'uniformisation de l'état prévisionnel des dépenses administratives de chaque institution était indispensable et que l'harmonisation, nécessaire à cette fin, des procédures budgétaires des trois Communautés devait se faire sur la base du traité de Rome. Le président en exercice a précisé ce point de vue en expliquant qu'ainsi les compétences de la Commission des quatre présidents disparaîtraient et que, selon certains gouvernements, la seule compensation pourrait être un renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Cette réduction des pouvoirs du Parlement européen a déjà donné lieu à une protestation dans le rapport de M. Vals et dans la résolution modérée annexée à ce rapport. Le projet de résolution qui vous est soumis aujourd'hui et que vous aurez à approuver s'oppose également à cette réduction de pouvoirs.

Ce rapport est principalement consacré à motiver ce point de vue et à défendre l'idée que la fusion des exécutifs ne peut signifier l'absorption d'un exécutif par l'autre. La fusion doit également laisser intacts les droits statutaires du personnel et ouvrir la voie à la mise sur pied d'un statut unifié pour le personnel intéressé.

Votre commission s'est tenue strictement à la conception, que nous avons toujours défendue ici, selon laquelle la fusion devrait se faire sans que soient modifiées les compétences et rompu l'équilibre institutionnel. Elle était en outre d'avis qu'il serait déplacé et anti-démocratique que les Conseils s'approprient, sur la base du traité de Rome, des fonctions de contrôle, par exemple dans le domaine des ressources propres de la C.E.C.A., des dépenses d'intervention de la Haute Autorité en vertu du traité de Paris, toujours en vigueur, et des usages qui se sont formés entre la Haute Autorité et le Parlement européen.

Votre commission a fait une étude comparative des différentes procédures budgétaires des exécutifs. Elle

a ensuite indiqué les moyens de réaliser, sans porter atteinte aux traités et en tenant compte de l'indispensable contrôle parlementaire, tel qu'il est exposé dans le rapport de M. Vals, une fusion qui exige du Parlement une auto-discipline exceptionnelle et qui en outre préserve les Conseils d'une usurpation de compétences antidémocratique.

Monsieur el Président, je pense que l'on comprendra que la commission s'est limitée, en tant que commission des budgets et de l'administration, au domaine qui est le sien. Elle n'a par conséquent pas traité des questions politiques et institutionnelles qui relèvent du domaine de la commission politique. Votre commission n'a pas davantage voulu intervenir dans le problème de l'organisation administrative et de l'organigramme de l'exécutif fusionné. Elle laisse cette question à la Haute Commission, seule compétente en la matière, dans l'espoir que l'occasion sera donnée au Parlement européen de se prononcer au moment voulu sur une nouvelle politique administrative qui sera, du fait d'une rationalisation des services — et du fait aussi qu'elle trouvera un appui dans la confiance des fonctionnaires, traités avec tact et satisfaits — qui sera, dis-je, un facteur puissant et énergique de l'Europe qui se crée, et dont le développement est irréversible. La réalisation de l'idée européenne, ainsi que tout ce qui a déjà été fait en ce domaine, représente en ces jours de confusion intellectuelle et de grande phraséologie le gage de notre confiance. Puissent la force des faits et les obligations que la réalité nous impose orienter l'esprit de nos gouvernements et le nôtre.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. DUVIEUSART

M. le Président. — La parole est à M. Coppé.

M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité. — (N) Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la Haute Autorité, remercier M. Leemans pour le rapport qu'il a élaboré. Et je voudrais ajouter que nous sommes d'accord tant avec ce rapport qu'avec la résolution qui lui fait suite.

Monsieur le Président, je tiens à appeler l'attention spécialement sur quelques aspects du rapport présenté par M. Leemans.

Cela concerne en tout premier lieu ce qui est dit par M. Leemans au paragraphe 3 du rapport : « Le Parlement européen développait au sujet de la fusion des exécutifs qu'il recommandait deux thèmes principaux : assurer le maintien de l'équilibre institutionnel et ne porter en aucune façon atteinte aux pouvoirs des exécutifs et notamment à ceux de la Haute Autorité qui, dans certains cas, sont plus grands que ceux des exécutifs institués par les traités de Rome. »

Coppé

Je tiens à dire que nous sommes entièrement du même avis et que ce n'est qu'en respectant ces deux conditions que la fusion des exécutifs constituera un pas en avant.

M. Leemans dit au paragraphe 8 : « Elle » — la commission — « est également convaincue que le Parlement ne peut être muet au moment de l'éclosion d'un fait politique aussi important. Comme gardien de l'esprit des traités, il doit veiller à ce que la fusion envisagée se fasse conformément à l'esprit dans lequel il a, dès 1960, préconisé cette fusion. »

Je pense qu'il faut mettre l'accent sur ces deux points qui vont peut-être un peu plus loin que les questions purement budgétaires et administratives mais qui, pour la discussion de ce problème, présentent cependant une grande importance.

Je voudrais dans cet esprit souligner ce que dit M. Leemans au paragraphe 11 du rapport : « Le prélèvement C.E.C.A. n'étant pas une contribution des Etats membres, mais une ressource perçue sur le charbon et l'acier, le Conseil représentant les Etats membres n'a donc pas de pouvoirs à ce sujet. Il était normal, dans ces conditions, que dans le cadre d'une révision du traité de la C.E.C.A. il soit envisagé qu'un pouvoir d'approbation et de contrôle soit conféré au Parlement européen. »

J'appelle ici l'attention sur le fait que, à notre avis, à la longue la Communauté doit disposer de telles ressources propres pour pouvoir accomplir sa tâche. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, nous pouvons en tout cas assurer que le prélèvement de la C.E.C.A., dans sa forme actuelle, restera pour nous un exemple et un symbole, sur lequel nous veillerons afin qu'il n'y soit rien changé.

Au paragraphe 28, le rapporteur a attiré, avec raison, l'attention sur la modification institutionnelle que signifiera la disparition de la Commission des quatre présidents. C'est pour cela que la Haute Autorité, ensemble avec les Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom — je tiens à le souligner —, a défendu, depuis le début des discussions qui ont eu lieu en ce domaine, le point de vue que l'unification des procédures budgétaires pour les dépenses administratives ne serait acceptable que si, en compensation, le Parlement européen obtient des pouvoirs équivalents.

Nous avons toujours défendu ce point de vue tant au cours des discussions administratives préliminaires que des débats du Conseil de ministres.

Je dois dire que jusqu'à présent aucune solution satisfaisante n'est proposée pour ce problème.

M. Leemans signale, à juste titre, dans son rapport que la proposition néerlandaise initiale sur la fusion n'avait rien prévu en ce qui concerne ce problème. Mais la proposition néerlandaise prévoit que le Parlement sera consulté.

La proposition néerlandaise, en réalité, ne change rien aux compétences qui existent actuellement.

Nous sommes maintenant parvenus à une toute autre phase et nous devons, en unissant nos forces, défendre les principes que M. Leemans a si clairement exposés et qui sont repris dans la proposition de résolution.

Permettez-moi, pour finir, de citer le paragraphe 12 de la proposition de résolution, où M. Leemans dit : « Estime qu'il y aurait intérêt à ce que, dès à présent, les trois exécutifs se concertent sur les questions de personnel qui se posent pendant la période préparatoire à la mise en place de l'exécutif unique. »

Nous savons que nous devons à la commission compétente du Parlement la mise en œuvre de ce principe.

Je peux dire que nous avons déjà entrepris des études à ce sujet. En même temps je peux donner l'assurance que, comme le Parlement lui-même le souhaite, il ne sera pas préjugé des décisions de l'exécutif unique.

Je terminerai mon exposé en exprimant encore une fois mes remerciements pour l'intérêt que le Parlement a bien voulu attacher à la question des problèmes administratifs et budgétaires posés par la fusion et en demandant qu'il veuille à l'avenir poursuivre l'étude de ce problème qui, à côté des deux aspects déjà nommés, a en réalité également un aspect politique.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Hallstein.

M. Hallstein, président de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis heureux de pouvoir, à cette heure tardive, me limiter à une seule phrase. Je tiens à remercier sincèrement, au nom de la Commission de la Communauté économique européenne, M. Leemans de son excellent rapport que la Commission approuve sans réserve dans ses grandes lignes et dans tous ses détails.

M. le Président. — La parole est à M. Dichgans.

M. Dichgans. — (A) Monsieur le Président, je propose que l'on procède à un vote séparé sur le paragraphe 3 — la nouvelle disposition concernant le prélèvement. Je voudrais donner à ce sujet une explication de vote. Je suis partisan d'un renforcement des compétences de ce Parlement, également en ce qui concerne le prélèvement. Mais il faut que le prélèvement soit complètement réformé. Il devient en effet injustifiable à la longue de percevoir dans le seul secteur du charbon et de l'acier un impôt spécial appelé à couvrir les dépenses administratives

Dichgans

courantes, et de ne pas le percevoir dans les autres branches de l'économie.

En raison de l'heure avancée, je ne ferai pas aujourd'hui de propositions concrètes sur les différents points de cette question ; mais je tiens à appuyer de manière expresse M. le président Coppé lorsqu'il exige pour toutes les Communautés un financement autonome sur des ressources financières propres.

Afin de souligner la nécessité d'une réforme du régime du prélèvement, je m'abstiendrai sur ce point ; mais je voterai la proposition de résolution dans son ensemble pour bien marquer que j'approuve l'excellent rapport qu'a présenté M. Leemans.

M. le Président. — La parole est à M. Leemans.

M. Leemans, rapporteur. — (A) Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Dichgans de sa promesse de voter la résolution dans son ensemble. J'aimerais cependant faire remarquer qu'en l'état actuel des choses et étant donné la manière dont la fusion

des exécutifs sera maintenant réalisée, il est impossible de poser en ce moment une question positive au sens où il l'entend. Je tiens d'ailleurs à faire remarquer qu'il est question au paragraphe 14 de notre résolution de l'ensemble des ressources propres de la nouvelle Haute Commission. J'estime que ce paragraphe fournit une réponse à sa question. Je demanderai à M. Dichgans de ne pas insister en ce moment sur une question au sujet de laquelle il a déjà donné son avis avec une grande vigueur et une connaissance approfondie au cours de précédentes sessions.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution présentée par la commission.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de résolution est adoptée.

Le texte de la résolution adoptée est le suivant :

Résolution**sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs et éventuellement des Communautés**

« *Le Parlement européen,*

- ayant entendu l'exposé fait par le président en exercice des Conseils lors de la session de mars 1964,
- ayant entendu l'exposé des présidents des exécutifs à l'occasion de la présentation des rapports généraux sur l'activité des Communautés lors des sessions de mai et juin 1964,
- vu le rapport de sa commission des budgets et de l'administration (doc. 55),

1. Rappelle sa résolution du 24 novembre 1960 dans laquelle il a notamment « estimé que les compétences et pouvoirs que le traité de la C.E.C.A., le traité de la C.E.E. et le traité de la C.E.E.A. attribuent respectivement à la Haute Autorité, à la Commission de la C.E.E. et à la Commission de la C.E.E.A. devront être exercés par un exécutif unique dans le respect institutionnel des différentes Communautés » ;

2. Réaffirme que la fusion des exécutifs ne doit en aucune façon porter atteinte aux pouvoirs des exécutifs actuels et notamment à ceux de la Haute Autorité qui, particulièrement dans le domaine budgétaire et financier, sont plus larges que ceux des exécutifs institués par les traités de Rome ;

3. Constate que les orientations actuelles s'écartent du projet du gouvernement néerlandais sur lequel il a été consulté ;

4. Constate notamment qu'il est prévu d'harmoniser les procédures budgétaires pourtant différentes entre les trois traités ;

5. Souligne que cette harmonisation ne peut porter que sur des questions qui, pour des raisons uniquement techniques et pratiques, sont à régler de façon uniforme, qu'elle doit donc se limiter aux dépenses administratives et qu'en conséquence :

Président

- a) L'originalité des sources de financement de la C.E.C.A. et les principes particuliers qui sont à la base de certains mécanismes de cette Communauté doivent être entièrement préservés ;
- b) Rien ne devra être changé aux dispositions des traités concernant les activités financières de la Haute Autorité et des deux autres exécutifs, l'exécutif unique étant appelé à assurer pleinement les pouvoirs conférés dans ce domaine par les traités à chacun des trois exécutifs actuels ;
- c) Dans l'hypothèse où le budget des dépenses administratives ne serait pas encore arrêté au moment où commence l'exercice auquel il se réfère, l'exécutif unique devra pouvoir percevoir le prélèvement C.E.C.A. à concurrence du montant des crédits de l'exercice précédent ;
- d) La répartition des dépenses administratives de l'exécutif unique et des autres institutions communes entre les trois Communautés ne devrait pas être effectuée par un tiers ; la part du prélèvement C.E.C.A. devrait être fixée à un montant permettant, d'une part, de limiter clairement, dès le début, l'apport du prélèvement C.E.C.A. au budget des Communautés européennes et, d'autre part, d'avoir l'assurance que l'exécutif unique pourra continuer, dans le domaine de la C.E.C.A., les actions de la Haute Autorité avec des moyens équivalents ; ce montant pourrait être celui résultant de l'exécution du dernier état prévisionnel général des dépenses administratives de la C.E.C.A., étant entendu que, pour les exercices suivants, il serait, sur proposition de l'exécutif unique, affecté d'un coefficient correcteur tenant compte de l'évolution des coûts et des activités de l'exécutif dans les secteurs couverts par le traité de Paris ;
- e) L'ensemble des dépenses et des recettes administratives devrait être, conformément à la procédure prévue par les traités de Rome, contrôlé par une Commission de contrôle unique, tandis que les recettes et les dépenses non administratives de la C.E.C.A. devraient faire l'objet d'un rapport séparé établi par un commissaire aux comptes conformément aux dispositions du traité de Paris et qui serait à soumettre uniquement au Parlement européen ;

6. Souhaite que, dans le texte concernant la fusion des exécutifs, un délai soit fixé, comme c'est le cas dans le traité de Paris, pour la publication et la présentation au Parlement européen du rapport de la Commission de contrôle des comptes ;

7. Souhaite également qu'une procédure de décharge soit prévue au sujet des opérations faisant l'objet du rapport du commissaire aux comptes de la C.E.C.A. et que le Parlement européen soit appelé à se prononcer sur cette décharge ;

8. Observe que l'harmonisation des procédures budgétaires pour les dépenses administratives entraîne la suppression de la Commission des quatre présidents de la C.E.C.A. et implique donc une diminution des pouvoirs qu'y détient le Parlement européen par l'intermédiaire de son président ;

9. Rappelle et réaffirme en conséquence et de façon générale la nécessité de renforcer les pouvoirs du Parlement européen, notamment dans le domaine budgétaire et administratif, comme exprimé dans ses résolutions des 27 juin 1963 et 12 mai 1964, et qui sont à considérer comme comportant le minimum devant être atteint ;

10. Considère que dans le domaine administratif la fusion des exécutifs doit aboutir à une rationalisation des services et laisse le soin à l'exécutif unique d'en préparer l'organigramme ;

11. Soutient fermement le point de vue que le personnel des trois exécutifs actuels doit, au moment où il entrera dans l'administration de l'exécutif unique, être traité en absolue égalité quelle que soit son institution d'origine et qu'ainsi l'exécutif unique disposera enfin du personnel nécessaire ;

12. Estime qu'il y aurait intérêt à ce que, dès à présent, les trois exécutifs se concertent sur les questions de personnel qui se posent pendant la période préparatoire à la mise en place de l'exécutif unique ;

Président

13. Insiste pour que, dès le début du fonctionnement de l'exécutif unique, l'ensemble du personnel des Communautés soit régi par un statut également unique étant entendu que ce statut devra être établi d'après les règles actuellement existantes en tenant compte des améliorations à y apporter d'après l'expérience acquise et qu'il devra comporter des dispositions transitoires appropriées en vue de sauvegarder les droits acquis en vertu des réglementations antérieures ;

14. Souhaite vivement que la fusion des Communautés soit réalisée rapidement et

- a) Considère que la Communauté unifiée devra être entièrement financée par des ressources propres dont l'origine ait un caractère suffisamment général et estime qu'il faudra alors se rapprocher du principe budgétaire de la non-affectation et que les opérations financières dans le domaine social, le domaine de la recherche et le domaine technique seront alors traitées de façon générale ;
- b) Soutient que ces ressources propres, qui échapperont à tout contrôle parlementaire national, devront être pleinement et efficacement soumises au contrôle du Parlement européen ;

15. Estime que, dans le cadre de la révision des traités qu'impliquera l'éventuelle fusion des Communautés, le contrôle des dépenses effectuées devra être renforcé et que, pour ce faire, il y aurait lieu d'envisager la création d'une véritable Cour des comptes européenne ;

16. Se réserve d'approfondir les problèmes budgétaires et administratifs de l'éventuelle fusion des Communautés et donne, dès à présent, mandat à sa commission des budgets et de l'administration de lui faire rapport en temps utile sur ce point. »

5. Prélèvement applicable à certains produits laitiers

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Charpentier, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 60) concernant un règlement relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre (doc. 67).

La parole est à M. Carboni, suppléant M. Charpentier, rapporteur.

M. Carboni. — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'absence du président de la commission et de M. Charpentier me donne le privilège d'exposer brièvement les données du problème que nous devons examiner et de faire quelques brèves observations. On sait que le règlement n° 13 de la Communauté économique européenne, arrêté par le Conseil en date du 5 février 1964, établit un prélèvement applicable aux échanges de lait et de produits laitiers entre les Etats membres. Le problème qui se pose est le suivant : A quelle règle doivent obéir les échanges de marchandises obtenues par mélange avec des produits laitiers ? En appliquant à ces mélanges la règle sur le prélèvement établie pour les produits laitiers purs, selon la classification fixée par les règles générales pour l'interprétation du tarif douanier com-

mun, on en arriverait à leur appliquer un prélèvement inférieur à celui qui serait appliqué aux divers produits laitiers qui les constituent au cas où ceux-ci seraient présentés ou commercialisés isolément. D'où la nécessité d'une règle propre pour ces mélanges. L'exécutif propose de soumettre ces mélanges de produits laitiers au prélèvement applicable au composant frappé du prélèvement le plus élevé.

Cette proposition a obtenu l'approbation de la commission de l'agriculture et je me permets d'en recommander l'adoption par le Parlement afin que son vote vienne renforcer la proposition de la Commission.

Il s'agit, en d'autres termes, d'empêcher des fraudes et surtout, Monsieur le Président, d'éviter qu'un mélange ne se transforme en imbroglia... Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution présentée par la commission.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de résolution est adoptée.

Le texte de la résolution adoptée est le suivant :

Président

Résolution

portant avis du Parlement européen sur la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. au Conseil relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre

« Le Parlement européen,

- consulté par le Conseil de la C.E.E. (doc. 60),
- ayant pris connaissance de la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. au Conseil relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre (VI/COM (64) 279),
- ayant pris connaissance du rapport de sa commission de l'agriculture (doc. 67), approuve la proposition de la Commission de la C.E.E. ;

charge son président de communiquer cet avis ainsi que le rapport y afférent au Conseil et à la Commission de la Communauté économique européenne. »

Règlement du Conseil relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne et notamment ses articles 43 et 235,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis du Parlement européen,

considérant que le bon fonctionnement du régime des prélèvements applicables aux échanges de lait et de produits laitiers entre les Etats membres ainsi qu'entre les Etats membres et les pays tiers, institué par le règlement n° 13/64/C.E.E. du Conseil du 5 février 1964, portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers ⁽¹⁾, exige qu'un régime approprié soit appliqué aux échanges de mélanges de produits laitiers ;

considérant que le classement tarifaire des produits, auxquels les dispositions du règlement n° 13/64/C.E.E. du Conseil sont applicables, s'effectue conformément aux « Règles générales pour l'interprétation du tarif douanier commun » ;

considérant que l'application de ces règles aux mélanges de produits laitiers peut avoir pour effet d'appliquer un faible prélèvement à des mélanges de produits laitiers contenant, cependant, des produits laitiers soumis à un prélèvement plus élevé, lorsqu'ils sont présentés isolément ;

considérant qu'il peut être remédié à une telle situation en appliquant à ces mélanges le prélèvement afférent à celui des produits laitiers constitutifs qui est passible du prélèvement le plus élevé ;

considérant que l'application du régime des prélèvements institué par le règlement n° 13/64/C.E.E. peut être tournée par des échanges portant sur des préparations ne relevant pas de l'annexe II du traité, mais incorporant du beurre en quantités importantes ;

considérant que le traité n'a pas prévu les pouvoirs d'action requis pour l'instauration d'un ensemble de mesures susceptibles d'empêcher que la mise en œuvre de la politique agricole commune pour les produits laitiers soit ainsi compromise ;

considérant que, dans ces conditions, il convient de prendre les mesures nécessaires sur la base de l'article 235 du traité ; que, en attendant la mise en application d'une nouvelle réglementation plus générale des échanges de certaines marchandises résultant de la transformation des produits agricoles, les mesures les plus appropriées consistent dans l'application à l'importation des préparations en cause du même régime que celui applicable à l'importation du beurre,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Le prélèvement applicable aux mélanges, relevant du chapitre 4 du tarif douanier commun, composés de produits visés à l'article premier, paragraphe 2, parties b) à e), du règlement n° 13/64/C.E.E. du Conseil, est celui qui est applicable au composant soumis au prélèvement le plus élevé et qui en même temps représente au moins 10 % en poids du mélange.

(1) J.O. n° 34 du 27 février 1964, p. 549/64.

Président

Lorsque ce mode de fixation du prélèvement ne peut jouer, le prélèvement applicable à ces mélanges est celui qui résulte du classement tarifaire de ces mélanges.

Article 2

1. Sont soumises au prélèvement applicable au beurre, dans les échanges intracommunautaires, et au prélèvement applicable au beurre fabriqué à partir de crème douce, dans les échanges avec les pays tiers, les préparations de la position n° 21.07 du tarif douanier commun contenant, en poids, plus de 40 % de matières grasses butyriquées.

2. L'application de tout droit de douane ou taxe d'effet équivalent autre que celle prévue par le présent règlement est interdite à l'importation, dans un Etat membre, des marchandises visées au paragraphe précédent, tant en provenance des autres Etats membres que des pays tiers.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

6. *Nomination d'un avocat général de la Cour de justice*

M. le Président. — J'ai reçu de la Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres la lettre suivante :

« Bruxelles, le 21 septembre 1964.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que les représentants des gouvernements des Etats membres des Communautés européennes ont décidé, lors de leur Conférence du 18 septembre 1964, de nommer M. Joseph Gand avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 1964 au 6 octobre 1970 révolu.

M. Gand a été informé de cette décision et invité à faire savoir s'il accepte sa nomination.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

G. Schroeder. »

Acte est donné de cette communication.

7. *Dépôt de documents*

M. le Président. — J'ai reçu du Conseil de la C.E.E. :

- une demande de consultation sur la proposition de la Commission de la C.E.E. relative à une première directive portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux (doc. 71) ;
- une demande de consultation sur la proposition de la Commission de la C.E.E. relative à une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant : 1° du secteur des affaires immobilières (groupe 640 CITI) ; 2° du secteur des services fournis aux entreprises (groupe 839 CITI) (doc. 72).

Ces documents seront imprimés, distribués et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyés à la commission du marché intérieur.

(Assentiment)

J'ai également reçu du Conseil de la C.E.E. une demande de consultation sur la proposition de la Commission de la C.E.E. concernant :

- une directive portant modification de la directive relative au rapprochement des réglementations des Etats membres concernant les matières colorantes ;
- une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les agents antioxygènes (doc. 73).

Ce document sera imprimé, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé pour examen au fond à la commission de l'agriculture et pour avis à la commission de la protection sanitaire.

(Assentiment)

D'autre part, j'ai reçu de M. Rossi, rapporteur général, le rapport établi en application de la résolution du 21 mars 1964 sur le septième rapport général sur l'activité de la Communauté économique européenne.

Ce document sera imprimé et distribué sous le n° 74.

8. *Renvoi à des commissions*

M. le Président. — Dans sa réunion de ce jour, le bureau élargi a autorisé :

- la commission du commerce extérieur à faire rapport :

1° sur les problèmes concernant l'établissement d'une politique commerciale commune ;

2° sur la politique commerciale de la Communauté à l'égard des pays à commerce d'Etat ;

- la commission sociale à faire rapport sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1964.

9. Renvoi pour avis à des commissions

M. le Président. — Le bureau élargi propose de saisir pour avis :

- la commission de l'agriculture, des problèmes concernant l'établissement d'une politique commerciale commune ;
- la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement, des problèmes des relations entre la C.E.E. et les pays d'Amérique latine ;
- la commission du commerce extérieur, de la procédure de conclusion d'accords commerciaux entre les Communautés européennes et des pays tiers ou des institutions étrangères à la Communauté.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

10. Rapport sur une pétition

M. le Président. — Au cours de la séance du 22 septembre 1964, j'ai informé le Parlement du dépôt d'une pétition de M. Théodore Holtz, président du comité du personnel de la Commission de la C.E.E., et d'autres agents de la Commission de la C.E.E., relative au niveau des rémunérations des fonctionnaires de la Commission de la Communauté économique européenne.

Cette pétition, inscrite au rôle sous le n° 2 (1964-1965) avait été renvoyée à la commission des budgets et de l'administration.

Par lettre du 23 septembre 1964, la commission m'a informé qu'elle avait décidé, conformément à l'article 47, paragraphe 3, du règlement, de faire rapport au sujet de cette pétition.

11. Calendrier des prochains travaux

M. le Président. — Le bureau élargi propose au Parlement de tenir ses prochaines séances du 19 au 23 octobre prochain.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

12. Adoption du procès-verbal de la présente séance

M. le Président. — Conformément à l'article 20, paragraphe 2. du règlement, je dois soumettre au Parlement le procès-verbal de la présente séance, qui a été établi au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

13. Interruption de la session

M. le Président. — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 15 h 35)

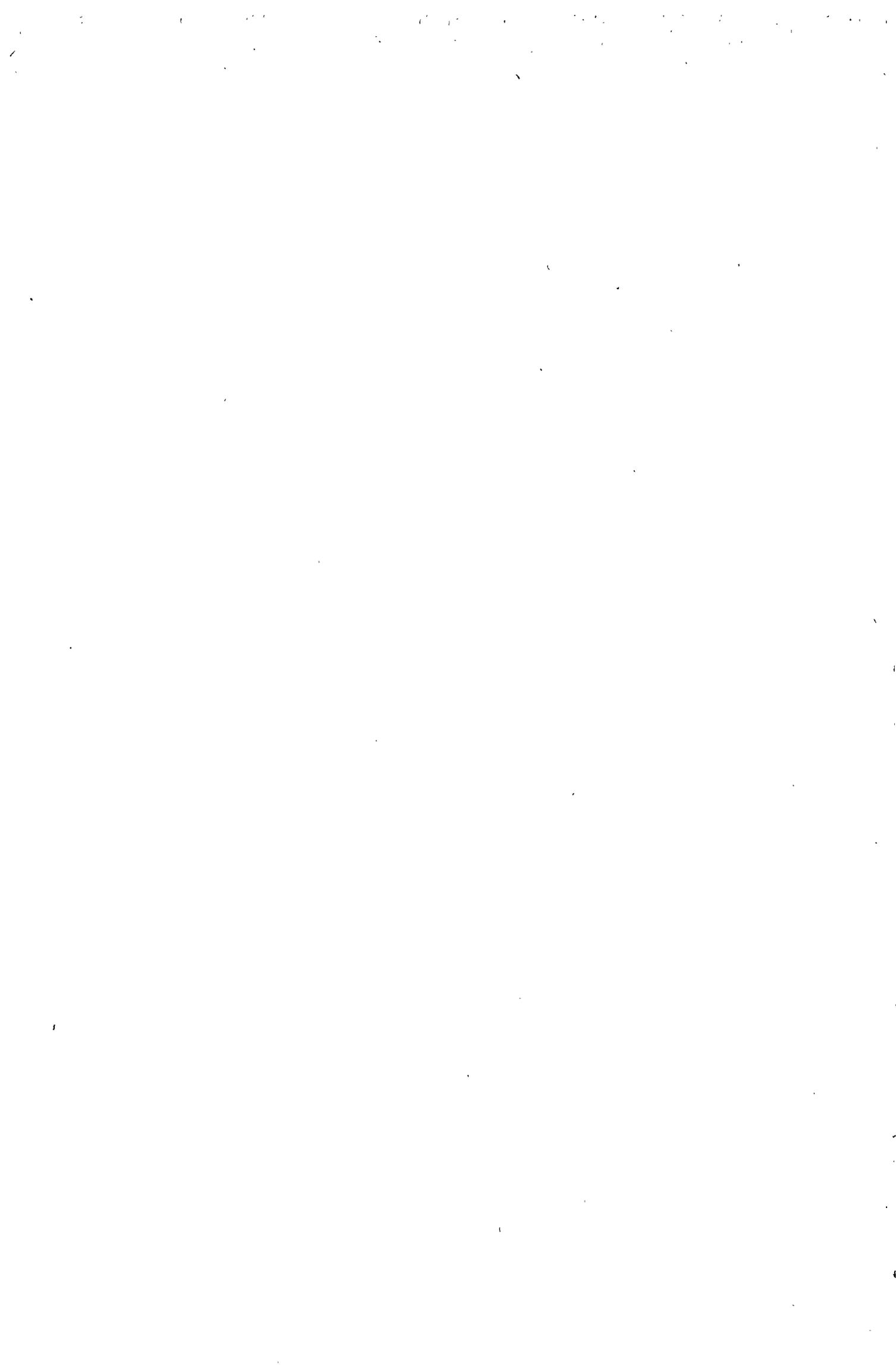


TABLE NOMINATIVE

ABRÉVIATIONS

amend.	=	<i>amendement</i>
C.E.E.	=	<i>Communauté économique européenne</i>
C.E.C.A.	=	<i>Communauté européenne du charbon et de l'acier</i>
com.	=	<i>commission</i>
doc.	=	<i>document</i>
H.A.	=	<i>Haute Autorité</i>
par.	=	<i>paragraphe</i>
propos.	=	<i>proposition</i>
résol.	=	<i>résolution</i>

ALRIC, GustaveDébats**— Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— exprime l'accord du groupe des libéraux et apparentés sur les grandes lignes du rapport écrit et de l'exposé oral de M. Pedini ; formule quelques considérations d'ordre technique et scientifique ; définit le rôle de l'Euratom dans le domaine de la recherche ; met l'accent sur le problème important et difficile de la réorganisation des tâches dans la Communauté (23 septembre 1964) — (pp. 49-52)

BATTAGLIA, Edoardo, vice-président du Parlement européenDébats**— Ordre des travaux :**

— déclare, à titre personnel, que la question orale n'est pas recevable en vertu de l'article 46 du règlement et qu'elle doit être exclue de l'ordre du jour (22 septembre 1964) — (p. 10)

BATTISTINI, GiorgioDébats**— Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— félicite M. Pedini pour son excellent rapport ; formule quelques observations de caractère politique concernant l'activité d'Euratom ; recommande à la Commission d'Euratom de s'engager d'une façon décisive en faveur du développement industriel et de procéder à une étude sur la possibilité de construire et de mettre en service, en Europe, une installation commune d'enrichissement de l'uranium (23 septembre 1964) — (pp. 68-70)

BERKHOUWER, C.Débats**— Ordre des travaux :**

— déclare, en son nom personnel ainsi qu'en celui de M. Baas, que le Parlement devrait se conformer aux usages des Parlements nationaux et inscrire à son ordre du jour le problème du siège proposé par le groupe socialiste (22 septembre 1964) — (p. 15)

BOUSCH, Jean-EricDocumentation

— Amendement n° 2 à la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Pedini (doc. 63) (23 septembre 1964) — (p. 87)

— Amendement n° 3 à la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Pedini (doc. 63) (23 septembre 1964) — (p. 87)

— Amendement n° 4 à la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Pedini (doc. 63) (23 septembre 1964) — (p. 88)

Débats**— Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— consacre l'essentiel de son intervention à l'examen de la partie politique du rapport de M. Pedini ; formule quelques observations d'ordre général sur l'action d'Euratom ; définit le rôle de la Communauté dans le domaine de la recherche et traite du problème nucléaire ; annonce le dépôt de plusieurs amendements et déclare que, sous réserve de ces quelques observations, ses amis politiques et lui-même s'associeront au vote de la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Pedini (23 septembre 1964) — (pp. 52-55)

— présente son amendement n° 2 (23 septembre 1964) — (p. 87)

— confirme ses propositions (23 septembre 1964) — (p. 87)

— présente son amendement n° 4 (23 septembre 1964) — (p. 88)

— prie la Commission d'Euratom de confirmer si son interprétation de l'article 106 du traité est correcte (23 septembre 1964) — (p. 88)

— retire son amendement n° 4 (23 septembre 1964) — (p. 88)

BURGBACHER, FriedrichDocumentation

— Rapport (doc. 54) au nom de la commission de l'énergie sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens (22 septembre 1964) — (p. 3)

— Rapport complémentaire (doc. 68) et proposition de résolution au nom de la commission de l'énergie sur la politique énergétique considérée sous l'angle de la fusion prochaine des exécutifs européens (22 septembre 1964) — (p. 3)

— Amendement n° 6 à la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Pedini (doc. 63) (23 septembre 1964) — (p. 88)

Débats**— Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— déclare que le rapport de M. Pedini contient un grand nombre d'indications et d'idées intéressantes ; souligne plus particulièrement le chapitre consacré aux travaux de recherche et de développement dans les centres de re-

cherche d'Euratom (23 septembre 1964)
— (pp. 55-59)

— maintient son amendement n°
6 (23 septembre 1964) — (p. 89)

— **Politique énergétique et fusion des exécutifs :**

— rapport (doc. 54) et rapport complémentaire (doc. 68) et proposition de résolution de la commission de l'énergie :

— présente ses deux rapports (24 septembre 1964) — (pp. 94-95)

— remercie les orateurs qui sont intervenus dans la discussion et donne quelques précisions sur les problèmes évoqués (24 septembre 1964) — (pp. 99-100)

CARBONI, Enrico

Débats

— **Prélèvements applicables à certains produits laitiers :**

— rapport (doc. 67) et proposition de résolution de la commission de l'agriculture :

— présente le rapport en qualité de suppléant de M. Charpentier, rapporteur (24 septembre 1964) — (p. 108)

CHARPENTIER, René

Débats

— **Rapport (doc. 67) et proposition de résolution de la commission de l'agriculture sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 60) concernant un règlement relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre (22 septembre 1964) — (p. 3)**

CHATENET, Pierre, président de la Commission d'Euratom

Débats

— **Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— confirme les propos tenus par M. Sassen, membre de la Commission d'Euratom ; est d'avis que le texte du paragraphe 22 de la proposition de résolution est parfaitement clair et que son interprétation ne prête à aucune équivoque (23 septembre 1964) — (p. 88)

— intervient (23 septembre 1964) — (p. 89)

— adresse ses remerciements au Parlement tout entier, au rapporteur général, aux rapporteurs spéciaux, aux groupes et aux commissions ; se félicite de l'ampleur et de la densité du débat et souhaite que les réalisations ultérieures dans une Communauté regroupée et plus structurée lui donneront plus de force sur les plans technique, économique et politique (23 septembre 1964) — (p. 89)

COPPÉ, Albert, vice-président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Débats

— **Problèmes budgétaires et fusion des exécutifs :**

— rapport (doc. 55) et proposition de résolution de la commission des budgets et de l'administration :

— approuve, au nom de la Haute Autorité, le rapport de M. Leemans ainsi que la proposition de résolution qui y fait suite ; appelle l'attention du Parlement sur quelques paragraphes du rapport relatifs au problème de la fusion des exécutifs, au maintien du prélèvement de la C.E.C.A. dans sa forme actuelle et à l'unification des procédures budgétaires pour les dépenses administratives (24 septembre 1964) — (pp. 104-105)

DE GROOTE, Paul, membre de la Commission d'Euratom

Débats

— **Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— s'associe aux félicitations adressées à M. Pedini pour son rapport ; traite plus particulièrement des aspects pratiques de la collaboration qu'Euratom peut donner aux industries dans le domaine nucléaire ; répond aux nombreuses questions posées au cours du débat ; se tient à la disposition du Parlement pour toutes précisions complémentaires (23 septembre 1964) — (pp. 73-78)

DEHOUSSE, Fernand

Débats

— **Ordre des travaux :**

— intervient (22 septembre 1964) — (p. 6)

— explique brièvement les raisons pour lesquelles le groupe socialiste demande le maintien à l'ordre du jour de la question orale (22 septembre 1964) — (pp. 6-7)

— répond aux observations de MM. Pleven et Poher (22 septembre 1964) — (p. 9, 9)

— intervient (22 septembre 1964) — (p. 9, 9)

— appuie l'intervention de Mme Strobel (22 septembre 1964) — (pp. 11-12, 12, 12-13)

— intervient (22 septembre 1964) — (pp. 13, 14)

— **Politique énergétique et fusion des exécutifs :**

— rapport (doc. 54) et rapport complémentaire (doc. 68) et proposition de résolution de la commission de l'énergie :

— souligne, avec un intérêt particulier, le texte du paragraphe 4 de la proposition de résolution auquel le groupe socialiste adhère sans réserve; rappelle que son groupe s'est prononcé en faveur de l'implantation, en un lieu unique, des exécutifs et du Parlement (24 septembre 1964) — (p. 98)

DICHGANS, Hans

Débats

— Problèmes budgétaires et fusion des exécutifs :

— rapport (doc. 55) et proposition de résolution de la commission des budgets et de l'administration :

— prie le Parlement de procéder à un vote séparé sur le paragraphe 3 de la proposition de résolution; annonce son intention de s'abstenir sur ce paragraphe afin de souligner la nécessité de réformer le régime du prélèvement; votera la proposition de résolution dans son ensemble (24 septembre 1964) — (pp. 105-106)

DUVIEUSART, Jean, président du Parlement européen

Débats

— préside la séance du 22 septembre 1964

— préside au cours des séances des 23 et 24 septembre 1964

Voir aussi: PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

ELSNER, Mme Ilse

Débats

— Questions conjoncturelles :

— déclare que la commission économique et financière procédera à l'examen du rapport présenté par M. Marjolin; suggère qu'un colloque sur la situation conjoncturelle soit organisé lors de la session de novembre du Parlement; formule quelques remarques sur les méthodes utilisées en vue de juguler l'inflation; estime que les débats consacrés à la situation conjoncturelle devraient permettre de jeter les bases d'une véritable coopération économique (23 septembre 1964) — (pp. 35-36)

FURLER, Hans, vice-président du Parlement européen

Débats

— préside au cours de la séance du 23 septembre 1964

GENNAI TONIETTI, Mme Erisia

Débats

— Activité d'Euratom :

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— formule quelques observations relatives à la protection contre les risques d'effets nocifs de la production nucléaire sur la santé de l'être humain (23 septembre 1964) — (pp. 64-65)

HALLSTEIN, Walter, président de la Commission de la C.E.E.

Documentation

— Exposé (doc. 35-III) sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté — Annexe du septième rapport général de la Commission de la Communauté économique européenne (22 septembre 1964) — (p. 3)

— Projet de recommandation (doc. 62) de la Commission de la Communauté économique européenne aux Etats membres concernant le logement des travailleurs qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (22 septembre 1964) — (p. 3)

Débats

— Politique énergétique et fusion des exécutifs :

— rapport (doc. 54) et rapport complémentaire (doc. 68) et proposition de résolution de la commission de l'énergie :

— s'élève contre le scepticisme de certains orateurs intervenus au cours de la discussion; croit, tout comme le rapporteur, que l'unification des exécutifs aura une portée considérable sur le plan pratique et aura des conséquences concrètes dans le domaine de la politique énergétique (24 septembre 1964) — (pp. 98-99)

— Problèmes budgétaires et fusion des exécutifs :

— rapport (doc. 55) et proposition de résolution de la commission des budgets et de l'administration :

— approuve, sans réserve, au nom de la Commission de la C.E.E., dans ses grandes lignes et dans tous ses détails, le rapport de M. Leemans (24 septembre 1964) — (p. 105)

ILLERHAUS, Josef

Débats

— Ordre des travaux :

— intervient (22 septembre 1964) — (p. 14)

— renonce à la parole (22 septembre 1964) — (p. 14)

— intervient (22 septembre 1964) — (p. 15)

— **Activité d'Euratom :**

— *rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :*

— prend position, au nom du groupe démocrate-chrétien, sur le rapport présenté par M. Pedini; estime que ce rapport donne une vue complète des problèmes politiques qui se posent à l'Euratom; constate un accord complet en ce qui concerne les grands objectifs devant être atteints par l'Euratom alors que l'unanimité ne peut se faire quant à la voie à suivre pour les réaliser; énumère plusieurs problèmes fondamentaux sur lesquels aucune solution n'a pu être trouvée; est d'avis que l'utilisation, à des fins commerciales, de l'énergie nucléaire à des conditions raisonnables oblige les Etats membres et les organes de la Communauté à harmoniser leurs conceptions en matière de recherche et d'exploitation industrielle et économique de cette énergie; annonce que divers membres de son groupe interviendront afin de souligner quelques problèmes évoqués dans le rapport général et dans le rapport de M. Pedini (23 septembre 1964) — (pp. 42-44)

KAPTEYN, Paul J., vice-président du Parlement européen

Débats

— **Ordre des travaux :**

— informe qu'il lui a été officiellement communiqué que les ministres auraient l'intention de consulter le Parlement dès qu'ils seraient arrivés à une « position précise » en ce qui concerne le problème du siège; demande à M. Pleven s'il maintient, dans ces conditions, sa proposition de supprimer le point 2 de la question orale relatif à ce problème (22 septembre 1964) — (p. 10)

— intervient (22 septembre 1964) — (p. 14)

— motive son vote favorable (22 septembre 1964) — (p. 16)

— **Association C.E.E.-Grèce :**

— *rapport (doc. 65) et proposition de résolution de la commission politique :*

— est d'avis que le rapport de M. Vendroux met particulièrement l'accent sur l'aspect politique de l'association; souhaite que les deux parties intéressées, la C.E.E. et la Grèce, s'entendent sur un programme et un plan général; attire l'attention du Parlement sur les problèmes que posent l'agriculture et l'émigration des travailleurs grecs (23 septembre 1964) — (pp. 38-40)

KREYSSIG, Gerhard, vice-président du Parlement européen

Débats

— préside au cours de la séance du 23 septembre 1964

— **Avant-projet de budget du Parlement européen :**

— *rapport (doc. 69) et proposition de résolution de la commission des budgets et de l'administration :*

— déclare que le groupe socialiste se rallie à l'opinion du rapporteur et de la commission de l'administration et des budgets selon laquelle le Conseil n'a pas à s'immiscer dans le budget du Parlement; proteste énergiquement contre cette procédure qui porte atteinte au droit souverain du Parlement (24 septembre 1964) — (p. 102)

LAPIE, Pierre-Olivier, membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Débats

— **Politique énergétique et fusion des exécutifs :**

— *rapport (doc. 54) et rapport complémentaire (doc. 68) et proposition de résolution de la commission de l'énergie :*

— souligne quelques points importants du rapport consacrés à l'application du protocole du 21 avril 1964 et au problème des subventions; développe quelques réflexions, au nom de ses collègues du groupe interexécutifs, au sujet des conditions nécessaires à l'élaboration d'une politique énergétique commune (24 septembre 1964) — (pp. 97-98)

LEEMANS, Victor

Documentation

— **Rapport (doc. 55) et proposition de résolution au nom de la commission des budgets et de l'administration sur les problèmes budgétaires et administratifs posés par la fusion des exécutifs et éventuellement des Communautés** (22 septembre 1964) — (p. 3)

Débats

— **Problèmes budgétaires et fusion des exécutifs :**

— *rapport (doc. 55) et proposition de résolution de la commission des budgets et de l'administration :*

— présente son rapport (24 septembre 1964) — (pp. 103-104)

— remercie M. Dichgans de s'être prononcé en faveur de la proposition de résolution dans son ensemble; répond, en tant que rapporteur, à une question posée par celui-ci relative au problème des ressources propres de la nouvelle Haute Commission (24 septembre 1964) — (p. 106)

MARGULIES, Robert, membre de la Commission d'Euratom

Démission

— **Membre du Parlement européen** (22 septembre 1964) — (p. 2)

Débats— **Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— répond aux remarques formulées par M. Posthumus au nom du groupe socialiste; est d'avis que les informations de presse dont il est fait mention peuvent trouver leur origine dans un discours prononcé par lui, le 30 juin 1964, à Duisburg; se déclare disposé à mettre le texte de ce discours à la disposition du groupe tout en précisant que ce discours ne contient que des observations personnelles n'ayant aucun rapport avec l'Euratom; se défend d'avoir prononcé les paroles citées par M. Posthumus (23 septembre 1964) — (p. 49)

MARJOLIN, Robert, *vice-président de la Commission de la C.E.E.*

Débats— **Questions conjoncturelles :**

— rend compte au Parlement de l'action menée par la Commission de la C.E.E. en vue de remédier au mouvement inflationniste dans la Communauté ainsi que des résultats obtenus et des efforts qui restent à accomplir dans ce domaine; s'engage à définir, dans son prochain exposé au cours de la session de janvier, certaines questions fondamentales que pose l'expansion équilibrée de l'économie communautaire et à indiquer la direction dans laquelle des solutions devraient être recherchées (23 septembre 1964) — (pp. 26-35)

MARTINO, Edoardo

Documentation

— **Rapport (doc. 64) et proposition de résolution au nom de la commission politique sur la question de l'implantation des institutions communautaires** (22 septembre 1964) — (p. 3)

MEDI, Enrico, *vice-président de la Commission d'Euratom*

Débats— **Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— remercie, au nom de la Commission d'Euratom, le Parlement, le rapporteur général et les commissions parlementaires qui ont participé à l'examen et à l'analyse du septième rapport annuel; répond aux questions posées dans le rapport de M. Pedini et au cours du débat par de nombreux orateurs; donne quelques précisions concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire, le problème de la fusion contrôlée, le fonctionnement de divers éta-

blissements du Centre commun de recherche, la protection sanitaire, les problèmes sociaux, l'enseignement scientifique et technique et l'université de Florence (23 septembre 1964) — (pp. 70-72, 72-74)

PEDINI, Mario

Documentation

— **Rapport (doc. 63) et proposition de résolution établis en application de la résolution du 22 mars 1964 sur le septième rapport général sur l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique** (22 septembre 1964) — (p. 3)

Débats— **Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— présente son rapport (22 septembre 1964) — (pp. 17-24)

— intervient (23 septembre 1964) — (p. 72)

— remercie, en qualité de rapporteur, tous les orateurs qui sont intervenus dans le débat; tire la conclusion de celui-ci et prend position sur les divers amendements (23 septembre 1964) — (pp. 83-86)

— se déclare satisfait par les explications de M. Bousch et se prononce en faveur de l'adoption de l'amendement n° 2 (23 septembre 1964) — (p. 87)

— intervient (23 septembre 1964) — (p. 87)

PÈTRE, René

Documentation

— **Amendement n° 1 (avec MM. Bech, van Campen, Pflimlin, Mme Probst et M. Santero) à la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Pedini (doc. 63)** (23 septembre 1964) — (p. 88)

Débats— **Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— remercie la Commission d'Euratom ainsi que M. Pedini d'avoir réussi à exposer, en des termes relativement simples, la matière particulièrement difficile et complexe que représentent les aspects techniques et scientifiques de l'énergie atomique; évoque quelques aspects sociaux de l'activité d'Euratom et formule quelques réflexions au sujet de la protection de la santé des travailleurs occupés dans l'industrie nucléaire; présente l'amendement n° 1 (23 septembre 1964) — (pp. 63-64)

PHILIPP, GerhardDébats**— Activité d'Euratom :**

— *rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :*

— se réfère aux paragraphes 18 à 21 du rapport de M. Pedini relatifs à la couverture des futurs besoins en énergie ; attire expressément l'attention des exécutifs sur certaines données intéressantes pour la poursuite de la politique énergétique (23 septembre 1964) — (p. 66)

— Politique énergétique et fusion des exécutifs :

— *rapport (doc. 54) et rapport complémentaire (doc. 68) et proposition de résolution de la commission de l'énergie :*

— se rallie, à titre personnel, à l'exposé de M. Burgbacher ; formule, toutefois, une réserve à l'égard de certaines affirmations selon lesquelles la fusion des exécutifs permettrait, à elle seule, de réaliser des progrès considérables dans le domaine de la politique énergétique commune ; estime qu'une harmonisation des traités s'impose et que des décisions tendant à éliminer les distorsions dans le domaine de la concurrence doivent être prises sans retard (24 septembre 1964) — (pp. 96-97)

PLEVEN, René, président du groupe des libéraux et apparentésDébats**— Ordre des travaux :**

— suggère que, pour des raisons de haute convenance et de prudence politique, le groupe socialiste accepte de supprimer le paragraphe 2 de sa question orale relatif au siège du Parlement ; déclare, qu'à cette condition, la majorité des membres du groupe des libéraux et apparentés acceptera le maintien de la question orale à l'ordre du jour (22 septembre 1964) — (p. 8)

— intervient (22 septembre 1964) — (pp. 9, 9, 13)

— donne une précision sur le sens des votes émis par la majorité des libéraux du Parlement (22 septembre 1964) — (pp. 13-14)

— intervient (22 septembre 1964) — (p. 14)

— Activité d'Euratom :

— *rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :*

— évoque les problèmes que posent l'utilisation des ressources de combustibles nucléaires et la relève des combustibles fossiles et souligne la nécessité de développer cette politique de substitution dans le cadre d'une politique énergétique commune ; prie la Commission d'Euratom de prendre position à l'égard de ces problèmes et de donner quelques indications concernant le budget de 1965 de la C.E.E.A. ainsi que sur les réserves d'uranium de la Communauté (23 septembre 1964) — (pp. 66-68)

POHER, Alain, président du groupe démocrate-chrétienDébats**— Ordre des travaux :**

— déclare, au nom du groupe démocrate-chrétien, que la question orale posée par le groupe socialiste ne répond pas aux exigences que pose la procédure prévue à l'article 46 du règlement du Parlement ; rappelle que son groupe s'est prononcé en faveur du renvoi de la discussion à la session d'octobre (22 septembre 1964) — (pp. 7-8)

— intervient (22 septembre 1964) — (p. 12)

— précise les raisons pour lesquelles il s'est prononcé en faveur du renvoi de la discussion du rapport de M. Edoardo Martino (22 septembre 1964) — (p. 13)

— déplore la décision des membres du groupe socialiste de quitter la salle ; suggère une suspension de séance de cinq minutes (22 septembre 1964) — (p. 16)

— maintient sa demande de suspension de séance (22 septembre 1964) — (p. 17)

— Activité d'Euratom :

— *rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :*

— prie M. Bousch de donner une explication complémentaire au sujet de son amendement n° 2 (23 septembre 1964) — (p. 87)

— intervient (23 septembre 1964) — (p. 87)

POSTHUMUS, S. A.Documentation

— Amendement n° 5 (avec M. Pedini) à la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Pedini (doc. 63) (23 septembre 1964) — (p. 89)

Débats**— Activité d'Euratom :**

— *rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :*

— intervient au nom du groupe socialiste ; prie M. Margulies de démentir catégoriquement certaines déclarations parues dans la presse à la suite de sa nomination au poste de membre de la Commission d'Euratom ; constate, avec satisfaction, que la Commission d'Euratom entre, à présent, dans la voie des réalisations concrètes ; met l'accent sur quelques points importants du septième rapport général et du rapport de M. Pedini ; est d'avis que ce rapport et la proposition de résolution qui y fait suite fournissent une contribution indiscutable aux efforts tendant à surmonter la crise constatée dans le secteur de l'activité d'Euratom ; formule le vœu que la Commission d'Euratom continuera à accomplir énergiquement la tâche qui lui a été confiée par le traité (23 septembre 1964) — (pp. 44-48)

LE PRÉSIDENT DES CONSEILS DE LA C.E.E. ET DE LA C.E.E.A.

Documentation

- Proposition (doc. 52) des Commissions de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique aux Conseils concernant un règlement relatif aux modalités d'application au personnel de la Commission de contrôle du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (22 septembre 1964) — (p. 2)
- Propositions (doc. 57) des Commissions de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique aux Conseils relatives à la restructuration du barème des traitements et du système des allocations et indemnités du personnel des Communautés (22 septembre 1964) — (p. 2)
- Avis (doc. 66) des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. relatif à la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice 1965 (22 septembre 1964) — (p. 2)
- Proposition (doc. 53) de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil relative à un règlement portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (22 septembre 1964) — (p. 2)
- Proposition (doc. 59) de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil relative à une directive fixant les modalités de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités de la presse (22 septembre 1964) — (p. 3)
- Proposition (doc. 60) de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil concernant un règlement relatif au prélèvement applicable à certains mélanges de produits laitiers et à certaines préparations contenant du beurre (22 septembre 1964) — (p. 3)
- Propositions (doc. 61) de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil relatives à
 - un règlement portant instauration d'un régime d'échanges pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles,
 - un règlement établissant la liste des marchandises auxquelles s'applique le règlement précité (22 septembre 1964) — (p. 3)
- Propositions (doc. 58) de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique au Conseil relatives aux modalités de recrutement des fonctionnaires des cadres scientifique ou technique du Centre commun de recherches nucléaires de la C.E.E.A. (22 septembre 1964) — (p. 3)
- Projet de budget supplémentaire (doc. 70) de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1964 établi par le Conseil (23 septembre 1964) — (p. 26)
- Proposition (doc. 71) de la Commission de la Communauté économique européenne

au Conseil relative à une première directive portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux (24 septembre 1964) — (p. 210)

- Proposition (doc. 72) de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil relative à une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant :
 1. du secteur des affaires immobilières (groupe 640 C.I.T.I.)
 2. du secteur des services fournis aux entreprises (groupe 839 C.I.T.I.) (24 septembre 1964) — (p. 210)
- Proposition (doc. 73) de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil concernant
 - I. une directive portant modification de la directive du Conseil relative au rapprochement des réglementations des Etats membres concernant les matières colorantes pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine
 - II. une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant des agents antioxygènes pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine (24 septembre 1964) — (p. 210)

LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

Débats

— Nomination de juges à la Cour de justice :

— communique au Parlement le texte d'une lettre émanant de la conférence des représentants des gouvernements des Etats membres relative au renouvellement des mandats de MM. Donner, Strauss et Lecourt et à la nomination de M. Monaco en qualité de juges à la Cour de justice (22 septembre 1964) — (p. 2)

— Nominations dans les exécutifs des Communautés :

— informe le Parlement de la nomination, par les représentants permanents, de MM. Margulies et Colonna di Paliano respectivement aux postes de membres de la Commission d'Euratom et de la Commission de la C.E.E. ainsi que de la nomination de M. Levi Sandri en tant que vice-président de la Commission de la C.E.E. (22 septembre 1964) — (p. 2)

— Renvois à des commissions :

— soumet au Parlement les décisions du bureau élargi autorisant la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement à faire rapport sur les problèmes que soulève la demande d'association du Nigeria et la commission sociale à rédiger un rapport relatif aux répercussions de la fusion des exécutifs sur la réalisation d'une politique sociale communautaire (22 septembre 1964) — (pp. 3-4)

— **Renvoi pour avis à une commission :**

— annonce que le bureau élargi a autorisé la commission de l'agriculture à se saisir, pour avis, du problème des relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine ; prie le Parlement de ratifier cette décision (22 septembre 1964) — (p. 4)

— **Rapport sur une pétition :**

— informe que la commission des budgets et de l'administration a décidé de faire rapport sur la pétition n° 1 relative aux rémunérations des fonctionnaires des institutions européennes de Luxembourg (22 septembre 1964) — (p. 4)

— **Dépôt d'une pétition :**

— annonce le dépôt d'une pétition émanant de M. Théodore Holz et d'autres agents de la Commission de la C.E.E., relative au niveau des rémunérations des fonctionnaires de la Commission de la C.E.E. (22 septembre 1964) — (p. 4)

— **Ordre des travaux :**

— communique le projet d'ordre du jour des prochaines séances adopté par le bureau élargi, indique les raisons qui ont incité celui-ci à modifier les propositions initiales (22 septembre 1964) — (pp. 4-5)

— intervient (22 septembre 1964) — (pp. 6, 12, 13, 14)

— **Nomination d'un avocat général à la Cour de justice :**

— donne connaissance d'une lettre émanant des représentants des gouvernements des Etats membres informant le Parlement de la nomination de M. Joseph Gand en qualité d'avocat général à la Cour de justice (24 septembre 1964) — (p. 110)

— **Renvoi à des commissions :**

— annonce que le bureau élargi a autorisé la commission du commerce extérieur à faire rapport sur les problèmes concernant l'établissement d'une politique commerciale commune et sur la politique commerciale de la Communauté à l'égard des pays à commerce d'Etat ; informe que la commission sociale a également été autorisée à rédiger un rapport sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1964 (24 septembre 1964) — (p. 110)

— **Renvoi pour avis à des commissions :**

— soumet au Parlement une proposition du bureau élargi tendant à saisir, pour avis, la commission de l'agriculture des problèmes concernant l'établissement d'une politique commerciale commune, la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement des problèmes des relations entre la C.E.E. et les pays d'Amérique latine et la commission du commerce extérieur de la procédure d'accords commerciaux entre les Communautés européennes et des pays tiers ou des institutions étrangères à la Com-

munauté (24 septembre 1964) — (p. 111)

— **Rapport sur une pétition :**

— annonce que la pétition n° 2 de M. Théodore Holz fera l'objet d'un rapport de la part de la commission de l'administration et des budgets (24 septembre 1964) — (p. 111)

PROBST, Mme Maria

Débats

— **Activité d'Euratom :**

— rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :

— se félicite de l'évolution des relations extérieures d'Euratom ; souligne la portée politique des accords conclus par la Communauté avec la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis et avec les autorités, organismes ou sociétés de France, d'Italie et d'Allemagne ; souhaite que le problème des accords bilatéraux conclus avant ou après l'entrée en vigueur du traité trouve rapidement une solution ; espère que la Commission d'Euratom accordera plus de place, dans son prochain rapport général, aux relations extérieures et à leurs aspects juridiques, institutionnels et politiques (23 septembre 1964) — (pp. 59-60)

REY, Jean, membre de la Commission de la C.E.E.

Documentation

— **Lettres de transmission (doc. 56-I/II/III) des comptes de gestion et bilans financiers afférents aux opérations du budget de l'exercice 1962 et du rapport de la commission de contrôle relatif aux comptes de l'exercice 1962 de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique conformément à :**

— l'article 206 du traité de la C.E.E.

— l'article 180 du traité de la C.E.E.A. (22 septembre 1964) — (p. 3)

Débats

— **Association C.E.E.-Grèce :**

— rapport (doc. 65) et proposition de résolution de la commission politique :

— félicite M. Vendroux pour son rapport et MM. Spanorrigas et Kapteyn, rapporteurs de la commission parlementaire d'association ; déclare qu'il convient de ne pas s'inquiéter des résultats peu spectaculaires constatés après une première année d'association et en explique les raisons ; prend position, au nom de la Commission de la C.E.E., sur les problèmes de l'harmonisation des politiques agricoles et sur le conflit douloureux et difficile qui oppose la Grèce et la Turquie (23 septembre 1964) — (pp. 40-41)

ROSSI, AndréDocumentation

- **Rapport (doc. 74) et proposition de résolution établi en application de la résolution du 21 mars 1964 sur le septième rapport général sur l'activité de la Communauté économique européenne (24 septembre 1964)**
— (p. 110)

RUBINACCI, Leopoldo, vice-président du Parlement européenDébats

— préside au cours de la séance du 24 septembre 1964

SANTERO, NataleDébats— **Activité d'Euratom :**

- *rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :*

— félicite M. Pedini pour son rapport remarquable et bien documenté et le remercie d'avoir tenu compte des observations et des suggestions de la commission de la protection sanitaire; évoque divers aspects des problèmes qui se posent dans ce domaine, à savoir : l'application et le respect des normes de protection des travailleurs et de la population contre les dangers de la radioactivité, les recherches dans le secteur de la biologie et de la médecine, le contrôle de sécurité et la conclusion de contrats d'assurances relatifs à la couverture du risque atomique; estime que l'action de la Commission d'Euratom, prise dans son ensemble, a été efficace et digne d'éloges, compte tenu des moyens dont elle dispose; souligne l'importante fonction politique dévolue à l'Euratom (23 septembre 1964) — (pp. 61-62)

SASSEN, E. M. J. A., membre de la Commission d'EuratomDocumentation

- **Lettres de transmission (doc. 56-I/II/III) des comptes de gestion et bilans financiers afférents aux opérations du budget de l'exercice 1962 et du rapport de la commission de contrôle relatif aux comptes de l'exercice 1962 de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique conformément à :**
— l'article 206 du traité de la C.E.E.
— l'article 180 du traité de la C.E.E.A. (22 septembre 1964) — (p. 3)

Débats— **Activité d'Euratom :**

- *rapport (doc. 63) et proposition de résolution et amendements :*
— s'associe aux félicitations adressées à M. Pedini pour son rapport;

rappelle les déclarations répétées de la Commission d'Euratom et les efforts accomplis par elle en vue de coordonner davantage l'action européenne dans le domaine nucléaire, de déterminer les objectifs industriels précis et d'harmoniser le programme de recherche; ne peut répondre, au stade actuel, d'une manière satisfaisante, à la question de M. Pleven relative aux budgets; évoque les problèmes de relations extérieures de la Communauté, de l'approvisionnement en matières fissiles et de la situation sur le marché de l'uranium naturel (23 septembre 1964) — (pp. 78-82)

STROBEL, Mme Käte, présidente du groupe socialisteDébats— **Ordre des travaux :**

— intervient, au nom du groupe socialiste, en faveur du maintien à l'ordre du jour de la question orale, présentée dans les délais réglementaires, relative au thème essentiel de la démocratisation de la Communauté européenne (22 septembre 1964) — (pp. 5-6)

— ne peut accéder au vœu exprimé par M. Pleven; estime que le Parlement doit se prononcer sur la question du choix de son siège avant que ne soit prise la décision du Conseil (22 septembre 1964) — (pp. 8-9)

— souhaite que le Parlement procède, au cours de la séance du jeudi 24 septembre, à l'examen du rapport de M. Edoardo Martino; demande, sur ce point, un vote par appel nominal (22 septembre 1964) — (p. 11)

— intervient (22 septembre 1964) — (pp. 14, 15)

— proteste contre la mise en minorité de son groupe dans une question extrêmement importante pour le Parlement (22 septembre 1964) — (p. 16)

— précise l'esprit dans lequel le groupe socialiste a pris sa décision de suspendre la participation de ses membres à la séance du jour (22 septembre 1964) — (p. 17)

VALS, FrancisDébats— **Politique énergétique et fusion des exécutifs :**

- *rapport (doc. 54) et rapport complémentaire (doc. 68) et proposition de résolution de la commission de l'énergie :*

— remercie M. Burgbacher d'avoir tenu compte, lors de la rédaction définitive de son rapport, des axes exprimés par les membres socialistes de la commission de l'énergie; évoque divers aspects du problème de la fusion des exécutifs; déplore, toutefois, certaines lacunes dans le rapport à ce sujet; formule quelques observations et remar-

ques capitales afin de préciser la position du groupe socialiste à l'égard de ces problèmes; déclare que son groupe votera la proposition de résolution (24 septembre 1964) — (pp. 95-96)

VANRULLEN, Emile, vice-président du Parlement européen

Débats

— **Ordre des travaux :**

— intervient (22 septembre 1964)
— (p. 14)

— **Association C.E.E.-Grèce :**

— *rapport (doc. 65) et proposition de résolution de la commission politique :*

— estime que le rapport et l'exposé oral introductif de M. Vendroux reflètent fidèlement les préoccupations de la commission parlementaire d'association C.E.E.-Grèce; se félicite de la mise en place des mécanismes institutionnels et de la bonne volonté réciproque constatée lors des réunions communes; espère que grâce à cette dernière, les problèmes épineux pourront être examinés et résolus dans le meilleur esprit de collaboration; s'associe aux conclusions du rapporteur (23 septembre 1964) — (p. 38)

VENDROUX, Jacques, vice-président du Parlement européen

Documentation

— **Rapport (doc. 65) et proposition de résolution au nom de la commission politique sur la**

recommandation de la commission parlementaire d'association C.E.E.-Grèce du 30 juin 1964 concernant le premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association (22 septembre 1964) — (p. 3)

Débats

— préside au cours de la séance du 23 septembre 1964

— **Association C.E.E.-Grèce :**

— *rapport (doc. 65) et proposition de résolution de la commission politique :*

— présente son rapport (23 septembre 1964) — (pp. 36-38)

WEINKAMM, Otto

Documentation

— **Rapport (doc. 69) et proposition de résolution au nom de la commission des budgets et de l'administration sur la consultation demandée par les Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. (doc. 66) sur la section afférente au Parlement européen des avant-projets de budgets de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour l'exercice 1965 (23 septembre 1964) — (p. 26)**

Débats

— **Avant-projet de budget du Parlement européen :**

— *rapport (doc. 69) et proposition de résolution de la commission des budgets et de l'administration :*

— présente son rapport (24 septembre 1964) — (pp. 101-102)